

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 2002.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2002



EDITIONS BERTOUT - LUNERAY
2005



RECIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX

L'ACADEMIE

DES

SCIENCES

PRECIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE LA

SCIENCE DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA

DE LA



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2002



ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs
toute la responsabilité des opinions
et des propositions consignées
dans les ouvrages lus à ses séances
ou imprimés par son ordre.
Cette disposition sera insérée,
chaque année,
dans le *Précis* de ses travaux.

**PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE**

L'ACADÉMIE

**DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES
ET ARTS**

DE ROUEN

2002



ÉDITIONS BERTOUT

2005

TRAVAUX ANALYTIQUES
DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES,
DES LETTRES
ET ARTS

DE ROUEN

Publié par l'Académie des Sciences,
des Lettres et des Arts de Rouen,
à la suite de ses séances publiques,
le 15 Mars 1864.



Imprimé chez M. L. LEBLANC, imprimeur de l'Académie,
rue de la Harpe, n. 10, Rouen.

1864

TABLEAU
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

(au 31 décembre 2002)






MEMBRES D'HONNEUR

M. LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME ET DE LA RÉGION
DE HAUTE-NORMANDIE
M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE HAUTE-
NORMANDIE
M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-
MARITIME
M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE ROUEN
M. LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN
M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE
ROUEN
M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL DE
ROUEN
M. LE DÉLÉGUÉ MILITAIRE DÉPARTEMENTAL
Mgr L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN
M. LE MAIRE DE ROUEN


MEMBRES TITULAIRES

- M. François BURCKARD, ✨, O 🏆, O 🏆
 ancien directeur des Archives de la Seine-Maritime (25 juin 1966).
- M. Raoul LEROY, C ✨, 🏆, 🏆
 architecte en chef honoraire du département de la Seine-Maritime,
 ancien membre du Conseil supérieur de l'Ordre des Architectes
 (28 janvier 1967).
- M. Xavier CAMILLERAPP, C ✨, 🏆
 ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole nationale
 Supérieure des Mines, président d'honneur de l'Union des
 Groupements des Ingénieurs et des Scientifiques de Haute-
 Normandie, vice-président de l'Union Nationale des Aveugles de
 Guerre (24 juin 1967).
- M. Bernard BOULLARD, O 🏆, C 🏆
 docteur ès sciences, professeur émérite de biologie végétale à
 l'Université de Rouen (24 février 1968).
- M^e Fédia JULIA, ✨, 🏆, 🏆
 avocat honoraire à la Cour d'Appel, ancien bâtonnier (11 avril 1970).
- Mme Chantal LEMERCIER-QUELQUEJAY, ✨
 orientaliste, turcologue, maître de conférences à l'Ecole des Hautes
 Etudes en Sciences Sociales-Paris (27 mars 1971).
- M. Bernard COURMONTAGNE, 🏆
 ingénieur agronome, journaliste honoraire (24 avril 1971).
- M. François de BEAUREPAIRE,
 diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques, historien (26 octobre 1974).
- M. Jean-Pierre CHALINE, O 🏆
 docteur ès lettres, professeur d'Histoire contemporaine à l'Université
 de Paris-Sorbonne (23 octobre 1976).
- Mme Nadine-Josette CHALINE, O 🏆, 🏆
 docteur ès lettres, doyen de la Faculté d'Histoire-Géographie de
 l'Université d'Amiens (23 octobre 1976).
- M. André GREGOIRE, ✨, O 🏆, 🏆
 ancien architecte des Monuments historiques (11 mars 1978).
- M. Pierre HOMMERIL, O 🏆
 docteur ès sciences, professeur émérite de Géologie à la Faculté des
 Sciences de Rouen (3 juin 1978).
- M. Max PINCHARD, C 🏆, C 🏆
 compositeur de musique (13 janvier 1979).


- M. Barthélémy MERCADAL, ☼, O ☼
 agrégé des Facultés de Droit et des Sciences économiques, professeur
 au Conservatoire national des arts et métiers (10 mai 1980).
- M. Joseph-A. LAFOND, ✚
 courtier maritime honoraire, ancien consul de Suède et vice-doyen du
 Corps consulaire, ancien directeur du Service juridique de la S.A.
 Jules Roy, vice-président honoraire du Tribunal de Commerce de
 Rouen, administrateur de sociétés (6 décembre 1980).
- M. François BERGOT, ☼, O ☼, C ✚
 conservateur général honoraire du Patrimoine, ancien directeur des
 Musées de la ville de Rouen (30 janvier 1982).
- M. Jean MALAURIE, O ☼, O ☼
 géographe, directeur de recherches émérite au C.N.R.S., directeur du
 Centre d'Etudes arctiques et directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes
 Etudes en Sciences Sociales-Paris, membre titulaire de l'Académie
 des Sciences humaines de Russie (20 mars 1982).
- M. Christian GOUBAULT,
 docteur ès lettres, critique musical, musicologue (5 février 1983).
- M. le docteur Hubert PIGUET, ☼, O ☼
 doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Rouen, ancien directeur
 du Centre régional de lutte contre le cancer, membre correspondant de
 l'Académie Nationale de Médecine, secrétaire général de la Société
 entomologique de France (5 novembre 1983).
- M. François-J. GAY, O ☼, C ☼
 géographe, président de l'Association Etudes Normandes (11 mai
 1985).
- M. Pierre LANDEMAINE, ✚
 consul général du Sénégal, doyen du Corps consulaire (19 avril 1986).
- Mme Odile LE BERTRE-TURBAN,
 membre titulaire de la Commission des Antiquités de la Seine-
 Maritime, (élue membre correspondant le 10 octobre 1981, reçue
 comme membre titulaire le 24 octobre 1987).
- M. le docteur Jean-Pierre LEMERCIER,
 professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Rouen (22 octobre
 1988).
- M. Alain GASPERINI, ☼, ✚
 architecte D.P.L.G., ancien directeur de l'Atelier d'urbanisme de la
 Ville de Rouen (27 mai 1989).
- M. le docteur Claude HELLOUIN de MENIBUS, O ☼, O ☼
 professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Rouen (21 avril
 1990).


- M. Jacques DELECLUSE, , 
économiste, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen (19 octobre 1991).
- M. Louis THIRY, 
organiste concertiste, professeur d'orgue au Conservatoire national de Région de Rouen (9 mai 1992).
- M. Philippe DAVENET,
pianiste et compositeur de musique (7 novembre 1992).
- Mgr Bernard MORIN, O 
ancien directeur régional de l'Enseignement catholique de Haute-Normandie (23 janvier 1993).
- M. Henry DECAËNS, O 
historien, secrétaire général de la Société des Amis du Mont-Saint-Michel, (élu membre correspondant le 7 octobre 1989, reçu comme membre titulaire le 11 juin 1994).
- M. Yves LESCROART,
conservateur général du Patrimoine, conservateur des Monuments historiques de Haute-Normandie (18 mars 1995).
- M. Guy PESSIOT,
éditeur, directeur de P.T.C./Editions du P'tit Normand (21 octobre 1995).
- M. Denis de BRUCQ,
docteur ès Sciences, professeur à l'Université de Rouen-Laboratoire Perception, système et information (22 juin 1996).
- M. Gérard HURPIN
agrégé de l'Université de Rouen, maître de conférences à l'Université de Picardie-Jules Verne (Histoire moderne) (23 novembre 1996).
- M^e Renaud DELUBAC
docteur en droit, chargé de cours des Facultés de droit, avocat à la Cour, Consul honoraire de la République fédérale d'Allemagne (13 mars 1999).
- M. Gérard ANGOUSTURES
ingénieur IDN, président honoraire Lubrizol France, vice-président APAVE Nord Ouest (2 octobre 1999).
- Mme Armelle SENTILHES
conservateur général du Patrimoine, directrice des Archives de la Seine-Maritime (29 avril 2000).
- Mme Claude PÉTRY
conservateur général du Patrimoine, ancienne directrice des musées de Rouen. Ecole du Louvre-Paris (2 décembre 2000).


M. le docteur Robert SOYER, 
professeur à la faculté de Médecine de Rouen, chirurgien des
Hôpitaux (9 juin 2001).


M. Jean MORIN, C 
docteur en droit, ancien président de la Conférence générale des
Tribunaux de Commerce, président du Tribunal de commerce de
Rouen.

MEMBRES HONORAIRES




M. Henri VAN EFFENTERRE, 
ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur émérite
d'Histoire grecque à la Sorbonne (26 février 1955).




M. Michel CHEVALIER, O 
agrégé de l'Université, professeur émérite à la Sorbonne, ancien
recteur de l'Académie de Rouen (29 octobre 1966).














Mme Germaine RICOU, 
ingénieur-docteur, maître de recherche à l'INRA (e.r.), vice-présidente
de la Fédération française des Sociétés de prospection de la Nature
(3 février 1973).

M. le docteur René LAUMONIER, 
professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Rouen, ancien
directeur du Centre régional de lutte contre le cancer (Centre Henri
Becquerel) (29 mars 1980).

MEMBRES ASSOCIES

M. Robert HIRSCH, GO , , C 
ancien préfet de la Seine-Maritime, ancien président de Gaz de
France, ancien administrateur général délégué du Gouvernement au
Commissariat à l'énergie atomique (20 mai 1978).

M. Jean FAVIER, O , C , O 
membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Membre de
l'Institut Grand Ducal de Luxembourg, de la Medieval Academy of
America, Président de la Bibliothèque Nationale de France (6 octobre
1979).

- M. Jean DELANNOY, GO , GO , C 
 président de l'Institut des Hautes Etudes Cinématographiques et de
 l'Académie nationale du Cinéma (30 novembre 1985).
- M. André BETTENCOURT. O , , C , R 
 membre de l'Académie des Beaux-Arts, ancien ministre (10 novembre
 1990).
- M. Michel CIRY, O , O 
 artiste peintre et graveur, membre associé de l'Académie royale de
 Belgique (section peinture et gravure), membre de l'Académie des
 Beaux-Arts de Florence (élu membre correspondant le 16 janvier
 1971, élu membre associé le 14 mars 1992).
- M. Pierre BOLOTTE,
 Préfet (Hre) de Région, Adjoint au Maire du XVI^e arrondissement de
 Paris et président de l'Association pour la connaissance et la mise en
 valeur du Patrimoine (4 octobre 1996).
- Prince Gabriel de BROGLIE O , , C , O 
 Conseiller d'Etat, membre de l'Institut (1^{er} février 1997).

MEMBRES CORRESPONDANTS

- Comte de TOULOUSE-LAUTREC, Grigneuseville (Seine-Maritime)
 (13 décembre 1958).
- M. Lucien MUSSET, professeur émérite à l'Université de Caen
 (27 février 1960).
- M. François LENOUVEL, professeur agrégé de physique, détaché au
 Commissariat à l'énergie atomique (25 mai 1963).
- M. Marcel THOMAS, inspecteur général honoraire des Bibliothèques
 (11 février 1967).
- M. Bernard FLAVIGNY, professeur au Conservatoire d'Aix-en-Provence
 (11 février 1967).
- M. Jean-Jacques ANTIER, historien de la marine (8 mars 1969).
- M. Jacques NOBECOURT, historien et journaliste (22 mars 1969).
- M. Pierre GEORGEL, conservateur général du Patrimoine, directeur du
 Musée de l'Orangerie (22 mars 1969).
- M. Ivan CLOULAS, conservateur général des Archives nationales
 (16 janvier 1971).

- M. Pierre BAZIN, conservateur honoraire du Musée du Vieux Château de Dieppe (16 janvier 1971).
- M. Michel MANGARD, archéologue (25 mars 1972).
- Mme Françoise PERROT, archéologue, directeur de recherche au C.N.R.S. (24 mai 1975).
- M. Philippe MANNEVILLE, historien et archéologue (20 mai 1978).
- Mme Christine de VOGUE-BAZIN, pianiste (15 mars 1980).
- M. Bernard LAVOINNE, éleveur, ancien membre de la Chambre d'agriculture (11 octobre 1980).
- Mme Marie-Claire BANCQUART, professeur de littérature contemporaine à l'Université de Paris X (23 octobre 1982).
- M. André PLAISSE, historien (4 décembre 1982).
- M. André MORMICHE, ingénieur général des Eaux et Forêts (11 octobre 1986).
- M. Henri DUBOIS, professeur émérite à l'Université de Paris-Sorbonne, membre du Comité de la Société de l'Histoire de Normandie et de la Société de l'Histoire de France (10 janvier 1987).
- Frère Jean-Pierre RIBAUT, vice-doyen chargé de la recherche, directeur du département des Lettres modernes à la Faculté libre des Lettres et Sciences humaines de Lille (10 juin 1989).
- Prince Michel STURDZA, historien (7 octobre 1989).
- M. Claude VISINET des PRESLES, administrateur civil hors classe (e.r.), vice-président de l'Association des Ecrivains combattants (9 juin 1990).
- M^e François PAPILLARD, avocat à la Cour d'Appel de Paris, conservateur du Musée Michelet à Vascoeuil (9 juin 1990).
- M. Jean MONGREDIEN, musicologue, professeur à la Sorbonne (23 mars 1991).
- M. Jacques BRENNER, conseiller littéraire, romancier (11 mars 1992).
- M. Joseph-Marc BAILBE, professeur émérite à l'Université de Rouen (20 juin 1992).
- M. Alain NIDERST, professeur à la Faculté des lettres de Rouen (20 juin 1992).
- M. Geoffroy de NAVACELLE, président d'honneur du Comité international Pierre de Coubertin (17 octobre 1992).
- Mme Martine BAILLEUX-DELBECQ, conservateur du Musée Louis-Philippe du château d'Eu (8 janvier 1994).
- M. Philippe DELERM, professeur et romancier (22 avril 1995).
- M. Georges LEMOINE, illustrateur (22 avril 1995).
- M. Robert VERGER, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (20 mai 1995).

- M. Gabriel LANGLOIS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (20 mai 1995).
- M. Jean-Paul WATTE, directeur du Museum d'Histoire Naturelle du Havre (20 mai 1995).
- M. Thibaut LE BERTRE, astronome à l'Observatoire de Paris, attaché de recherche au CNRS (20 mai 1995).
- M. Frank LESTRINGANT, historien (20 mai 1995).
- M. Philippe PIGUET, historien et critique d'art (22 juin 1996).
- Comtesse de TOULOUSE-LAUTREC, Grigneuseville, (9 novembre 1996).
- Mme Marie-Renée MORIN, archiviste-paléographe (28 mars 1998).
- M. le docteur Michel de PONTVILLE, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (28 mars 1998).
- M. Jean-Louis DUMAS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, philosophe (28 mars 1998).
- M. Maurice DUTEURTRE, président de l'Association des Amys du Vieux Dieppe (28 mars 1998).
- M. Michel JANTZEN, architecte en chef de la cathédrale de Rouen (11 décembre 1999).
- Mme Elisabeth CAUDE, conservateur général du Patrimoine, conservateur au château de Compiègne (19 mai 2001).
- M. André DEVAUX, professeur de philosophie, co-directeur de l'édition des œuvres complètes de Simone Weil (19 mai 2001).
- M. Joël-Marie FAUQUET, directeur de recherches au CNRS, musicologue (19 mai 2001).

MEMBRES CORRESPONDANTS ETRANGERS

- M. l'abbé Emile BEGIN, directeur de la Revue de l'Université Laval, au Canada, historien (14 mai 1960).
- M. Gaetano FALZONE, professeur à l'Université de Palerme, Italie (12 mai 1962).
- Mlle Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-norman text Society, professeur à Oxford, Angleterre.
- M. Giulio PRUNAÏ, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie (11 février 1967).

M. Toshio SUGI, professeur émérite à l'Université de Tokyo (2 décembre 1967).

Mme Patricia CLANCY, professeur à l'Université de Melbourne (20 mai 1978).

M. René de CHANTAL, ministre des Affaires culturelles à l'Ambassade du Canada à Paris (7 février 1981).

Princesse Greta STURDZA, art et science du jardin, Varengeville (7 mai 1983).

M. Gerd KRUMEICH, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'Université de Düsseldorf (28 mai 1998).

N.B. : La date mentionnée après chaque nom est celle :

- pour les membres titulaires : de leur réception ;
- pour les membres honoraires : de leur réception comme membre titulaire ;
- pour les membres associés et les membres correspondants français et étrangers : de leur élection.

MEMBRES DÉCÉDÉS

Membre titulaire

M. Maurice REMY (5 novembre 1977), inspecteur d'Académie honoraire, décédé le 22 décembre 2002.

Membre correspondant

M. Jacques GUILLOUET (8 mars 1969), conservateur honoraire du Musée de Douai, décédé le 28 juin 2002.

BUREAU

ANNEE 2002

Président : M. Gérard HURPIN*Vice-président* : Me Renaud DELUBAC*Secrétaire perpétuel pour la classe des Lettres* :
M. le Professeur Jean-Pierre LEMERCIER*Secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences* :
M. Pierre HOMMERIL*Trésorier* : M. François de BEAUREPAIRE*Administrateur des Fondations et Legs* :
M. Joseph LAFOND*Archiviste* : M. François BURCKARD

CHRONIQUE
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Année 2002

12 JANVIER – En séance privée, le président Henry Decaëns délivre son message résumant l'année 2001 et cède son fauteuil à Monsieur Gérard Hurpin qui annonce le programme de l'année 2002.

Maître Renaud Delubac devient vice-président.

Puis en séance publique, Mademoiselle Anne Duménil, maître de conférences à l'Université de Picardie, prononce une conférence : *Un soldat inconnu, le soldat allemand dans la Grande Guerre.*

19 JANVIER – La messe à l'intention des membres défunts et des bienfaiteurs de l'Académie est célébrée cette année en la chapelle de l'Espace du Moineau par Monseigneur Bernard Morin.

Le président annonce la naissance d'Hélène, sa fille première née.

26 JANVIER – A la demande du Consulat du Sénégal et de l'Académie, une messe est célébrée à la cathédrale de Rouen pour honorer Léopold Sedar Senghor, ancien président de la République du Sénégal qui était membre associé de notre Académie.

En séance publique, M. Bernard Boullard fait une conférence : *Plantes médicinales du monde. Réalités et croyances.*

2 FEVRIER – En séance privée, M. Delécluse, président du Consortium des Sociétés savantes, expose le fonctionnement de son association et les difficultés qu'elle connaît depuis le départ de certains adhérents et la restriction des aides allouées.

23 FEVRIER – En remplacement du conférencier empêché, M. Chamaraux, professeur de mathématiques des classes préparatoires, est invité à exposer : *La révolution des mathématiques au XX^e siècle. Le groupe Bourbaki.*

2 MARS – Le collège des anciens présidents (le Sanhédrin) est consulté sur la proposition du bureau concernant des « votes de félicitations ». Puis à l'Assemblée générale annuelle sont exposés le rapport moral, le rapport financier avec choix de la cotisation et les rapports nouveaux avec le Consortium des Sociétés savantes.

14 MARS – En séance publique, Madame Roos-Schuhl retrace la vie et l'œuvre d'*Un humaniste philanthrope au XIX^e siècle, le rabbin Moïse Schuhl (Alsace 1845-Rouen 1911).*

15 MARS – Le président Gérard Hurpin et Madame Lemercier représentent notre Compagnie à l'Institut de France, salle des Académies, pour la présentation des œuvres complètes de Fontenelle parues aux éditions Fayard, sous la direction du professeur Niderst.

16 MARS – Les membres de l'Académie sont invités à visiter le musée national de l'Éducation, rue Eau de Robec, sous la conduite de M. Gaulupeau, conservateur du musée.

23 MARS – La commission de la défense de la langue française retient la proposition de M. Delécluse d'inviter M. l'Ambassadeur Dorin à présenter devant nos confrères les associations de défense de la langue française qu'il préside.

En séance semi-publique, remplaçant le conférencier prévu, Maître Casoni vient traiter : *Débats autour de la responsabilité médicale : l'affaire Perruche et ses suites.*

19 AVRIL – L'Académie est invitée à la mairie de Bois-Hérault pour honorer le Prince Gabriel de Broglie qui vient d'être reçu à l'Académie française. Le secrétaire perpétuel qui avait accueilli Gabriel de Broglie comme membre associé de notre Compagnie le 8 novembre 1997, prononce le discours au nom des confrères.

20 AVRIL – La commission des publications académiques précise le programme d'édition du Précis et de la Lettre.

En séance publique, M. Jean-Luc Boissel présente *Cinquante ans de*

création cinématographique rouennaise : autour du film de Cl. Duty, les cathédrales de Monet.

4 MAI – La commission des grandes conférences et du programme précise les conditions de la prochaine sortie de l'Académie et prépare le thème de l'année 2003.

L'assemblée des confrères vote des félicitations à Mme de la Conté, à MM. Authouard, Bézu, Boulard, Chamaraux, Robinne, Venard.

En séance publique, le professeur Bertrand Macé du CHU de Rouen, traite : *La reproduction humaine : biologie et société.*

1^{er} JUIN – En séance semi-publique, *l'Hommage à Gaston Sébire* est prononcé par M. François Bergot.

En séance publique, M. François Bergot donne une conférence : *Choses vues... choses peintes... des « Carnets » aux « Mémoires », du dessin au tableau.*

8 JUIN – Réception de M. Jean Morin – A son discours en remerciement *Justice et société*, M. Joseph Lafond répond : *Justice et mondialisation.*

13-14-15 JUIN – L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen célèbre son troisième centenaire sous la présidence de M. Pierre Messmer, chancelier de l'Institut. Les confrères rouennais Mmes Chaline, Lemercier-Quelquejay, MM. de Beaurepaire, Chaline, Delécluse, Delubac, Gay, Hommeril, Hurpin, Lafond, Lemercier, de Ménibus, furent aimablement invités à toutes les manifestations.

29 JUIN – Sortie de l'Académie. Le Président Hurpin a choisi pour thème de la sortie annuelle de l'Académie *Une promenade dans le Vexin français* en compagnie de M. Dupâquier de l'Institut. Nos confrères connaissent bien M. Dupâquier, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, qui fit chez nous en 1996 une brillante communication sur la démographie française et qui, depuis de nombreuses années, a consacré d'importants travaux au Vexin français.

Il nous conduit d'abord à **Boury** à la limite du Vexin français en face du Vexin normand. Ancienne place-forte défendant les marches du royaume capétien, Boury subit dans le passé de nombreux sièges dont le plus célèbre fut en 1198 celui de Richard Coeur de Lion.

Depuis Gaubert, premier seigneur de Boury, les familles se succèdent par alliances et l'ancienne forteresse, transformée en manoir à la Renaissance est reconstruite en 1685 par Guillaume Aubourg, marquis de Boury

suivant les plans de Jules Hardouin-Mansart.

L'ornementation des façades fut confiée à Thibault Poissant et l'on admire les mascarons au-dessus des portes représentant les quatre saisons et le visage de Jupiter.

L'actuel propriétaire, M. Zentz d'Alnois, qui nous accueille et nous fait visiter, est le descendant de ceux qui édifièrent le château et l'embellirent à travers les générations, lui conservant son caractère de demeure familiale, richement meublée et toujours habitée.

Puis la promenade parcourt les routes anciennes ornées de la « croix pattée » et traverse *Montjavoult*, le village le plus élevé de toute l'Ile de France avant d'arriver à *Théméricourt*, pour visiter la maison du Parc naturel régional du Vexin français, l'écomusée et le musée des Arts populaires du Vexin. M. Dupâquier qui commente cette visite, a participé très étroitement à cette belle réalisation.

À *Magny-en-Vexin*, l'église Notre-Dame est un édifice composite très harmonieux marqué par un important apport architectural de la Renaissance dû en partie à Jean Grapin avec un joli porche d'entrée surmonté d'un lanterneau.

Les fonts baptismaux, récemment restaurés, sont ornés de six statues dont cinq représentent les vertus théologiques et la sixième saint Joseph.

Dans la chapelle de la Vierge, trois priants (Nicolas III de Neuville, Madeleine de l'Aubespine et Nicolas IV) composent le mausolée des Villeroy. A l'entrée de l'église un tableau du peintre magnytais, Santerre, représente « la Madeleine en pleurs ».

Cette promenade dans le « Vexin français » a permis cette année d'élargir la participation aux « Amis de l'Académie ».

Tous ainsi regroupés ont pu écouter les explications brillantes de M. Dupâquier. Ils ont vécu dans la bonne humeur une excellente journée et un savoureux repas à la « Zoli Oberge » de Montreuil-sur-Epte.

21 SEPTEMBRE – A l'occasion des journées du patrimoine, l'Académie participe pour la première fois à l'opération « portes ouvertes ». Le vice-président Delubac accueille près de quatre-vingts visiteurs et leur fait découvrir le salon de l'Académie, le rôle et les travaux de la Compagnie.

En séance publique, M. Olivier Chaline, professeur à l'Université de Paris IV-Paris Sorbonne, prononce une conférence avec projections : *Prague, capitale baroque*.

26-27-28 SEPTEMBRE – La Conférence nationale des Académies se tient à Besançon. Notre Compagnie est représentée par M. Delécluse et M. de Ménibus qui rédige le rapport de l'Académie publié dans la *Lettre*.

5 OCTOBRE – En séance publique, M. Jean-Pierre WATTE, archéologue, directeur du Muséum d'Histoire naturelle du Havre, traite le sujet : *Nos ancêtres les hommes de la préhistoire*.

19 OCTOBRE – Pour célébrer le bicentenaire de Victor Hugo, M. Pierre Georgel, conservateur du musée de l'Orangerie et membre correspondant de notre Académie, traite en conférence publique avec projections : *Victor Hugo, illustrateur de lui-même, autour de « La Légende des siècles »*.

9 NOVEMBRE – La commission de défense de la langue française prépare la venue de M. L'ambassadeur Dorin.

13 NOVEMBRE – La commission des prix étudie les rapports concernant le prix du dévouement et les prix littéraires (35 candidats)

16 NOVEMBRE – Dans la matinée, une séance semi-publique accueille son Excellence Bernard Dorin, ambassadeur de France, qui vient parler de l'avenir de la langue française, de la défense et de la promotion de la francophonie. De façon précise et brillante, il expose clairement *comment se porte actuellement la langue française dans les différentes parties du monde*. Pour défendre notre langue, battue en brèche par l'invasion de l'anglo-américain, il insiste sur la nécessité de maintenir la pluralité des langues.

L'après-midi, en séance privée, l'assemblée de l'Académie ratifie les propositions des commissions concernant l'attribution du prix du courage et du dévouement, et des prix littéraires.

23 NOVEMBRE – En séance publique, M. Vincent Lamanda, Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles, membre du Conseil supérieur de la magistrature vient traiter : *Un grand magistrat normand du XVIIIe siècle, Hue de Miromesnil*.

M. Vincent Lamanda, lorsqu'il était Premier Président de la Cour d'Appel de Rouen et membre d'honneur de notre Académie, a fait des recherches historiques sur le Parlement de Rouen. Il avait exposé à notre séance du 11 mai 1996 : *Les collections historiques de la Cour de Rouen*.

30 NOVEMBRE – En séance privée, c'est la lecture et l'enregistrement des rapports sur les livres et revues envoyés par les autres académies françaises et étrangères.

14 DÉCEMBRE – En séance privée, élection du bureau pour l'an 2003 : M^c Renaud Delubac est élu président, M. Gérard Angoustures, vice-président.

Puis se tient la séance publique annuelle des Prix. Le vice-président de l'année prononce l'éloge de la vertu qui a pour thème : *Vertu publique et vertus privées*.

La remise du prix du courage et du dévouement (M. Patrick Bouré) et des cinq prix littéraires est agrémentée d'intermèdes musicaux (le trio n°1 et le trio n° 3 de J. Haydn) par MM. Jean-Charles Dautin à la flûte, Bernard Mathern au violon, Mlle Aurélie Streif au violoncelle.

Comme chaque année, après la séance, les lauréats et leurs familles sont reçus dans les salons de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel aux Lettres

Jean-Pierre LEMERCIER

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2002

PRIX GADON

Prix du courage et du dévouement

M. Patrick BOURÉ

auteur d'un émouvant témoignage

Debout dans ma tête.

Editions Bertout, 2002

Rapporteur : M. le professeur Jean-Pierre LEMERCIER

PRIX BOUCTOT

M. Armand FRÉMONT

Portrait de la France – villes et régions.

Flammarion, 2001.

Rapporteur : M. François GAY

PRIX GOSSIER

M. Denis HÜE

Les palinods. La poésie palinodique à Rouen (1486-1550).

Ed. Honoré Champion, 2002.

Rapporteur : M. Gérard HURPIN

PRIX COURTONNE-LENÉPVEU

M. Yannick MAREC

Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927)

Ed. La Documentation française, 2002.

Rapporteur : M. François BURCKARD

PRIX GUÉROUT

Prix de poésie

M. Luis PORQUET

pour l'ensemble de son œuvre.

Rapporteur : M. GUY PESSIOT

PRIX DUMANOIR

Mme Marie-Gabrielle PICCINO

Claire Vallée, mon arrière grand-mère.

Imprimerie : Les moines de Saint Wandrille

Rapporteur : M. Bernard BOULLARD

JUSTICE ET SOCIÉTÉ

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Jean LÉVY

le 10 mai 1967

DISCOURS

DE

RÉCEPTION

PEIX-DE-ÁGUA

Pris de peixe

M. Luis PEREIRA

para l'cidade de S. Paulo
Resposta: M. Luis PEREIRA

PEIX-DE-ÁGUA

M. Luis PEREIRA

para l'cidade de S. Paulo
Resposta: M. Luis PEREIRA

PEIX-DE-ÁGUA

PEIX-DE-ÁGUA

PEIX-DE-ÁGUA

para l'cidade de S. Paulo



M. Luis PEREIRA
para l'cidade de S. Paulo
Resposta: M. Luis PEREIRA

JUSTICE ET SOCIÉTÉ

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Jean MORIN

(8 juin 2002)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Il n'y a guère au monde un plus bel excès que celui de la reconnaissance écrivait La Bruyère, élu membre de l'Académie Française en 1693, dans ses célèbres « Caractères ». Qu'il me soit permis, en ce jour exceptionnel, de ne pas me priver de la faculté qui m'est ainsi accordée par l'un des grands esprits de notre littérature.

Oui, je voudrais en effet vous dire combien je mesure l'honneur et le plaisir d'être admis à prendre place parmi vous au sein de cette noble Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

La phase préparatoire à cette admission m'a convaincu, s'il en était besoin, du prix que représente le « dignus intrare » que vous m'avez décerné et, bien sûr, l'engagement que constitue la participation aux activités de votre Compagnie. J'avais certes, en tant qu'auditeur, profité déjà de la qualité de vos travaux, mais je dois avouer avoir été particulièrement sensible à l'accueil chaleureux qui m'a été réservé au cours de ces visites dites d'usage, et combien justifiées, qui m'ont permis de me présenter et de rencontrer un esprit de grande convivialité. Les entretiens que nous avons eus ne pouvaient manquer de me séduire, et comment ne le serait-on pas lorsqu'il s'agit d'être reçu parmi ceux qu'inspirent encore les trois valeurs essentielles que sont la *tradition*, la *culture*, l'*humanisme* ?

La tradition qui contrairement à ce que voudraient faire croire certains « beaux esprits », n'a rien à voir avec un archaïsme ou un conservatisme désuet, mais répond à la belle formule d'Edouard Herriot : *La tradition, c'est le progrès dans le passé ; le progrès dans l'avenir, ce sera la tradition.*

La culture, prise au sens de cet ensemble de connaissances que représente votre Académie, ouverte sur les trois domaines qui lui appartiennent : les sciences, les belles-lettres et les arts.

L'humanisme, enfin, notre raison d'être et d'agir.

Je suis donc conscient qu'en prenant place parmi vous, j'aurai la faveur de m'enrichir non seulement de nos différences mais du capital intellectuel et moral que recèle cette Académie, dont le seul nom évoque ce jardin d'Athènes consacré au héros grec, Akademos, où Platon dispensait son enseignement à la jeunesse athénienne.

Qu'apporterai-je alors ? Je ne sais ni n'en préjuge. Soyez assuré cependant que je ne pourrai rester indifférent à la confiance que vous me témoignez et pour laquelle je vous exprime ma très profonde gratitude.

Parmi les domaines où je crois pouvoir vous offrir une première contribution figure en vérité celui du droit et de la justice, de par ma formation, mon expérience professionnelle, et mon implication forte au sein des juridictions spécialisées que sont les Tribunaux de Commerce, ainsi que dans le cadre de nombreux contacts avec les milieux judiciaires.

C'est donc dans la ligne de mes prédécesseurs appartenant à votre Académie et de mes collègues actuels, également juristes, que j'ai proposé de vous entretenir d'un sujet qui m'apparaît essentiel et d'une singulière actualité puisqu'il s'agit de la Justice.

Je vous rassure immédiatement ; je n'ai ni l'intention de faire un cours de Droit ni de me livrer à des développements de techniques procédurales. Mon propos est seulement de tenter de vous faire mieux comprendre, au travers de l'actualité, avec le regard d'un citoyen un peu plus averti, la problématique de la Justice, le sens et le rôle central qui lui reviennent dans notre organisation sociale et pour chacun d'entre nous.

Telle est la raison du titre de mon propos :

« Justice et Société ».

La Justice, valeur suprême de notre société que représentent, en déesse triomphante tenant la balance aux deux plateaux en équilibre, les fresques et peintures des palais italiens mais aussi plus près de nous le tableau du peintre du XVIII^e siècle L.-J. Durameau dans la grande salle d'audience du Tribunal de Grande Instance de Rouen, la justice donc, cette grande dame est aujourd'hui quelque peu malmenée, contestée, attaquée de toute part.

L'institution judiciaire française et en particulier son fonctionnement n'ont jamais échappé dans le passé aux critiques, désapprobations diverses, voire railleries et sarcasmes ou satires bien connues, mais ont propulsé sur le devant de la scène, ces dernières années, les multiples aspects, ressorts, méthodes et pratiques judiciaires confrontées, faut-il le souligner, aux profondes mutations de notre société. Le décalage est indiscutable, mais il a pris dans l'opinion l'allure d'une véritable crise évoquée ou dénoncée ouvertement tant de l'intérieur par les magistrats eux-mêmes et les auxiliaires de justice que de l'extérieur par les observateurs que sont les usagers et les médias de tous ordres. Nous citerons ainsi les expressions le plus souvent rencontrées : Justice « dans l'impasse », « malade », « égarée », Justice qui « vacille », « s'es-souffle », crise structurelle, matérielle, crise du moral des magistrats, crise d'identité, sans compter les termes maintes fois relevés, à commencer par le Président de la République interpellant en décembre 2001 le gouvernement sur les « dysfonctionnements graves et répétés » de la Justice.

Par delà les déclarations, parfois excessives, sur le profond malaise de la justice, il y a malheureusement la force probante des faits dont nous citerons quelques-uns des plus marquants.

En premier lieu, le problème majeur de la sécurité des biens et des personnes avec l'aggravation généralisée de la délinquance et son élargissement aux classes de plus en plus jeunes, l'existence sur le territoire de véritables « zones de non droit », la création d'une économie parallèle quasi maffieuse engendrée par le trafic de drogues en tout genre.

Viennent ensuite certains dysfonctionnements aux conséquences particulièrement graves pour les victimes que les médias ne manquent pas de relater avec force détails ; citons, entre autres, le cas exemplaire des « disparues de l'Yonne » et les anomalies de l'enquête, les libérations de braqueurs, meurtriers ou violeurs multirécidivistes qu'il est inutile de désigner. Comment admettre que certaines de ces libérations (affaire Bonnal) aient pu être décidées au motif d'une simple irrégularité de

procédure, parce qu'on a préféré faire prévaloir la forme sur le fond de l'affaire ?

Dans un autre domaine, ces dernières années ont vu naître une explosion des « affaires » financières et de corruption avec leur connotation politique : détournement de fonds, abus de biens sociaux, financement des partis politiques, blanchiment d'argent... Sans compter quelques grands débats marqués par des flottements et hésitations sur les solutions applicables :

- . procès du « sang contaminé » au regard de l'indemnisation des victimes et de la recherche des responsabilités ;

- . polémique juridico-politique sur le « préjudice d'être né » et l'indemnisation des handicapés congénitaux autour de la jurisprudence « Perruche » ;

- . amorce de débat sur certains aspects difficiles de la bio-éthique (clonage thérapeutique par exemple) et sur la confrontation globale entre la santé publique, la responsabilité médicale et l'action judiciaire.

S'ajoutant à ce qui précède l'élaboration et la mise en oeuvre précipitée d'une réforme des procédures pénales ayant abouti à la loi du 15 juin 2000 portant sur « la présomption d'innocence et les droits des victimes », dont l'application au 1^{er} janvier 2001 va se révéler à ce point désastreuse que le gouvernement va être contraint, face à la tempête soulevée dans les milieux judiciaires, de modifier son texte trois mois après.

A l'issue de ce constat brièvement esquissé, révélateur d'une dégradation du service de la justice, les questions essentielles qui viennent à l'esprit ne sont-elles pas : qu'y a-t-il de commun entre ces différents aspects du fonctionnement de la justice ? Quelles en sont les causes ? Comment y remédier ? Quelles sont alors les perspectives envisageables ?

C'est à ces questions que nous souhaitons tenter de répondre en analysant successivement dans une première partie les aspects et facteurs explicatifs d'une justice en désarroi, et dans une deuxième partie les perspectives concevables et la problématique de l'organisation judiciaire.

ASPECTS ET FACTEURS EXPLICATIFS D'UNE JUSTICE EN DESARROI

Il est toujours difficile de définir avec exactitude les origines et facteurs déterminants d'une situation de crise touchant un ensemble de phénomènes aussi complexes que l'institution judiciaire avec les multiples

interférences et circonstances qui peuvent influencer sur son statut et son évolution, sans compter les courants de pensée et les idéologies politiques et sociales qui, au cours des siècles, ont orienté ou régi ses principes et ses normes de fonctionnement.

Limitant notre analyse à l'actualité présente, il nous a semblé que le malaise réel de la justice pouvait trouver ses principales explications autour de trois groupes de problèmes :

- la crise interne du Droit ;
- l'environnement socio-économique ;
- l'inadéquation entre le besoin de justice des citoyens et les moyens pour le satisfaire.

La crise interne du Droit

Dénoncée par de nombreux observateurs qualifiés, elle se manifeste principalement par l'inflation législative et son évanescence, la multiplicité des lois et décisions judiciaires inappliquées, et ce que nous appellerons la confusion sémantique.

L'inflation législative

Quelques chiffres pour mesurer l'ampleur du phénomène : ce que les technocrates désignent du joli nom d'« appareil normatif français » comprend actuellement 8.520 textes législatifs, 125.000 décrets et arrêtés, 380.000 règlements, soit environ 520.000 textes, auxquels s'ajoutent quelque 20.450 règlements européens.

Autant de textes destinés normalement à garantir nos libertés individuelles et assurer la vie harmonieuse de notre société, autant de textes que, selon la règle suprême de notre système judiciaire, chaque citoyen doit parfaitement connaître puisque *nul n'est censé ignorer la loi*, autant de textes que le juge a la charge de faire appliquer, confronté en permanence à un véritable « harcèlement textuel ».

Depuis toujours, les commentateurs les plus autorisés n'ont pas manqué, sur cet aspect d'un mal désormais typiquement français : déjà Tacite s'écriait : *Plurimae leges, pessima respublica* (abondance de lois, triste Etat), Montesquieu dans son « Esprit des lois » si bien nommé, observe que *les lois inutiles affaiblissent les nécessaires*, et plus couramment l'adage *Trop de lois tue la Loi*, pour ne citer que ces quelques aphorismes. Cette inflation législative traduit en fait une tendance des pouvoirs publics à se refuser à légiférer sur des règles essentielles à caractère véritablement normatif, visant le bien commun objectif, pour

préférer légiférer sans discernement dans le but de satisfaire des intérêts particuliers ou catégoriels, suivre des mouvements d'opinion sans porter de véritables jugements de valeur à caractère universel. On prendra pour exemple de cette approche fuyante les grands débats de société sur l'euthanasie ou la législation sur les drogues ou stupéfiants.

Cette inflation à laquelle s'ajoute une frénésie de changement ôte toute fixité au droit qui, de proche en proche, finit par perdre la stabilité et la sécurité juridique attendue des citoyens et en particulier des acteurs économiques. L'exemple le plus frappant est assurément celui du droit fiscal et social, objet d'incessantes retouches qui rendent difficile pour les entreprises d'être en règle et qui les exposent à la bagatelle de plus de 100.000 infractions.

Surabondance et instabilité rendent ce droit évanescant, ce qui faisait dire à Rivarol que *la meilleure loi n'est pas la plus juste, mais la plus stable*. Et paradoxalement cette situation contredit la prétention si souvent exprimée de voir en notre pays le modèle d'un « Etat de droit ».

Des lois et décisions inappliquées ou détournées

L'un des fondements premiers du système juridique français repose non seulement sur la présomption de connaissance de la règle de droit (« nul n'est censé ignorer la loi ») mais également sur la force obligatoire de la loi. Toute infraction relevée et sanctionnée par une décision judiciaire devenue définitive (après mise en oeuvre des voies de recours existantes) donne lieu à différentes procédures d'exécution qui, en matière pénale, sont placées sous l'autorité de l'Etat puisque confiées au ministère public et au Juge de l'Application des Peines.

Force est de constater qu'au cours de ces dernières années, le principe d'exécution a été quelque peu entamé. Une étude récente sur l'ensemble des tribunaux faisait en effet ressortir que

- 70% des amendes ne sont pas perçues par le Trésor Public ;
- les mesures permettant d'éviter l'emprisonnement des délinquants, comme un travail d'intérêt général ou un sursis assorti d'un contrôle appelé « mise à l'épreuve », ne sont pris en charge par les services sociaux-éducatifs qu'à hauteur de 25% ;
- plus de 1/3 des peines de prison ferme ne sont pas effectuées, peines inférieures à six mois, mais également supérieures ;
- sans oublier, les 80% de plaintes de victimes classées sans suite.

Plus généralement, et dans tous les domaines prévaut le sentiment d'impunité ouvrant la voie à tous les excès, à l'explosion de la délinquance. Et il y a pire. Il s'agit d'une justice bafouée, ridiculisée,

puisqu'elle se rapporte à des règles ou décisions judiciaires ouvertement et délibérément transgressées. Comment admettre le spectacle désolant de

. ces quelques leaders en mal de publicité s'attaquant, sous le regard attendri des médias, à des cultures ou bâtiments qui n'ont pas l'heur de leur plaire ;

. ces hordes de jeunes désignés sous le doux sobriquet de « sauvageons » s'en prenant ostensiblement aux véhicules, à des groupes en réunion, aux pompiers ou médecins venus porter secours aux personnes en difficulté ;

. ou encore ces « rave parties » organisées dans des conditions déplorables et où se consomme en toute liberté les drogues interdites pour le plus grand profit de quelques organisateurs ;

. sans compter ces multiples infractions de tous les jours, qualifiées d'« incivilité », banalisées, normalisées... et ce, pendant que les chaînes de radio ou de télévision diffusent à qui veut les entendre de grands discours sur l'impunité ou le risque « zéro », tant il est vrai que *comme souvent en France, les mots sont forts mais la pratique est molle.*

La confusion sémantique

Les phénomènes qui précèdent se retrouvent dans le discours où se mêle un langage juridique souvent abscons ou inintelligible, mais aussi le « politiquement correct » et avec lui le détournement du sens des mots.

L'exemple le plus frappant est celui du seul terme de « droit », son contenu, sa valeur de référence.

Il y a le « droit » tout court, ensemble de règles de conduite socialement édictées et sanctionnées qui s'imposent aux membres de la société, et telles qu'il en a été promulgué depuis la plus haute antiquité. Par ailleurs se situe la distinction courante entre le « droit de » et le « droit à », le premier se rapportant plutôt à l'action, on parlera ainsi du droit de vivre, de circuler, du droit de grève, etc., le second évoquant plutôt l'obtention, voire la revendication, l'exigence : droit à un statut économique, social, culturel ... mais aussi droit à la liberté, à l'égalité, à la propriété, à l'éducation, au travail, avec les réglementations qui en régissent plus ou moins bien le bon usage, les limites, en les enfermant parfois dans une rigueur tatillonne ou au contraire en les laissant dans la plus grande fluidité.

Et par-dessus ces notions règnent impérieux les « Droits de l'homme », référence devenue absolue, fondement politique majeur qui désigne une société régulée par le droit, ce qui suppose un droit objectif constitué par les lois et règlements, ensuite un juge pour redresser les

situations litigieuses. Le problème des Droits de l'homme réside cependant dans leur caractère indéterminable, abstrait, dans une extensibilité infinie, ce qui permet, dans le réel, les plus grandes variations.

Entre les droits exprimés par la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » du 26 août 1789 qui prévoit dans son article 1^{er} que *les hommes naissent et demeurent libres et égaux entre eux* (dont malheureusement on oublie le plus souvent l'article 4 : *La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui*), et tous ceux affirmés par la suite, notamment par notre Constitution de 1958 et son préambule, la liste s'est abondamment rallongée et, en particulier, avec son complément récent dont je reparlerai, celui de la « Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales » signée à Rome le 4 novembre 1950. Et, dans l'actualité récente, que n'a-t-on entendu sur le droit à la sécurité, le droit à la santé, le droit au logement, ... et pourquoi pas le droit au bonheur ?

Loin de nous de rejeter l'intérêt de ce qui constitue l'affirmation de ces valeurs pour lesquelles la France jouit encore d'une réputation d'« Etat de droit », et même de « patrie des droits de l'homme », dans la mesure où il s'agit d'idéal, d'objectif vers lequel doit tendre le pouvoir en transformant ces droits en lois destinées à les réglementer et à les rendre effectifs. La confusion résulte de la grande incompréhension qui règne à l'égard de ces affirmations formalisées, utilisées avec désinvolture et sans discernement alors qu'il ne s'agit en fait que de droits inexistant dans leur application puisqu'ils ne sont pas sanctionnés, ou ce que les sociologues qualifient de « concepts flous ». Ce brouillage des esprits permet au citoyen français, dont c'est une caractéristique, de développer à l'envi son pouvoir de revendication, son « droit à » et le conduit à méconnaître ce qui est interdit ou autorisé.

L' environnement socio-économique

Les profondes mutations qui ont marqué la société française au cours du demi-siècle écoulé mériteraient bien sûr un long développement que nous ne pouvons présenter ici mais dont on retiendra seulement l'un des aspects essentiels : l'ouverture des frontières avec la libre circulation des personnes et des biens, les phénomènes désignés par les termes de : européanisation, mondialisation, globalisation, avec toutes leurs conséquences sur le plan économique et social mais aussi le changement de vision sur tous les domaines, qu'ils soient publics ou privés, sur notre

univers intellectuel et culturel. Il s'y ajoute la montée exponentielle des technologies liées à l'information et à la communication.

Le droit et la justice se trouvent largement confrontés à ces évolutions et aux adaptations qu'elles imposent. Il en résulte même un changement dans le rapport entre la justice et le politique dans la mesure où la justice n'est plus seulement désormais soumise à l'application de la loi nationale, mais aussi aux textes internationaux : Convention Européenne des Droits de l'Homme et droit communautaire. Pour en mesurer les effets, citons l'un des aspects les plus novateurs de cette Convention: il s'agit de l'article 6, paragraphe 1^{er}, lequel fait dorénavant figure de règle fondamentale dans notre système judiciaire. Cet article précise textuellement : *Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial...* L'indépendance du tribunal s'entend bien sûr de l'indépendance du juge. Elle exprime la distance qui doit exister entre le juge et les parties, mais également vis-à-vis de toute pression extérieure.

La notion d'impartialité, quant à elle, ne constitue pas une nouveauté, tellement il semble aller de soi que le juge doit observer la plus grande objectivité, neutralité par rapport à la situation qui lui est soumise, par rapport à la personne qui argumente devant lui, par rapport à la loi qu'il a en charge d'appliquer.

Cette impartialité qualifiée de subjective car elle renvoie le juge à sa conscience, se trouve complétée par une jurisprudence abondante qui développe une autre forme d'impartialité dite objective dont le fondement est issu du droit anglo-saxon, lequel attache une particulière importance au principe de l'apparence énoncé comme suit : *Justice must not only be done, it must also be seen to be done, La justice ne doit pas seulement être rendue, elle doit aussi être vue comme rendue*, autrement dit visible, comprise, dans sa forme externe.

L'impartialité objective, structurelle, concerne donc le fonctionnement et l'organisation même de la juridiction. Il en est ainsi de l'impossibilité pour un juge de statuer sur le fond d'une affaire qu'il aura précédemment instruite ou sur laquelle il aura enquêté, ce qui peut le rendre suspect de préjugé à l'égard de l'affaire en cause.

Il en résulte une complexité accrue dans le déroulement des procédures, et ce avec des effectifs et moyens insuffisants, des risques d'allongement des délais, sans compter les dérives tenant aux moyens dilatoires invoqués, annulation de procédures et autres difficultés pour statuer.

Sans entrer dans un débat philosophique sur le distinguo entre l'être et le paraître, il nous semble que cette nouvelle conception de l'impartialité, liée à l'apparence qui pèse actuellement lourdement sur les juridictions, aboutisse à des excès de formalisme ou à ce que certains désignent par une « tyrannie de l'apparence ». L'exigence d'impartialité mérite mieux que cela et nous ne pouvons pas ne pas citer les propos tenus sur le sujet par le Chancelier d'Aguesseau dans sa harangue aux juges du Parlement de Paris à la Saint Martin de 1708 : *Vouloir paraître juste sans l'être en effet, c'est le comble de l'injustice, et c'est en même temps le dernier degré de l'illusion, il est des impostures qui éblouissent d'abord, mais il n'en est point qui réussissent longtemps ; et l'expérience de tous les siècles nous apprend que pour paraître homme de bien, il faut l'être véritablement.*

L'inadéquation des besoins de justice et des moyens

Au regard des faits et situations précédemment décrits, il aurait sans doute fallu mesurer ou analyser les facteurs spécifiques de l'état de notre société et son évolution actuelle. Les psychologues, sociologues, éducateurs ou philosophes se chargent d'y procéder, et chacun de nous a une opinion et une expérience personnelle sur le sujet.

A l'évidence, entre la justice et la société, les deux domaines s'entremêlent, soit en tant que cause ou origine, soit comme effet et conséquence. S'il fallait cependant relever un facteur explicatif primordial des phénomènes décrits, force est de constater depuis de nombreuses années l'incapacité devenue endémique du politique à prendre les mesures adaptées à l'évolution de la société. Certes les attentes ou revendications des citoyens sont souvent contradictoires et par conséquent difficiles à satisfaire, mais la démission du pouvoir ou ses hésitations suscite dans l'esprit du citoyen la recherche d'un autre recours à ses difficultés ou aspirations. C'est alors vers la justice qu'il se tourne et l'on assiste ainsi à une « judiciarisation » ascendante de la société. Et le juge intervient désormais « dans tous les domaines de la vie : du malaise des banlieues au redressement des entreprises en difficulté, de la bioéthique au blanchiment d'argent sale, de la responsabilité pénale des hommes politiques au port du foulard en classe pour les petites musulmanes ». L'institution judiciaire, en dépit des critiques, se voit confier un rôle salvateur, une mission d'épanouissement économique (comme c'est le cas, parmi d'autres, du Tribunal de Commerce à qui il est reproché de ne pas redresser 95% d'entreprises en difficulté comme s'il pouvait créer des richesses, maintenir des emplois que l'entreprise ne peut pas prendre en charge), ou des missions d'épanouissement social que sont les multiples

fonctions d'accompagnement des services judiciaires dans le domaine pénal ou civil.

« Judiciarisation », mais aussi « pénalisation », car à côté du rôle salvateur se développe à l'infini celui de détecteur de responsabilité, voire de culpabilité. Aucun citoyen, personne civile, détenteur d'un pouvoir quelconque, ne peut plus échapper à sa mise en cause. Dirigeant d'entreprise, élu, médecin, animateur de groupe ou d'association, éducateur, chacun peut voir sa responsabilité engagée du seul fait que l'un ou l'autre de ses actes ait pu, directement ou indirectement, causer un dommage à autrui.

Sous l'influence de ce qui se pratique aux Etats-Unis, le principe dominant devient que *tout préjudice est indemnisable*, y compris celui d'être en vie (voir affaire Perruche).

Le citoyen peut également être sanctionné pénalement par exemple pour des problèmes de sécurité, avec cette merveilleuse découverte du « principe de précaution », quasi imposture qui aboutit à la négation du risque et surtout qui évite de prendre les décisions qui s'imposent. Il s'y ajoute le renforcement de la responsabilité pénale appliquée aux personnes morales ou à tous groupements dotés de la personnalité juridique. Et paradoxalement, ces nouveaux développements de la justice ne trouvent que peu d'écho dans la mise en oeuvre de moyens permettant, avec le discernement qui convient, d'y répondre.

Quelques éléments concrets pour nous en convaincre :

Avec 30 milliards de francs pour l'année 2002, le budget justice ne représente qu'environ 1,7% des dépenses de l'Etat. La France dépense trois fois moins par habitant pour sa justice que l'Allemagne ou l'Angleterre. Le Président de l'Union Syndicale des Magistrats, s'exprimait comme suit dans son discours à l'occasion du Congrès de l'U.S.M. en octobre 2000 : *Les trente dernières années ont été caractérisées par l'explosion du contentieux et par la relative stagnation du nombre des magistrats. En 1965, il y avait en France 4000 magistrats et 6000 avocats. Il y a aujourd'hui 6300 magistrats (environ) et plus de 30.000 avocats. Le nombre de dossiers a été multiplié par 3, la charge de travail par magistrat également. La progression constante du nombre des plaintes, des assignations et des requêtes en tout genre adressées à la justice peut-elle être indéfinie ? Comme le besoin de santé, le besoin de justice est immense. Il existe une « économie de la santé ». Mais aussi un marché du droit dont les excès sont à redouter, surtout si on ne fournit au consommateur-justiciable qu'une justice virtuelle.*

PERSPECTIVES ET SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité, tant est vaste le sujet choisi dont chacun des aspects mériterait à lui seul un long développement, nous nous sommes efforcés de mettre en exergue les principaux éléments constitutifs du malaise de la justice et de ses causes essentielles.

Il serait faux de méconnaître que face aux difficultés dénoncées certaines solutions n'aient pas été recherchées, voire tentées avec plus ou moins de bonheur, et que des propositions n'aient pas été faites pour une énième réforme de la justice.

Qu'en est-il à ce jour de ces perspectives ? Et le véritable sujet n'est-il pas celui de la place et du rôle de la justice au sein de notre société et par rapport à notre démocratie ?

Des remèdes de circonstance

Parmi les remèdes apportés au cours des dernières années méritent d'être cités ce que l'on désigne par le terme de « Modes Alternatifs de Règlement des Conflits » (M.A.R.C.) ; il s'agit de la médiation et de la conciliation.

Le principe en est simple : il consiste à obtenir la solution d'un litige en faisant intervenir un tiers extérieur, non professionnel, appelé médiateur ou conciliateur qui aura pour mission de tenter de convaincre et de rapprocher les parties en vue de régler leur différend par un accord ou une transaction. La formule présente assurément de nombreux avantages puisqu'elle évite d'avoir recours à un procès souvent long et coûteux et qu'elle transforme une justice imposée et parfois traumatisante en justice négociée et consensuelle. Elle a surtout pour effet de remédier à l'engorgement des tribunaux, ce qui explique pour une large part le succès remporté auprès des magistrats et son développement, tant en matière pénale qu'en matière civile.

Parmi d'autres solutions figurent certaines dispositions issues de la loi du 15 juin 2000 sur la procédure pénale : renforcement de la protection sur la présomption d'innocence, instauration de l'appel des décisions de Cour d'Assises (dont on relèvera qu'il dépasse largement le taux de 15% prévu), amélioration des droits des victimes. Il est regrettable que cette loi, adoptée dans la précipitation, n'ait apporté que des solutions partielles aux problèmes beaucoup plus larges posés par la justice pénale.

C'est également dans un contexte de mécontentement et de revendication émanant des milieux judiciaires que Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice se décidait à organiser les « Entretiens de

Vendôme », sorte d'Etats Généraux sur la justice destinés à procéder à une « mise à plat de la justice », laquelle s'est en fait focalisée sur un seul sujet : le manque de moyens dont dispose la population judiciaire.

Je ne peux pas manquer de citer, parmi les projets de réforme envisagés, celui des Tribunaux de Commerce auquel j'ai participé directement. L'idée principale de ce projet consistait, suivant une formule dite de « mixité », à introduire dans les juridictions consulaires des magistrats de carrière, en dépit du fait qu'il s'avère qu'ils sont eux-mêmes surchargés, et qu'ils n'ont pratiquement aucune connaissance ni expérience du monde des entreprises et du domaine économique.

Initié en 1997 et inachevé en 2002, le parcours cahotique de ce projet est l'illustration même d'une réforme dont le principe pouvait s'admettre, mais qui s'est empêtré dans ses contradictions entre le maintien d'une justice « citoyenne », assumée par des bénévoles, élus, au service d'une justice spécialisée en matière économique, et un mécanisme de fonctionnarisation partielle ou de professionnalisation administrative.

Sans développer les aspects de ce projet, c'est de la méthodologie utilisée que résulte l'échec de cette réforme et de toutes celles qui seront entreprises de la même manière, car elle est le type même de ce qu'une réforme doit éviter, à savoir :

- . un lancement fondé sur un véritable pamphlet par ses outrances et ses observations méprisantes ;

- . le refus de tout dialogue avec les acteurs, mais aussi avec les justiciables représentés en l'espèce par leurs organisations professionnelles ;

- . l'imposition en force de solutions inspirées par l'idéologie et le corporatisme ;

- . l'absence d'analyse et de réflexion objective sur les modifications souhaitées.

Que n'évoque-t-on également le « serpent de mer » de la carte judiciaire avec sa répartition des juridictions remontant à l'année 1800, et dont les multiples propositions de refonte ou de regroupement se sont heurtées à l'opposition des élites administratives et des notables locaux ! Et ce ne sont pourtant pas les « bonnes idées » qui manquent, et les suggestions prolifèrent à souhait, enrichissant toute une littérature, une presse abondante, de multiples colloques, voire des programmes politiques, soulignant ainsi l'intérêt manifeste que suscite le fonctionnement de la justice, mais aussi les contradictions et divergences profondes sur les solutions ou remèdes à retenir.

Citons ainsi le problème très controversé de la modification du statut du Parquet dont certains voudraient voir supprimer le lien hiérarchique avec le pouvoir exécutif, en l'occurrence le Ministre de la Justice. Cette suggestion qui aurait pour effet le désengagement de l'Etat en matière de politique pénale est en outre contraire au rôle fondamental du Parquet qui, en tant que garant de la Loi et de l'ordre public, assure la défense de l'intérêt général et de la société.

L'autre courant à la mode concerne la suppression du juge d'instruction, ce qui reviendrait à remplacer notre système de procédure inquisitoire par le système accusatoire de type anglo-saxon qui donne à la police la charge de réunir tous les éléments utiles à l'accusation, pendant que la défense tente, avec ses moyens, de procéder à la recherche de ce dont elle a besoin.

Il est également souvent question d'un retour à l'instauration de l'ancien juge de paix, juge chargé des petits litiges et répondant à l'aspiration à une justice de proximité.

Mais c'est aussi l'institution judiciaire dans sa globalité et dans certains de ses fondements ou principes pour lesquels une révision est préconisée.

Il nous faut donc tenter de suggérer, parmi d'autres, certaines lignes d'inspiration permettant d'éclairer le sens des réformes nécessaires. Après avoir énoncé ces propositions, nous dirons quelques mots sur la véritable problématique de la justice : la montée en puissance du juge et sa légitimité.

QUELQUES IDÉES-FORCES POUR UNE RÉFORME DE LA JUSTICE

Si l'on retient l'esprit général de certaines analyses rapportées par les personnalités les plus qualifiées du monde judiciaire (hauts magistrats ou avocats éminents), le diagnostic est clair : la justice française doit faire face à un double défi. D'une part, le besoin de justice est « devenu, à notre époque, aussi fondamental que le besoin de santé ». Et d'autre part, se renforce dans l'esprit du justiciable l'exigence d'une justice de qualité, rapide, compétente, efficace.

Autrement dit, l'enjeu de la justice de demain et de la réforme attendue est bien de concilier de « juger plus et juger mieux ».

En premier lieu, juger plus : c'est faire face à l'explosion quantitative de la demande de justice, à la paralysie des juridictions par l'inflation des litiges et infractions commises dont nous avons parlé, à la complexité grandissante du droit.

C'est bien sûr répondre à la demande de moyens fortement exprimée par les magistrats, au renforcement de leurs effectifs.

Ce n'est pas la seule solution, car il existe d'autres voies envisageables :

1. Alors que les juges se voient affecter à des tâches extra-judiciaires diverses : fonctions administratives de plus en plus lourdes, mais aussi participation à de nombreuses commissions (135 en 2001 contre 71 en 1989) telles que celles concernant la redevance des débits de boissons, l'attribution de la médaille de la famille, le contrôle de la propagande électorale, ... dont ils pourraient être déchargés, ne devrait-on pas enfin leur permettre de se consacrer pleinement à leur métier de juger.

2. Les modes alternatifs de règlement des litiges, dont nous avons parlé précédemment, avec la médiation et la conciliation, constituent un exutoire certain, sous réserve d'en renforcer les garanties et règles de fonctionnement.

3. L'inflation pénale pourrait, elle aussi, s'alléger par différentes mesures s'ajoutant à celles déjà développées par les procureurs de la République (médiation pénale confiée à des délégués, peines de substitution, par exemple). Plutôt que d'encombrer le procès pénal par les problèmes de réparation de préjudice et de recherche de responsabilité, cet aspect pourrait être « civilisé », c'est-à-dire transféré sur une justice civile plus accessible et plus compréhensible, la répression pénale ne devant sanctionner que les manquements graves.

A la place d'un procès pénal unique, avec son cérémonial et sa lourdeur, pourquoi ne pas adopter la méthode américaine du « coupable ou non coupable » (*guilty or not guilty*). A la première réponse correspondrait un procès allégé puisque les faits sont reconnus par le délinquant ; le deuxième cas seulement donnerait lieu à un procès plus long compte tenu de la nécessité d'approfondir les faits, circonstances et moyens de défense du prévenu.

Juger mieux, d'autre part : c'est faire appel à une justice de qualité. Que faut-il entendre par là ? Sur quels critères se fonder ?

Si l'on se place du côté des acteurs à qui est confiée la mission de juger, la qualité réside dans la compétence, l'indépendance et l'impartialité dont nous avons parlé, et principalement ce qu'exprime Monsieur Guy Canivet, Premier Président de la Cour de Cassation, lorsqu'il évoque le devoir professionnel du magistrat répondant « au respect d'une éthique », à la « conscience du juge » soumise à des exigences fondamentales et

notamment au fait qu'elle « s'inscrit dans le fonctionnement du service public de la justice ».

Qualité également des règles du procès par l'écoute et l'approfondissement équilibré entre les parties, et de la décision, sa compréhension par le justiciable, sa rapidité, adaptée à l'affaire en cause, et par dessus tout son « effectivité », c'est-à-dire son application ou exécution.

Il ne faut pas s'étonner que la qualité de la justice devenue un enjeu central au sein de la société, l'extension de son domaine et des besoins manifestés de toute part, n'entraînent une montée en puissance des juges et posent le problème de sa légitimité. Telle est la problématique dont il nous faut dire quelques mots.

UNE DOUBLE PROBLÉMATIQUE : LA MONTÉE EN PUISSANCE DU JUGE ET SA LÉGITIMITÉ

Le rôle grandissant du juge, sa montée en puissance dans notre pays est un phénomène incontesté qui résulte des facteurs sociaux développés précédemment : crise de l'Etat par affaiblissement de la classe politique, crise de la société avec la désagrégation morale ambiante, la dévalorisation de la loi au profit de tous les droits à revendiquer ou considérés comme autant de dûs, l'influence exercée par l'opinion publique. Le recours à la justice pour apporter une solution aux problèmes divers rencontrés par le citoyen touche non seulement tous les domaines privés de la vie de la personne, mais s'est étendu ces dernières années au comportement des élus et des entrepreneurs.

Les élus, estimant bénéficier d'une légitimité supérieure conférée par l'élection démocratique, n'apprécient guère de voir leur action mise en cause par des juges dont la légitimité repose sur un mode de recrutement et de nomination à caractère administratif.

Les entrepreneurs, quant à eux, émettent quelque doute sur la crédibilité et la motivation sérieuse de juges ignorant tout des lois impitoyables du marché et de la mondialisation.

Par ailleurs, avec l'élargissement de nos frontières, certains observateurs font remarquer que *l'exécutif et le législatif de notre pays ont donné aux juges les clés du pouvoir* (M. Jean-François Burgelin, Procureur général près de la Cour de Cassation), puisqu'ils sont dorénavant chargés de la mise en oeuvre directe de principes européens s'ajoutant à l'application et à l'interprétation de la loi nationale. Le renforcement des pouvoirs des juges devient ainsi une source de conflit, voire d'inquiétude sur ce que l'on nomme le « gouvernement des juges ».

Certains vont même jusqu'à parler d'« insurrection tranquille des juges », voire de « complot » ou de « coup d'état ». D'autres encore évoquent l'introduction d'un « contre-pouvoir au sein de l'Etat administratif » ou d'une « République des juges ».

Face à cette situation, face au développement de l'idée de responsabilité généralisée développée précédemment, ne faut-il pas se poser la question de celle du juge lui-même ?

Rappelons que le statut des magistrats professionnels, particulièrement protecteur de leur indépendance, ce qui est normal, ne permet actuellement, en cas de faute avérée dans une affaire déterminée, que de recourir à la mise en cause de la responsabilité de l'Etat pour faute du service public, et par ailleurs le prononcé éventuel d'une sanction disciplinaire par le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Il n'apparaît plus envisageable de nos jours que, dans une société où la responsabilité est le corollaire automatique du pouvoir, le magistrat qui a commis une faute personnelle bénéficie d'une impunité qui le rende intouchable alors qu'il dispose de pouvoirs particulièrement importants.

Monsieur Vincent Lamanda, Premier président de la Cour d'Appel de Versailles reconnaît lui-même (« Revue judiciaire » du 8 novembre 2001) que la responsabilité du juge lui apparaît inévitable *car elle est au cœur des préoccupations de nos concitoyens qui ne comprendraient pas que les magistrats échappent au principe de responsabilité qu'ils sont eux-mêmes chargés de mettre en œuvre.*

Indiscutablement, notre époque connaît à tout le moins ce que notre collègue et ami, le Bâtonnier Fedia Julia avait prophétisé ici même le 19 mai 1988 lorsqu'il déclarait : *Or en Europe, se lève un véritable pouvoir judiciaire qui crée le droit, tance et oriente le pouvoir. Le temps des juges, c'est là qu'il commence.*

En vérité, faut-il conclure ? Peut-on conclure ?

Le problème de la justice et son lien avec la société est trop complexe, trop vaste pour prétendre trouver des solutions miracles et même suggérer certaines mesures à caractère global.

Les réflexions émises et les quelques suggestions retenues ne constituent que des pistes éparses destinées à sensibiliser les citoyens que nous sommes et qui ne peuvent être indifférents à ce fondement essentiel de notre société qu'est la justice, service public, et seul garant de notre Etat de droit. S'il est vrai, comme l'écrivait Albert Camus que *ce que l'homme supporte le plus difficilement, c'est d'être jugé*, il nous faut, dans

le débat actuel sur la justice, retrouver un peu de sérénité, voire de hauteur, à l'égard de notre institution judiciaire.

Je commencerai par une observation particulièrement pertinente de Madame Marie-Anne Frison Roche, professeur de droit : *Le juge ne peut prétendre instaurer une société juste puisqu'il ne peut édicter des règles générales et souveraines. En revanche, le juge concrétise la justice en ce qu'il permet à chacun d'être traité justement ... et en sanctionnant l'injuste* ». Du reste, ce ne sont pas les objectifs qui sont en cause et, à cet égard, ils sont unanimement reconnus : une justice qui a pour mission d'appliquer la loi, de faire respecter les droits des personnes, apporter aux difficultés concrètes leurs solutions juridiques ; de même la revendication de moyens nécessaires pour répondre aux attentes des citoyens.

Nous ne devons pas perdre de vue que la justice est et restera, quoi qu'il arrive, humaine, rendue par des hommes et pour des hommes, c'est le juge qui en est le fondement et, pourrait-on dire, l'âme. Peut-il pour autant être infallible, celui qui supprime toutes les injustices, le « juste juge » de la Bible ? Là réside le vrai paradoxe de la justice, ses contradictions, et le malentendu qui alimente la polémique et nuit à l'adoption de réformes qui conduiraient à une véritable modernisation de l'appareil judiciaire.

Alors, quelles que soient les turbulences qui agitent notre société, quelles que soient les imperfections inhérentes à la fonction de juger, la justice est et doit rester ce que Monsieur Pierre Draï exprimait lorsqu'il était Premier Président de la Cour de Cassation *la raison d'espérer dans l'homme*.

JUSTICE ET MONDIALISATION

DISCOURS EN RÉPONSE

par M. Joseph LAFOND

(8 juin 2002)

Monsieur,

Vous venez de traiter, avec science et discernement, l'un des sujets les plus essentiels et délicats de notre démocratie en définissant les rapports entre la justice et la société et en faisant ressortir les difficultés des institutions judiciaires contraintes de s'adapter, avec plus ou moins de succès, aux exigences d'un monde en constante évolution.

Vous l'avez fait avec votre talent habituel et surtout avec l'honnêteté intellectuelle et la flamme de l'homme courageux que vous êtes et qui n'hésite pas à proclamer ses convictions, fruits d'une réflexion et d'une expérience professionnelle particulièrement riche.

Mieux que les mots, les applaudissements nourris dont vous venez d'être l'objet traduisent l'intérêt et les appréciations suscités par la teneur de vos propos.

Rouennais d'origine, vous avez bénéficié, dès votre plus jeune âge, d'un environnement favorable à la formation et à l'épanouissement d'un adolescent.

Appartenant à une famille unie où les valeurs intellectuelles, morales et religieuses n'étaient pas de vains mots, vous avez profité d'une ambiance chaleureuse, joyeuse et enrichissante entretenue par les présences de votre grand-père, Maurice Morin et celles de ses fils René, votre père et Jacques, votre oncle.

Dotés tous les trois d'une solide culture classique, ces hommes d'action, négociants et avocat avaient l'art, tout en laissant libre cours aux espiègleries de la jeunesse, de distiller leurs talents pour les rendre assimilables à leurs descendants. Ils savaient aussi, par leurs exemples, ouvrir leurs cœurs à la générosité, rendre leurs jeunes esprits perméables aux beautés de l'univers et sensibles aux diverses expressions de l'art qui ennoblissent la nature humaine en la transcendant.

Vous êtes, Monsieur, permettez-moi de vous le dire, marqué du sceau de la tribu Morin. Vous en portez physiquement les stigmates ; vous en avez reçu les dons. Ceux-ci ont fait éclore parmi ses membres des caractères affirmés, gratifiés parfois d'une pointe d'originalité qui se sont révélés dans l'édition, dans l'assurance et plus particulièrement dans l'enseignement. – Ces gratuités de la vie, vous Monsieur les avez fait amplement fructifier dans le monde des affaires et celui de la justice.

Vous comportant en digne héritier de votre père qui fut, en sus de sa vie professionnelle, adjoint au Maire de Rouen chargé de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et président des « Amis des Monuments Rouennais », vous avez constamment profité des étapes qui jalonnent l'existence pour forger votre personnalité.

Volontaire et travailleur, désireux de connaître et de servir, vous avez franchi, sans défaillance, les obstacles qui mènent aux plus hautes responsabilités. Capitaine de réserve dans le génie, diplômé d'Etudes supérieures spécialisées en économie politique puis en droit privé, vous êtes en outre docteur en droit et avez fait une brillante carrière dans la grande distribution en étant, successivement président-directeur général de deux importantes filiales d'un groupe alimentaire dont vous êtes ensuite devenu le conseiller au niveau le plus élevé.

Auteur d'une thèse sur « le régime français du blocage des prix » vous avez enseigné quelque temps le droit à l'Ecole Supérieure de Commerce de Rouen avant de présider, pendant de longues années, un important syndicat professionnel. Vous avez aussi siégé au conseil d'Administration de la Fédération des syndicats patronaux de Rouen et de Dieppe durant cinq ans et vous avez été, pendant dix-sept ans, membre associé de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen.

Partout, Monsieur, votre dévouement, votre compétence, votre lucidité d'esprit et votre courtoisie ont été appréciés. Aussi, n'est-il pas étonnant qu'après avoir été élu juge au Tribunal de Commerce de Rouen en 1990, vous en soyez devenu le président huit ans plus tard.

Titulaire depuis 1954 du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, vous connaissez parfaitement les arcanes de la procédure judiciaire et exercé votre fonction avec une aisance très remarquée.

Je sais, pour avoir jadis en qualité de premier juge de cette vénérable institution, suivi de très près les activités du président de cette époque, le rôle essentiel qui lui est attribué. Les devoirs et obligations auxquels il doit faire face exigent de sa part une totale abnégation. Cependant, je dois souligner que votre charge est d'autant plus lourde que les Tribunaux de Commerce font actuellement l'objet d'un projet de réformes plus ou moins discutables et que vous avez été personnellement mandaté pour représenter les juges consulaires à la commission mise en place par l'autorité de tutelle en vue de statuer sur l'importante question de l'échevinage. Quant à la Conférence générale des Tribunaux de Commerce de France, organisme centenaire d'études et de réflexions sur le droit commercial, reconnaissant la place prépondérante que vous occupez dans la défense de l'institution consulaire, seule juridiction spécialisée en matière économique exerçant ses activités au service de la justice et des entreprises, elle n'a pas hésité, en novembre 2000, à vous offrir le poste stratégique de secrétaire général, avant de vous élever à la vice-présidence.

Toutes ces missions qui vous sont confiées, vous les accomplissez avec la sérénité d'un homme équilibré qui sait mener de front une vie publique et une vie privée. Aussi, le portrait un peu sévère que j'ai tenté d'esquisser jusqu'alors du Président du Tribunal de Commerce mérite-t-il d'être rehaussé pour donner une vision plus fidèle de votre personnalité.

Votre enthousiasme, Monsieur, celui qui vous animait lorsque vous étiez président de « l'Association générale des étudiants de Rouen », vous l'avez conservé intact ; votre sens de l'humour et votre caractère jovial, vous savez, le moment venu, en faire bon usage notamment au Rotary-Club dont vous êtes un membre assidu. Quant à votre passion de l'art, elle vous a d'abord incité à pratiquer le dessin et la peinture avant de vous engager plus particulièrement dans la voie musicale. Capable de transcrire une œuvre pour un instrument donné, vous êtes aussi un excellent pianiste amateur et vous jouez également, suivant les circonstances ou l'inspiration du moment, de l'orgue, de la trompette ou de la guitare. Vous assistez fréquemment aux concerts de musique classique et, en mélomane averti, émettez des critiques bonnes ou mauvaises, mais toujours fondées.

Enfin, Monsieur, et c'est là sans doute, l'une de vos principales qualités, vous êtes un chef de famille et, avec le concours de votre épouse, vous avez éduqué dans l'affection et l'harmonie, vos deux fils. Bien armés pour la vie, ils sont aujourd'hui votre fierté. Tel est *l'humaniste que nous connaissons, ferme sur ses valeurs et respectueux de celles des autres* comme le soulignait récemment, en terme choisis, Monsieur Gillet, Premier président de la Cour d'appel en vous remettant les insignes de chevalier de la Légion d'Honneur.

Heureuse de vous accueillir, notre Académie, vous le constaterez tout à l'heure en recevant votre jeton de présence, est symbolisée par un temple à quatre colonnes accompagné de l'inscription « *Tria limina pandit* », ce qui signifie que l'on peut y entrer par trois portes : celle des Sciences, celle des Lettres et celle des Arts.

Eh bien, Monsieur ! vous avez le choix d'utiliser l'une d'entre elles car toutes vous sont ouvertes. La première en votre qualité de diplômé des Sciences politiques ; la seconde en tant que juriste et fin lettré et la troisième comme mélomane averti.

Sur le seuil, vous attendent des visages familiers : celui de votre cousin Monseigneur Morin, ancien directeur général de l'Enseignement catholique de Haute-Normandie, membre titulaire de notre institution et celui de votre sœur Marie-Renée, archiviste-paléographe qui poursuivant à Paris des travaux originaux, est membre correspondant de notre Compagnie... Et puis, peut être, au-delà, dans ce monde mystérieux qui nous entoure, verrons-nous, Fontenelle, notre fondateur, adresser à son oncle l'auteur du *Cid*, un sourire narquois en constatant que votre mère, née Lemperrière portait le nom de famille de Madame Pierre Corneille.

*

Parmi les nombreux thèmes que vous venez d'aborder, vous me permettrez, Monsieur, de revenir plus précisément et modestement sur l'un d'eux : « La Mondialisation ».

Ce n'est certes pas un sujet nouveau à l'Académie, puisqu'il a déjà été abordé, il y a sept ans à cette tribune par le professeur François Gay à propos de l'édition. Cependant, il a tant de facettes qu'il peut donner lieu à des débats multiples. Ceci justifierait d'ailleurs que l'on y consacre l'une de nos Grandes Conférences où historiens, géographes, économistes, philosophes voire sociologues et religieux pourraient se livrer à une analyse approfondie de ce phénomène et faire part de leurs suggestions sur la manière la plus habile et la plus juste de le gérer.

Telle n'est donc pas ma prétention aujourd'hui. Le temps qui m'est imparti ne peut, en effet, donner lieu qu'à des réflexions sur la mondialisation, la question posée étant de savoir si elle est ou non de nature à répondre à un rééquilibrage entre pays hautement industrialisés et pays en voie de développement en vue de promouvoir un idéal humaniste et une plus grande justice entre les peuples.

Longtemps laissée dans l'ombre pour ne pas dire ignorée de l'opinion publique, la mondialisation est devenue depuis quelque temps, dans notre pays, un sujet de discorde. Les uns conscients de son existence inéluctable et de son développement techniquement facilité par la neutralisation de « l'espace temps », réclament d'urgence d'y adapter nos structures internes ; d'autres, en revanche, ignorant totalement les interconnexions économiques entre les nations, la considèrent encore comme une menace que l'on pourrait éventuellement repousser.

Les premiers socialement préoccupés par l'insuffisance de développement de l'Europe de l'Est ou de l'Afrique réclament, en leur nom, plus ou « mieux » de mondialisation pour élever plus rapidement le niveau de vie des populations concernées, tandis que les seconds sensibilisés par les dérapages incontestables d'une économie mondiale non stabilisée en dénoncent bruyamment les effets pervers en agitant notamment le spectre redoutable de la délocalisation, tout en oubliant les avantages d'une concurrence dont ils bénéficient chaque jour. C'est ainsi qu'en moins de cinquante ans, le Français moyen qui consacrait à son alimentation la moitié de ses revenus a vu cette proportion diminuer des deux tiers.

Mais en réalité qu'est-ce que la mondialisation sinon l'aboutissement logique d'un commerce international qui, par étapes successives, tend à s'étendre à la planète entière ? Je ne vais pas insister sur la genèse de ce phénomène. D'éminents historiens et économistes contemporains en ont fait la synthèse. Né, il y a trois mille ans sur les bords de la Méditerranée, le commerce au long cours n'a jamais cessé de croître avant d'être littéralement propulsé par les désenclavements européen et planétaire du second millénaire.

Il est néanmoins nécessaire pour la clarté de notre réflexion de faire ressortir les particularités essentielles du commerce international tel qu'il se révèle au cours des siècles. Il est *capitaliste, libéral* et volontiers *spéculatif*.

Son essence capitaliste se manifeste très tôt. Athènes était déjà à l'époque classique une place financière puissante d'où banques et sociétés

commerciales déployaient leurs opérations sur l'ensemble de la Méditerranée et de la Mer Noire.

Sa prédilection pour le libéralisme se décèle dans son développement. Il est pratiquement statique sous l'Empire romain et ses prolongements. Il est, en revanche, florissant lorsque les pouvoirs sont dispersés. Il y trouve le terreau de sa croissance, et sa prospérité durant l'autonomie des villes du Nord et du Sud notamment à Venise en est la brillante illustration.

Son côté spéculatif, quant à lui, se trouve symbolisé par la création dès la fin du XII^e siècle, de la lettre de change imaginée par les marchands forains pour différer leur paiement et éventuellement les compenser. Elle est, en effet, payable dans la monnaie la plus favorable et la mieux appréciée du vendeur, ce qui ouvre déjà le débat sur la convertibilité des monnaies.

J'arrêterai là ce rappel historique car c'est évidemment le fait avéré de la mondialisation tel qu'il se matérialise aujourd'hui qui doit retenir notre attention.

*

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale devant la pressante nécessité de remettre en marche une économie amorphe et déstabilisée, trois institutions internationales ont été mises en place en vue d'une meilleure harmonisation des échanges entre les nations.

- Le F.M.I. : Fond Monétaire International crée pour gérer les taux de change et éviter les dévaluations abusives.

- La BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement dont le but initial était d'aider les économies dévastées par la guerre à financer des projets productifs et qui aujourd'hui joue le rôle de « Banque mondiale ».

- Le GATT, enfin, ou Accord général sur les tarifs douaniers (General Agreement on Tariffs and Trade) devenu depuis le 1^{er} janvier 1995 « l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) ».

Héritière d'un traité ratifié en 1947 par 23 parties contractantes, document dont elle a actualisé les clauses pour en faire son règlement, l'Organisation Mondiale du Commerce dont le siège est à Genève poursuit la mission de son prédécesseur et en perpétue l'esprit. C'est ainsi qu'elle conserve son objectif celui de promouvoir un processus continu de libéralisation du Commerce International en fustigeant tout système protectionniste quel qu'en soit la forme et que sa philosophie, demeurée inchangée se résume dans cette formule : « l'ouverture du marché est facteur de croissance partagée ».

Par ailleurs, l'engagement de base souscrit par chacun de ses membres est toujours de garantir aux autres parties adhérentes la clause de la nation la plus favorisée et de s'interdire toute forme de discrimination. Ceci implique de ne faire aucune différence entre les producteurs nationaux et les exportateurs vendant sur le marché national, et de renoncer au dumping en vendant un produit exporté à un prix inférieur à celui pratiqué sur le marché intérieur.

Outre que l'OMC est appelée à régir les échanges des services et non plus seulement ceux des biens, l'innovation la plus notable de la création de l'OMC a été la mise en place d'un Organe de Règlement des Différends désigné sous le sigle ORD. Celui-ci fixe dorénavant les modalités d'instruction des plaintes introduites par des membres à l'égard d'autres membres pour violation du règlement et prévoit des mesures assurant l'efficacité des condamnations. Il est, à ce sujet, paradoxal de constater que le plus grand nombre de plaintes s'exerce actuellement contre les Etats-Unis. La Communauté internationale est, en effet, très vigilante sur le respect, par cette nation, des principes dont elle se réclame. L'actuel conflit sur la sidérurgie illustrerait parfaitement ce propos s'il en était besoin. Mais, en dépit des lourdeurs administratives, des oppositions de plus en plus fortes au libéralisme auquel on l'identifie et des scènes de violence observées à Seattle et à Gênes, l'Organisation Mondiale du Commerce poursuit son chemin.

La conférence ministérielle qui doit se réunir au moins une fois tous les deux ans a siégé ponctuellement depuis sa création à Singapour, à Genève, à Seattle, à Gênes et tout récemment à Doha. De plus, plusieurs demandes d'admission sont encore en suspens et le nombre de membres qui était de 128 au moment de la création de l'OMC en 1995 s'élevait à 142 à la veille des admissions parallèles de la République populaire de Chine et de Taïwan.

Considérée par les autorités chinoises comme une victoire équivalente à la sélection de Pékin pour les Jeux Olympiques, l'entrée de la Chine à l'OMC acquise par un vote démocratique au sein de l'organisation se présente comme une véritable gageure. Etat communiste doté jusqu'alors d'une monnaie non transférable mais détenant avec le Japon, le plus important stock de devises étrangères, en euros notamment, l'arrivée de ce géant va considérablement modifier les équilibres au sein de l'institution et ceci d'autant plus qu'il disposera de trois sièges, Hong-Kong et Macao bien que rangés, désormais, sous la même bannière ayant conservé leur autonomie économique et leur appartenance à l'OMC.

Une fois encore le fait économique va précéder l'acte politique car il ne fait aucun doute que Taïwan fortement impliquée dans le développement de la Chine continentale fera aussi bloc avec elle au sein de l'OMC, ce qui laisse présager, sans doute, à terme, une forme de réunification. Il est encore trop tôt pour spéculer sur les conséquences économiques qui vont résulter de l'ouverture du marché chinois. Toutefois, nul ne peut douter que cet immense pays dopé par sa démographie et par sa capacité industrielle issue, en grande partie, des transferts en sa faveur opérés par les pays développés de leur technologie et de leur savoir faire les plus avancés, va peser de tout son poids dans les débats à venir au sein de l'OMC.

De plus, ses prises de positions seront suivies de très près par les pays du tiers monde et par l'Afrique en particulier, continent où depuis longtemps déjà elle cherche à s'imposer en se donnant le rôle de porte parole de la misère du monde.

Certes la Chine dont j'ai suivi pendant trente ans les échanges commerciaux avec la France par voie maritime, a un long chemin à parcourir pour mettre en phase son économie avec la réglementation que lui impose l'OMC. Cependant ses dirigeants sont déjà à l'œuvre pour réduire, à l'intérieur même du pays, les criantes inégalités de revenus existantes entre les citadins des grandes villes et les 600 millions de paysans. Il en va d'ailleurs d'une paix sociale indispensable au maintien d'un pouvoir fort, seul garant de l'unité nationale.

*

Comme on peut l'apercevoir à travers ce microcosme du monde à peine dévoilé que représente la Chine où se juxtaposent, dans un ensemble composite, différentes ethnies et divers courants philosophiques et religieux, le principe même d'une organisation mondiale du commerce international apparaît, *a priori*, comme un défi au regard des disparités existantes entre les pays concernés ; différences de ressources et de niveaux de vie, écarts de richesse et de puissance avec toutes les nuances qui servent à cataloguer les pays dits « riches », les pays du « tiers monde », ceux en voie de développement, les pays émergents et par ailleurs les pays du nord et du sud, sans oublier les dominants et les exploités.

C'est dire la complexité du fonctionnement de l'OMC confronté aux antagonismes inhérents au jeu de la concurrence et au particularisme de chacun des pays concernés. Face à cette situation le maître mot de la mondialisation en matière commerciale est celui de « régulation ».

Comme l'écrit M. Chris Patten, Commissaire européen : *La Société civile réclame des institutions capables d'encadrer le marché, de répartir plus équitablement les fruits de la croissance, de répondre à des besoins que le marché ne satisfait pas spontanément.*

Au travers des réunions de l'OMC et au fur et à mesure des discussions et évolutions intervenues est assez vite apparu le constat que la mondialisation du Commerce ne pouvait se limiter à la seule dimension économique donc matérialiste laissant de côté les facteurs humains qui lui sont intimement liés comme l'aspect social, l'environnement, les traditions, les cultures et même les religions.

C'est ainsi que s'est fait jour en premier la demande d'intégration des revendications en matière de droits des salariés, puis de sécurité alimentaire pour aboutir à la suggestion globale d'une nouvelle « gouvernance », notion où prédominent certains aspects qualitatifs et en particulier le concept de « développement durable » avec le financement qui doit l'accompagner.

Le développement durable, qui sera au cœur de la prochaine conférence prévue à Johannesburg en août 2002, consiste en la prise en compte systématique de l'environnement au sens large, c'est-à-dire, des facteurs démographiques sanitaires et écologiques, ce que les spécialistes désignent sous le vocable de « déterminants de long terme ». Il s'agit par là de la recherche d'un nouveau rapport à l'autre prenant en compte les intérêts des autres pays et ceux des générations futures.

Cette évolution, faut-il le dire, est aussi le fruit d'un profond débat qui agite l'ensemble des nations et qui oppose ceux que l'on taxe de « néo libéralisme » aux « anti mondialisation ».

Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux que prédomine, dans les perspectives et les ambitions des mondialistes, la volonté de soumettre la mondialisation non seulement au critère de la régularisation destiné à consolider le système commercial mondial, mais aussi, comme le rappelait récemment encore le chef de l'Etat, à celui « d'humaniser la mondialisation ».

En tout état de cause la mondialisation ne peut se concevoir sans une implication déterminante de chacun des pays. Ceci ne manquera pas d'entraîner, à terme, le renforcement des institutions parmi lesquelles figurerait un droit international appuyé sur une convention analogue à celle de l'Europe et par la création d'un organisme judiciaire chargé de la faire appliquer.

Il est évident que, dans cette perspective mondiale, le rôle de l'union européenne est véritablement primordial.

Quant à la France dont la contribution est essentielle, elle doit alléger ses structures administratives, procéder aux réformes indispensables concernant notamment son organisation régionale, réviser sa fiscalité et donner aux jeunes générations des notions économiques et des informations sur l'Entreprise, pivot central de la prospérité d'un Etat.

Comme vous l'aurez compris, le bref aperçu que je viens de vous donner des aspects actuels de la mondialisation ne constitue que l'approche de quelques axes de réflexions sur un sujet particulièrement complexe mais qui sera encore longtemps le thème essentiel des débats politiques et sociaux à tous niveaux, celui qui donnera son sens à l'avenir de notre planète et de chacune de nos nations.

Par delà les bonnes intentions exprimées, il y a certes les « vœux pieux », mais il en est aussi qui se réaliseront et le mouvement lancé paraît maintenant irréversible. Puis, en dépit des obstacles à surmonter, des difficultés nouvelles qui ne manqueront pas de surgir, le principe même de l'adhésion volontaire qui se manifeste, le dialogue qui préside à cette construction commune qu'est la mondialisation, ces facteurs positifs doivent donner espoir à tous ceux qui aspirent à une civilisation plus humaine.

Alors, mais alors seulement, et c'est là le souhait que nous pouvons faire, nous parviendrons, comme l'écrivait récemment Michel Albert à créer *une conscience mondiale dans l'opinion universelle*.

MEDICINALES DU MONDE

ET CHEZ VOS

BOULLARD

CONFÉRENCES PUBLIQUES

ET

COMMUNICATIONS

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Main body of handwritten text, consisting of several lines of cursive script.

Second section of handwritten text, appearing as a distinct paragraph.

Third section of handwritten text, continuing the narrative or list.

Fourth section of handwritten text, showing a change in the writing style or content.

Fifth section of handwritten text, possibly a concluding paragraph.

Final section of handwritten text at the bottom of the page.

PLANTES MÉDICINALES DU MONDE

RÉALITÉS ET CROYANCES

par M. Bernard BOULLARD

(Séance du 26 janvier 2002)

Dans les *Notes Intimes* de Marie Noël, le Seigneur s'exprime ainsi : *Moi aussi j'ai joué en créant. J'aurais pu me contenter de bonnes fleurs honnêtes, la Camomille, la Bourrache, la Sauge, la Mauve, la fleur de Tilleul, le Millepertuis, toute la confrérie des plantes salutaires en qui tout le monde a confiance, mais j'ai inventé aussi la Digitale, l'Aconit, la Ciguë, l'Ellébore, la Stramoine, la Mandragore, toute la bande des plantes malignes qui n'ont pas bonne renommée.*

Pourtant elles ont, elles aussi, leur bien à faire que je leur ai confié en secret, qu'elles recèlent en cachette et que les mages, les savants découvriront en cherchant bien. Simplement je dis à l'Homme : *N'y goûte pas sans conseil. Mais aux Bêtes, je ne dis rien. Elles savent !*

Les dessins illustrant cette conférence sont de l'auteur.



Le Grenadier

On dit qu'Adam et Eve s'intéressèrent, malencontreusement, à la Pomme. Cela n'a rien de certain, et sous le vocable *pomum*, il est probable que cette fameuse Pomme aux conséquences explosives fut plutôt une Grenade, gros fruit charnu, riche de nombreuses graines serrées sur deux niveaux comme l'a chanté Théophile Gautier, en songeant au sourire de sa bien-aimée :

Une bouche de Grenade qui, en s'ouvrant, laissait voir une double file de perles d'Orient. Qu'Adam ait succombé, rien de plus normal, n'est-ce pas ?

Les descendants du premier couple ne tardèrent guère à s'intéresser aux propriétés des autres végétaux :

- . pour les redouter et les écarter s'il s'agissait d'espèces toxiques ;
- . pour en cueillir et en user lorsqu'elles s'avéraient bénéfiques pour eux.

On ne peut que demeurer stupéfait devant la somme patiente (et redoutable) d'expérimentations auxquelles se livrèrent les premiers peuples. Il est probable que l'on ne fera jamais le tri exact entre ce qui, très tôt, put relever de constatations empiriques... et ce qui ne dut dépendre que de croyances magiques qui ne se discutaient pas !

Et le savoir naissant se transmet dans la descendance : transmission orale, transmission par la pratique. Mais alors le plus troublant, ou le plus remarquable, n'est-il pas que des groupes humains de continents différents (et qui, de ce fait, s'ignoraient totalement) aient été, très tôt, conduits à utiliser des plantes botaniquement affines, à principes actifs très proches, pour lutter contre les mêmes troubles ! Quelle fabuleuse convergence

remontant à des temps très lointains ! Nous pourrions en souligner un exemple avec les Guis de certains Chênes européens et centraméricains.

Plusieurs millénaires avant Jésus-Christ, en Inde, en Chine, en Egypte, en Mésopotamie, l'Homme recourait déjà systématiquement à des drogues végétales (le mot *drogue*, alors encore noble, désignait un médicament, non un facteur de déchéance).

Vingt siècles avant le Christ, le plus ancien témoignage de médecine chinoise fait état des propriétés du Pavot à opium, de la Rhubarbe ou du Grenadier ! L'Illiade, poème épique attribué à Homère, datant de 25 siècles, évoque à plusieurs reprises des usages thérapeutiques de végétaux. Sensiblement à la même époque, Hippocrate rapporte que l'on se purge avec des graines de Ricin et que plusieurs Solanacées jouent le rôle de calmants.

Le « *De materia medica* » de Dioscoride, diffusé au cours du 1^{er} siècle après Jésus-Christ, répertorie plus de 500 drogues relevant des trois règnes (minéral, animal et végétal).



Le pavot

Plus tard, au Moyen Âge, le rôle des religieux qui entretenaient des jardins dans les monastères et couvents fut précieux. Ils assurèrent une sorte de continuation dans la transmission du savoir.

Sous nos cieux, dès le XII^e siècle, les apothicaires complétèrent l'activité des médecins. Ils reçurent l'appui très éclairé de Sainte-Hildegarde (1098-1179), abbesse bénédictine de Disibodenberg, tenue pour « excellent médecin par les plantes ».

La part de la magie était encore importante ! En ce XII^e siècle, Hugues de Saint-Victor désignait certains remèdes comme magiques, en songeant à leur aptitude à guérir, ou éviter la maladie « d'une façon qu'il était malaisé de discerner ».

Qu'on en juge ! « Certaines « herbes » avaient, disait-on, la capacité de guérir la démence si on les attachait, dans un chiffon rouge, à la tête du malade, sous un signe astral particulier, quand la lune croissait ! »

Pour restaurer l'amitié durable, entre mari et femme, on consommait des Pervenches !

Au XV^e siècle (encore !) les matières « dorées » (ambre, miel, safran), dits « objets solaires », étaient considérés comme porteurs de riches et puissantes vertus curatives.

Mais les progrès se précisèrent au fil des temps.

Ce n'est toutefois qu'au cours du XVIII^e siècle que l'on procéda à l'approche chimique des principales productions des végétaux (relevant de nos jours de la biochimie), et l'isolement de principes actifs ne débutera guère avant la première moitié du XIX^e siècle. Qu'il nous suffise de citer :

- les alcaloïdes de l'opium du Pavot somnifère ;
- la strychnine du Vomiquier ;
- la quinine des *Cinchona* centraméricains.

Cependant, à l'aube du XXI^e siècle, il existe encore une société partageant toujours la philosophie de nos ancêtres (peut-être pas aussi éloignés que cela, ne faisons pas les malins) ! Elle a été superbement évoquée par Jamal Bellakhdar en ces termes, dans son volume de 1997 (La Pharmacopée Marocaine traditionnelle) :

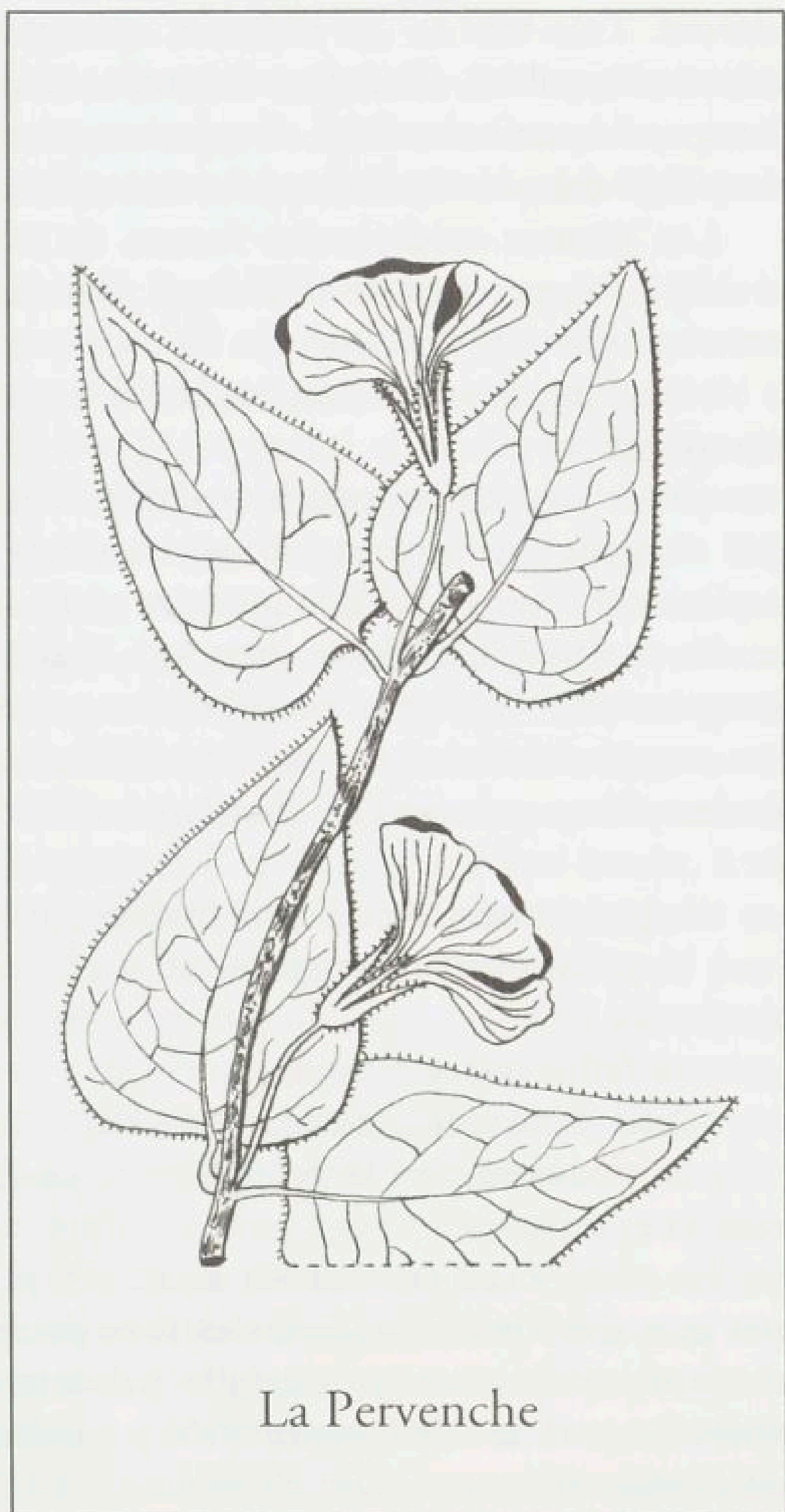
Nous gardons tous au fond de la gorge le goût amer des tisanes d'Origan et d'Armoise comme on garde en Europe celui de l'huile de foie de morue. Enfants encore, nous savions que le goudron qui enduit l'intérieur des cruches est là pour préserver l'eau de la contamination, et que la purge au Séné et à l'Aloès, qu'on vous administrait à chaque saison, avait été recommandée par le Prophète ! Bien sûr il y a aussi dans nos souvenirs les tatouages curatifs au Henné, les séances conjuratoires.... Il y a aussi le rituel magique du tradipraticien, le Harmel et ses fumigations, et couronnant tout cela, l'incommensurable et infatigable foi de nos mamans dans les marabouts, les saints et la baraka (la bonne fortune) ! Tout cela se retrouvant dans des temps encore plus reculés, avec Hippocrate poursuivant le même objectif : « le soulagement de la souffrance humaine ».

Nombre de médicaments modernes doivent leurs vertus à des extraits purifiés de végétaux. Cette voie reste souvent moins onéreuse que la synthèse des molécules actives (quand on sait la réaliser). Citons, à titre d'exemples, l'utilisation, ô combien appréciée, de :

- la colchicine du Colchique ;
- l'émétine de l'Ipéca ;
- la réserpine du Rauwolfia ;
- la vincamine de la Pervenche.

En mai 1977, Dillemann écrivait : *Après un net déclin, il y a quelque vingt-cinq ans, l'intérêt pour la phytothérapie connaît depuis plusieurs années un incontestable renouveau. L'engouement pour les problèmes écologiques, la crainte des pollutions et la faveur dont jouissent les produits naturels en sont les principales causes. Et l'un de ses collègues précisait à son tour : L'emploi des plantes médicinales ne concurrence pas la pharmacologie et la thérapeutique classiques. Il est au contraire intimement lié au développement de celles-ci.*

Faut-il rappeler que la plus grande sagesse est de mise lorsque l'on fait appel aux drogues d'origine végétale. Le principe de Paracelse - médecin suisse du XVI^e siècle - doit demeurer dans tous les esprits :



La Pervenche

Rien n'est poison, tout est poison, seule la dose fait le poison. Cela est si pertinent qu'il convient de souligner combien les plantes d'une toxicité élevée (telles que la Ciguë, le Colchique, la Digitale, la Noix vomique, les Solanacées mydriatiques, les *Strophanthus...* et combien d'autres encore) sont à l'origine de médicaments héroïques de grande valeur. On sait même de nos jours tirer parti de l'Aconit Napel aux splendides fleurs bleu intense, cependant que, jadis, cette Renonculacée fit des ravages. A Rome, les soldats de Marc-Aurèle cherchaient désespérément des aliments. Ils découvrirent cette plante aux racines mimant de petits navets et s'en rassasièrent. Très vite ce fut l'affreux épilogue : la plupart périrent dans des crises effroyables. Le même drame, avec une espèce proche, mais à fleurs jaunes, l'Aconit tue-loup, frappa un commando de parachutistes, lâché vers 1960 dans les Pyrénées pour une opération survie !

Les plantes médicinales furent, de tous temps, une affaire de gens « simples », proches de la Nature. Dans nos campagnes, jadis, mais encore au milieu du XIX^e siècle :

- tant que le sujet était en bonne santé, tout semblait idéal. Vive la campagne !

- mais lorsque frappait la maladie, le médecin s'imposait, avec peu ou pas d'argent ! Alors le médicament n'était qu'un luxe inaccessible. On se repliait sur l'emploi économique des plantes !

Et en 1997, hier donc, dans son Traité déjà cité, Bellakhdar répond à la question : *Pourquoi en dépit des commodités d'échanges internationaux cette médecine par les Plantes survit-elle dans divers pays en voie (même assez avancée) de développement ?* Selon Bellakhdar cela est dû à :

- la proximité spatiale entre malades et végétaux qui guérissent ;
- la proximité idéologique et sociale entre les hommes et la flore spontanée ;
- un faible coût des soins ;
- l'efficacité reconnue de maints traitements ;
- la modération et la progressivité de l'action thérapeutique en recourant à ces drogues.

En outre, l'une des raisons du succès planétaire des végétaux n'est-elle pas que, des Plantes médicinales il en pousse partout ! Oui, on peut parler de profusion naturelle, en mille habitats, sur tous les continents. Mais attention pour la cueillette (ou, s'il y a culture, pour la récolte). Il convient de s'imposer :

- l'exactitude de l'identification, ce qui n'est parfois pas une mince affaire: chez les Renoncules on connaît 250 espèces ; on en dénombre 600 chez les *Vernonia* et 900 chez les *Solanum* !

- la prise en compte de l'état sanitaire du végétal collecté, car le métabolisme d'une plante parasitée ou souffreteuse est altéré. Qu'advient-il alors de sa composition chimique ?

- de la considération pour l'origine géographique des échantillons collectés. Ainsi, simple exemple, en fonction de ses stations, la Digitale peut, ou non, renfermer de la digitaline !

- le respect de l'époque optimale de collecte des organes de la plante, leur teneur en principes médicalement actifs pouvant varier considérablement... et cela même en fonction de l'heure de la cueillette, au cours d'une même journée.

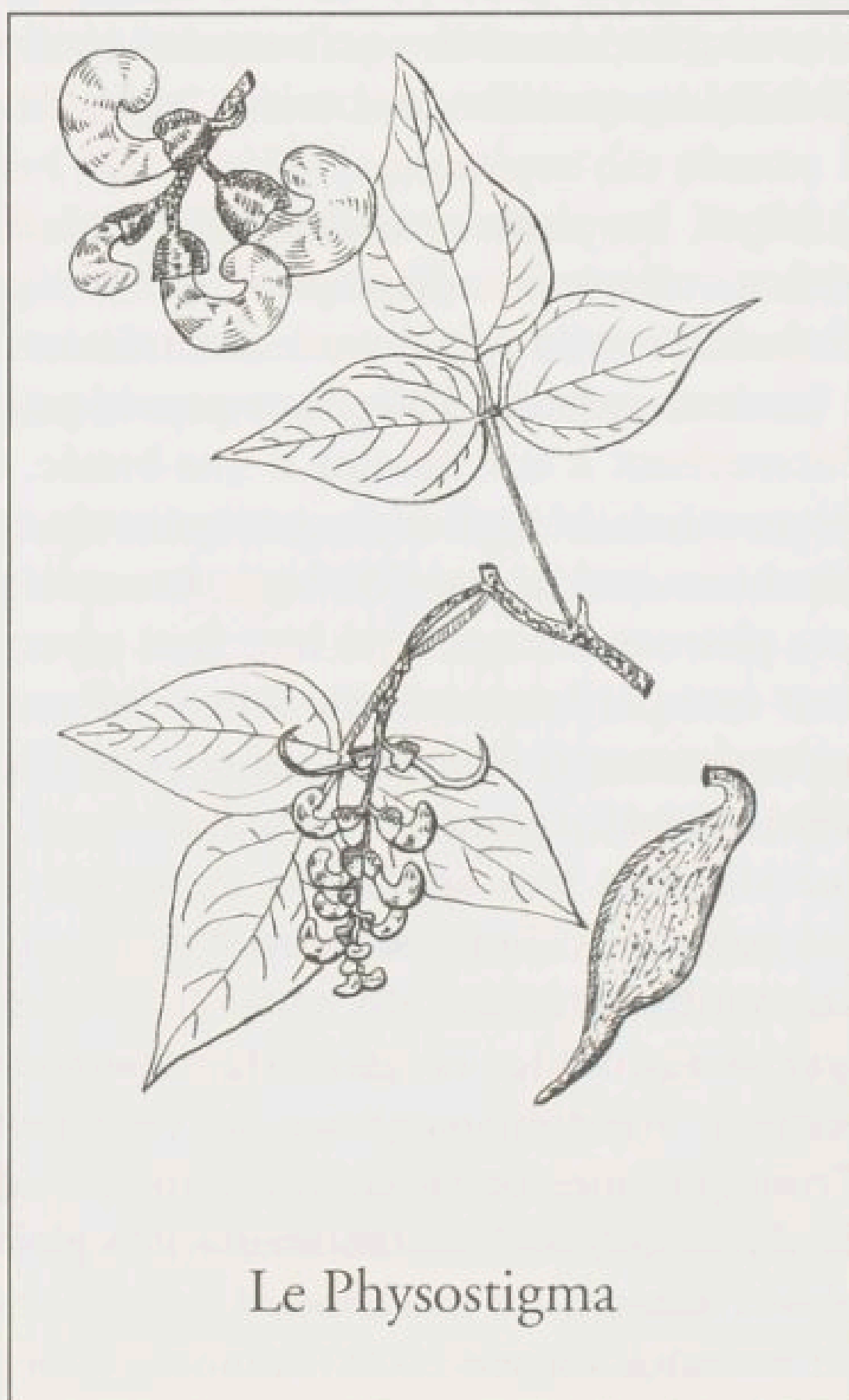
Il s'impose d'évoquer aussi une facette essentielle de l'approche des Plantes qui soignent : l'extrême importance de l'Ethnobotanique ou pratique de la Botanique en s'entretenant avec les ethnies locales riches de leurs traditions.

Au cœur de l'Afrique où, selon le Prof. Sofowora *ce serait une tâche herculéenne de tenter de répertorier en un seul ouvrage toutes les plantes médicinales connues*, en Océanie, à Madagascar, en Amérique Centrale et du Sud, vivent certaines ethnies comptant parmi elles des indigènes qui « savent », qui sont réputés, consultés, écoutés : ce sont les tradipraticiens, qu'avec méfiance, ou dédain, on qualifie de sorciers, voire de féticheurs.

Dans plusieurs régions d'Afrique, les plantes médicinales représentent pratiquement le seul arsenal thérapeutique à la disposition des tradipraticiens qui soignent parfois plus de 90% de la population. Assurément, une partie de leur « aura » repose sur leur aptitude à dominer psychiquement les malheureux patients qui s'accrochent à eux comme à une bouée, à un phare dans l'obscurité de leur ignorance. Mais il n'y a pas que cela et ces « guérisseurs » sont approchés avec intérêt par les botanistes de pays développés au service de firmes pharmaceutiques qui leur font un certain crédit ! Il s'agit de tenter de leur extirper leurs secrets. Ainsi, ne souriez pas, qui oserait, d'emblée, croire aux vertus d'un cure-dents constitué par un fragment de racine de *Fagara xanthoxyloïdes* ? Et pourtant ce petit morceau informe a une saveur piquante très appréciée, et on y recourt pour calmer les douleurs et les infections. Sofowora, au Nigeria, a bien mis en évidence les propriétés antibactériennes de cette drogue et son aptitude à empêcher l'hémolyse des globules rouges. Manifestement la racine de *Fagara* jouit d'un pouvoir anti-drépanocytaire et l'on a isolé le principe chimique en cause. Trois grammes de racine prescrits quotidiennement à un malade atteint de drépanocytose (ou anomalie des globules rouges) font disparaître toutes les crises.

Même si elle est très souvent redite, une formule reste fort significative en divers pays en voie de développement : *Lorsque meurt un « guérisseur », c'est une bibliothèque qui disparaît*. Il convient donc de se hâter de collecter l'information au plus profond de ces pays que trop de Blancs tiennent pour « primitifs ». Oui, pour nombre de drogues répertoriées de par le Monde au plus profond des territoires en voie de développement, on ne dispose d'aucune source écrite ! Il est donc urgent de conduire des recherches concernant les activités des praticiens locaux, des guérisseurs. L'Organisation Mondiale de la Santé l'a compris et, dans son champ d'applications, la médecine traditionnelle occupe une place de choix.

Depuis quelques décennies des milliers de plantes (localement utilisées par les guérisseurs) arrivent de partout pour être analysées et testées dans les laboratoires des Universités et de grandes Firmes. Certains de ces tests conduisent à la sélection de nombreuses espèces végétales employées ensuite avec succès en thérapeutique.



Le Physostigma

Et même, croyez-nous, les juges traditionnels d'Afrique Noire savent rendre la justice en recourant à une Fabacée (très proche de notre Haricot) et nommée *Physostigma venenosum*. C'est un excellent instrument d'épreuve dans la détection des sorcières ! En effet : Le juge traditionnel peut préparer une décoction chaude pour une accusée qu'il considère innocente ; et une infusion froide pour une accusée qu'il tient pour coupable ! Car l'ébullition prolongée rend la potion moins toxique (du fait de la dégradation de l'alcaloïde redoutable en un dérivé nettement moins actif).

Précisons aussi que le « mode d'emploi » de cet extrait de *Physostigma* conditionne sérieusement la suite :

- si la personne se sait coupable, elle a peur et boit lentement; de ce fait, il y a absorption graduelle et constante de l'éséride - l'alcaloïde toxique - et la mort s'ensuit !

- si la personne jugée se sait innocente, elle est convaincue qu'elle ne mourra pas, et donc elle boit la potion rapidement. Cette ingestion rapide entraînera une irritation de l'estomac, des vomissements irrépressibles, avant même que la drogue ait eu le temps d'être absorbée.

L'homéopathie, elle aussi, fait appel à des centaines d'extraits végétaux.

Assurément, au sein des thérapeutiques susceptibles de déclencher une polémique cyclique des plus vives, l'homéopathie figure en bonne place. Mais peut-on, en recourant au « Trésor de la Langue Française » (publié à Paris en 1981) rappeler l'exacte définition de l'homéopathie :

Méthode thérapeutique consistant à soigner les malades en employant à doses infinitésimales certains médicaments susceptibles de provoquer chez un sujet sain des symptômes analogues à ceux de la maladie que l'on veut traiter.



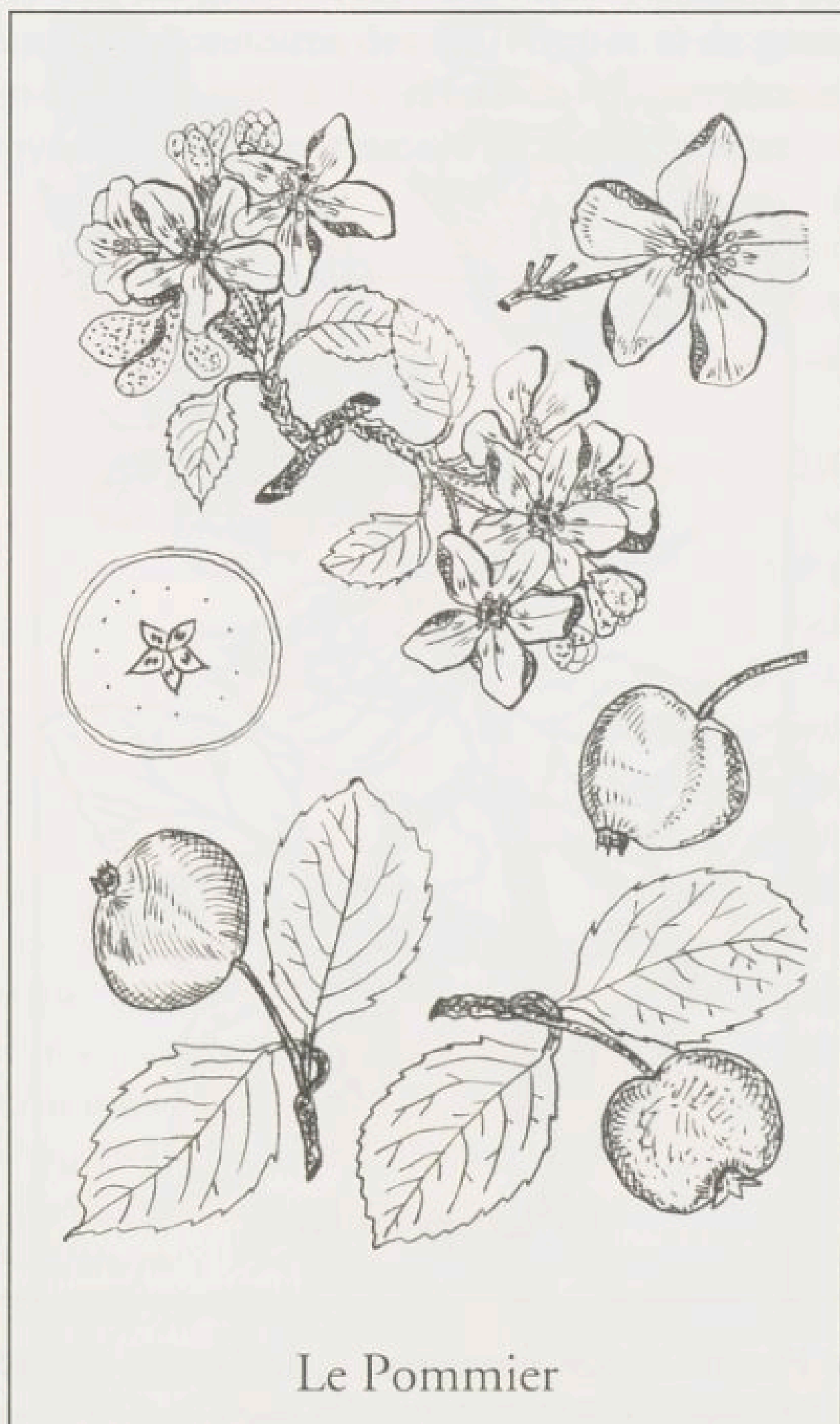
La Sauge Sclarée

Dans la Préface de la « Pharmacopée Française », le Doyen Valette soulignait, en 1965, que la France a officialisé l'homéopathie en l'introduisant dans sa pharmacopée. Il est manifeste qu'en ce début de XXI^e

siècle, la place de l'homéopathie n'est plus à négliger, et que certains extraits, comme ceux de la superbe Sauge sclarée, jouissent d'une réelle réputation.

Vous ne comprendriez pas que nous ne poussions la barrière du clos, que nous ne nous engagions sur le chemin, pour aller à la rencontre de quelques Plantes médicinales. Accédons, sans plus tarder, à votre silencieuse requête.

Spontané dans une grande partie de l'Europe, le Pommier s'est considérablement raréfié dans ses stations spontanées. Cet arbre, haut de 2 à 15 mètres, a connu une prodigieuse extension par sa culture à grande échelle.



Le Pommier est une splendeur en mai lorsqu'il se pare de ses corymbes de fleurs extérieurement rosées. Il faut en effet faire « un sort » aux prétendus « Cerisiers roses et Pommiers blancs », car la vérité est inverse !

Les multiples étamines d'or pointillent la corolle de la fleur du Pommier, franchement rose extérieurement !

La Pomme est un « fruit » bien particulier comme la Poire :

- en partie vrai-fruit, et c'est alors du trognon qu'il s'agit ;

- en partie faux-fruit, parce que dérivé du réceptacle, et non des pièces femelles, c'est la chair que nous apprécions.

Les propriétés médicinales de la Pomme sont multiples : excellent reconstituant pour les convalescents, elle se révèle, pourvu que l'on en choisisse bien les variétés, adoucissante, diurétique, sédative et bonne pour le cœur qu'elle soulage de l'oppression.

Appliquée sous forme de cataplasmes, sa pulpe s'avère vulnérable, hâte la guérison des brûlures et soulage certaines ophtalmies. En outre, elle se montre, tout à la fois :

- . active contre les diarrhées infantiles grâce à sa teneur en pectine ;
- . et efficace en cas de constipation.

Enfin, ses pépins, sinon la Pomme tout entière, ont fait leurs preuves en matière de contrôle du taux de cholestérol. Une Pomme chaque jour dispenserait de faire doser ce cholestérol dans votre sang !

Il ressort d'une étude récente que le recours régulier aux Pommes diminuerait (et ce, peut-être à la faveur de leur teneur en flavonoïdes antioxydants) l'incidence du cancer du poumon, tant chez les fumeurs que chez les non-fumeurs.

En ce qui concerne le cidre à consommer avec modération, il fait depuis longtemps l'objet d'éloges appuyés. Ne lit-on pas, entre mille témoignages : *La santé florissante et la vigueur des Normands, la fraîcheur et l'embonpoint des femmes du Calvados, attestent les bons effets de cette boisson*. Dans les « pays » où le cidre est communément consommé, on ne compte que peu de cas de calculs rénaux.

Soeur de nos Melons, cousine des Coloquintes, et très discrète parente des Potirons, la Bryone reste un végétal de nos haies, volubile, grimpant, à vrilles abondantes et fleurs unisexuées d'un jaune verdâtre.

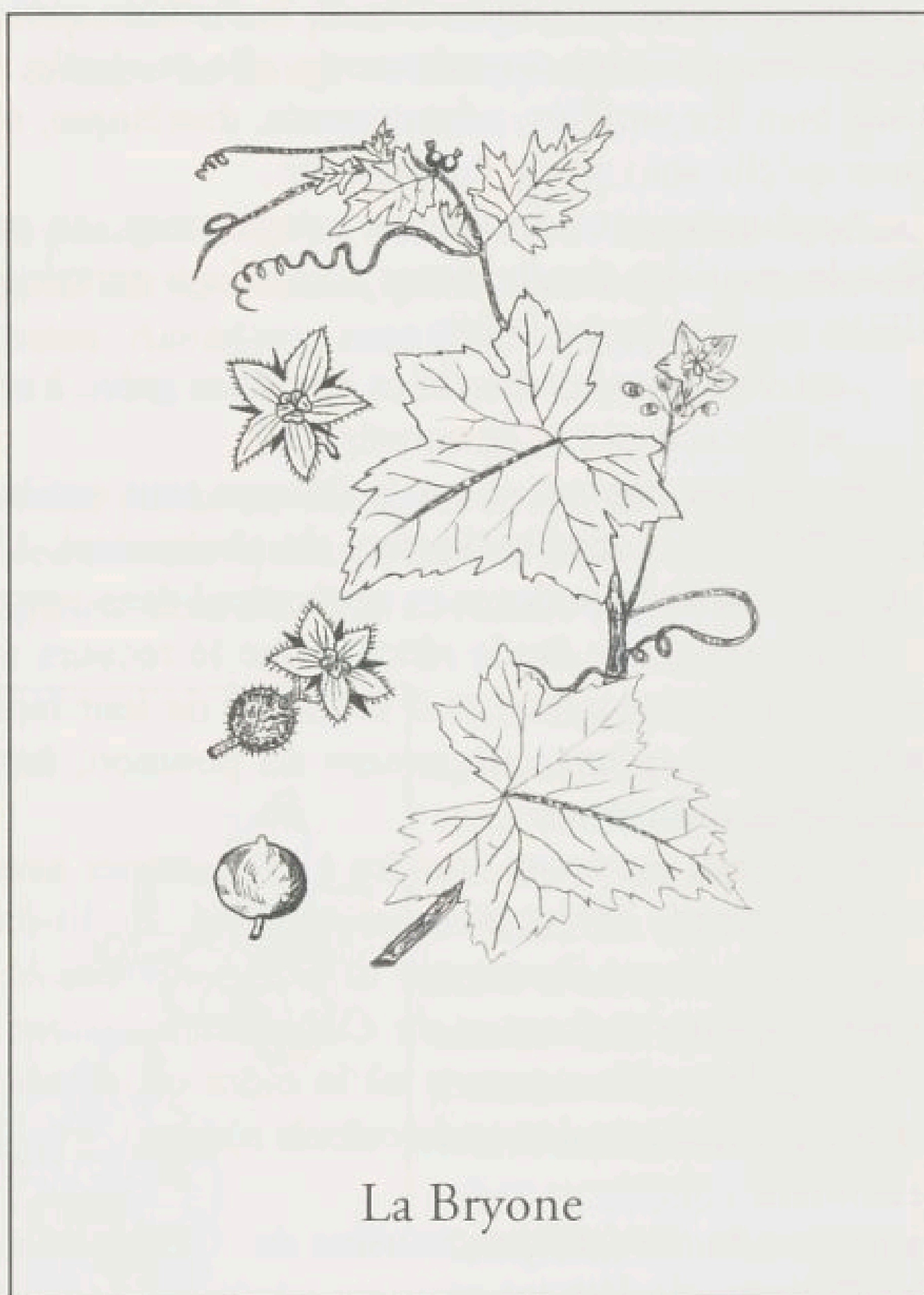
Elle connut jadis quelques usages « magiques » conduisant parfois à la substituer à la Mandragore.

Si Dioscoride incita à en consommer les jeunes pousses à la manière des asperges, ce sont essentiellement les volumineuses racines et les fruits que nous retiendrons.

La souche pivotante, grosse comme le bras sinon plus, très amère même après dessiccation, fut très recherchée par les herboristes. Elle jouissait de propriétés affirmées. Sa pulpe, émétique et drastique, provoque (en application directe) la rubéfaction et la vésication de la peau. Ingérée à forte dose, elle sait (à cause de sa teneur en glucosides toxiques) déclencher de violents vomissements, une sensation de soif et des douleurs. Mais, à doses sages, la racine de Bryone est efficacement émétocathartique, diurétique, purgative, rubéfiante, vermifuge et vomitive.

Quant au fruit, une baie ovoïde de la taille d'une petite cerise, rouge vif à maturité, il est fort tentateur. On en écartera la main des enfants pour lesquels l'ingestion de 15 de ces baies serait mortelle (40 environ empoisonnant un adulte).

Pourtant les principes en cause dans ces funestes méfaits possèdent, à doses contrôlées, d'intéressantes propriétés antitumorales et cytotoxiques que les scientifiques ont indiscutablement reconnues.



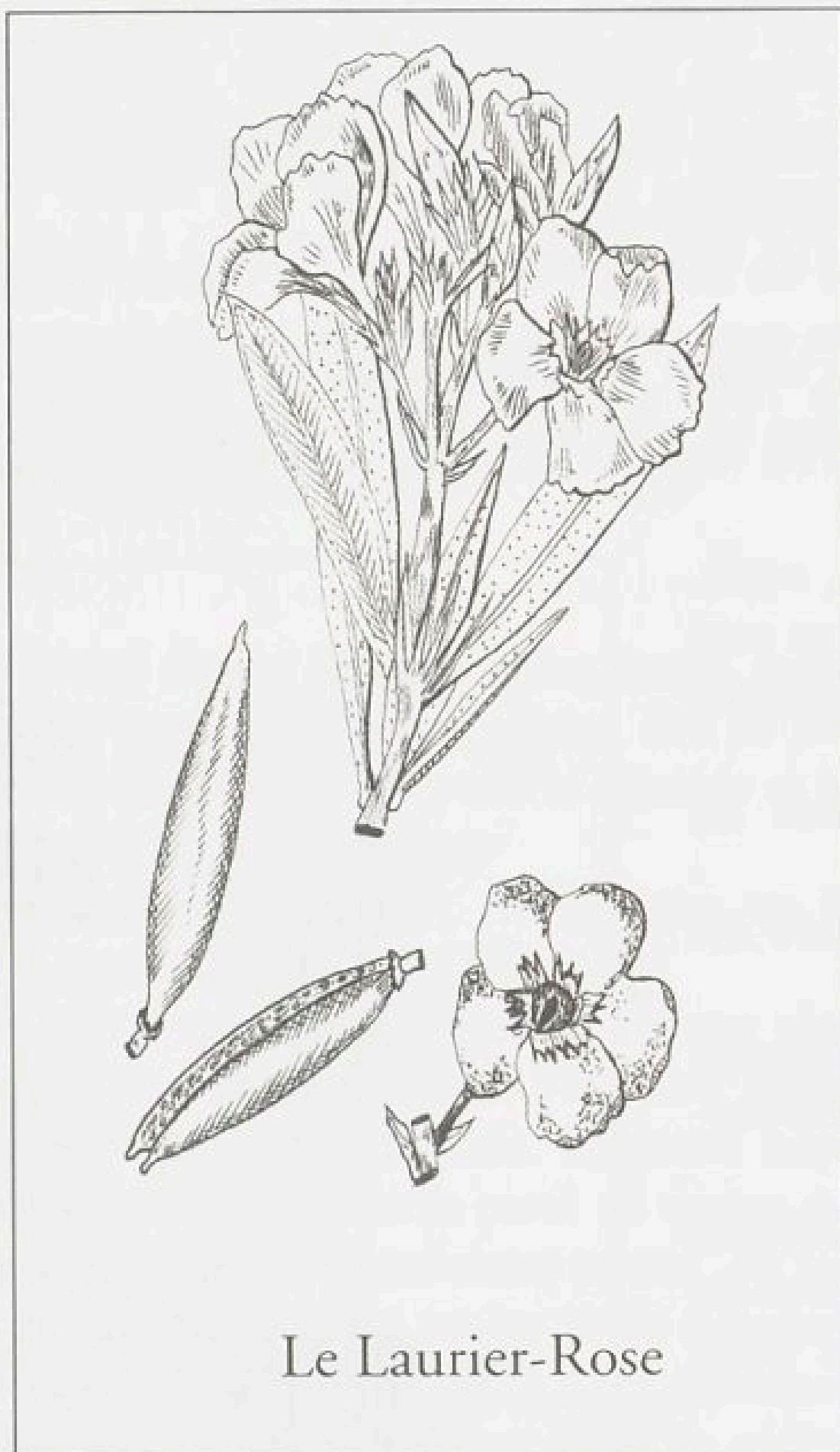
Chacun connaît le Laurier-Rose, Apocynacée, affine à nos Pervenches, espèce ligneuse, haute de 2 à 6 m, voire un peu plus. Cet arbrisseau, spontané en Europe méridionale (dont la France, aux environs d'Hyères) se cultive (en caisses ou en bacs) presque partout dans nos jardins.

Ses fleurs, odorantes, roses ou blanches, sont à l'origine de fruits secs riches d'une foule de graines à aigrettes.

Il s'agit d'une espèce vénéneuse en toutes ses parties (poison pour le cœur par paralysie) ce qui est connu depuis l'Antiquité. C'est ainsi qu'au cours de la Campagne d'Espagne, le Laurier-Rose empoisonna des soldats de l'armée napoléonienne qui avaient consommé de la viande grillée sur de petites brochettes de bois de cet arbrisseau !

On admettra alors que, très délétère, la poudre d'écorce et de bois de cette plante sert de mort-aux-rats ! Tous les animaux évitent le contact avec le Laurier-Rose, en particulier le dromadaire (très sensible au poi-

son). On a même prétendu qu'une sieste à l'ombre de Lauriers-Roses pouvait entraîner des malaises.



Le Laurier-Rose

Cependant, et toujours à cause de ses hétérosides digitaliques, le Laurier-Rose n'en demeure pas moins médicinal... à des doses très strictement respectées. On tire ainsi parti, par exemple :

- de son pouvoir cardiotonique ;
- de l'aptitude de ses racines - en fumigations - à soigner des céphalées, des affections utérines, et même des rhumatismes ;
- des propriétés diurétiques de préparations à base de feuilles ;
- de l'emploi, en qualité de stimulant respiratoire, de l'Eau de Laurier-Rose, riche en acide cyanhydrique. Que voici un végétal illustrant bien le Principe de Paracelse que nous avons précédemment énoncé : du remède au poison, il n'y a réellement qu'un pas !

Originnaire d'Asie-Mineure, l'Olivier partit très tôt à la conquête de tout le Bassin Méditerranéen, dont la France (par Marseille, 700 ans avant le Christ).

Capable de vivre durant plusieurs siècles, l'olivier est très reconnaissable à ses petites feuilles ovales-lancéolées, d'un vert-grisâtre fort typique. Ses fleurs discrètes sont à l'origine de fruits appréciés, charnus et à noyau : les olives (qui sont des drupes).

Depuis plus de 60 siècles l'Olivier, et les olives, ont marqué toutes les civilisations qui se sont succédé autour de la Méditerranée. Des tablettes d'argile, datées de 1600 avant Jésus-Christ, témoignent déjà de l'utilisation d'huile d'olive, laquelle est riche en vitamines A, B, B2, C, D, E, F et PP.

L'huile vierge, extra, riche en acides gras mono-insaturés, est réputée efficace pour :

- minimiser le taux de cholestérol ;
- faciliter le transit intestinal ;
- réduire la fréquence des maladies cardiovasculaires ;
- soulager les douleurs d'estomac, les problèmes biliaires, les troubles hépatiques ;
- prévenir l'arthrose et l'ostéoporose.

Les Anciens faisaient un grand usage des onctions d'huile d'olive. Ils s'en frottaient le corps, au sortir du bain, pour assouplir leurs muscles.



L'Olivier

En outre, dès les Temps Bibliques, l'huile d'olive fut en honneur pour traiter les brûlures. N'intervint-elle pas dans l'élaboration du Baume de Samaritain, une préparation vulnérable ? D'ailleurs, en 1980 (oui, il n'y a que 20 ans) a été scientifiquement mise en évidence l'existence dans cette

huile du bêta-sitostérol, un anti-inflammatoire de qualité lorsqu'il convient de juguler des problèmes d'irritation des reins, de la vessie ou de l'intestin.

Quant au pouvoir fébrifuge de l'écorce et des feuilles de l'Olivier, on l'explique par la présence d'oleuro-péoside (un glucide très amer) et de plusieurs alcaloïdes également rencontrés chez les Quinquinas !

Et ne nous en voulez pas de taire encore quelques autres vertus de cette plante « de paix » dont la puissance est telle (d'après Jean Giono) que :

Lorsqu'une ménagère se mettait unegoutte d'huile sur la langue... et voilà qu'elle était tout soudain si lourde d'arbres, de genévriers et d'odeur de terre, que ça l'obligeait à s'asseoir !

Originnaire d'Orient, connu depuis la plus haute Antiquité, le Safran a laissé diverses traces dans des sites assyriens. Il a sa place dans les cérémonies religieuses en Inde et servait pour la teinture et la préparation d'un condiment (le garum) chez les Romains.

Le Safran fut étendu au Maghreb, en Espagne, en France et compte-tenu de son prix, il connut maintes falsifications !

Cette Iridacée développe en automne ses fleurs violettes ou pourpre clair, supportées par une courte hampe. Plus tard seulement il étale ses nombreuses feuilles, linéaires et dressées. La pièce importante du Safran est le stigmate trifurqué qui domine le pistil au centre de la fleur. Ce sont les stigmates que l'on collecte. Desséchés, tordus, de teinte rouge orangé sombre, leur saveur aromatique est amère et ils dégagent une telle odeur (très suave) que ces émanations agissent énergiquement sur le système nerveux des cueilleurs, lesquels souffrent alors de céphalées, de vertiges, de tremblements.

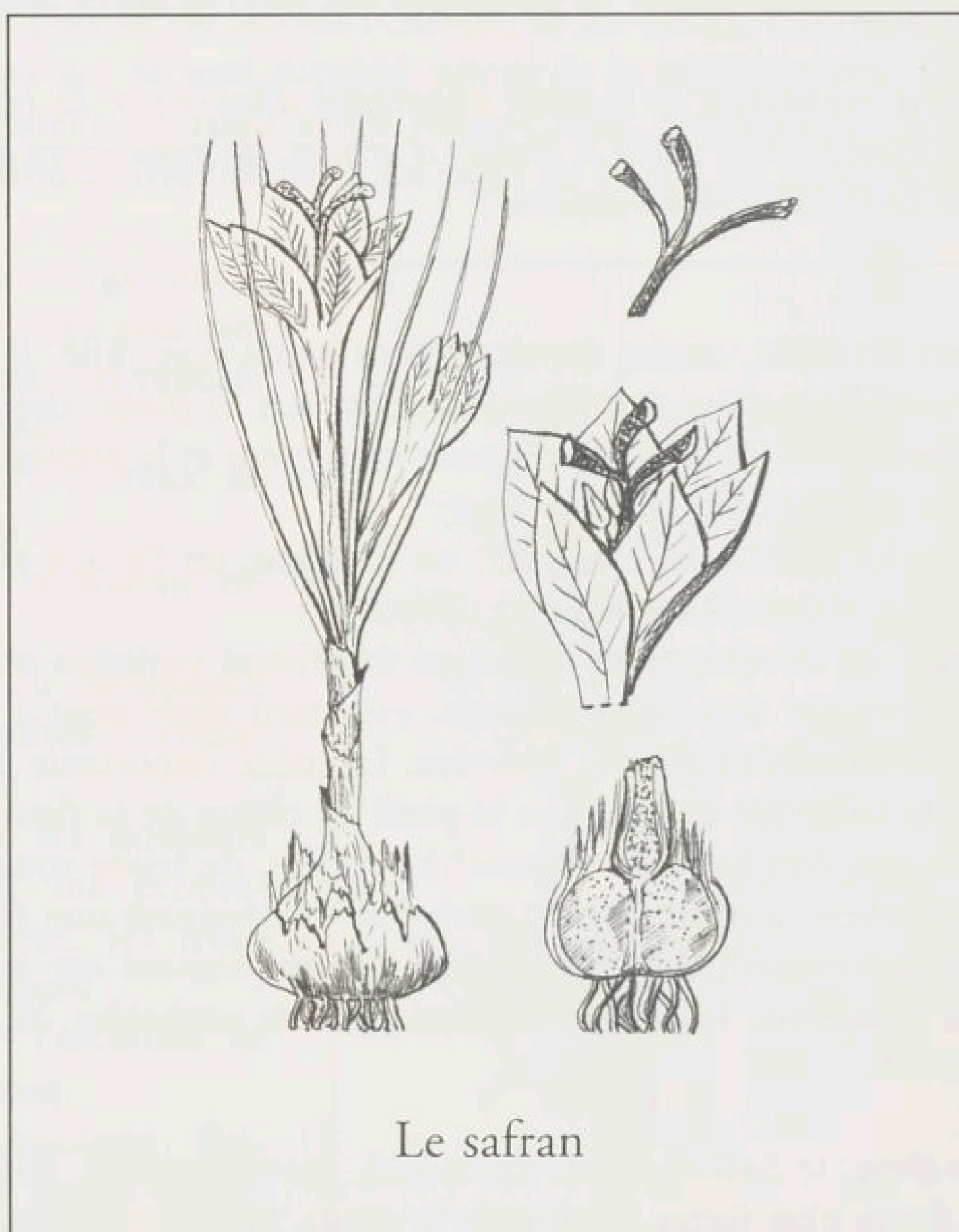
A petite dose, le Safran excite l'estomac, ouvre l'appétit, joue un rôle digestif. A doses plus fortes, il stimule le pouls, la transpiration, et cause bientôt nausées et coliques. Enfin à des doses excessives, le Safran rend le sommeil difficile, crée une ivresse prononcée. N'en répandait-on pas sur les couches où s'allongeaient les invités aux festins de l'époque romaine ? Mais pouvaient s'ensuivre le délire puis la mort !

Au plan thérapeutique, le Safran se révèle être un antispasmodique, un emménagogue puissant et un stimulant.

Apprécié en Chine, étendu en Asie Mineure, le Safran fut introduit en Espagne par les Arabes au X^e siècle. Les Croisés le firent connaître en France au cours du XII^e siècle. Et le Gâtinais fut, pendant longtemps, le lieu d'importantes cultures. Le produit commercial (les stigmates trifur-

qués, avons-nous dit) est d'une telle valeur marchande qu'on en stocke encore parfois en chambres fortes.

Il est vrai qu'il faut récolter plus de 100.000 stigmates pour disposer d'un kilo de Safran commercialisable ! Sa belle couleur n'avait pas échappé à Victor Hugo.



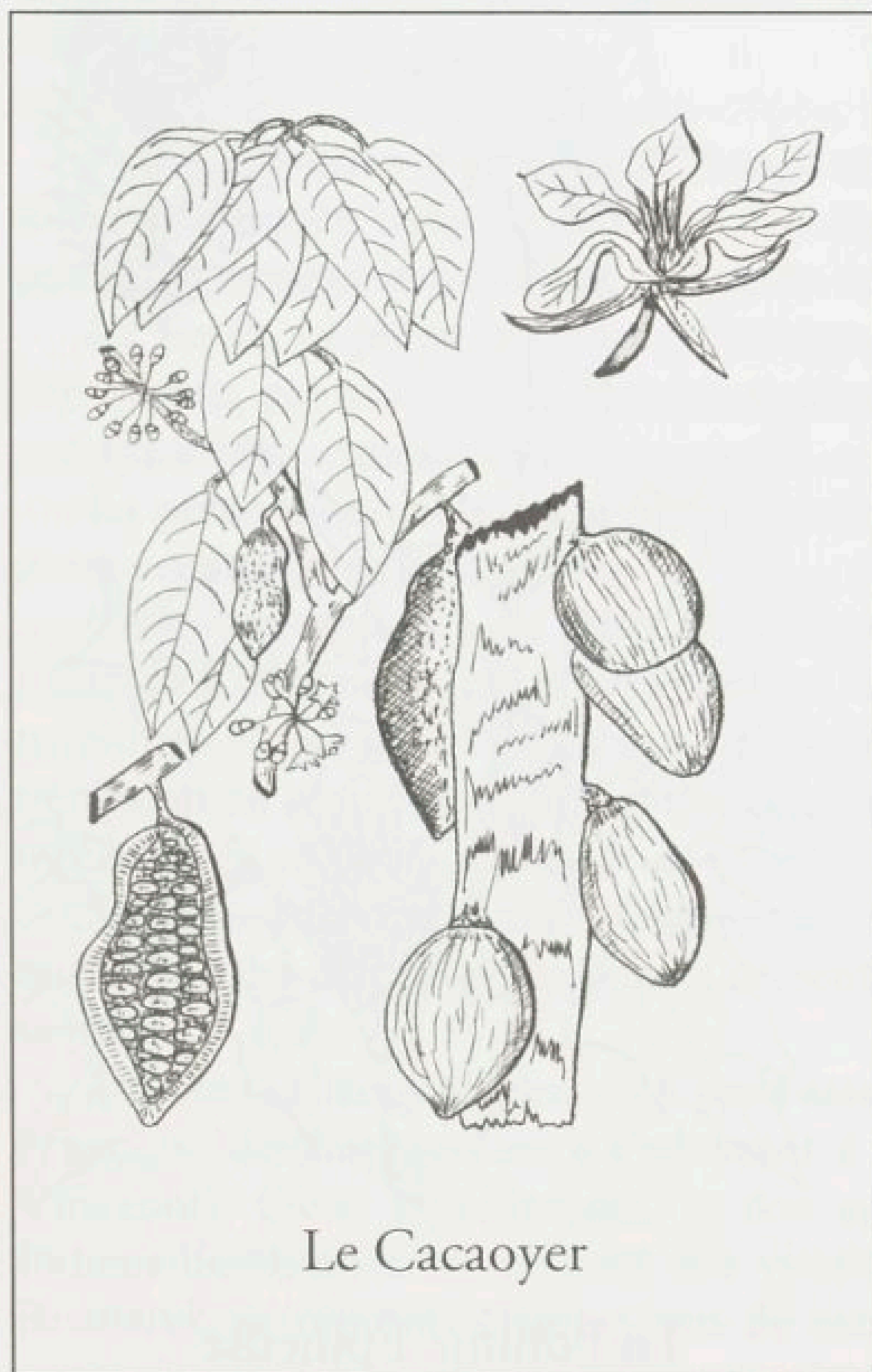
Dans « Les Contemplations » on peut lire ces vers :

*L'enfant voyant l'aïeule à filer occupée,
Veut faire une quenouille à sa grande poupée.
L'aïeule s'assoupit un peu, c'est le moment.
L'enfant vient par derrière et tire doucement
Un brin de la quenouille où le fuseau tournoie,
Puis s'enfuit, triomphant, emportant avec joie
La belle laine d'or que le safran jaunit,
Autant qu'en pourrait prendre un oiseau pour son nid.*

La culture du Cacaoyer, ce petit arbre originaire d'Amérique Tropicale, s'étend aujourd'hui en Afrique Noire, en Asie et en Océanie. Ses grandes feuilles, entières, coriaces, ovales, et surtout sa cauliflorie (par ses fleurs perforant l'écorce des branches et même du tronc pour s'exprimer) rendent le Cacaoyer très spectaculaire ... en attendant que se développent les cabosses (mesurant à maturité de 12 à 20 cm de longueur pour un diamètre maximum de 6 à 10). Pendantes, elles sont remplies de graines plates, appelées fèves.

Comme pour la Vigne et le vin, il existe de réels « crus » de Cacaoyers ... et donc de cacao.

Riche en théobromine, stimulant les systèmes nerveux central et respiratoire, facilitant la relaxation des muscles lisses, contribuant à l'action cardiotonique, le cacao est-il doté d'effets aphrodisiaques ? La légende liée à l'activité dans son harem de l'Empereur aztèque Moctuzema (1460-1520), lequel consommait une quantité inouïe de chocolat en breuvage, repose plutôt sur les doses surajoutées d'épices sexuellement toniques.



Le Cacaoyer

Avec une solution préparée en usant de fèves de Cacaoyer, les Aztèques ont toujours su lutter contre la fatigue, la diarrhée ou les cystites.

Quant au beurre de cacao, il apporte un réel soulagement en cas de brûlures, d'hémorroïdes, de plaies... et son rôle adoucissant s'associe à sa fusion à très basse température dans le cas des suppositoires.

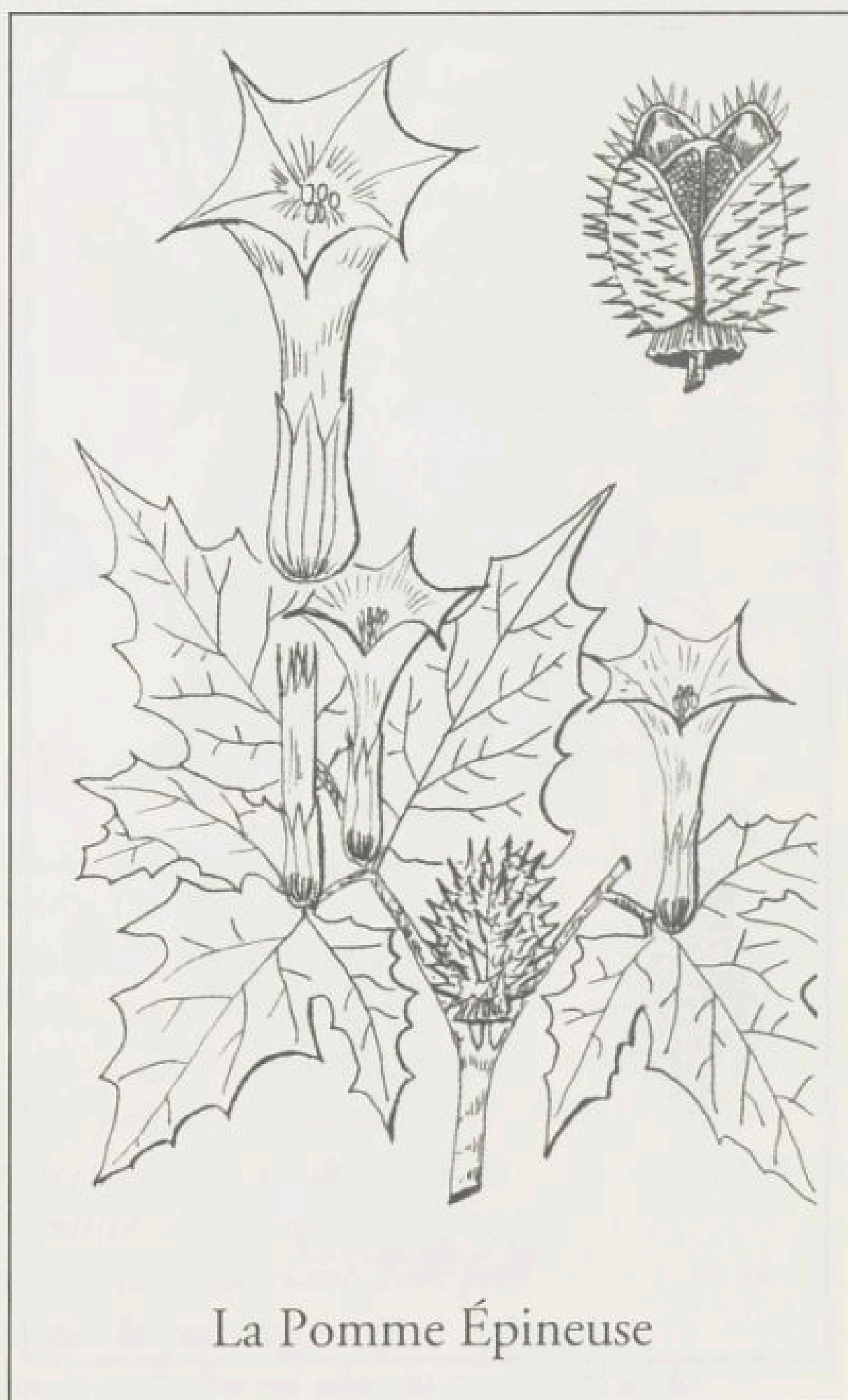
Faut-il ajouter que l'on tient les aliments dérivés du Cacao pour :

- nutritifs et fortifiants ;
- bons pour l'esprit, du fait de leur aptitude à réveiller les capacités intellectuelles, d'où la recommandation plaisante de Brillat-Savarin

dans sa « Physiologie du Goût » à l'intention de *tout honnête homme d'esprit qui se sentira temporairement devenu bête... qu'il mange du chocolat !*

On comprend donc que Linné ait réservé à cet arbuste le nom scientifique de *Theobroma* (ce qui signifie « Nourriture des Dieux »). D'ailleurs l'engouement pour le chocolat, excellent anti-stress de surcroît, n'a jamais faibli en dépit des recommandations du Père Labat, lequel, séjournant en Guadeloupe de 1693 à 1705, considérait que le cacao est une *boisson chaude... qui contribue à l'agitation de celui qui en boit*. En ce qui concerne le chocolat qui en dérive, il ajoutait : *Il me reste un avertissement à donner, qui est d'en user avec modération quelque bon et bien conditionné qu'il puisse être, parce que les meilleures choses deviennent mauvaises quand elles sont prises avec excès !* Soit, le chocolat serait à consommer avec modération mais à offrir sans retenue !

C'est encore sous l'appellation de Pomme épineuse que le *Datura stramonium* est le plus connu. Plante annuelle, probablement originaire du Mexique, il affectionne les lieux incultes (en région méditerranéenne surtout). Ses grandes feuilles sont vert foncé sur le dessus et blanchâtres en-dessous. Blanches ou violettes, à corolle en cornet, ses fleurs engendrent des capsules ovoïdes, grosses comme un petit oeuf, hérissées de fortes épines. Du fait de l'aspect de ce fruit sec lorsqu'il s'ouvre, les Arabes appellent le *Datura* « sdeq ej-jmel », c'est-à-dire « mâchoire de dromadaire ».



La Pomme Épineuse

Chez les Tziganes, à la naissance d'un enfant, on avait coutume de déposer sur le sol, autour de la mère et de son nouveau-né, un cordon de graines de *Datura stramonium* pour écarter les démons hostiles ! Il ne s'agissait là, en Europe de l'Ouest, que du prolongement d'un usage en pratique en Asie et au Moyen-Orient chez ces « gens du voyage » qui usent alors d'autres espèces de *Datura*.

Plus sérieusement, et sans jamais oublier que 15 graines tuent un enfant et 100 un adulte (à cause de leur teneur en alcaloïdes puissants, caractéristiques des Solanacées : scopolamine, hyoscyamine et même atropine), nous pouvons faire état ici des bienfaits du *Datura* en cas d'aliénation mentale, ou pour soigner l'asthme. Assurément, l'erreur dans les doses prescrites entraîne inmanquablement l'inhibition des réflexes respiratoires, et donc la mort par asphyxie.

Pourtant, extraites et appliquées à des Parkinsoniens, la scopolamine et l'hyoscyamine de cette Solanacée sauraient soulager les patients du fait de leur action sur les muscles des membres inférieurs via le système nerveux central.

Permettez-nous d'en appeler à tout un groupe de végétaux (et d'animaux impliqués dans de savants échanges) conjuguant leurs pouvoirs pour nous assurer la Santé par le chemin de la Forêt.

La Forêt, si jeune que nous fussions encore, nous impressionne par son ombre, par ses formes, par ses couleurs, par ses mouvements ou par son apparente... immobilité.

La perception des formes incite à oublier le réel, mettant en sommeil notre éventuelle inquiétude.

Celle des couleurs est aussi importante, puisque le vert clair est calmant (fort indiqué en cas d'hypertension, d'insomnie, de nervosité) et que, pareillement, les gris et les mauves des écorces sont apaisants.

Quant au dynamisme diffus mais permanent de la Forêt, il stimule nos mécanismes physiologiques.

Mais avant toute sylvothérapie, en pénétrant sous les frondaisons il faut s'efforcer d'écouter, de voir et de sentir. Car il existe une thérapie par la joie.

On peut se trouver bien « en embrassant un arbre » (comme le faisait François Mauriac), ou en « s'adossant à un fût » (à la manière d'Henri Vincenot). C'est, pareillement, le dos appuyé contre un tronc, que les Indiens des Etats-Unis retirent une vitalité nouvelle. Et l'on prétend que Bismarck se reposait chaque jour de ses activités harassantes en étreignant un gros Chêne durant plusieurs minutes.

Le grand forestier-humaniste français Georges Plaisance croyait beaucoup en l'efficacité de telles cures pour guérir les paranoïaques, stimuler les timorés, et par conséquent soigner les névrosés. Un certain nombre de plumes célèbres, d'hommes illustres, ont vanté et pratiqué la cure sylvestre : de Saint-François d'Assise à Marcel Proust, en passant par Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand, Lamartine ou Gaston Bachelard.

Il est indéniable que les peuplements ligneux ont une action sur le vent, sur la composition des radiations parvenant au sol, sur la température, l'humidité de l'air, les charges électriques et l'ionisation de l'air.

Les arbres jouent un rôle actif dans la rétention des particules minérales ou organiques, qu'il s'agisse de poussières, de suies, de cendres, de pesticides, de pollens, de germes bactériens ou de spores fongiques. Tout cela est évidemment modulé par l'abondance, la disposition et la forme des feuilles.

En outre, avec son énorme superficie de feuilles ou d'aiguilles, la Forêt constitue un excellent piège qui détourne les particules radioactives du chemin de nos poumons et de notre peau, pour les envoyer au sol lors des pluies.

En ce qui concerne l'effet « purificateur » de la Forêt en matière de germes microbiens, on a de bonnes raisons de penser qu'interviennent :

- les conditions microclimatiques créées par les ligneux eux-mêmes;
- et l'émission par les frondaisons d'essences et de composés néfastes pour les microbes, des biocides par conséquent.

Ces affirmations d'effets bactéricides et fongicides reposent sur des tests sérieux conduits en laboratoires. Par leurs oléorésines, les Conifères seraient particulièrement aptes à jouer ces précieux rôles. Les aérosols forestiers sont en effet riches de pinène, de camphène, de cinéol, d'acide abiétique, d'alcools, d'aldéhydes, de cétones, et d'autres composés encore !

En ce qui concerne l'influence des peuplements forestiers sur l'évolution de maladies cardio-vasculaires, les avis sont nuancés, encore qu'ils s'accordent pour reconnaître que :

- les victimes d'affections légères pourraient, à tout moment de l'année, bénéficier de « cures forestières » ;
- les malades plus atteints devraient ne fréquenter les peuplements qu'en certaines périodes de l'année, définies par l'intensité des émissions volatiles du moment par les ligneux du peuplement considéré.

A propos de l'effet particulièrement bienfaisant des promenades en forêt sur le psychisme, un terme barbare mais judicieux a été proposé : on pourrait parler d'esthétothérapie !

Donc, sans doute, sans aucune crainte, promenons-nous dans les bois... en espérant que le loup disparu n'y soit pas remplacé par certains êtres humains aux comportements aussi inexplicables que cruels.

Et s'il nous fallait nous résumer, nous dirions que :

- l'un des paradoxes les plus piquants de notre époque est bien l'engouement pour les thérapeutiques naturelles qui se manifeste depuis plusieurs années, surtout chez les citadins. Utilisateurs privilégiés d'installations modernes et confortables, voilà qu'ils redécouvrent les mérites d'usages anciens...

- l'emploi de Plantes médicinales ne concurrence pas la pharmacologie et la thérapeutique classiques. Il est au contraire intimement lié au développement de celles-ci et par là même comme tissé avec l'Histoire de l'Humanité.

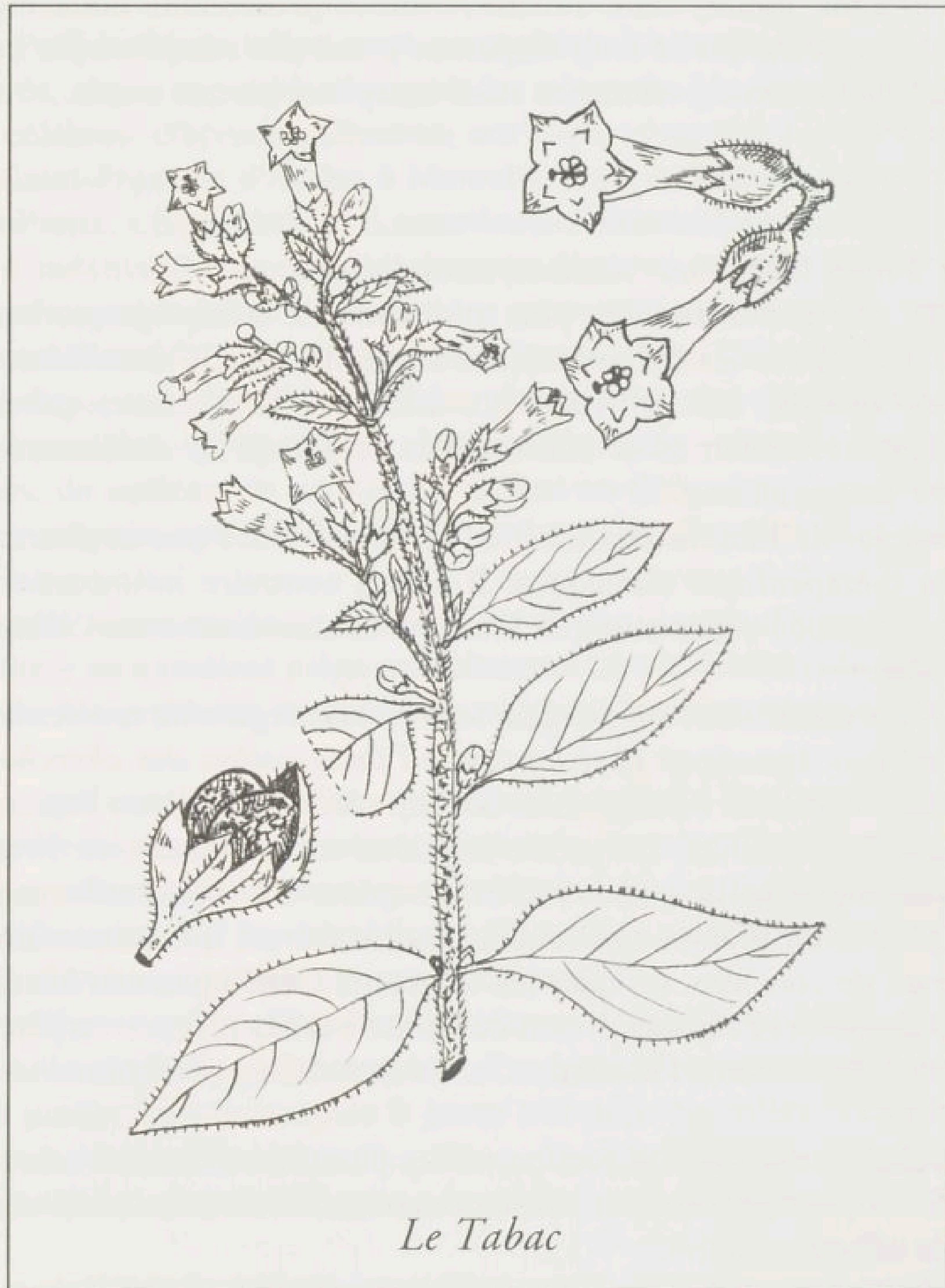
La Nature constitue encore une source privilégiée de molécules dont l'inventaire systématique peut fournir à l'imagination des chercheurs de nombreux modèles de médicaments écrivait récemment Pierre Potier.

Hélas, de nos jours, on peut s'inquiéter de la montée en France de « comportements antiscience » ! C'est un retour à l'obscurantisme et c'est bien à propos de Plantes médicinales, notre thème, que nous aimerions, juste avant de conclure, évoquer les Végétaux Génétiquement Modifiés... au nom desquels se répandent tant de contre-vérités offertes en pâture aux amateurs de sensationnel morbide... et ils sont, hélas, nombreux !

Les chercheurs français sont parmi les pionniers en matière de recours aux O.G.M. pour produire les substances nécessaires dans le traitement de certaines affections telles :

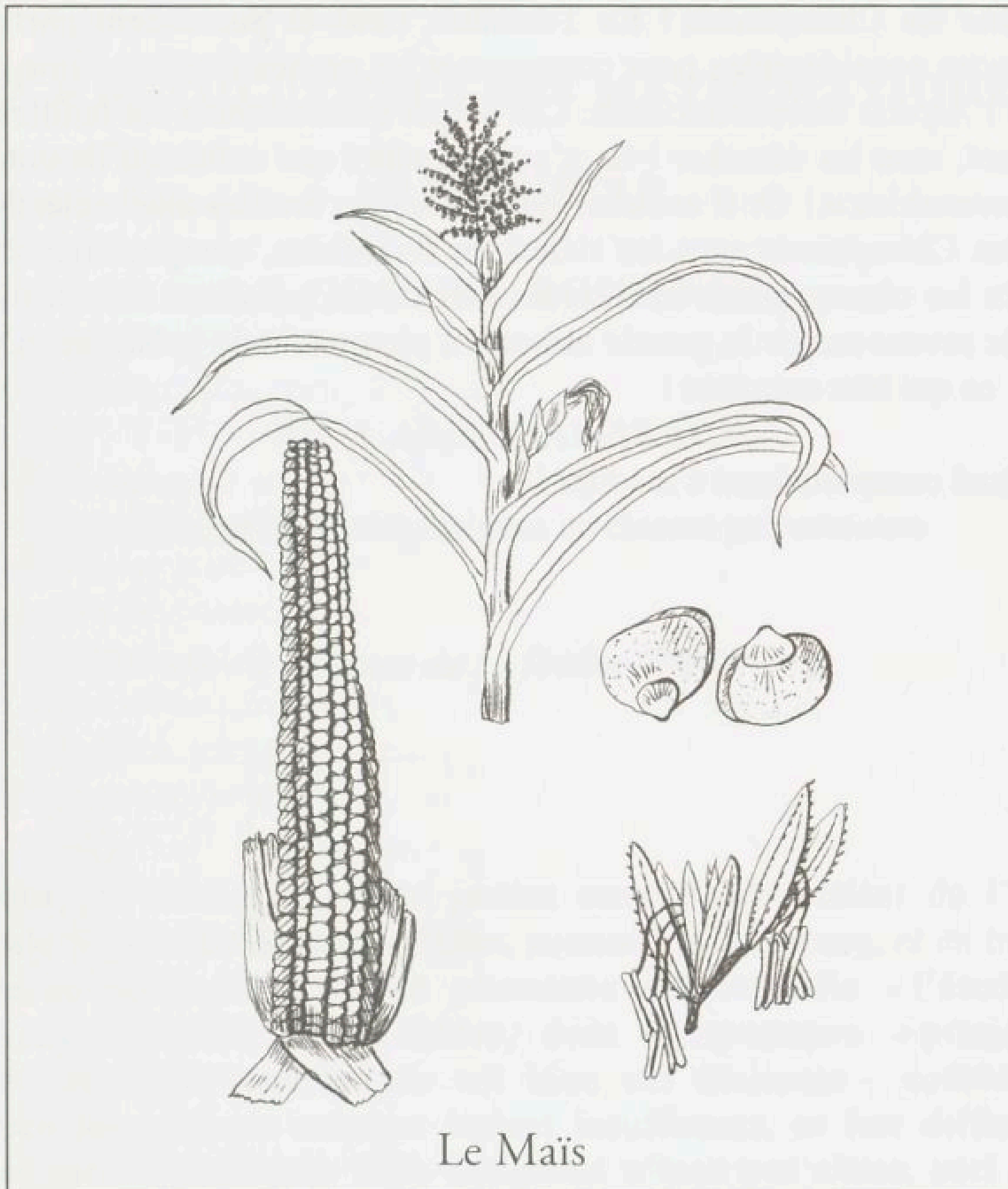
- le traitement de la peau, notamment chez les grands brûlés, en recourant à des productions d'un Tabac génétiquement modifié ;

- l'obtention si espérée (grâce au Tabac encore) de l'interféron qui permettrait de soigner la sclérose en plaques, ou d'anticorps pour mieux cibler des traitements anti-cancéreux ;



Le Tabac

- la production de lipase gastrique par un Maïs génétiquement modifié, pour lutter contre la pancréatite et les troubles digestifs dont souffrent les enfants atteints de mucoviscidose, et, pour les mois ou les années à venir :
- la transformation du Maïs en usine à albumine, composé essentiel du sang dont la planète manque cruellement ;
- ou bien la transformation de ce même Maïs en usine à lacto-ferrine, substance substituable aux anti-biotiques dans des cas d'infections gastro-intestinales.



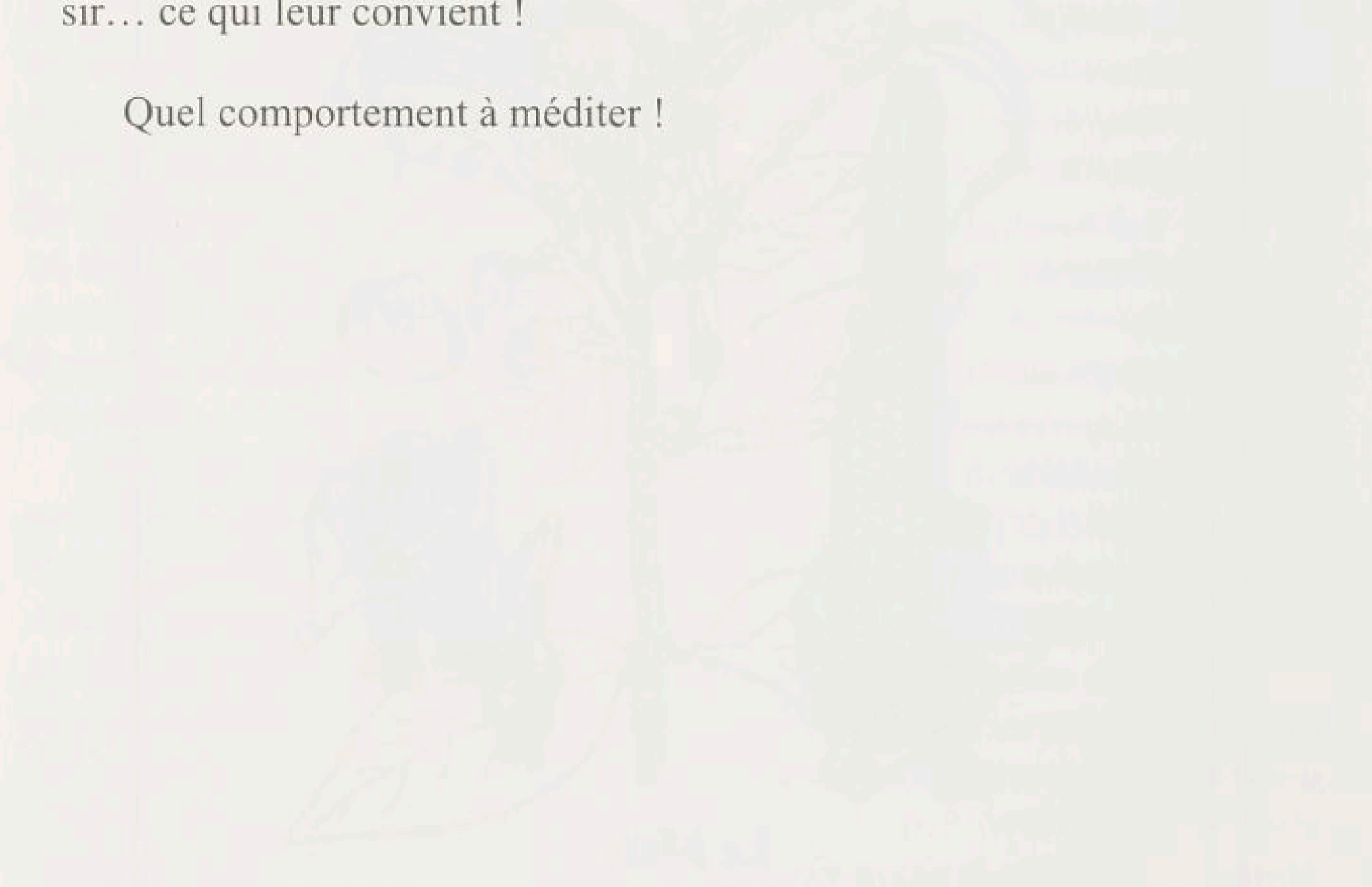
Le Maïs

Il est donc capital de savoir « reprogrammer » une plante afin qu'elle se mette à synthétiser une molécule assimilable par l'homme ! « Reprogrammer », cela consiste à introduire à l'intérieur de ce végétal un gène provenant d'un autre être vivant... afin de pouvoir entraîner la production de la molécule bénéfique désirée.

Tous les domaines de la santé sont concernés, et les Végétaux les plus banaux (Tabac ou Maïs déjà cités, mais aussi la Pomme de Terre ou le Bananier – la banane sachant alors se comporter en vaccin bien admis des enfants) peuvent devenir des « vedettes »... si les hommes de Science ne sont pas l'objet de comportements ahurissants stérilisant leurs efforts !

Et puis restons humbles, acceptons la leçon que nous donnent nos cousins les Chimpanzés ! En Tanzanie, ceux-ci parcourent parfois des distances considérables pour consommer les petites feuilles d'une Astérocée - l'*Aspilia mossambicensis*. Ces singes sélectionnent les feuilles en les goûtant, sans les détacher ! Ils n'avalent alors que celles qu'ils ont jugées « convenables » ! Or il est clair que les seules feuilles ainsi sélectionnées par les Chimpanzés sont les riches en thiarubine, composé très efficace contre les champignons et les vers nématodes parasites. En un mot, ces singes savent ouvrir la grande armoire à pharmacie de la Nature et y choisir... ce qui leur convient !

Quel comportement à méditer !



LA « RÉVOLUTION » DES MATHÉMATIQUES

AU XX^e SIÈCLE

LE GROUPE BOURBAKI

Par M. Alain CHAMARAUX

Professeur de mathématiques en classes préparatoires

(Séance du 23 février 2002)

Dans les années 30, deux jeunes enseignants sortant de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, nommés à Strasbourg, et en train de mettre au point un cours de géométrie différentielle – l'étude des fonctions de plusieurs variables, dont l'importance « pratique », mécanique, thermodynamique est bien sûr immense – constatèrent combien les manuels existant étaient insuffisants, et fort difficiles à utiliser par les étudiants. Telle définition n'était pas claire, ceci du en partie à ce que la proposition précédente ne l'était guère non plus ni telle autre sur laquelle elle s'appuyait. Descendant ainsi de branche en branche, ils en arrivèrent à l'idée qu'il y avait un énorme travail à faire, rien moins que de (re)construire les mathématiques sur des bases solides, du moins pour les enseigner. J'aurais dû écrire LA mathématique, vu que l'une des idées maîtresses des bourbakistes est précisément son unité. D'ailleurs le titre de l'ouvrage est : « Eléments de mathématique ».

Ainsi naquit Bourbaki, dit-on.

Il est probable que la formule de Stokes (puisque c'était ce dont il s'agissait) n'est qu'un des points de départ de la réflexion des fondateurs. Et d'ailleurs, pour reprendre l'image précédente, cette formule se situe assez haut dans l'arbre, de sorte qu'elle n'apparaît toujours pas dans la

somme mathématique,... et n'apparaîtra probablement jamais, puisque depuis 1983, un seul volume est paru, en 1998. Il n'est nul besoin d'être grand clerc pour penser que Bourbaki est mort, à tout le moins bien fatigué...

En tout cas, il est hors de doute qu'une des bêtes noires des bourbakistes était l'imprécision, ce qui pour des êtres fort épris de rigueur est assez normal, on en conviendra... André Weil a dit combien cela l'énervait de lire : *Bien sûr, nous ne sommes pas tout à fait dans les conditions d'application dudit théorème, mais le lecteur n'aura aucune peine à faire les rectifications nécessaires*, de sorte que, comme il le dit, on ne savait jamais clairement de quoi on parlait.

Si j'insiste sur ce point, c'est pour dire combien le souci d'efficacité leur importait, et précédait de beaucoup le projet encyclopédique, même si cela peut paraître curieux.

Dans les dix années qui suivirent, se formera le groupe Bourbaki, dont les membres fondateurs sont :

- Cartan (1904), à Ulm en 1923 ;
- Chevalley (1909-1984) à Ulm en 1926 ;
- Delsarte (1903-1968) à Ulm en 1922 ;
- Dieudonné (1906-1992) à Ulm en 1924 ;
- Weil (1906-1997) à Ulm en 1922.

Tous, évidemment mathématiciens de premier ordre, et pas seulement coauteurs de l'ouvrage collectif « Bourbaki » ; je le précise car certains croient de bon ton de les mépriser parce que cet ouvrage serait aussi stupide qu'une encyclopédie. Et d'ailleurs, une encyclopédie est-elle stupide ? Utile, à tout le moins...

Allons plus loin, dans le temps et dans l'éloge

Si l'on considère que le groupe « Bourbaki » a « vécu » de 1935 à 1990, on notera d'abord que depuis 1950, TOUS les livres de mathématiques citent Bourbaki, et souvent en premier dans leur bibliographie. Pas mal quand même ! C'est vraiment le cas de dire qu'ils étaient incontournables !

Comme on le sait et pour des raisons obscures ou inavouables, il n'y a pas de prix Nobel en mathématiques. C'est pourquoi fut créée en 1936 la médaille Fields, destinée à récompenser tous les quatre ans l'œuvre d'un, deux ou trois mathématiciens de moins de quarante ans. A cause de la Seconde Guerre mondiale, elle ne fut effective qu'à partir de 1950. L'obtinrent les Français (ou de formation française) :

Laurent Schwartz en 1950 ;
Jean-Pierre Serre en 1954 ;
René Thom en 1958 ;
Alexandre Grothendieck (d'origine polonaise) en 1966 ;
Pierre Deligne (belge) en 1978 ;
Alain Connes en 1982 (qu'on peut légitimement nommer
« le dernier des bourbakistes », par l'approche des
problèmes, et l'immense culture).

Soit, jusqu'en 1982, 25 mathématiciens dont 8 Américains, 6 Français
et 4 Anglais !!!

[Trois Français l'ont obtenu depuis.]

Précisons que tous ces médaillés furent bourbakistes, bien que de
façon éphémère en ce qui concerne René Thom. Et d'ailleurs, on pouvait
dire qu'entre les dates citées, en reprenant une formule célèbre, *tout
mathématicien français a été, est ou sera bourbakiste*. Ce fut le cas de
Dixmier, de Samuel, de Godement, de Bruhat et on pourrait remplir des
pages ainsi. Seul, parmi les plus grands, Choquet ne le fut pas, non sans
une certaine coquetterie d'ailleurs.

Précisons aussi que l'œuvre de Bourbaki ne se limite pas à l'ouvrage
bien connu (du moins par son nom) ; il y eut aussi des séminaires
Bourbaki réguliers, sur de nombreux thèmes mathématiques, et occasions
d'inviter des mathématiciens étrangers. Mais il sera ici surtout question
de ce fameux ouvrage, et c'est d'ailleurs ce qu'en retiendra l'histoire des
sciences.

Ouvrage très mal connu, par le grand public bien sûr, mais aussi par
les mathématiciens (j'entends par là, non seulement les chercheurs et
mathématiciens de haut niveau, mais aussi et surtout les professeurs
– comme moi ! – ou les « amateurs éclairés », ce que prétendait être
Fermat, par exemple...). Ainsi entend-on souvent dire : je ne veux pas me
lancer là-dedans, c'est abstrait, trop formel, bourré de signes
mathématiques.

Abstrait, certes, formel, non. Au contraire, les auteurs s'efforcent
d'écrire le plus possible en français, limitant autant que faire se peut les
caractères proprement mathématiques. Un seul coup d'œil sur un livre de
la collection suffira à se convaincre qu'il y a moins de signes
cabalistiques dedans que... dans un livre du secondaire ! Une de leurs
astuces consistait à introduire des mots du langage courant pour désigner
des concepts mathématiques : c'est ainsi qu'il y a des tonneaux, des
compacts, des jauges, des anneaux factoriels, des idéaux maximaux, etc.

termes qui, pour ceux que Bourbaki inventa, furent rapidement adoptés par la communauté internationale. Et l'on pouvait faire confiance à André Weil pour veiller à la correction étymologique : pas question avec lui de mélanger les origines latine et grecque – horresco referens – . Il faut dire que ce monsieur – dont la sœur, philosophe bien connue, disait qu'à côté de lui, elle était une imbécile – était entré à Ulm à 16 ans et lisait déjà Platon dans le texte. Excusez du peu !

Naturellement le canular n'était pas en reste ; c'est ainsi que la première édition de *Théorie des Ensembles* faisait commencer un énoncé d'exercice par « Soit E un ensemble flirtant ». Il eût fallu écrire « filtrant », bien sûr. Mais les auteurs, ravis de cette coquille, refusèrent toute correction ! Canular aussi le nom de Bourbaki, général français qui se battit bien pendant la guerre de 1870 ; le nom fait très russe, mais est en fait d'origine crétoise. Ensuite, un nommé Bourbaki leur reprocha d'avoir utilisé son nom, mais cela s'arrangea autour d'un bon repas, autre spécialité bourbakiste (Dieudonné était remarquable cuisinier, et pouvait diriger un orchestre : il était à l'aise aux pianos !).

A la lecture de la « saga », on ne peut qu'être d'ailleurs prodigieusement frappé par l'immense culture des bourbakistes, certes une des causes de la très grande qualité de l'ouvrage, et leur refus du « sérieux ».

Venons-en maintenant à l'histoire de l'ouvrage en question

Un tel ouvrage collectif et aussi ambitieux est assez rare. On peut quand même citer – mais quelle référence ! – les *Eléments d'Euclide*. Le fameux « A bas Euclide » de Dieudonné portait sur l'enseignement de la géométrie en France, qu'il jugeait poussiéreux, non sur le personnage : il estimait qu'il fallait tenir compte de l'évolution des mathématiques depuis deux millénaires... Les membres fondateurs avaient une immense admiration pour Poincaré, mais l'influence décisive, du moins pour l'élaboration de cet ouvrage, fut certainement celle des mathématiques allemandes, avec l'école algébrique de Noether, succédant aux énormes succès remportés par Gauss, Jacobi, Kronecker et Dirichlet et propagée par le remarquable livre d'algèbre de Van der Waerden, et l'œuvre immense et novatrice de Hilbert. Leur point commun est la méthode axiomatique, une méthode consistant à dérouler une théorie à partir d'un minimum de propriétés supposées au départ, méthode visant donc en fait l'efficacité, et pas du tout la recherche de l'abstraction pour elle-même, comme on l'a souvent écrit, bien à tort. D'une certaine façon, il s'agit

d'une algébrisation des mathématiques, dont Dieudonné disait : *on peut la déplorer, mais c'est une évolution contre laquelle on ne peut rien*. Algébrisation que l'on retrouve même dans la présentation par Weierstrass, professeur à Berlin de 1864 à 1885, de la si importante théorie des fonctions analytiques, c'est-à-dire des sommes infinies de monômes, des polynômes généralisés, si l'on veut. D'une certaine façon, nos jeunes mousquetaires réagirent contre les mathématiques françaises du début du siècle, dont ils pensaient qu'elles se perdaient dans des détails sans chercher à voir l'ensemble. Juste retour des choses, la mathématique allemande, fort amoindrie par la dernière guerre, se reconstruira ensuite en se référant à Bourbaki !

Les années 30-45 furent celles de la gestation : de l'idée de départ – donner le « minimum vital » pour en venir aux mathématiques courantes, ce qu'on appelle l'analyse classique, *id est* le calcul infinitésimal, pas plus de 3500 pages prévues – on en vint à un accroissement considérable du socle abstrait. En fait, contrairement à ce qui a souvent été dit, il ne s'agissait pas du tout de généralisations à outrance, dont la plupart des fondateurs avaient horreur. (Pour preuve la volée de bois vert que Dieudonné administra à Grothendieck lorsque celui-ci, tout frais émoulu, lui présenta une généralisation de l'intégrale que celui-là jugeait parfaitement gratuite et inutile. Naturellement, par la suite, Dieudonné reconnut l'immense valeur de Grothendieck.)

Tous les théorèmes et définitions donnés sont utilisés par la suite. On peut ainsi remarquer que le premier titre d'ouvrage était « Les fondements de l'analyse ». De la même façon, le reproche que l'on a fait à Bourbaki de négliger la logique est infondé : en fait Bourbaki n'en prend que ce qu'il juge absolument indispensable pour la suite. Pas plus en logique qu'en algèbre ou ailleurs, Bourbaki ne prétend rivaliser avec les spécialistes. De la même façon dans sa présentation de la théorie des ensembles, l'auteur néglige l'« axiome de fondation », qu'il estime inutile (ce qui permet de penser qu'il est vraiment mal nommé !). Il ne s'écarte jamais de sa route et ne flâne certes pas !

Mais tout de même, lors de la rédaction de ce socle, qui s'échelonna de 1940 à 1975, on arrivera à près de 8000 pages ! Précisons d'ailleurs que les parutions ne correspondaient pas nécessairement à l'ordre dans lequel cela doit être lu :

Tout d'abord, la théorie des ensembles (ENS : 4 chapitres, 500 pages), qui est à la fois la base et le langage de tout ce qui suit ;

L'algèbre générale (AL : 10 chapitres, 1600 pages) ;

La topologie générale (TOP : 10 chapitres, 900 pages) ;

Les espaces vectoriels topologiques (EVT : 5 chapitres, 400 pages) ;
Les fonctions d'une variable réelle (VAR : 7 chapitres, 400 pages) ;
L'intégration (INT : 10 chapitres, 500 pages) ;
L'algèbre commutative (AC : 1500 pages) ;
Les groupes et algèbres de Lie (LIE : 1500 pages).

[Ajoutons qu'il y a deux autres chapitres tout juste ébauchés, et qui très probablement en resteront là et l'on aura une idée de cette entreprise véritablement pharaonique !]

Chaque chapitre dépend des précédents, ce qui n'exclut d'ailleurs pas des évolutions (comme le dit l'auteur dans sa préface : *nous ne prétendons nullement légiférer pour l'éternité*). C'est ainsi qu'après 1980, les quatre premiers tomes de topologie s'intercalent entre le troisième et le quatrième de l'algèbre générale.

Cette topologie générale, qui est sans doute une des grandes nouveautés de la présentation de l'analyse, correspond bien à ce mouvement d'algébrisation décrit plus haut ; il s'agit de fonder les notions de limite sur le minimum (actuel en tout cas : la théorie des ensembles). L'évolution depuis Newton et Leibniz est de ce point de vue très impressionnante ; disons tout de même, pour rassurer certains, que quand on en viendra à l'analyse classique, celle de VAR, les théorèmes classiques seront toujours valables, et que la tangente à une courbe sera celle de nos illustres prédécesseurs !

L'entreprise est d'autant plus grande que les méthodes de travail ne sont guère expéditives : chaque rédaction, confiée à l'un des membres, est discutée, voire massacrée, après quoi on confie la rédaction à un autre et ça recommence, et ça peut durer longtemps. Thom disait même qu'il lui arrivait de s'endormir à ces séances de discussion, de « mises à mort », dignes des plus grands moments de nos précédentes républiques. C'est ainsi que, parmi les nombreuses fortes personnalités, Dieudonné pouvait piquer une colère terrible – c'est Laurent Schwartz qui le raconte – , si l'on adoptait une définition « ensembliste » de l'intégrale. Et le voilà qui sort en claquant violemment la porte, pour réapparaître peu de temps après. Finalement, c'est sa version qui fut adoptée, ce qui d'ailleurs provoqua un certain retard des français dans le domaine des probabilités, mais nous en reparlerons plus tard.

Cela dit, ces tables rondes de mathématiciens de tout premier ordre sont tout de même un garant du sérieux de la rédaction et des choix de définitions, de l'ordre de présentation, etc. De toute façon, tout cela était

compensé par un désir d'avancer, une énorme puissance de travail et un dédain absolu de toute convenance : on travaillait dans n'importe quel lieu, n'importe quelles conditions, ... et dans n'importe quels habits !

Ce mouvement, contemporain de l'existentialisme et de divers mouvements intellectuels de gauche, en partage évidemment des aspects négatifs, à commencer par ce qu'il faut bien appeler un certain terrorisme. Des parties des mathématiques étaient par eux considérées comme inférieures : logique, calcul numérique, probabilités qui d'ailleurs rentraient mal dans la présentation bourbakiste à cause de la construction fonctionnelle de l'intégrale imposée entre autres par Dieudonné (grosso modo, en probabilités, on mesure des événements, des ensembles, et non des fonctions). Laurent Schwartz raconte, disant d'ailleurs qu'il en avait été très choqué, que lors d'une conférence d'un probabiliste étranger, certains bourbakistes l'avaient chahuté de manière quelque peu méprisante !

Ceci dit, rien de politique dans le bourbakisme, le mouvement sut rester complètement en dehors : Dieudonné était de droite, on connaît les engagements de Schwartz, et Weil était un pacifiste convaincu, y compris pendant la Seconde Guerre mondiale.

Bibliographie

Eléments de mathématique, de Nicolas Bourbaki, chez Hermann.

Un mathématicien aux prises avec le siècle, de Laurent Schwartz.

Bourbaki, une société secrète de mathématiciens, Pour la science, les génies de la science.

**HUMANISTE ET PHILANTHROPE,
LE GRAND RABBIN MOÏSE SCHUHL**

(Alsace 1845 - Rouen 1911)

par Mme Eliane Roos SCHUHL

(Séance du 14 mars 2002)

Le grand rabbin Moïse Schuhl, mon bisaïeul, est né en Alsace il y a un siècle et demi, et décédé auprès de ses enfants dans ma bonne ville de Rouen. A travers le prisme de sa formation, de son itinéraire au tournant du XX^e siècle, de son œuvre, de ses luttes, je souhaite redonner vie à tout un milieu.

Les humanistes qu'étaient les rabbins de cette époque détenaient une double culture extrêmement vaste, et méconnue. Le rabbin Schuhl fut un membre actif de plusieurs sociétés savantes : j'aimerais d'ailleurs savoir s'il fréquenta ces lieux dans les années de sa vie rouennaise, de 1908 à 1911. Comme tout responsable spirituel, le rabbin rencontra des obstacles sur sa route pastorale. Quels furent-ils ? Les trois principaux ont nom : le paupérisme lié à la révolution industrielle du siècle, l'indifférence religieuse ambiante qui le pousse à une activité de sermonnaire et d'historien, un antijudaïsme virulent qui l'entraînera à faire condamner Drumont pour diffamation.

Moïse Schuhl naît à Westhouse, village d'Alsace au sud de Strasbourg, où sa famille vit depuis plusieurs générations. En effet, son arrière grand-père « Moÿses », dont il reçut le nom, y était colporteur, instituteur et circonciseur (ses registres de comptes et de circoncisions ont été conservés). Il s'éteint en 1809. Son nom de *Schuhl*, attesté au moins depuis les années 1720, lui vient de son père, Isaac, qui fit transformer sa grange en synagogue, *schul* en judéo-alsacien. Le père du jeune Moïse se prénomme Mardoché (1819-1901) ; il est marchand de biens. Il parcourt

la campagne en char à bancs tiré par un cheval, toujours blanc, et loge dans une belle ferme typique du XVIII^e siècle qui existe toujours.

Sa mère, Véronique Weyl (1822-1845) de Uttenheim, village voisin, meurt d'une pneumonie à 23 ans : le bébé n'a que six mois. Le père se remarie avec sa jeune belle-sœur, Françoise (1827-1861), qui élève le bébé et donne naissance à dix enfants, parmi lesquels Isaac, grand-père du professeur de philosophie en Sorbonne Pierre Maxime Schuhl (1902-1984), que certains d'entre vous ont connu. Un autre cousin a fait parler de lui récemment : Jean-Jacques Schuhl, prix Goncourt 2000. Mardoché perd sa deuxième épouse de fièvre puerpérale ; il se remarie avec une concitoyenne, Jeannette Weyl, avec laquelle il aura dix autres enfants, parmi lesquels un autre rabbin, Justin, aumônier militaire, Croix de Guerre en 1918, oncle du grand résistant Raymond Aubrac.

Le petit Moïse fréquente l'école israélite du village, puis il est envoyé par son père au Collège Saint-Joseph de Matzenheim, afin d'apprendre le français et l'allemand, et au Lycée Impérial de Strasbourg jusqu'au baccalauréat. Il suit parallèlement de solides études hébraïques à Bischheim. Cette petite ville de Bischheim, à quelques kilomètres de Strasbourg, abritait une forte communauté juive sous l'Ancien Régime, alors que Strasbourg était interdite de séjour.

Muni de son baccalauréat (1862) et d'une bourse d'études, le jeune homme monte à Paris, étudier à l'Ecole rabbinique pendant 6 ans (1863 à 1869). Le programme y allie enseignement du judaïsme et culture générale : le Séminaire s'ouvre sur l'extérieur et tient à ce que les rabbins formés en son sein soient capables de discourir, de soutenir une discussion avec n'importe quel *honnête homme*, et qu'ils soient dotés « du goût du travail intellectuel ». Le dix-neuvième siècle est le siècle de l'érudition. Une Société des amis de la science juive pour les apprentis rabbins est créée, destinée à « favoriser les progrès de la littérature juive en France ».

Qu'apprenait-on à l'Ecole rabbinique ? Voici le cursus¹ : théologie et exégèse biblique, Talmud, littérature philosophique, poétique et rabbinique ; littérature française, histoire ancienne, grecque et romaine et histoire des Hébreux ; histoire de la philosophie par Paul Janet, philosophe et professeur en Sorbonne ; langues : français, latin, grec, hébreu ; et enfin, mathématiques, physique, chimie et histoire naturelle.

¹ Sources : archives personnelles de l'élève, registre des notes des élèves, Rapports annuels (Archives du Consistoire de Paris).

Une double culture donc : à une solide formation classique s'ajoute une connaissance profonde de la langue hébraïque. J'ai retrouvé nombre de documents d'archives familiales, sauvés grâce à l'action d'amis non juifs qui les ont cachés pendant la Guerre, et auxquels je tiens à rendre hommage. Parmi ces écrits, j'ai été surprise d'en découvrir un grand nombre rédigés dans cette langue ancienne, savante, et qui, de fait, jamais ne fut une langue morte. La Haskala, mouvement juif des Lumières, œuvrait depuis plus d'un siècle pour un renouveau de l'hébreu en Europe centrale et orientale, et en Palestine. Or, si les rabbins rédigeaient leurs ouvrages et s'ils ont toujours échangé des consultations techniques, les responsa, dans la langue de la Bible, les marchands en ont fait de même, et les poètes se sont exprimés grâce à elle.

Le jeune rabbin est élu au poste de Saint-Etienne dans la Loire en 1869, mais la guerre éclate. L'Alsace passe sous le joug allemand, ce qui occasionne une déchirure inguérissable chez tous les Alsaciens et Lorrains. Les familles sont dispersées, démantelées. Une aversion pour tout ce qui touche à l'Allemagne s'ensuit, doublée pourtant d'une attention à la science du judaïsme mise au point dans ce pays.

Les parents Schuhl restent dans leur ferme avec leurs plus jeunes enfants, cependant que les aînés optent peu à peu pour la France et vont résider à « l'Intérieur ». C'est ainsi qu'une branche viendra à Rouen œuvrer dans l'industrie textile.

Dès sa nomination à son premier poste, le jeune diplômé revient cependant à Westhouse annexée pour s'y marier : il épouse en avril 1871, sa cousine Julie Lévy de Bischheim, cadette d'une famille de huit enfants. Leur premier fils, Abraham Albert, vient au monde en 1873 (il vécut à Rouen où, de même que son fils André, mon père (ingénieur de l'Ecole de Chimie de Rouen, 1901-1990), travaillait dans l'industrie cotonnière et présidait la commission administrative de la communauté. Albert meurt en janvier 1945, « en exil », comme il le disait, à Souillac dans le Lot, où, chassée, la famille s'était réfugiée). Berthe, unique fille du couple rabbinique, née en 1875, décède d'une typhoïde à quatorze ans. Trois petits garçons meurent en bas âge. Deux autres fils atteindront l'âge adulte : Paul (1885-1940) et René (Vesoul 1890 - Rouen 1928).

Le rabbin Schuhl fait ses premières armes dans cette ville industrielle et minière de Saint-Etienne, qui abrite une communauté juive alors prospère. Il y mène des activités multiples : rabbin consistorial, bâtisseur de synagogue (1880), secrétaire et comptable de sa communauté, membre de sociétés savantes.

Il y exerce dix-huit années, avec quelques velléités de départ puisqu'il est élu, par le Consistoire Central, grand rabbin d'Oran. La santé de son épouse l'incite à renoncer à ce poste. Mais, en 1888, il obtient le poste de grand rabbin de Vesoul en Franche-Comté, circonscription créée après la défaite de 1871, afin de remplacer Colmar annexée. Vesoul, de même que Rouen, connût au Moyen Âge une communauté prospère, que les rois de France expulsèrent au XIV^e siècle.

C'est à Vesoul que Schuhl affronte les attaques judéophobes de la fin du XIX^e siècle. En 1890, le grand rabbin est pressenti pour diriger l'École rabbinique à Paris mais il se désiste en faveur d'un ami. La communauté s'amointrit au profit de plus grandes cités. Le siège consistorial vésulien, et son grand rabbin, sont alors translatés à Epinal, dans les Vosges voisines (en 1896). Il y côtoie la famille des sociologues Emile Durkheim et Marcel Mauss, son neveu. Emile, fils du précédent rabbin d'Epinal Moïse Durkheim et descendant d'une lignée rabbinique, s'était préparé au rabbinat pendant deux années, avant de changer le cours de sa carrière en se dirigeant vers l'École Normale.



Le grand rabbin Schuhl, sa femme à ses côtés, sa sœur Babette Weil (assise), sa nièce Lucie Weil (debout) et son plus jeune fils René (Le Mesnil-Esnard, 1900).

Après avoir vécu le traumatisme de l'Affaire Dreyfus, puis la fracture dans la vie religieuse française que représenta la Séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, le grand rabbin Schuhl, en mauvaise santé, choisit de prendre sa retraite à l'âge de soixante-trois ans, en 1908. Il quitte alors Epinal avec sa femme et leurs deux plus jeunes fils pour venir rejoindre Albert, le fils aîné (marié et père d'un petit garçon né en décembre 1901), à Rouen, cinquième ville de France. Il quitte ce monde trois ans avant que n'éclate la Grande Guerre, celle qu'on croyait être « la Der des Der ».

J'ai brossé une rapide fresque de sa vie. J'aimerais à présent insister sur trois aspects de son personnage : le patriote, car j'estime que ceci a de l'importance en ces jours où des menaces resurgissent ; le gestionnaire, bâtisseur et philanthrope ; l'érudit enfin aux activités scientifiques et littéraires.

Le patriote

Dès qu'éclate la Guerre en juillet 1870, le jeune rabbin veut partir au front en tant qu'aumônier militaire, puisque les séminaristes ne sont pas soldats. Il a à peine 25 ans, on le considère comme trop jeune : on repousse son offre (il le sera plus tard, auprès du 7^e corps). Il opte avec sa femme pour la nationalité française en 1872.

Il se fait alors un devoir patriotique d'enseigner l'allemand aux officiers et sous-officiers en garnison à Saint-Etienne, pendant des années. Il faut qu'ils connaissent la langue des vainqueurs.

Quant à ses discours, ils abondent en déclarations d'amour fervent pour la France et de gratitude pour le pays de ses ancêtres :

Y a-t-il un seul parmi nous [s'exclame-t-il en chaire en 1886 : La Patrie juive] qui ne soit prêt à donner son sang pour le relèvement de la patrie, de notre chère France ?

... Comment n'aimerions-nous pas la France ? C'est elle, la première, qui a (...) considéré les israélites comme ses enfants, au même titre que tous les autres Français. Si, dans la plupart des pays civilisés de l'Europe les israélites jouissent aujourd'hui des droits politiques, c'est à la France, c'est aux principes de la Révolution française qu'ils doivent ce résultat...

La reconnaissance seule nous ferait un devoir d'aimer et de servir notre pays.

Thème qu'il reprend aux commémorations des centenaires de 1789, et de 1791, année où la France *des parias du Moyen Âge a fait des citoyens libres et fiers* (Épinal, *Installation*, 1896).

L'amour de la patrie imprègne ses écrits au détriment d'un sionisme qui commençait à s'exprimer politiquement, mais dont la réalisation concrète d'un état juif indépendant sur la terre qui lui fut promise, demeura toujours, pour lui, du domaine d'un idéal infiniment lointain, même si Jérusalem a toujours été présente chaque jour, depuis plus de deux millénaires, dans les prières et la poésie et l'espérance juives. Moïse Schuhl, Français avec passion, fut celui qui se permit d'inverser les priorités du texte d'un psaume, et de substituer la France à Jérusalem, lorsqu'il s'écria dans un grand élan d'enthousiasme :

Comme le psalmiste, embrasé de l'amour de la patrie (...) en s'adressant à Jérusalem (Ps. 137, 5-6) : « Si je t'oublie, ô France, que ma droite s'oublie elle-même ; que ma langue s'attache à mon palais si je ne me souviens pas de toi, si je ne fais pas de la France le principal sujet de ma joie ! » (discours d'installation à Epinal)

Cet acte de foi est une réponse aux accusations calomnieuses des antijuifs, qui s'attaquent d'ailleurs également aux protestants, estimés par eux espions potentiels à l'instar de ces étrangers d'Alsaciens. On parle de complot lorsqu'ils sont ministres. Lorsque l'Affaire Dreyfus secoue le pays, le grand rabbin Schuhl multiplie les démarches auprès des autorités afin d'obtenir l'appui de la police locale pour rétablir le calme dans les rues et protéger les victimes potentielles des agressions. Des manifestations violentes se déroulent par exemple déjà à Rouen : ce n'est pas nouveau, à un siècle de distance !

Le rabbin Schuhl n'hésite pas à réagir aux provocations racistes, aux attaques et aux injures immondes dont se repaît toute une presse judéophobe. Il adresse des lettres aux journaux pour défendre des innocents. Mais voici que lui-même est pris à partie. En 1892, le journal « La Libre Parole » d'Edouard Drumont l'accuse d'avoir interdit sa porte à des soldats de passage à Vesoul, alors qu'en réalité, il les avait envoyés passer la nuit dans une auberge. Le rabbin diffamé refuse d'écouter les conseils de prudence venus de Paris. Il porte l'affaire en justice ; le tribunal lui donne raison et condamne le responsable de la redoutable gazette. Le rabbin fait don à des œuvres charitables des dommages et intérêts qui lui sont accordés.

Le gestionnaire : philanthrope et bâtisseur

C'est là que nous rejoignons une autre facette de l'homme : la générosité active. Les cours d'allemand dispensés auprès des militaires l'étaient déjà à titre gracieux.

Le « paupérisme », la pauvreté est endémique dans le pays. Moïse Schuhl lance à plusieurs reprises dans la presse des appels chiffrés pour la création d'une mutuelle au profit des veuves et orphelins de rabbins qui ne reçoivent aucune aide. Il va exercer ses talents d'organisateur dans des actions de solidarité en ces temps où nulle protection sociale gouvernementale n'est assurée. Suivant l'esprit de la tradition, il met sur pied une association d'entraide dont il tient lui-même scrupuleusement les comptes, la « Société de bienfaisance israélite », fondation originale d'assistance anonyme, qui procure travail ou formation aux plus démunis, et surtout aux jeunes, et non pas un simple soutien pécuniaire. Un dentiste rouennais, malheureusement exterminé dans les camps nazis, put suivre un apprentissage grâce à la société d'aide créée par Moïse Schuhl.

Il visite les malades et les endeuillés de sa communauté. Il milite également pour la création d'orphelinats en province, ainsi que de bibliothèques communautaires, destinées à lutter contre l'ignorance qui progresse. Il n'a pas les moyens d'être lui-même un grand donateur, mais il sait parler à des mécènes, tels Osiris, pour subvenir à la construction d'une synagogue à Bruyères dans les Vosges, par exemple. A Saint-Etienne, il quête autorisations, subventions, crédits, il étudie les devis, les plans d'architectes, et une grande synagogue est inaugurée en 1880.

Le rabbin s'implique aussi dans des associations laïques proches de ses préoccupations : délégué cantonal, il participe encore aux travaux du Comité départemental pour la Protection des Enfants du premier âge, ainsi qu'à ceux de la Société de Secours Mutuels et de Retraite des Sapeurs Pompiers de Saint-Etienne.

L'érudit : Activités scientifiques et littéraires

Les sociétés savantes fonctionnent à merveille en ce siècle de curiosité universelle. Le jeune rabbin Schuhl accepte d'être le secrétaire de l'une d'elle.

Il est élu, à la majorité des suffrages, membre titulaire de la Société d'Agriculture, d'Industrie, des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres de Saint-Etienne en 1875. Il est également nommé (en 1885) délégué

correspondant de l'Institution Ethnographique². La société organise des cours publics et des conférences sur la culture ou les langues de peuples lointains³. Plusieurs autres associations lui sont affiliées, comme le Divan Oriental (1865) ou la Société Océanienne (1888).

L'Athénée Oriental, fondée en 1864, section orientale de la Société d'Ethnographie, se donne pour but (règlement de 1866) de *propager le goût des études relatives à l'Orient, notamment dans les provinces et dans les colonies françaises*. En réalité elle se crée contre l'hégémonie parisienne ! Saint-Etienne a réagi avec enthousiasme à l'effort de décentralisation tenté cette année-là : les Stéphanois sont les plus nombreux des sociétaires venus de province et se voient chargés d'organiser le premier Congrès provincial.

Il peut être considéré naturel pour un rabbin, pétri de science biblique et talmudique, de s'intéresser de près à une association qui s'occupe de civilisations orientales. Pourtant, certains esprits mal intentionnés y voient justement une tare et associent Orient et infériorité congénitale lorsque les théories, raciales et racistes, se développent. A l'inverse, on lit de la part du spécialiste japonais, un sentiment net de supériorité vis-à-vis de l'Occident !

Moïse Schuhl fait partie de la commission d'examen et d'analyse des travaux⁴ lors du Congrès provincial à St-Etienne, comme Ernest Renan l'est à Paris. Il n'y a pas de délégué rouennais, mais l'abbé Laurent de Saint-Aignan est délégué d'Orléans à Rouen.

La deuxième session du Congrès international des orientalistes a lieu à Londres l'année suivante, en septembre 1874. Président de l'Athénée, Jules Oppert y expose sa chronologie assyrienne⁵. Arsène Darmesteter les

2 Institution Ethnographique, que préside en 1875 Lazare Isidor, grand rabbin du Consistoire central, et à laquelle adhèrent Moïse Schwab, spécialiste des inscriptions hébraïques, conservateur des manuscrits orientaux à la Bibliothèque nationale, secrétaire de la société, ou Henri Schliemann, « archéologue à Troie (Asie Mineure) ».

3 La Société d'Ethnographie Américaine et Orientale, fondée en 1859, devient Société d'Ethnographie en 1864 et crée l'Institution Ethnographique en 1879.

4 *Congrès provincial des Orientalistes français*, Saint-Etienne et Paris, Maisonneuve, 1878.

5 Jules Oppert, spécialiste de l'alphabet cunéiforme et des études assyriennes, membre de l'Institut et professeur au Collège de France et à l'Ecole des Langues Orientales est également membre du comité

avait précédés en Angleterre pour une mission paléographique en 1871⁶ ; il en ramène son étude des traductions d'expressions difficiles en français de l'époque (les gloses), transcrites en caractères hébraïques, ce qui permet de connaître leur prononciation : l'école franco-juive des exégètes des XI^e et XII^e siècles s'exprimait et en hébreu et en français. Ernest Renan, avec l'aide du savant Adolphe Neubauer, leur consacre un volume de son « Histoire Littéraire de la France ».

Notre rabbin se sent proche également, c'est naturel, de cercles qui s'intéressent de plus près au judaïsme. Le modèle scientifique allemand n'est plus de mode chez nos rabbins depuis la brisure de 1870, même si l'on se tient au courant des publications. Il souscrit avec enthousiasme à la « Revue des Etudes juives » dès son lancement en 1879-1880 et y collabore de temps à autre, revue qui se veut « une bibliothèque française de science et de littérature juive » et qui existe toujours.

Le grand rabbin y publie une notice à propos d'un manuscrit « curieux » qu'il a découvert à la Bibliothèque municipale de Rouen⁷. C'est un commentaire sur Jérémie par David, fils de Joseph Qimhi, copié à Tortose, Espagne, en 1484, peu de temps avant l'Expulsion de 1492, par conséquent. L'ouvrage provient de la bibliothèque de Richard Simon (Saas n° 3). Le rabbin l'a jugé digne de la curiosité scientifique, et historique, puisque le manuscrit fut offert par les Juifs de Rome au pape Pie VI.

Le rabbin, à l'instar de nombre de curés, peut trouver le temps de mener des recherches érudites. Le grand rabbin sera moins disponible.

Citons par exemple l'abbé Cochet de Rouen, correspondant de l'Institut, inspecteur des monuments historiques et religieux de la Seine-

central de l'Alliance Israélite Universelle et président de la Société des Etudes juives.

6 Darmesteter A., *Rapport sur une mission en Angleterre*, Paris, Imprimerie nationale, 1871 : le ministère l'avait chargé d'étudier les gloses françaises de la fin du XI^e siècle dans les manuscrits hébreux conservés dans les bibliothèques de Londres, Oxford et Cambridge. Il en analyse 3 157 chez le commentateur troyen Rachi. *Gloses et glossaire hébreu-français, d'après les manuscrits de Parme et de Turin*, Paris, 1878, Imprimerie nationale.

7 *R.E.J.*, 60, 1910, p. 263-5 ; Omont H., *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques en France*, Départements, 1, Rouen, Paris, Plon, 1886, p. 441, ms Or. 4, n° 1478.

Inférieure⁸, qui publie un article dans les « Archives Israélites » en 1858 : « Localités françaises habitées autrefois par des Israélites ». Pour la Normandie il cite Rouen, bien sûr, avec Bruno, Josse et Beaumari, dont le nom figure dans les rôles de l'Echiquier de Normandie (1200-1203), et Caudebec et Lillebonne. (C'est très intéressant mais il succombe aux préjugés de son époque en nommant ces marchands les « Rothschild » du Moyen Âge, comme si tous les juifs étaient riches et banquiers ! Il transmet aussi de fausses informations, reprises d'un auteur latin médiéval, pour qui les juifs seraient inhumés debout ! Ceci à propos d'un squelette retrouvé dans cette position à Fécamp.)

Voici la manière dont le rabbin se présente pour briguer un poste à Paris :

Comme mes fonctions sacerdotales n'ont pas absorbé tout mon temps, j'ai cru devoir utiliser mes loisirs en me livrant à des études talmudiques.

Je viens de mettre la dernière main à un ouvrage, de six à sept cents pages, sur les proverbes et sentences du Talmud.

Ce qui donne naissance à son grand livre : « Sentences et proverbes du Talmud et du Midrach, suivi du Traité d'Aboth » (Imprimerie Nationale, 1878 ; la traduction de la dernière partie a été souvent rééditée par la suite).

Le rabbin explique :

Pour se rendre compte des moeurs d'une nation, il faut étudier ses comédies ; si on veut voir quel est le genre d'esprit d'un peuple, il faut examiner ses proverbes. Les proverbes de chaque peuple sont comme l'image de sa manière de concevoir, comme le miroir où viennent se refléter ses idées.

L'auteur collecte, copie, regroupe les paroles et maximes qu'il juge les plus significatives et les compare à d'autres aphorismes de toutes cultures : vieux proverbes français, adages grecs, latins, arabes, persans, chinois et autres encore, grâce aux recueils publiés en français. Il les

⁸ L'abbé Cochet publie en 1866 *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, Paris, De Derache, in-4° et un article dans les *A.I.*, 19, 1858, p. 26-30 : « Localités françaises habitées autrefois par des Israélites », à Rouen.

Le Midrach est un ensemble de recueils d'explications imagées et morales de l'Ancien Testament.

classe par ordre alphabétique de l'hébreu, les traduit et les explique. Un index raisonné détaillé permet de retrouver tel ou tel thème.

En voici quelques exemples :

Schuhl publie en 1882 une étude : « Les Préventions des Romains contre la religion juive », qui reflète le moment où l'antisémitisme donne de la voix. L'opuscule est doté d'un riche appareil de notes et de citations. Il s'appuie sur des écrits latins, parfois grecs, sur des passages talmudiques et midrachiques (commentaires exégétiques), et sur des études disponibles en français.

Moïse Schuhl commence par un bref rappel historique concernant les relations entre Juifs et Romains ; il cite Cicéron, Suétone et Dion Cassius. Il enquête, en un premier chapitre, sur « l'origine de la haine des Romains contre la religion juive ». D'entrée de jeu, il s'étonne, car *les Romains ne gardaient pas de haine contre les peuples qu'ils avaient vaincus et dont ils avaient fait leurs sujets ; ils les considéraient comme des citoyens, et ils respectaient leurs usages et leurs croyances religieuses. Ils n'éprouvèrent pas les mêmes sentiments vis à vis des Juifs, qu'ils continuèrent à haïr après la victoire et dont ils méprisaient profondément le culte.* (p. 4)

Première raison, politique, qui n'explique pas seule ce degré d'animosité : la longue rébellion juive contre les légions romaines. Ensuite, l'incompréhension des vainqueurs devant ce monothéisme pur, alors que les divinités de tous les autres peuples conquis prenaient place sans heurts dans le Panthéon romain. L'aversion des Juifs pour les religions romaine et païennes, est interprétée comme une haine de l'humanité. On leur reproche aussi leur prosélytisme, réel à l'époque mais il faut noter que les Romains ne faisaient pas bien la distinction entre les Juifs et les Chrétiens.

L'auteur examine ensuite l'« idée que les Romains se font de la Religion juive. » Ils la décrivent comme « exclusive, intolérante », mais surtout absurde et ridicule. L'observance du Sabbat déchaîne mépris et railleries. Chômer un jour par semaine, quel gaspillage ! L'auteur blâme *un esprit éminent comme Tacite d'avoir emboîté le pas aux poètes satiriques (Juvénal et autres) et dépeint les mœurs d'une nation d'après les préjugés populaires ...* alors qu'il aurait pu facilement se renseigner auprès des Juifs romains eux-mêmes (p. 18). L'ignorance engendre l'hostilité : axiome toujours valable.

Le sabbat est une solennité triste et austère. Ovide le met au rang des jours lugubres.

Il n'est pas étonnant que le sabbat ait paru triste aux Romains. Les fêtes des Juifs différaient tant des fêtes païennes ! Les Juifs restaient tranquillement chez eux le samedi à étudier ou à prier : pendant toute la journée du sabbat, la plus grande tranquillité régnait dans leur quartier (le Transtévère). (p. 20)

De même, l'on voit :

des romanciers et des journalistes de nos jours accumuler erreurs sur erreurs quand ils se mettent à parler des Juifs. Que de fausses indications imprimées chaque année dans nos journaux... (p. 18)

En 1882 Renan publie une lettre passionnée contre l'antique calomnie des meurtres rituels, reprise de son temps ; il explique que c'est une absolue impossibilité pour un peuple qui précisément abomine le sang. (Le même Renan est capable de notations peu sympathiques envers ces juifs qu'il défend !)

Et Schuhl d'écrire une conclusion qui vaut pour son époque (et la nôtre...) :

Après avoir énuméré la liste des préventions romaines contre la religion juive, je ne puis m'abstenir de constater que presque aucune de ces préventions n'est plus admise de nos jours. Mais combien d'autres ont pris naissance à leur place ! Il y a lieu d'espérer que, grâce aux progrès de la science de l'histoire, les préjugés actuels contre la religion israélite disparaîtront comme ont disparu ceux des Romains... (p. 30)

Une deuxième brochure paraît également en 1882 ; elle reflète ses intérêts ethnographiques et veut décrire l'inanité de maintes coutumes locales qui ne cadrent plus avec la dignité d'un judaïsme moderne fondé sur la raison :

« Superstitions et coutumes populaires du judaïsme contemporain ».

S'y trouve un catalogue d'usages divers, regroupés selon les étapes de la vie (naissance, mariage, mort et coutumes funéraires), puis par analogie (les tombes, le mauvais oeil, les mauvais présages, les songes, etc.

Le pittoresque le dispute à l'intérêt culturel. L'auteur explique :

La science historique est intéressée à conserver le souvenir de toutes les manifestations de l'esprit humain.

Il rappelle que nombre de ces coutumes sont des *vestiges des anciens usages païens*, et condamnés comme tels par les docteurs de la Loi. Pourtant, les autorités des siècles anciens ont été poussées par la pression populaire à en accueillir certaines. Conflit entre religion populaire et religion savante. Il fut même décidé, après discussions, que le droit coutumier local fait loi, pour l'endroit, et ceux qui s'y trouvent.

Un exemple concernant le mariage :

Dans certaines communautés israélites, on conduit le fiancé et la fiancée dans la cour ou dans le vestibule de la synagogue, quelques heures avant la célébration du mariage⁹ ; on les couvre d'un voile blanc (taleth) et on répand sur leur tête des grains de froment en récitant ces deux versets de la Bible : Croissez et multipliez ; remplissez la terre et assujettissez-la. (Gen. I, 28) Il donne la paix à tes frontières ; il te rassasie du meilleur froment. (Psaume 147, 14) (...)

Une coutume analogue existe chez les chrétiens de la Sicile et d'une partie de l'Angleterre ainsi que chez les Chinois... (une assiette de gâteaux dans le nord de l'Angleterre et un plat de riz en Chine).

A 50 ans, le rabbin Schuhl se tourne vers son passé et publie une étude encore une fois dans un esprit de description scientifique : « Nos usages religieux : souvenirs d'enfance », publiée à Paris en 1896.

Il s'adresse à un public de personnes généralement cultivées, qui ont souvent abandonné les pratiques religieuses. Il y évoque la façon dont leurs ancêtres célébraient les fêtes juives dans les campagnes alsaciennes et magnifie une foi qui fut celle de l'enfance.

A côté de ces ouvrages, Moïse Schuhl publie dans la presse juive des articles ou lettres ouvertes sur les sujets qui lui tiennent à cœur. Parmi ses manuscrits d'archives, un projet de manuel intitulé « Instruction religieuse ». C'est un précis d'initiation à l'intention des enfants, simple, et personnalisé par l'utilisation du « nous ». Autre étude, non publiée, sur la place de la femme dans la religion juive.

L'Histoire, l'histoire juive en particulier, le passionne. Ainsi, dans l'embryon de bibliothèque idéale qu'il préconise, elle figure en bonne place après les ouvrages concernant morale et doctrine.

⁹ Une autre coutume veut que les fiancés ne se voient pas dans les heures précédant la cérémonie.

Nous n'aurons plus cette humiliation de constater que la plupart de nos coreligionnaires ne savent pas un mot de l'histoire si intéressante des Juifs d'Espagne et qu'ils ignorent jusqu'à l'existence des Israélites qui ont vécu en France pendant le Moyen Âge. (...) N'est-il pas triste, à notre époque où l'instruction est si largement répandue, de voir des Israélites qui n'ont jamais entendu prononcer les noms des Raschi, des Maïmonide, des Mendelsohn etc. ? (circulaire du 17 avril 1895, p. 3)

Les Juifs de France, conférence faite à la synagogue de Vesoul en 1895 (manuscrit de quarante-cinq pages) :

Je me propose de dérouler devant vous l'histoire des Juifs de France. Il est bon que vous sachiez quel a été le sort des Israélites dans le pays que nous aimons tant et auquel nous sommes si fiers d'appartenir. (p. 2)

Il « déroule » à grands traits, avec de nombreux détails datés, une histoire avant tout événementielle et culturelle. Et la patrie toujours présente, autant que le message des prophètes de la Bible.

Dans le domaine des idées, l'optimisme contemporain baigne ces lignes :

Il faut relever cette différence entre les temps passés et l'époque actuelle, c'est qu'autrefois les victimes de l'intolérance ne pouvaient que courber la tête et subir sans trouver nulle part de défenseur, les supplices les plus violents (...) tandis qu'aujourd'hui les israélites persécutés pour leur foi savent que leurs plaintes ne restent pas sans écho et qu'ils peuvent compter sur l'appui d'un certain nombre d'hommes d'élite, ennemis de toute iniquité, de tout mensonge, qui sont prêts à sacrifier leurs intérêts et leur repos pour faire triompher la justice et la vérité.

Cette ébauche n'est pas datée. Nous y percevons le résultat des combats « d'hommes d'élite » en faveur du capitaine Dreyfus, condamné injustement.

Autre centre d'intérêt, linguistique cette fois, dans une enquête sur les racines communes à plusieurs langues¹⁰ : par exemple les mots *qérèn* et *cornu*, corne, « symbole de la force » en hébreu comme en latin¹¹ ; *sac* en hébreu et *saccus*, sac¹² (Sack) ; *'esem*, ossement ; *lavi*, lion (*Löwe* en allemand). D'autres termes semblent avoir été recopiés, donc inversés, tels les mots latin *terra* et hébreu *aret(s)*, *mater* et *'èm*. Certains rapprochements sont effectués avec des langues plus lointaines : « noir » se dit *shahar* en hébreu, *kuro* en japonais, *xara* en mongol, *gara* en turc.

La loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, à l'aube de notre siècle, occasionne bien des désagréments aux rabbins - comme aux fonctionnaires des autres cultes officiellement reconnus. Elle implique une nouvelle organisation.

C'est un homme de caractère que j'ai découvert, généralement conciliant mais sujet parfois à des pulsions autoritaires ; telle celle qui l'a fait imposer son jeune frère Justin à la tête de la communauté de Vesoul, que lui-même venait de quitter...

Il se révéla un rabbin de la modération, du juste milieu, il proposait en 1901 à ses collègues qui se réclamaient de l'orthodoxie : *ayons le courage de permettre ce qui est permis par nos sages*. Son désir était de transmettre des valeurs, une tradition vivante, mais qui fût à la portée de chacun.

Ce fut un humaniste, curieux d'ethnologie et d'histoire, un homme consciencieux, aux idées généreuses, qu'en bon gestionnaire, il sut mettre en œuvre de façon pragmatique, un maître engagé dans les luttes de son époque. Ennemi des extrêmes, ce patriote fervent comprenait mal le nationalisme malveillant et violent de la fin du siècle. Moïse Schuhl était pénétré d'optimisme - et comme la plupart des hommes et des femmes de son temps -, il croyait fermement aux bienfaits absolus de la science, ainsi qu'au perfectionnement de l'humanité¹³.

10 Le rabbin cite Devize M., *Dictionnaire étymologique des mots français d'origine orientale (arabe, persan, turc, hébreu)*, Paris, Hachette, 1876.

11 *Qérèn*, *cuneus*, *coin* et *cornu*, *kerras* en grec, corne (les cornes ou coins de l'autel, Ex. 27, 2 ; le rayonnement du visage de Moïse, Ex. 34, 29-35), la « corne », la force du *réem*, Ps. 92, 11. Cf. *Horn*.

12 *sac*, lat, *saccus*, grec, *sakkos*, signifie "étoffe grossière" à l'origine.

13 Pour en savoir plus : ROOS SCHUHL Eliane, « *Patrie -Religion* », *le grand rabbin Moïse Schuhl (1845-1911)*, Thèse à la carte, Presses Universitaires du Septentrion, 59654, Villeneuve-d'Ascq Cedex, 1998.

Bibliographie

Ouvrages publiés par Moïse SCHUHL, à l'exception des articles adressés aux périodiques, notamment *La revue des Etudes juives*, *les Archives Israélites*, *l'Univers Israélite*.

Sentences et proverbes du Talmud et du Midrasch, suivis du traité d'Aboth, Paris, Imprimerie Nationale, 1878.

Les Préventions des Romains contre la religion juive, Paris, 1882.

Superstitions et coutumes populaires du judaïsme contemporain, Versailles, Cerf et fils, 1882.

La Patrie juive, sermon prononcé à Saint-Etienne (20 avril 1886), Paris, Durlacher, 1886.

Installation de M. Moïse SCHUHL, Grand Rabbin, 27 mai 1896, Épinal, imprimerie Klein et C^{ie}.

Nos usages religieux. Souvenirs d'enfance, Paris, Durlacher, 1896.

L'AFFAIRE PERRUCHE ET SES SUITES

Débats autour de la responsabilité médicale

par Maître Jean CASONI

Avocat au Barreau de Rouen

(Séance du 23 mars 2002)

On n'a pas fini de parler de l'affaire Perruche.

Les divers arrêts rendus en la matière sont de ceux qui, indéniablement, compteront dans les annales judiciaires. Il est vrai que ces arrêts posent à l'homme les questions les plus troublantes, aux plans moral, éthique, philosophique, religieux et ... même juridique.

C'est de ce dernier aspect dont nous nous entretiendrons.

De quoi s'agit-il exactement ? L'affaire a, comme bien souvent en de telles circonstances, commencé d'une manière fort banale.

Rappelons brièvement les faits. Le *10 avril 1982*, le médecin de famille des Epoux Perruche constate que la fille du couple, alors âgée de 4 ans, présente les signes d'une rubéole. Le *10 mai 1982*, le même praticien constate que Madame Perruche, alors âgée de 26 ans, présente à son tour une éruption signe de la rubéole. Or si la rubéole, comme chacun sait, est une maladie infectieuse et virale sans conséquences graves chez l'enfant et chez l'adulte, il en est tout autrement lorsque cette maladie atteint une femme enceinte non immunisée, ce qui était le cas ici. Or à cette date, Madame Perruche pensait être enceinte. Son médecin prescrivit donc un séro-diagnostic de la rubéole pratiqué par un laboratoire de biologie médicale. Le *12 mai 1982*, un premier prélèvement est fait : il se révèle négatif. Le *27 mai 1982*, un second prélèvement est réalisé par le même laboratoire ... Il se révèle positif avec une présence d'anticorps au taux de 1/1,60. En considération de ces

résultats contradictoires, le laboratoire procéda comme il se devait à une analyse de contrôle sur un des échantillons du premier prélèvement du 12 mai. Le résultat de cette analyse était positif avec un taux d'anticorps de 1/1,60. Or les conséquences du fait que les résultats des deux prélèvements soient ou non différents sont essentielles :

- si le premier prélèvement du 12 mai était bien négatif et le second du 27 mai positif, il en résultait que Madame Perruche présentait une rubéole en cours avec risque majeur d'atteinte au fœtus,

- si les deux prélèvements étaient positifs, il s'agissait de simples traces d'une rubéole ancienne non susceptibles d'affecter l'enfant à naître.

Madame Perruche était donc atteinte d'une rubéole en cours, dangereuse pour le fœtus. Il n'est pas contesté que Madame Perruche avait fait connaître que si elle avait la rubéole et s'il y avait un risque pour son enfant, elle aurait recours à l'I.V.G. Cette situation ne semble pas avoir préoccupé outre mesure les praticiens.

C'est précisément ce qui leur sera reproché par la suite.

Le *14 janvier 1983*, l'enfant naît avec un très lourd handicap dont il est établi qu'il est consécutif à la rubéole congénitale contractée par la mère pendant la vie intra-utérine.

Les parents saisissent donc le Tribunal,

- d'une part, d'une demande formée tant en leur nom personnel qu'ès qualité d'administrateur légal des biens de leur enfant mineur, en réparation du préjudice résultant du handicap dont l'enfant était atteint

- et d'autre part, agissant encore comme administrateur légal de l'enfant mineur, en réparation du préjudice causé à ce dernier et résultant de la naissance elle-même qui n'aurait pas dû être.

Le Tribunal de première instance, par son jugement du *13 janvier 1992*, admet en leur principe ces réclamations. La Cour d'appel de Paris, par son arrêt du *17 septembre 1993*, sur le préjudice des parents agissant tant à titre personnel qu'ès qualité, confirme le jugement *en ce qu'il a déclaré responsables in solidum le laboratoire médical et le Dr X. et a admis leurs actions respectives en réparation des conséquences dommageables causées par leurs fautes respectives.*

Ce point ne sera plus remis en question dans la procédure.

Mais concernant la demande personnelle de l'enfant, la Cour réforme dans les termes ci-après :

le préjudice de l'enfant n'est pas en relation de causalité avec les fautes commises.

étant donné que :

le fait pour l'enfant de devoir supporter les conséquences de la rubéole faite pour la mère d'avoir décidé une interruption de grossesse ne peut, à lui seul, constituer pour l'enfant un préjudice réparable.

Les séquelles dont était atteint l'enfant ont pour seule cause la rubéole que lui a transmise in utero sa mère.

Cette infection au caractère irréversible est inhérente à la personne de l'enfant et ne résulte pas des fautes commises.

Un pourvoi est donc intenté sur ce seul point. La Cour de cassation, par son arrêt du **26 mars 1996**, casse cette décision et admet la réclamation personnelle de l'enfant dans les termes ci-après :

alors qu'il était constaté que les parents avaient marqué leur volonté, en cas de rubéole, de provoquer l'interruption de grossesse et que les fautes commises les avait faussement induits dans la croyance que la mère était immunisée, en sorte que ces fautes étaient génératrices du dommage subi par l'enfant du fait de la rubéole de sa mère...

Statuant comme cour de renvoi, la Cour d'Orléans, par son arrêt du **5 février 1999**, rend une décision particulièrement courageuse, qualifiée d'« arrêt de rébellion » en jugeant tout au contraire que :

l'enfant ne subit pas de préjudice indemnisable en relation de causalité avec les fautes commises par le laboratoire et par le docteur.

Un pourvoi est formé contre cette décision. La Cour de cassation par son arrêt de principe (assemblée plénière) en date du **17 novembre 2000** va casser cette décision et par une motivation d'une remarquable concision estime que l'enfant peut personnellement demander réparation de ce préjudice et ce dans les termes ci-après :

dès lors que les fautes commises par le médecin et le laboratoire dans l'exécution des contrats formés avec la mère de l'enfant avaient empêché celle-ci d'exercer son droit d'interrompre sa grossesse (En cas d'atteinte rubéolique) afin d'éviter la naissance d'un enfant atteint d'un handicap, ce dernier peut demander la réparation du préjudice résultant de son handicap et causé par les fautes retenues.

Cet arrêt, rendu en une matière particulièrement sensible, a fait l'objet des controverses les plus passionnées et a été l'objet d'un nombre impressionnant d'articles et de commentaires. Il n'est pas de mois où ne

paraisse un texte sur la question. Chacun a son mot à dire dans un sens ou dans un autre.

Les plus hautes autorités morales, scientifiques ou juridiques ont tenu à prendre position... ceci démontre l'importance du sujet. C'est en effet, en définitive, le droit à la vie, le respect de la vie, de la personne humaine dès sa conception... qui est en jeu.

Si, en littérature, une telle question avait pu être posée, notamment par Maupassant lorsqu'il fait interpeller dans le conte « Aux champs » le père Tuvache, paysan cauchois, par son fils, dans les termes ci-après : *j'aimerais mieux n'être point né que d'être ce que je suis...* ... il aura fallu attendre plus d'un siècle pour qu'un tel problème soit soumis à nos juridictions.

Bien des esprits se sont interrogés sur les raisons d'une telle jurisprudence qui, nous le verrons plus loin, posent de multiples questions loin d'être résolues.

Se posaient notamment les questions ci-après :

- concernant la demande des parents, le lien de causalité entre la faute des médecins et le préjudice demandé, c'est-à-dire la relation causale,
- concernant la demande personnelle de l'enfant, le respect du droit à la vie, plus précisément, la protection de la vie et ce, dès la conception.

Concernant la demande des parents, bien qu'elle ait été dans le présent débat admise, la solution ainsi trouvée n'était pas évidente.

Dans notre droit, la réparation d'un préjudice, que ce soit sur le fondement contractuel ou délictuel ou quasidélictuel, est soumise à la réalisation de trois conditions :

- l'existence d'une faute (ou d'un manquement contractuel) ;
- celle d'un préjudice ;
- et enfin, celle de la relation causale de l'un à l'autre.

La faute des praticiens n'est pas discutée. Il est certain qu'une erreur d'analyse des résultats a été commise.

Le préjudice est évident. La souffrance des parents qui devront, leur vie durant, élever un enfant et lui apporter tous les soins que nécessite son état, est considérable. Il faudra également prévoir, en cas de survie de l'enfant, les moyens d'assurer son existence jusqu'à la fin de ses jours.

Quant à la relation causale, elle est fort discutable. Il tombe sous le sens que le handicap a été provoqué par la rubéole et que les médecins y sont totalement étrangers. Donc, *stricto sensu*, pas de relation causale.

Sur ce terrain l'instance ne pouvait donc prospérer. La responsabilité du médecin sera alors recherchée sur un autre terrain : celui du manquement à l'obligation d'information.

Il est connu que, par son arrêt Mercier du 20 mai 1936, la Cour, suivant en cela les réquisitions de son avocat général, Monsieur Matter, a fait peser sur les médecins une obligation de « science et de conscience » en jugeant que le praticien se doit *de donner des soins consciencieux, attentifs et conformes aux données acquises de la Science*.

Le fait de ne pas avoir avisé sa cliente de son état et des risques encourus doit être considéré comme un manquement à son obligation d'information, donc à son obligation de conscience. La faute est donc ainsi bien caractérisée.

Quant à la relation causale, elle se trouve dans le fait que si la mère avait été « informée », elle aurait recouru à l'I.V.G. ainsi qu'elle l'avait fait connaître à son médecin. Sur ce fondement donc la responsabilité a été retenue par la Cour et n'a plus été discutée.

Cependant, en admettant même que soit caractérisée la faute du praticien pour ne pas avoir, par suite d'une analyse, accompli son devoir d'information en avisant sa cliente des graves risques entraînés par la rubéole dont elle est atteinte, il n'en subsiste pas moins que, même avertie, rien ne permet d'indiquer, *a fortiori* affirmer, que la mère aurait effectivement recouru à l'I.V.G. comme elle avait déclaré vouloir le faire. Le recours à l'I.V.G., en effet, résulte du seul choix de la mère. Certes, notre droit, dans des conditions déterminées, admet l'avortement. S'il en avait été autrement, nul ne pouvait se voir reprocher d'avoir empêché la mère d'y recourir, puisqu'y recourir aurait constitué une infraction.

En l'espèce, il est bien certain que la mère était en droit, si elle avait pris cette décision de faire pratiquer l'interruption volontaire de grossesse. Il existe en effet deux cas d'interruption volontaire.

Premier cas : interruption volontaire de la grossesse pratiquée pour des motifs thérapeutiques.

Cette interruption peut être pratiquée à toute époque dès lors que des médecins (dont un spécialiste), après examen et discussion, attestent que :

la poursuite de la grossesse met en péril grave la santé de la mère ou qu'il existe une forte probabilité pour que l'enfant à naître soit atteint d'une infection d'une particulière gravité, reconnue comme incurable au moment du diagnostic.

Madame Perruche aurait sans doute pu se prévaloir de cette situation.

Deuxième cas : interruption volontaire de la grossesse pratiquée avant la dixième semaine (aujourd'hui douzième semaine).

Cette I.V.G. a été instituée par la loi dite Veil dont l'adoption a suscité les plus grands remous encore non apaisés aujourd'hui. Cette loi fut présentée, pour être adoptée par le Parlement, avec beaucoup de précautions.

Très prudemment en son article 1^{er}, elle *garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. Il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité et selon les conditions définies par la présente loi.*

Ce principe étant posé, le texte prévoyait que la femme enceinte *que son état place dans une situation de détresse peut demander à son médecin l'interruption de sa grossesse. Elle doit prendre une première consultation médicale, puis une seconde d'ordre social et une semaine après la première consultation, elle doit confirmer par écrit sa demande d'I.V.G.*

Tel est le principe. Il a subi bien des assouplissements ultérieurs. Il en a été fait une application extensive à tel point qu'il a pu apparaître que ce texte avait institué une sorte d'avortement de pure convenance auquel il est, le plus souvent, recouru (il représente plus de 99% des avortements pratiqués)

Donc, Madame Perruche pouvait parfaitement pratiquer un tel avortement, soit l'avortement avant la dixième semaine, soit même l'avortement pour motif thérapeutique (appelé aujourd'hui médical).

La mère, certes, dispose seule et elle seule d'un droit à l'avortement. Elle n'est même pas tenue de révéler les mobiles de sa décision. Ni le médecin, ni le service social n'ont aucun droit à l'interroger sur ses mobiles. Les consultations données sont destinées à l'éclairer sur la portée de son choix mais non à influencer sa décision, *a fortiori* à y substituer celle d'un tiers. La mère est donc là en présence d'un cas de conscience d'une exceptionnelle gravité, seule devant elle-même. Comment affirmer qu'elle ne se serait pas ravisée au dernier moment et qu'elle n'aurait pas abandonné son projet...

Or l'existence d'un tel doute, si faible soit-il, suffirait dans notre conception civiliste à briser le lien de causalité... donc à écarter la responsabilité.

Notons que ce libre choix, exclusivement réservé à la mère, qu'elle tient de la Loi elle-même et que personne ne peut lui contester, aurait donc pour conséquence que le père ne pourrait reprocher à la mère cet avortement qu'elle a voulu et auquel il s'opposait. De même l'enfant né handicapé ne pourrait ultérieurement invoquer quoi que ce soit contre sa

mère qui l'a ainsi laissé naître puisque cette décision résulte d'un libre choix institué par la Loi. Elle ne peut donc être imputée à faute.

La Cour de cassation, donc, en malmenant quelque peu les principes juridiques applicables en l'espèce, a admis l'action intentée par les parents sur ce fondement. Elle a sans doute pris en considération le douloureux problème humain et estimé qu'il appartenait au pouvoir judiciaire d'y trouver la solution adéquate. Sinon par quelques juristes chagrins ... cette décision n'est plus remise en cause.

Toute autre est l'action intentée par l'enfant (ou s'il est mineur, par son administrateur légal).

L'instance de l'enfant tendait à voir déclarer le médecin responsable de ce que, faute par lui d'avoir informé sa mère de son état et de l'avoir ainsi privé de la possibilité de recourir à l'avortement, il était né handicapé alors qu'il n'aurait pas dû naître, que le fait de l'avoir laissé vivre constitue en soi un préjudice et que ce préjudice doit être réclamé aux praticiens puisque sans leur faute, il ne serait pas né et qu'il n'aurait donc pas existé de préjudice.

Ainsi présentée, la demande prend une tout autre dimension. C'est la vie elle-même, en son principe, qui est dès lors en cause.

Là encore se posent les trois conditions de la mise en jeu de la responsabilité :

- la faute ;
- le lien de causalité ;
- le préjudice.

Si, comme dit ci-dessus, la faute est certaine, par contre le lien de causalité est contestable et le préjudice difficile sinon impossible à concevoir.

Quant à la relation causale, ce qui a été dit ci-dessus peut être repris tel quel. Nous n'y reviendrons donc pas.

Qu'en est-il du préjudice ? C'est l'examen de cette question qui soulève les plus grandes difficultés.

Quel est donc le préjudice que peut invoquer l'enfant du fait qu'on l'a laissé vivre au lieu de le faire mourir ?

Existe-t-il un droit à naître sans handicap ? Un droit à ne pas naître du tout ? Un droit à ne pas être l'objet d'une fécondation... avec bien entendu les sanctions correspondantes.

Et si ce droit devait exister... contre qui l'action devrait-elle être exercée ?

- contre les parents ? Nous avons vu que ceci était impossible...
- contre les praticiens ? Au nom de quel principe ?

Comment en effet reprocher à un médecin une vie handicapée alors que la suppression du handicap passait nécessairement par la suppression de la vie.

Nul ne peut être insensible à de telles questions qui vont au plus profond de nos consciences. Cependant la Cour de cassation, par son arrêt de principe susvisé du 7 novembre 2000... ne semble pas s'arrêter à ces considérations et, contre la résistance des Cours d'appel, ne suivant pas en cela les réquisitions de son avocat général, au contraire de la jurisprudence administrative, par voie de cassation, accueille les demandes telles que présentées.

Une chose est pour une mère d'invoquer un préjudice pour, faute d'information, n'avoir pu recourir à un avortement autorisé par la Loi avec pour conséquences d'avoir à élever un enfant fortement handicapé. Ici, c'est le handicap qui est invoqué comme source de préjudice.

Autre chose est, pour cet enfant ainsi venu au monde, quelles qu'en soient les raisons et circonstances, d'invoquer comme source de préjudice personnel précisément cette venue au monde et de considérer comme fautif, sauf à en rechercher le responsable, le fait de l'avoir laissé vivre, plus exactement le fait de ne pas l'avoir supprimé dans le ventre de sa mère. Ici, c'est la non suppression d'une vie, donc la vie elle-même qui est considérée comme un mal et, par voie de conséquence, source de préjudice.

Donc, dans un cas, c'est le handicap affectant une vie non remise en cause, dans l'autre cas, c'est la vie elle-même qui fonde le préjudice.

Cette décision appelait en effet les plus vives réserves :

- sur le plan juridique, le lien de causalité entre la faute du praticien et la vie elle-même est certes retenu mais avec une motivation ... qui n'a pas recueilli l'adhésion unanime ;

- sur le plan judiciaire, la Cour de cassation par d'autres arrêts ultérieurs, a confirmé cette jurisprudence, entendant ainsi qu'elle revête un caractère de principe, devant donc exclure tout revirement dans un délai prévisible et conduisant donc nécessairement les juges du fond à l'appliquer,

- sur les plans moral, religieux, philosophique, comment faire admettre que la vie en tant que telle est préjudiciable et que ne pas l'avoir supprimée devient fautif... On est effrayé à l'idée des graves dérives ... eugénisme, euthanasie... auxquelles de tels principes pourraient conduire,

- sur le plan pratique : les médecins se prenaient d'inquiétude, se sentaient menacés de multiples procédures aux fins de rechercher leur responsabilité, mesuraient l'insécurité de l'exercice de leur profession. Quelle que soit leur haute conscience, la pratique quotidienne de leur profession, soumise à tous les risques... allait devenir impossible.

- sur le plan financier... les compagnies d'assurance, attentives à ces jurisprudences... augmentaient leurs primes,

- sur le plan de la logique même, cette décision semblait recéler une contradiction insoluble : les indemnités allouées aux parents couvraient leur préjudice personnel, mais également les frais et dépenses de toutes sortes nécessités par l'entretien et les soins dûs à leur enfant handicapé, sa vie durant.

Mais en réparant le préjudice personnel de l'enfant, on ne répare pas le fait qu'il vive handicapé, mais le seul fait qu'il vive, ce qui n'aurait pas dû être. Un tel préjudice, s'il ne fait pas double emploi avec celui déjà accordé aux parents, comment le chiffrer si même un calcul en est possible. En effet, comment réparer et chiffrer un tel préjudice causé par une mort qui n'a pas été et qui aurait dû être et par une vie qui a été et qui n'aurait pas dû être. C'est donc d'une mort dont on a été privé et d'une vie dont on a été pourvu que l'on se plaint et dont on demande réparation. C'est l'éternel conflit entre la vie et le néant en privilégiant le néant au détriment de la vie.

L'impasse était totale.

La solution, comme cela est bien souvent le cas, ne pouvait être que législative. Avec une remarquable rapidité intervint la loi du 4 mars 2002. L'article 1^{er} dispose ce qui suit : *nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance.*

C'est la condamnation catégorique de la jurisprudence tant critiquée de la Cour suprême. Le débat judiciaire sur ce point est donc terminé.

Il y a en effet peu de chances de voir le Parlement prendre des dispositions contraires, en tout cas pendant la présente législature puisque le rapporteur de cette loi est aujourd'hui ministre des affaires sociales. Mais, mise à part cette solution définitive sur ce point essentiel, les autres articles de ce texte soulèvent diverses questions... dont il est impossible

de dire comment elles seront appréhendées par la jurisprudence des années qui viennent.

La personne née avec un handicap dû à une faute médicale peut obtenir la réparation de son préjudice lorsque l'acte fautif a provoqué directement le handicap ou l'a aggravé ou n'a pas permis de prendre les mesures susceptibles de l'atténuer.

Ce texte, dont la portée reste à définir, semble signifier que ne pourra dorénavant être invoquée la responsabilité d'un médecin que si ce dernier a commis

une faute ayant provoqué directement le préjudice.

Les termes : *acte fautif* et *directement le handicap* marquent la volonté du Législateur d'exiger pour la mise en jeu de la responsabilité du médecin, que soit apportée la preuve d'une telle faute et de sa relation causale directe avec le préjudice.

On reviendrait donc au droit commun, avec sans doute une aggravation des conditions de mise en jeu de la responsabilité du praticien rendues donc plus restrictives par rapport à la dernière jurisprudence.

Mais le texte poursuit :

lorsque la responsabilité d'un professionnel ou d'un établissement de santé est engagée vis-à-vis des parents d'un enfant né avec un handicap non décelé pendant la grossesse à la suite d'une faute caractérisée, les parents peuvent demander une indemnité au titre de leur seul préjudice.

Ce texte répond à la demande des parents Perruche, demande qui a été satisfaite sans contestation. Seuls les parents pourront demander réparation. Il s'agit bien de leur préjudice personnel (moral, financier, etc.). Mais en aucune manière ne pourra être réparé le préjudice même dont les parents auraient eu la charge, dès lors qu'il résulte de l'état du handicap de l'enfant. En effet, le texte se poursuit ainsi :

ce préjudice ne saurait inclure les charges particulières découlant tout au long de la vie de l'enfant de ce handicap. La compensation de ce dernier relève de la solidarité nationale.

Donc, tout ce que l'enfant pourra coûter découlant directement de son état de santé, sera supporté par la « solidarité nationale ».

Ainsi, se trouve « socialisé », donc pris en charge par la solidarité nationale, ce préjudice tel que défini par le texte et que la Cour suprême mettait à la charge des assureurs. Il s'agit là d'ailleurs d'une application particulière d'un principe général institué par le même texte comme suit :

Toute personne handicapée a droit, quelle que soit la cause de sa déficience, à la solidarité de l'ensemble de l'activité nationale.

Ce texte fera l'objet d'un décret d'application renvoyé à plus tard.

Dans la mesure où l'on peut dès à présent émettre un avis fort prudent sur ce texte, on peut considérer que trois idées s'en dégagent :

- l'enfant ne pourra pas invoquer un préjudice du fait de sa naissance ;

- les parents pourront voir réparer leur préjudice personnel par les assurances des praticiens ;

- les charges particulières dûes au handicap... seront supportées par le budget social de la nation.

Mais il n'est pas certain que ce texte apaise les turbulences jurisprudentielles.

En résumé, si j'avais un conseil à donner aux praticiens, je leur dirais de faire preuve de conscience, de science et de bien suivre la jurisprudence.

LA REPRODUCTION HUMAINE

biologie et société au commencement du XXI^e siècle

par M. le Professeur Bertrand MACÉ

du C. H. U. de Rouen

(Séance du 4 mai 2002)

La fin du XX^e siècle et le début du XXI^e ont été marqués par un très grand nombre de réflexions concernant les rapports de la biologie avec la société. Un des éléments les plus importants dans ce rapprochement fut sûrement l'apparition des nouvelles techniques utilisées en reproduction humaine et en génétique. Nous nous efforcerons au cours de cet exposé de prouver d'une part qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, d'autre part qu'il y a une exagération considérable de ce phénomène amplifié par les médias.

Nous envisagerons trois chapitres : une revue de presse très personnelle reposant sur des sujets, des phrases ou des thèmes relevés au hasard de lectures, de conversations ou d'émissions de radio ou de télévision, un deuxième paragraphe tendant à démontrer que ceci n'est pas réellement nouveau et que le début du XX^e siècle portait déjà les germes de ce que certains ont appelé une « révolution biologique ». Enfin, nous terminerons par une liste de problèmes (souvent créés de toute pièce) avec un exposé de quelques solutions. Celles-ci seront classées en quatre thèmes : la génétique, la reproduction, le diagnostic prénatal et la thérapie cellulaire et génique. Il sera évidemment difficile de passer sous silence le clonage dit « reproductif » bien qu'il n'existe pas aujourd'hui.

« Ma » revue de presse

Au cours de ces dernières années, on est frappé par le recours à un vocabulaire très expressif concernant la reproduction, la génétique, la biotechnologie, etc. Nous rassemblerons ici quelques expressions qui nous ont paru les plus significatives, les plus caricaturales et les plus expressives : la « course aux biotechnologies », les « vertiges du cyberspace », les « tentations eugénistes », les « manipulations génétiques », la « marchandisation » du monde, la « chosification » de la vie. On constatera l'importance des néologismes. J.-C. Guillebaud dans son ouvrage édité au Seuil en septembre 2001 parle de définir et défendre l'« irréductible humanité de l'homme », le « principe d'humaniste ». L'homme ne serait-il plus humain ? On nous annonce également un « avenir barbare » ayant tendance à oublier les deux grands principes : l'« humanité et l'homme ». Nous sommes « mimés et menacés dans nos fondements ». « Qu'est-ce que l'espèce humaine ? » « Comment définir l'homme ? » Nous sommes atteints de « schizophrénie de nos croyances ». On parle également de « crimes contre l'humanité » à propos des questions capitales soulevées par les promesses de la science. La « remise en question de l'homme » est souvent à l'ordre du jour. Nous sommes « ébranlés dans nos certitudes ». En avons-nous réellement ? Les avancées de la bioscience sont considérables. Il est de bon ton ces dernières années d'ajouter le préfixe « bio » devant les noms communs, « biosciences », « biotechnologie », « bio agriculture », « bio thèque », « bio ressource » « bio alimentation », etc. ; on finira probablement par parler de « bio travail », de « bio repos », de « bio vacances ». On parle déjà de « bio alimentation » ou d'alimentation bio. On nous dit que nous sommes des « témoins muets devant une humanité mutante ». Nous sommes les témoins d'une « révolution biolytique », nous approchons une nouvelle ère dominée par les « techniques mariant le vivant au minéral ». On nous annonce le « vide de l'homme ». On parle même de « l'indépassable exception nazie et Shoah qui ont fait naître, par contrecoup, notre souci obsessionnel de l'humain de l'homme ». L'homme ne devrait jamais être assimilé ni à l'animal, ni à la machine, ni à la chose. Nous avançons dans une « frivole confusion » et nous percevons une « perplexité générale de l'individu devant la complexité des problèmes ». Il a été annoncé que nous assistions en fait à une « triple révolution » : une révolution économique globale, une révolution numérique et enfin une révolution génétique, ces trois révolutions seules faisant déjà un « système » ! La « pensée hésite, la jurisprudence bafouille, les tribunaux s'égarerent devant ces frénésies décervelantes d'un

processus sans sujet : où placer la vraie limite de l'humain c'est-à-dire comment définir l'humanité de l'homme » ? On dit que « l'homme est maintenant devenu dangereux pour lui-même en mettant en péril la vie qui le porte et la nature à l'abri de laquelle il découpait jadis l'enclos de ses cités ». Il est vrai néanmoins que nous assistons à un boum éthique, le mot bioéthique, datant pourtant de 1971 et introduit par Van Rensselaer Potter. On se demande « jusqu'où on peut aller dans la maîtrise de l'homme par l'homme avec les pouvoirs inouïs que les sciences biomédicales ont acquis sur le corps humain ». On s'indigne sur le « questionnement de l'homme sur lui-même et sur sa dignité ». Roberto Andorno parle de « la valeur de l'homme dans sa corporéité face aux développements biomédicaux ». On se demande « quelle éthique adopter comme fondement de la bioéthique : c'est le terrain de la méta bioéthique ». Il peut s'agir de jugements moraux et normatifs reposant sur une conception relativiste ou subjectiviste. La connaissance de « ce qui doit être » est restée subordonnée à la connaissance de « ce qui est ». L'homme serait-il réduit à l'animal ? Biologiquement l'homme est pourtant un animal probablement pas aussi bien considéré que les autres animaux quand on assiste parfois à la beaucoup plus grande bienveillance de l'opinion pour les animaux que pour l'homme. L'homme peut-il être réduit à la machine ? C'est ce qu'essaie de faire la science en essayant pour le cerveau par exemple de le ramener aux jeux complexes des connections neuronales et par la construction de modèle informatique. On a bien cherché à créer des machines pour remplacer les organes ! Les films de science-fiction sur le sujet sont nombreux. En revanche, il semble effectivement que l'homme soit de plus en plus réduit à la chose dans la mesure où il peut devenir un objet d'appropriation, de commerce ou de profit. Le corps peut être un objet de commerce en particulier lorsqu'il s'agit de vente d'ovules par exemple sur internet. Ceci nous conduit à des discussions interminables sur la « brevetabilité du vivant ».

Tout ce chapitre est un ramassis d'expressions, d'idées, de juxtapositions de mots, de néologismes, destinés à nous faire frémir, à nous inquiéter mais sans fondement scientifique réel.

Est-ce nouveau ? *Nihil novi sub sole ...*

Il est toujours enrichissant de se retourner vers l'histoire avant d'élaborer de nouvelles idées. La reproduction touche à la médecine. La médecine grecque est née dans les temples : en effet les premiers médecins furent des prêtres puis survient un phénomène tout à fait extraordinaire, la laïcisation de la médecine transformant ainsi les

médecins de prêtres en professionnels exerçant un métier. Or qui dit métier, dit honoraires. Les médecins étaient ainsi en droit de réclamer des honoraires à leurs patients. La maladie considérée jusqu'alors comme une punition de Dieu devait avoir une cause et le patient, le malade devenait un client à apprivoiser, à persuader, à sécuriser et à qui on pouvait demander des honoraires. Ceci évidemment entraîna l'imposition de règles et, révolution unique dans l'histoire, ce fut le corps médical lui-même qui établit ses propres règles plus connues actuellement sous le nom de « serment d'Hippocrate ». Or, déjà dans le serment d'Hippocrate on voit apparaître la maladie, la souffrance et bien sûr, la mort. Le médecin évolua sur une voie plutôt rationnelle avec la récolte des symptômes, une pratique réfléchie, un savoir mais également un sens de l'observation, une intuition, un 6^e sens, un jugement, tout cela existant encore de nos jours. Il y a toujours un va-et-vient entre le savoir et le malade. On demande de plus en plus au médecin une connaissance du vivant et il s'établit au fil des jours un équilibre entre le rationalisme et l'empirisme qui, à l'heure actuelle, prend une part de plus en plus réduite. Beaucoup plus récemment apparut la réaction individuelle de chaque individu, ce qui existe aussi bien pour un traitement chimique que pour la réaction d'un individu à l'annonce d'un diagnostic ou d'un pronostic. Dès lors, le patient était en droit de s'interroger voire même d'éprouver une crainte et apparut l'idée que le médecin ne doit pas provoquer la mort. Ainsi la question de l'avortement et de l'eugénisme fit son apparition. C'est une question très ancienne puisque Plutarque, figure emblématique de notre civilisation dont l'activité se situe au tournant des 1^{er} et 2^e siècles après J.-C., dans son œuvre « Lycurgue » (XVI 1-3), écrivait : *Quand un enfant lui naissait, le père n'était pas maître de l'élever : il le prenait et le portait dans un lieu appelé « lesché » où siégeaient les plus anciens de la tribu. Ils examinaient le nouveau-né. S'il était bien conformé et robuste, ils ordonnaient de l'élever et lui assignaient un des neuf mille lots de terre. Si, au contraire, il était malvenu et difforme, ils l'envoyaient en un lieu appelé les « Apothètes », qui était un précipice du Taygète (genre de fondrière). Ils jugeaient en effet qu'il valait mieux, pour lui-même et pour l'Etat, ne pas le laisser vivre, du moment qu'il était mal doué dès sa naissance pour la santé et pour la force. De là vient aussi que les femmes ne lavaient pas les nouveau-nés avec de l'eau, mais avec du vin : elles voulaient ainsi éprouver leur constitution. On dit en effet que ceux qui sont sujets à l'épilepsie et maladifs, sous l'effet du vin pur, meurent de convulsions, tandis que ceux qui ont une complexion saine en reçoivent une meilleure trempe et une vigueur plus grande... On ne peut s'empêcher*

d'éprouver une certaine inquiétude à la lecture de ce texte qui paraît, dans une certaine mesure, presque actuel.

Nos questions et nos réponses

Au hasard des lectures, il est possible de lister certaines questions que nous pourrions qualifier de ... « tout ça ... tout ça ... toutes ces choses »... Il s'agit d'un ensemble de thèmes touchant à des sujets extrêmement variés, souvent sans rapport les uns avec les autres mais souvent amalgamés dans les émissions ou les articles de journaux à sensation. Nous énumérerons quelques-uns de ces sujets dans le désordre : embryon, recherche sur l'embryon, cellules souches, statut de l'embryon, le « don » de gamètes et d'embryon, les rapports entre la sexualité et la reproduction, la transmission de maladies stérilisantes, l'auto-conservation de gamètes avec le toujours épineux sujet du pronostic vital d'un parent qui souhaite devenir père, la définition du couple, le diagnostic prénatal et préimplantatoire, le transsexualisme, les grossesses chez les femmes ménopausées dont il existe un exemple relativement récent, le clonage bien qu'il ne soit pas véritablement défini, la stérilisation des handicapés, la thérapie génique ou cellulaire (pour, bien sûr, des maladies fréquentes comme l'infarctus, la maladie de Parkinson, ou plus récemment la maladie d'Alzheimer, ...), les organismes génétiquement modifiés (OGM), la médecine prédictive avec tous ses volets financiers par le biais des assurances, les procès avec le sacro-saint principe de précaution, l'avortement, le consentement et l'information des patients qui signent aveuglément des liasses de papiers certifiant qu'ils sont consentants et informés, les lois, l'arrêt Perruche, l'euthanasie, l'eugénisme. On le voit, la liste en est longue.

Nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à toutes ces questions en centrant notre propos, bien sûr, sur la reproduction humaine et en le scindant en quatre chapitres :

- la génétique (génique et chromosomique).
- l'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) et le diagnostic pré-implantatoire (DPI).
- le diagnostic prénatal génétique biochimique et échographique.
- les thérapies cellulaires et géniques faisant appel au génie génétique, aux cellules souches adultes ou embryonnaires.

La génétique

Nous ne dirons que quelques mots sur la génétique dans la mesure où la génétique est depuis peu une discipline à part entière et un outil d'une puissance extraordinaire dont se servent les médecins de la reproduction comme beaucoup d'autres médecins (pneumologues, gastroentérologues, neurologues...). Une avancée considérable eut lieu en février 2001 lorsque dans la prestigieuse revue américaine « Science » (Vol. 291 n° 5507 du 16 février 2001), J. Craig Venter de la société privée Celera Genomics publia le séquençage du génome humain. Dans le numéro de « Nature » (journal britannique donc européen tout aussi prestigieux), (Vol. 409 n° 6822 du 15 février 2001), Francis Collins du Consortium publique Human Genome Sequencing publia également le séquençage du génome humain. Il est intéressant sur le plan de la politique mondiale de la recherche de constater que, et ce n'est pas un hasard, une société privée américaine publie le séquençage du génome humain et en même temps un consortium public européen publie les mêmes résultats. Nous n'entrerons pas dans le détail de cette œuvre considérable qui a été comparée aux premiers pas de l'homme sur la lune. En effet, on connaissait l'alphabet humain, celui qui nous gouverne, qui est notre nature, sur lequel on pourra donc intervenir. Sur le plan scientifique, deux grandes surprises apparurent : d'une part le nombre relativement modéré de gènes (environ 30 000) et d'autre part la très grande proximité de notre génome avec celui du ver de terre.

Les conséquences médicales du séquençage sont annoncées comme étant considérables :

- . la médecine prédictive devrait aboutir à une reprise en compte du comportement des assurances vis-à-vis de leurs assurés ;
- . on s'interroge sur la rentabilité des maladies rares ;
- . le séquençage doit permettre la production des médicaments, de vaccins (on ne peut s'empêcher de penser au paludisme).

Nous arrêterons ici le débat sur la génétique qui est hors sujet.

La Reproduction

a- Quelques dates.

La reproduction humaine est jalonnée de quelques dates :

1978 : la naissance de Louise Brown au Bourn Hall en Angleterre ;

1982 : la naissance d'Amandine en France ;

1984 : la 1^{ère} naissance mondiale à partir d'embryon congelé/ décongelé.

Cette date est passée relativement inaperçue mais a donné lieu à de

nombreux articles à sensation dans les magazines comme la possibilité de transférer les embryons d'une mère chez son arrière petite-fille. 15 ans plus tard ceci n'a heureusement toujours pas été fait.

1988 : Création de la Commission Nationale de Médecine et de Biologie de la Reproduction et du Diagnostic Prénatal. Cette commission fut créée en raison de l'inquiétude du gouvernement et de la société de voir apparaître des dérives (qui n'ont pas eu lieu).

1992 : 1^{ère} grossesse par injection d'un seul spermatozoïde dans l'ovocyte (Intra Cytoplasmic Sperm Injection).

1994 : Promulgation de la Loi 94-654 du 29 juillet 1994. Ces lois dites de bioéthique ont été votées pour une durée de 5 ans et auraient dû être révisées en 1999. Elles ne le seront sûrement pas avant la session d'automne de 2003.

b- Quelques chiffres

Les chiffres en reproduction humaine sont parfois impressionnants. En effet, plus de 60 000 enfants sont nés par fécondation *in vitro* en France. 1 couple sur 6 consulte en France pour un problème de fertilité, ce qui représente 60 000 nouveaux couples par an et 175 000 consultations par an. On se représente le retentissement de cette pathologie sur le budget de la sécurité sociale.

c- Causes d'infertilité

Les causes d'infertilité sont variées : 30% d'origine féminine, 20% d'origine masculine, 40% d'origine mixte et 10% inexplicables.

d- Épidémiologie

7,7% de femmes aux Etats-Unis (1995) pensent avoir un problème de fertilité. Ce chiffre était de 5,7% en 1988. Parmi les facteurs de fertilité, l'âge de la femme et la durée de l'infertilité sont les deux facteurs les plus importants. La société tend à augmenter l'âge de procréation de la femme et elle cherche en même temps à diminuer la durée d'infertilité.

e- Les moyens en Assistance Médicale à la Procréation

Les moyens médicaux et biologiques en Assistance Médicale à la Procréation, contrairement à ce qui est répandu dans l'opinion publique, sont extrêmement pauvres. Les moyens médicaux et chirurgicaux sont pauvres. L'ensemble des moyens se résume à des traitements palliatifs que l'on peut classer en trois : d'une part les inséminations, d'autre part la fécondation *in vitro* et enfin les traitements palliatifs (utilisation de

gamètes de donneur, adoption, vivre sans enfant). Il existe bien sûr des techniques particulières mais qui ne sont que des dérivés de ces techniques générales qu'il s'agisse des techniques de micro-goutte, d'éclosion assistée, de coculture, de milieu séquentiel, de culture de blastocystes, de prélèvements de gamètes testiculaires ou épидидymaires, de la congélation de fragments de tissu ovarien, de spermatogénèse *in vitro*, de congélation ou encore d'examen génétique du sperme à la recherche de contre-indication génétique d'Assistance Médicale à la Procréation.

f- Résultats fécondation *in vitro* et injection intracytoplasmique de spermatozoïde

Notons tout d'abord qu'en France en 1999, il se réalisait 594 fécondations *in vitro* avec ou sans microinjection par million d'habitants. En Israël, il s'en pratique 2081 et aux Etats-Unis 123. Rappelons qu'aux Etats-Unis les fécondations *in vitro* sont à la charge des couples. Les résultats nationaux français sont publiés par une association appelée FIVNAT qui rassemble 79 centres. 33 213 ponctions ont été effectuées en 1999 en France (96 à Rouen). Le nombre de grossesses cliniques était de 6676 en 1998. La durée d'infécondité de presque 5 ans. Le taux de grossesse par ponction est de 21,7% (24,8% au CHU de Rouen) avec un pourcentage de 17% de naissances d'au moins un enfant normal vivant par ponction. Nous retiendrons un chiffre de 15 à 20% de naissances par ponction réalisée en France. Peut-on réellement parler de révolution biologique lorsque le taux d'échec est de l'ordre de 80% même si la nature ne fait guère mieux ?

En don de gamètes,

- Taux moyen de succès par cycle :

France : 14,40% (1998)

Rouen : 17,39%

- Nombre de paillettes nécessaire par grossesse :

France : 11,02 (1998)

Rouen : 10,61

g- Les lois

En juillet 1994 ont été promulguées les lois dites de la bioéthique. Ces lois sont au nombre de deux :

. Loi n° 94-653 du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain.

. Loi n° 94-654 du 29 juillet 1994 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal.

Nous rappellerons quelques éléments de cette loi.

Tout d'abord la définition de l'Assistance Médicale à la Procréation.

ARTICLE L 152-1 : *L'assistance médicale à la procréation s'entend des pratiques cliniques et biologiques permettant la conception in vitro, le transfert d'embryons et l'insémination artificielle ainsi que toute technique d'effet équivalent permettant la procréation en dehors du processus naturel.*

ARTICLE L 152-2 : *L'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à la demande parentale d'un couple.*

Elle a pour objet de remédier à l'infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnostiqué. Elle peut aussi avoir pour objet d'éviter la transmission à l'enfant d'une maladie d'une particulière gravité.

L'homme et la femme formant le couple doivent être vivants, en âge de procréer, mariés ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans et consentants préalablement au transfert des embryons ou à l'insémination.

La recherche sur l'embryon

ART. L. 152-8 - *La conception in vitro d'embryons humains à des fins d'étude, de recherche ou d'expérimentation est interdite.*

Toute expérimentation sur l'embryon est interdite.

A titre exceptionnel, l'homme et la femme formant le couple peuvent accepter que soient menées des études sur leurs embryons.

Leur décision est exprimée par écrit.

Ces études doivent avoir une finalité médicale et ne peuvent porter atteinte à l'embryon.

Elles ne peuvent être entreprises qu'après avis conforme de la commission mentionnée à l'article L. 184-3 ci-dessous dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

La commission rend publique chaque année la liste des établissements où s'effectuent ces études, ainsi que leur objet.

Un certain nombre de problèmes sont soulevés par certains de ces articles notamment la définition du couple, la définition d'une infertilité à caractère pathologique, l'infertilité se définissant comme une potentialité et non pas comme un état, l'âge de procréer est resté flou. Le texte de la recherche sur l'embryon est défini dans l'article L 152-8. Ce texte interdit l'expérimentation sur l'embryon mais l'autorise à titre exceptionnel. Il est très probable que cet article sera révisé ; il est inconcevable de bloquer l'expérimentation sur l'embryon, cela revient à couper court à toute

amélioration des techniques d'Assistante Médicale à la Procréation. Le 22 janvier dernier, par 325 voix contre 21, l'Assemblée Nationale a voté pour une version révisée de la Loi du 29 juillet 1994 avec la création d'une Agence de la Procréation de l'Embryologie et de la Génétique Humaine pour assurer l'encadrement scientifique et éclairer la décision des Ministres. Cette agence sera dotée d'un haut conseil... Dans cette version d'ailleurs, on note que *les recherches sur l'embryon in vitro et les cellules totipotentes qui peuvent en être issues sont désormais possibles, à la condition d'être menées sur des embryons congelés surnuméraires sans projet parental, d'avoir une finalité médicale, que les deux membres du couple y aient expressément consenti et que les protocoles qui sous-tendent ces recherches aient été dûment autorisés par les ministres en charge de la santé et de la recherche.*

Tous les textes de loi montrent bien l'hésitation et l'inquiétude des autorités qui veulent éviter les dérapages sans toutefois bloquer la recherche qui, de toutes façons se fera en France ou ailleurs. Le contexte électoral actuel n'est sûrement pas propice à une réflexion saine concernant la révision de ces lois.

h- Les fausses questions "éthiques"

Afin d'être un peu plus constructif, nous mentionnerons quelques fausses questions éthiques. Le statut de l'embryon est me semble-t-il une absurdité. Si l'embryon a un statut propre, l'enfant, l'adolescent, le jeune, le vieillard, le retraité, la femme, le noir, l'immigré, doivent avoir chacun un statut propre. Pourquoi interdire la recherche sur l'embryon et sur les embryons surnuméraires alors que la recherche se fait également chez l'enfant, l'adolescent, le jeune, le vieillard, le retraité, la femme (jolie ou pas), le noir, le handicapé ? Pourquoi tant d'attention à un embryon qui, congelé, a 10% de chance d'évoluer, alors que rien n'est prévu pour l'embryon aspiré au cours d'une interruption volontaire de grossesse ? Ce débat est mis entre parenthèses lorsque les sociétés occidentales renoncèrent à pénaliser l'IVG.

Il existe manifestement une contradiction avec une personnification sans cesse plus avancée du fœtus et un droit à l'avortement, et la recherche sur l'embryon. La seule solution sera de ruser avec le langage.

i- Les vraies questions de société

Les vraies questions de société concernent la définition de l'embryon. Les embryologistes sont pourtant très clairs sur le sujet. Toutefois, les cliniciens gynécologues, la presse, ont largement élargi le mot embryon appelant embryon ce que les embryologistes appellent zygote. Une

utilisation correcte des mots aurait économisé beaucoup de salive et d'encre. Qu'on le veuille ou non, les considérations démographiques doivent entrer en ligne de compte. Si on élargit notre sphère de réflexion à la planète, il est certain que les questions de reproduction humaine n'auront pas les mêmes incidences d'un pays comme la Chine ou l'Inde ou un pays comme la France. Peut-on à la fois tenir un discours nataliste dans un pays et anti-nataliste dans un autre ? Cela nous conduit irrémédiablement à des prises de position politique et économique. La dissociation entre la sexualité et la procréation n'est pas nouvelle. En effet, la contraception privilégie la sexualité à la procréation, l'Assistance Médicale à la Procréation privilégie la procréation à la sexualité. On ne peut pas dissocier sexualité et procréation. La notion de famille serait même à redéfinir. La procréation par don de gamètes ou accueil d'embryon remet en cause la filiation biologique. Il est clair que la filiation sociale l'a toujours emporté sur la filiation biologique. Ceci est également vrai dans les tribus africaines. Toutefois on peut se demander si en cas de conflit au cours d'une succession par exemple, le juge ne sera pas tenté de privilégier la filiation biologique à la filiation sociale puisque les études d'ADN permettent maintenant d'affirmer ou d'infirmer une filiation biologique.

La possibilité de cryoconserver dans l'azote liquide des embryons ou des gamètes, réalise une rupture temporelle. Cette technique, déjà ancienne, aurait pu conduire à de nombreux dérapages mais cela n'a pas eu lieu. Les données de l'embryologie, l'usage, nous ont conduit à proposer une définition de l'embryon : l'embryon est un être, humain, qui se développe dès le moment de la fécondation. De la fécondation à la mort, cette vie est une évolution continue : embryon (jusqu'à 2 mois), fœtus, nouveau-né, enfant... Il n'existe pas de stade pré-embryonnaire car, avant l'embryon, l'être humain n'existe pas, seules existent 2 cellules sexuelles : l'ovule et le spermatozoïde. Dès la rencontre de ces deux gamètes, tout le patrimoine génétique est présent dans l'œuf ainsi obtenu. L'embryon n'est pas un individu puisqu'il peut se diviser.

Le diagnostic prénatal : l'arrêt Perruche

Le diagnostic prénatal, doit être séparé de l'Assistance Médicale à la Procréation. En effet, le diagnostic prénatal concerne un enfant déjà conçu alors que dans l'Assistance Médicale à la Procréation il s'agit d'un couple n'ayant pas conçu. Le diagnostic prénatal consiste à réaliser un diagnostic *in utero* c'est-à-dire avant l'accouchement de la mère. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une démarche diagnostique qui pour

l'instant n'est pas thérapeutique. Ce diagnostic aboutira soit à la poursuite de la grossesse sous une surveillance plus ou moins poussée, soit à une interruption que l'on appelle « médicale » de grossesse. Les moyens mis en œuvre pour aboutir à ce diagnostic sont variés. Il peut s'agir de moyens échographiques, biochimiques ou génétiques. Pourquoi le diagnostic prénatal a-t-il été rapproché, dans la loi de 1994, des techniques d'Assistance Médicale à la Procréation ? On répondra schématiquement à cette question en disant que avant de concevoir médicalement un enfant, il est sain de s'interroger sur le contexte génétique des gamètes qui donneront naissance à l'embryon. Toutefois, les moyens d'approche sont actuellement extrêmement limités, les outils génétiques ne permettent de retrouver que ce que l'on cherche et il est bien sûr hors de question de tout chercher. Le diagnostic prénatal repose donc sur des arguments de présomption orientant les recherches diagnostiques. L'arrêt Perruche donna naissance à de nombreuses controverses et de nombreux débats. Selon l'arrêt Perruche *l'enfant né handicapé peut demander réparation du préjudice résultant de son handicap si ce dernier est en relation de causalité directe avec les fautes commises par le médecin dans l'exécution du contrat formé avec sa mère et qui ont empêché celle-ci d'exercer son choix d'interrompre sa grossesse (Arrêts de la Cour de Cassation 478P 479P 480P. Pourvoi n° 97-17.359)*. Selon cet arrêt, la Cour de Cassation, en reconnaissant un préjudice dans la naissance de Nicolas Perruche, reconnaît implicitement un droit à ne pas naître. Dans les attendus de cet arrêt, le médecin n'est pas coupable du handicap, il est coupable de ne pas avoir permis à Mme Perruche de demander une interruption volontaire de grossesse. Ceci donna lieu à de très nombreuses extrapolations que l'on a considérées comme étant des conséquences de l'arrêt Perruche. Le Sénateur Henri Caillavet a en effet écrit que *permettre à un enfant handicapé de venir au monde est une faute parentale et peut-être même le témoignage d'un égoïsme démesuré*. Parmi les conséquences, en extrapolant, il est possible d'aller jusqu'à dire que l'enfant handicapé, parce qu'il naît avec un handicap qu'il n'accepte pas, a la possibilité d'aller en justice contre ses ascendants ! Et, en allant encore plus loin, on peut dire que très prochainement l'enfant obtiendra enfin le droit incontestable à ne pas naître handicapé. Ce droit imposera alors aux parents la pratique de l'interruption médicale de grossesse dans l'intérêt de la société ; et si on pousse le raisonnement au bout, les médecins seront soumis à une obligation de résultat afin qu'un enfant ne naisse jamais handicapé. On imagine l'embarras du Comité Consultatif National d'Ethique face à l'arrêt Perruche. En effet, il s'engage tout d'abord contre les

conséquences eugéniques possibles de l'arrêt de la Cour de Cassation et il met l'accent sur deux directions qui peuvent apparaître contradictoire, d'une part l'amélioration continue des moyens de dépistage (qui conduiront à l'avortement) et d'autre part l'amélioration des conditions d'accueil des personnes handicapées. On aboutit ainsi à deux mouvements en sens contraire : un meilleur dépistage provoque plus d'interruptions volontaires de grossesse et d'interruptions médicales de grossesse et donc supprime les possibles futurs réclamants ; l'autre mouvement plaide en faveur d'une augmentation d'aides aux familles accueillant néanmoins un enfant, permettant de supprimer les difficultés de subsistance des personnes handicapées et par là les plaintes possibles d'indemnisation afin de vivre dignement. Une des conclusions du Comité Consultatif National d'Ethique est qu'une remise en question d'une politique de santé publique aurait immédiatement été interprétée comme une limitation intolérable de la liberté des femmes à interrompre leur grossesse. Il fallait donc à la fois condamner l'arrêt Perruche et sauvegarder le principe de la loi de 1975. Avec l'arrêt Perruche, on est loin des problèmes qui nous préoccupent ici concernant la reproduction humaine.

Thérapie cellulaire et génique : le « clonage »

Il faut tout d'abord bien distinguer la thérapie cellulaire et la thérapie génique. La thérapie génique dont les succès se comptent sur les doigts de la main, intervient directement sur l'ADN. La thérapie cellulaire consiste schématiquement à utiliser des cellules le plus souvent souches pour traiter une maladie. Il existe deux principales sources de cellules souches : les cellules souches adultes et les cellules souches embryonnaires. Auparavant, nous ferons une parenthèse sur le clonage.

Tout a commencé par un article dans la revue anglo-saxonne « Nature » du 27 février 1997 (Vol. 385 n° 6619, p. 810-813) annonçant la naissance de la brebis Dolly née par transfert nucléaire à partir d'un noyau de cellules adultes. Il s'agissait d'une technique de transfert nucléaire et malheureusement le terme clonage a immédiatement été utilisé à tort ; mais la rumeur, l'usage, les médias et mêmes les scientifiques actuellement ont continué d'appeler les techniques de transfert nucléaire « clonage ». Rappelons que cette technique avait réussi une fois sur 277 essais. Peu de thèmes en biologie n'ont donné naissance à autant de polémique surtout aux Etats-Unis. Tout a été dit depuis la création d'usines de clonage, en passant par des laboratoires dans les eaux internationales sans oublier les déclarations fracassantes des raéliens pour

cloner des humains, les promesses thérapeutiques des Docteurs Antinori et Zavos qui prétendaient étendre le clonage humain aux couples sans enfant, même le Président Clinton et le Président Chirac sont intervenus. Un site Internet Human Cloning Fondation a été créé, les illusionnistes en ont fait des posters, la science fiction s'en est mêlée, les artistes, les cinéastes, le music-hall, la mode, les écologistes voyant dans le clonage des moyens de préservation des espèces animales en voie d'extinction comme les grands tigres, les dauphins, certains singes. Sur un plan scientifique, le clonage a été réalisé chez la brebis, chez les vaches, chez les souris, chez les porcs, chez les batraciens et récemment dans la revue en ligne de « Journal of Regenerative Medicine » (Vol. 2 du 26 novembre 2001); Jose B. Cibelli de la société Advanced Cell Technology de Worcester dans le Massachusetts publiait une communication rapide ayant pour titre « Somatic Cell Nuclear Transfer in Humans : Pronuclear and early Embryonic Development ». Les problèmes posés par le clonage n'ont rien de vraiment nouveaux puisqu'en 1902, Hans Spemann partageait un embryon de salamandre en deux et montrait que l'embryon précoce contient toute l'information génétique nécessaire à la création d'un nouvel organisme. En 1928, le même Hans Spemann pratiquait la première expérience de transfert nucléaire et montrait que le fait qu'un noyau provenant d'une cellule embryonnaire mature puisse conduire au développement complet d'un individu, prouvait que l'information génétique ne diminue pas avec le développement de la cellule. L'originalité de Yann Wilmut résidait dans l'application de la technique de Hans Spemann à la brebis Dolly. En 1938, Hans Spemann à partir de ses résultats, proposa ce qu'il appela « l'expérience fantastique » qui consisterait à dupliquer des organismes à partir de cellules spécialisées. En 1952, Robert Briggs et Thomas J. King ont cloné des grenouilles léopards nordiques en utilisant une méthode de transfert nucléaire et ont fait faire un bond en avant de 20 ans à l'intérêt des chercheurs pour le clonage. Ils ont réalisé sans le savoir l'« expérience fantastique » proposée par Hans Spemann en 1938.

En 1963, J. B. S. Haldane, biologiste britannique, introduit le terme « clone » au cours d'un discours intitulé « Biological Possibilities for the Human Species of the Next Ten-Thousand Years. » Même si les scientifiques avaient déjà décrit le clonage, le terme « clonage » n'avait encore jamais été utilisé pour décrire ce genre d'expériences.

On voit donc encore une fois que le clonage, correspondant en fait à un transfert nucléaire, existait déjà au début du siècle. Le clonage dont nous venons de parler est communément appelé clonage « reproductif »

puisque'il s'agit d'une expérience de transfert nucléaire à visée de reproduction.

Thérapie cellulaire et génique : les cellules souches

Les cellules souches ont suscité de grands espoirs thérapeutiques dans les différentes presses. La question que nous nous posons tous est : les cellules souches peuvent-elles ou pourront-elles un jour nous guérir ? Une cellule souche est une cellule capable d'engendrer plusieurs types cellulaires différents. Il en existe deux sortes : les cellules souches adultes et les cellules souches embryonnaires. Tous les systèmes et tous les tissus possèdent des cellules souches adultes. Pluripotentes, elles peuvent être utilisées pour reconstituer le tissu endommagé. Les cellules embryonnaires encore appelées cellules ES (Embryonic Stem) proviennent d'un embryon de 4 à 6 jours et sont des cellules d'où vont dériver les trois feuillets embryonnaires et à partir de là la totalité des tissus de l'organisme. Elles peuvent provenir d'embryons de souris ou d'embryons humains. Les cellules embryonnaires de la souris sont totipotentes, sont capables de se différencier dans toutes les cellules de l'adulte mais ces cellules sont incapables d'avoir par elles-mêmes une évolution coordonnée vers un embryon multicellulaire ou un fœtus normal. Les cellules embryonnaires de l'espèce humaine ont été utilisées pour établir des lignées de cellules embryonnaires. La première lignée fut publiée dans la revue Science du 6 novembre 1998 (Vol. 282, p. 1145 (par l'équipe de James A. Thomson). L'espoir est de contrôler le développement des cellules embryonnaires vers un type cellulaire adulte bien déterminé (cellules nerveuses, pancréatiques, etc.) en vue de les injecter à un individu malade et ainsi de régénérer un organe déficient.

Il existe trois sources de cellules embryonnaires humaines :

- . les embryons congelés privés de projet parental ;
- . les embryons ou fœtus morts soit de façon naturelle soit par interruption volontaire de grossesse ;
- . la production de clones par une technique appelée clonage thérapeutique par opposition au clonage reproductif. Qu'il s'agisse de clonage thérapeutique ou reproductif, la méthodologie employée est la même, seul le but change.

Le clonage thérapeutique consiste à prélever un noyau somatique chez le patient, à l'injecter dans un ovocyte de femme, à récupérer l'embryon *in vitro* au 4^e ou 6^e jour, à prélever les cellules du blastocyste, à les cultiver pour orienter le développement des cellules souches

embryonnaires de ce clone vers la production d'un type déterminé de cellules, par exemple des cellules nerveuses. L'avantage considérable du clonage thérapeutique est l'absence de réaction de rejet au cours de la réutilisation des cellules. Toutefois, les difficultés sont énormes. En effet, ce schéma thérapeutique est dans l'état actuel des choses purement théorique. Le clonage dans l'espèce humaine n'a pas encore été réalisé. Le contrôle de différenciation *in vitro* des cellules souches embryonnaires humaines n'est nulle part prouvé. Enfin, l'efficacité et l'innocuité de l'injection de cellules embryonnaires (provenant de produits d'avortement par exemple) dans le cerveau de malades sont loin d'être unanimes.

Nous n'avons aucun argument actuellement pour penser que ce traitement est seulement possible. Toutefois les cellules souches ont énormément passionné les chercheurs et nous ne ferons que citer les 7 expériences sur cellules souches publiées à ce jour.

1. *Turning brain into blood: a hematopoietic fate adopted by adult neural stem cells in vivo.* **Bjornson CR**, Rietze RL, Reynolds BA, Magli MC, Vescovi AL. In Science 1999 Jan 22;283(5401):534-7.

Le titre est évocateur, il s'agit de transformer des cellules nerveuses en cellules sanguines.

2. *Marrow stromal cells migrate throughout forebrain and cerebellum, and they differentiate into astrocytes after injection into neonatal mouse brains.* **Gene C. Kopen**, Darwin J. Prockop, and Donald G. Phinney PNAS Vol. 96, Issue 19, 10711-10716, September 14, 1999.

Des cellules de moelle osseuse sont capables de se transformer en astrocytes.

3. *Hematopoietic potential of stem cells isolated from murine skeletal muscle.* **Kathyjo Ann Jackson**, Tiejuan Mi, and Margaret A. Goodell PNAS Vol. 96, Issue 25, 14482-14486, December 7, 1999.

Des cellules musculaires peuvent se transformer en cellules sanguines.

4. *Generalized potential of adult neural stem cells.* **Clarke DL**, Johansson CB, Wilbertz J, Veress B, Nilsson E, Karlstrom H, Lendahl U, Frisen J. In Science. 2000 June 2;288(5471):1559-61.

Des cellules nerveuses souches peuvent donner toutes les cellules des feuilletts embryonnaires.

5. *Skeletal myogenic potential of human and mouse neural stem cells.* **Galli R**, Borello U, Gritti A, Minasi MG, Bjornson C, Coletta M, Mora

M, De Angelis MG, Fiocco R, Cossu G, Vescovi AL. *Nat Neurosci* 2000 Oct;3(10):986-91.

Des cellules souches nerveuses peuvent donner des cellules musculaires.

6. *Myoblast transplantation for heart failure*. **Philippe Menasché**, Albert A Hagège, Marcio Scorsin, Bruno Pouzet, Michel Desnos, Denis Duboc, Ketty Schwartz, Jean-Thomas Vilquin, Jean-Pierre Marolleau *Lancet* Volume 357, Number 9252, 27 January 2001.

Il s'agit d'une expérience réalisée par le français Philippe Menasché dont la presse s'est fait écho et dont l'objectif est de traiter les cicatrices d'infarctus du myocarde par greffe de cellules musculaires squelettiques intramyocardiques.

7. *Multi-organ, multi-lineage engraftment by a single bone marrow-derived stem cell*. **Krause DS**, Theise ND, Collector MI, Henegariu O, Hwang S, Gardner R, Neutzel S, Sharkis SJ. *Cell* 2001 May 4;105(3):369-77

Les cellules de la moelle osseuse peuvent se transformer en cellules du foie, du poumon, de la peau, etc.

Ces expériences, certes promettantes, obligent toutefois à la prudence comme le disent d'ailleurs les scientifiques, auteurs de ces expériences. Les avantages du recours aux cellules souches adultes sont considérables. Il s'agit en effet d'une véritable médecine de régénération, ces cellules sont plus faciles à obtenir que les cellules souches embryonnaires, elles sont disponibles chez tous les individus, il n'existe pas de rejet, elles sont probablement totipotentes, il n'y a pas de problèmes moraux. La seule difficulté, mais elle est de taille, est que ces cellules sont très rares, donc difficiles à isoler.

En conclusion, nous chercherons à dégager quelques grandes idées.

En matière de reproduction ou de recherche médicale tout simplement, l'expérimentation *animale* doit impérativement précéder l'expérimentation *humaine*. Pour certaines techniques comme la micro-injection intra-ovocytaire de spermatozoïdes, l'expérimentation humaine a précédé l'expérimentation animale. Ceci est inadmissible, même, si *a posteriori*, ce risque semble ne pas avoir été suivi de conséquences graves.

On n'arrête pas le progrès. Interdire la recherche sous quelque forme que ce soit est illusoire. La recherche doit suivre les lois qu'elle a toujours suivies jusqu'alors. C'est la source même du progrès scientifique.

Eviter que toute activité clinique ou de recherche soit sous la dépendance du profit, en clair attendre que la civilisation du dollar ou de l'euro disparaisse et soit remplacée par une civilisation plus orientée vers le profit de l'homme et de l'humanité.

Ne pas oublier que les journaux sont faits pour être vendus et la télévision pour vendre de la publicité. Ne nous laissons pas entraîner vers des avis tranchés et irréversibles à la simple vue d'une émission de télévision ou à la simple lecture d'un article de presse.

Ce que nous vivons à l'heure actuelle n'est pas une époque unique. Le progrès scientifique a toujours existé depuis les Grecs et même avant eux. Cessons de parler de « frénésie écervelante », d'un « processus sans objet » ou de l'« humanité de l'homme ». Cessons de manipuler des mots dont on ne connaît pas toujours bien le sens, uniquement pour faire sensation.

Enfin soyons modeste dans nos succès de reproduction (surtout lorsque le taux d'échec atteint 80 %).

CHOSSES VUES ... CHOSSES PEINTES ...
DES CARNETS AUX MÉMOIRES
DU DESSIN AU TABLEAU

par M. François BERGOT

(Séance du 1^{er} juin 2002)

Le Spectacle

Au commencement, il y a le spectacle. À la fin, il y aura le rêve.

Toutes les sortes de spectacle : un interlocuteur qui survient, la rencontre d'un inconnu, une cérémonie, un incendie, les rayons du soleil sur la façade d'une cathédrale, un clair de lune qui découpe un pan de mur, une ombre, les nuages, que sais-je encore ? Tout l'univers est spectacle, et ceux qui le peuplent, humains et animaux, leurs grimaces, leurs gestes, leurs émotions.

Les écrivains du regard ne s'y trompent pas : c'est leur fête que le spectacle ! Les exemples sont légions et de toutes les époques, bien antérieurs à l'essor de la « civilisation de l'image ». Je les choisirai chez des écrivains qui, loin d'évacuer le terme de « spectacle », l'affichent au contraire comme une enseigne de leur marque ; ils trépignent déjà avant que le rideau se lève. Écoutez le vieux cardinal de Retz, dont la plume a conservé l'*allegro vivace* du mousquetaire qu'il fut au temps de sa jeunesse frondeuse, qui termine la première partie de ses *Mémoires* sur cet avertissement : *Il me semble que je n'ai été jusques ici que dans le parterre, ou tout au plus dans l'orchestre, à jouer et à badiner avec les violons ; je vas monter sur le théâtre, où vous verrez des scènes, non pas dignes de vous, mais un peu moins indignes de votre attention* (1). Véritable *canto d'amore* à l'adresse d'une Précieuse jamais nommée, en qui la critique a reconnu Madame de Sévigné.

C'est Saint-Simon qui intitule expressément deux de ses monumentales fresques d'Histoire, aux acteurs nombreux, aux couleurs contrastées, aux mouvements de tempête : « Spectacle de Saint-Cloud, Spectacle de Marly à la mort de Monsieur » et « Spectacle de Meudon, Spectacle de Versailles à la mort de Monseigneur ». Bien plus, il fait d'un individu à lui seul un spectacle, comme lorsqu'il s'empare du maréchal de Villars, *ce fils de la Fortune (...) qui fut une partie de cet hiver en spectacle au monde. (...) Le héros romanesque en soutenait pleinement le personnage : il ne parlait que par tirades de pièces de théâtre (...) ses saillies étaient continuelles, il ne se contraignait d'aucune ; le lit de repos de dessus lequel il dominait les assistants semblait le théâtre d'un Tabarin . (...) Cent escapades (...), mille propos sur la guerre, sur la paix, sur le gouvernement, sur soi-même à faire trembler, passèrent pour des gaietés et des gentillesse agréables . En un mot, les yeux communs le regardaient comme un fou échappé de sa cage* (2). Vous aurez noté, dans les deux cas, la liaison indissoluble, formée par les mots « spectacle » et « théâtre », l'un attirant l'autre de manière inévitable.

Mon troisième exemple sera emprunté à l'écrivain sans doute le plus « visuel » de notre littérature, Victor Hugo, par moments fulgurant visionnaire, qui dépasse la stricte vision du « spectacle », la porte au paroxysme, car il pense en image. En Belgique, à Mons, seul éveillé avec le guetteur de nuit, *ma fenêtre ouverte devant moi, avec tout ce spectacle, c'est-à-dire tout ce rêve dans les oreilles et dans les yeux* (3). Deux ans plus tard au cours d'un voyage aux Alpes, il reprend et approfondit cette réflexion dans une lettre à son ami Louis Boulanger, celui qu'il appelle affectueusement “mon peintre” (et qui est ici, à Rouen, « notre » peintre du *Mazeppa*) : *Tout spectacle a un sens pour les rêveurs. Les yeux voient, l'esprit creuse, commente et traduit ...* (4).

C'est à ce creusement du rêve, à ce travail intérieur de commentaire et de traduction, à ces reflets de tout spectacle dans les miroirs de la pensée qu'il convient de s'en remettre pour guider notre cheminement. *Choses vues ...* : bicentenaire oblige, il y a un salut à Victor Hugo par le biais d'un livre qui n'existe pas, puisque c'est un titre posthume donné deux ans après la mort du poète à l'amas considérable de notes, de feuillets épars, de cahiers, de dossiers qu'il avait accumulés au fil des ans. *Choses peintes ...* : c'est poser sans équivoque sur le même plan le second membre de la corrélation entre vision et expression qui fera tout le sujet de cette causerie.

Identification de la « chose vue »

À peine vient-il d'acheter *Le Rhin* de Victor Hugo, en septembre 1928 dans une librairie de Dieppe, que Jacques-Émile Blanche s'empresse de noter son admiration dans ses *Carnets* : toute « chose vue » est décrite par un peintre (prose de peintre). Après avoir roulé dans la diligence, il marche des km, rien ne le fatigue. Il trousse la fille d'auberge ; il prend sa plume, un album, et dessine d'après un monument. Et ses lavis, ses croquis sont des oeuvres d'art, au même titre que des Rembrandt ! (5). Laissons de côté les performances physiques et les prouesses érotiques que le lecteur, emporté par l'enthousiasme, croit nécessaire d'attribuer au poète, pour retenir une réflexion qui éclaire le sujet. Il est très significatif qu'un peintre-écrivain - un peintre qui se voulait à égalité un écrivain - donne son avis sur un écrivain-peintre, génial, lui, dans les deux registres. Blanche, dont on connaît la spontanéité, présente les deux modes d'expression, le mot et l'image, en simultané - « prose de peintre », voilà le mot essentiel - et comme imbriqués l'un dans l'autre, de sorte que, quand il note que Hugo « prend sa plume », on hésite à comprendre s'il s'agit d'écrire ou de dessiner. Voilà pris sur le vif, mis en lumière, le mystère du moment essentiel de toute création artistique, celui où un mot s'impose à vous, et vous l'écrivez ; celui où votre main entame, sur une feuille, un tracé, une griffure, interprète une tache, et quelque chose commence à prendre forme.

Ce que l'œil voit, il le transmet selon deux formes, deux systèmes : soit il le transcrit par des mots dans une lettre, un carnet, un journal ; soit il le reproduit par des signes au crayon, à la plume, au lavis, à l'aquarelle. Les mots sont plus ou moins justes, les signes plus ou moins ressemblants, sans que ces écarts marquent un fatal appauvrissement d'expression, l'art au contraire est souvent le prix de tels excès. Ces deux phases de l'expression peuvent trouver leur finalité à ce stade ; ou se prolonger, se corriger, se déformer, en mémoires suivant la logique de l'écriture, en tableau suivant la logique de la peinture.

Pour l'écriture, à quel introducteur s'adresser ? Eh bien ! Restons en bonne compagnie, sur la recommandation de Marcel Proust je choisis Madame de Sévigné. Elle est dans son domaine rustique, le seul bien que lui a laissé son volage époux, ses chers Rochers, à Vitré, devenus aujourd'hui le signal d'entrée de la Bretagne, visible de l'autoroute qui a défoncé le paysage. Par une chaude nuit de l'été 1680, elle éprouve le besoin d'une promenade au clair de lune dans son mail et sa plume trotte quand elle écrit à sa fille : *J'allai dans ce mail, dont l'air est comme celui*

de ma chambre ; je trouvai mille coquecigrues, des moines blancs et noirs, plusieurs religieuses grises et blanches, du linge jeté par-ci, par-là, des hommes noirs, d'autres ensevelis tout droits contre des arbres, des petits hommes cachés qui ne montraient que la tête, des prêtres qui n'osaient approcher (6). Quel trésor que ce texte, commenté ainsi par Proust : *Il est arrivé que Mme de Sévigné (...) au lieu de présenter les choses dans l'ordre logique, c'est-à-dire en commençant par la cause, nous montre d'abord l'effet, l'illusion qui nous frappe* (7). C'est que Mme de Sévigné, grande artiste de la même famille qu'Elstir, le peintre impressionniste de *la Recherche du temps perdu*, nous présente les choses de la même façon que lui, « dans l'ordre de nos perceptions, au lieu de les expliquer d'abord par leur cause » et Proust de conclure : *je fus ravi* (8). Avec le romancier, rions de ces esprits dont notre imagination est le théâtre, mais reconnaissons là l'exemple le plus accompli de la « chose vue », à l'état d'ingénuité, pure et sans retouche.

Son équivalent visuel va renforcer encore les caractéristiques du concept. Pour nous, le romanesque Elstir va s'incarner en très réel Pissarro et l'exemple qu'il nous apportera sera situé à Rouen.

« Le père Pissarro », comme l'appelaient ses camarades, qui, avec son grand nez courbé et sa longue barbe blanche, faisait penser, selon Matisse, à *un des prophètes du puits de Moïse à Dijon* (9), a été fasciné par Rouen où il a fait pas moins de quatre séjours prolongés, entre 1883 et 1898. Quand il découvre la ville en octobre 83, il prend pension chez le fameux hôtelier Mürer, hôtel d'Espagne, place de la République, protecteur des peintres et collectionneur avisé (10) ; il y restera près de deux mois, Gauguin passe la Toussaint avec lui, il peint treize toiles, multiplie les dessins de scènes de rues. Seul à figurer régulièrement à toutes les expositions du groupe impressionniste depuis la première en 1874, Pissarro aspire alors à un changement de style que son voyage à Rouen, *sans aucun doute le plus important de sa vie* (11), va confirmer, il prélude aux vues urbaines de la dernière période de style néo-impressionniste, préoccupé de profondeur spatiale. Cette aquarelle, lavée rapidement du haut de la fenêtre de sa chambre d'hôtel, un matin qu'une rumeur l'a averti du « spectacle » dont la rue est le théâtre, en apporte une magnifique démonstration. La technique de l'artiste évolue vers la répartition sur toute la surface de petites taches de couleur pure, analogues aux touches construites de Cézanne, si bien que la superposition des figures découpées sur le fond donne l'illusion d'un feuillage multicolore bruissant au soleil. Notre œil est convié à une fête, fête de pure sensation visuelle, c'est-à-dire que nous sommes invités très

exactement à adhérer au spectacle de la « chose vue » directement enregistré par le peintre.

Nous voyons ce que le peintre a vu : comme la marquise dans la nuit des Rochers percevait des moines, du linge etc., il a enregistré des formes en mouvement, des cylindres de couleurs. C'est seulement après coup, par le canal d'informations externes, dont il est évident que Pissarro ne se soucie pas, qu'une explication rationnelle viendra se superposer aux données immédiates de notre perception pour transformer cet hymne à la joie en « obsèques du cardinal de Bonnechose, le 6 novembre 1883 ».

Caractères du « coup d'œil »

Nous tenons là un éblouissant exemple de « chose vue/chose peinte » ; du coup d'œil au résultat, l'appareil enregistreur a fonctionné en instantané, non retravaillé, ou réinterprété, puisque la rapidité conditionne la technique de l'aquarelle. À partir de là, nous pouvons reconnaître quelques caractères du coup d'œil littéraire.

Où le trouver ? La correspondance, les carnets, les journaux, toutes ces formes de l'expression spontanée, constituent un vivier inépuisable, l'un des trésors de la littérature française qui n'a fait défaut à aucun siècle, de Pierre de L'Estoile, tenant un journal quasi quotidien durant 37 ans, de 1574 à 1611 ; aux Goncourt, qui enregistrent sur une durée de 45 ans, entre 1851 et 1896, les figures et les gestes de leurs contemporains parisiens ; à Paul Morand, dont les journaux intermittents sont de savoureux albums de bandes dessinées. Car je ne retiens ici que les principaux de ceux qui relèvent de la catégorie dont J.-É. Blanche nous a donné une si heureuse définition : « prose de peintre ».

Précis et concis, tel m'apparaît le premier caractère du coup d'œil, plus exactement de son expression. Edmond de Goncourt, qui n'était pas amateur de dessins pour rien, guette ses proies d'un œil à l'affût, sinon sans pitié. *Le duc d'Aumale, il n'y a qu'un mot pour le peindre : c'est un vieux colonel de cavalerie légère. Il en a l'élégance svelte, l'apparence ravagée, la barbiche grise, le cheveu rare et la calvitie ; il en a même la voix - la voix cassée par le commandement. Son teint est un peu orangé ; et dans les moments d'attention, sur son front, au-dessus du nez, les rides dessinent comme un if... Le gris de son œil est tout à fait le gris d'un œil d'oiseau ; et ce gris, mêlé à l'affaiblissement de son corps, par instants, lui donne une vague ressemblance avec un perroquet incliné sur son*

bâton (12). Ou ce croquis de Barrès à *la tête d'un oiseau desséché et dont je touche le maigre bras et ne sens qu'un os ...* (13).

Il tient de l'observation, au même titre, par exemple, que cette tête de Louis XVI – d'une sincérité totale, lourde mais noble, l'œil clair perdu au loin, dont la timidité pourrait à tort passer pour de la morgue, peu de génie, beaucoup de candeur –, dessinée à la sanguine par Lemonnier, à Versailles, en 1786, pendant un dîner du roi. Ou encore, vu par Morand, *Boni de Castellane rentrant ses mentons dans son buste ; bottines vernies, jaquette bordée, gants blancs à baguettes noires, grosse cravate, gilet clair, l'air trop lavé, oxygéné de toute sa personne ; « blanchi », comme disent les cuisinières d'un légume ébouillanté* (14) ; ou, recueilli sur-le-champ, ce coup de crayon de Proust décrivant le vieil Albuféra qui s'en va tout de côté en sautillant : *Il a l'air d'un perdreau raté* (15).

Toujours grâce à Morand, nous avons des instantanés uniques qui font partie de l'iconographie de Marcel Proust. À un dîner chez Larue, en mars 1917, *Proust plus blanc que dans son lit, le teint d'un légume de cave, les yeux brillants, d'un orient admirable, mange d'abord une tarte, puis avale du café, et finit par une salade russe, sans quitter ses gants de suède gris* (16), répond, quinze jours plus tard, cette scène vue et aussitôt peinte, chez Ciro's : *Proust a le cou serré dans un très haut col droit, sa cravate tourne, l'empois quitte son plastron. (...) Les poules, aux tables voisines, qui essayent de « faire de la conversation » aux officiers anglais, se demandent avec effarement qui est ce personnage, considérable et inconnu, mangé de cheveux noirs, qui boit au milieu d'un cercle de garçons respectueux un champagne tiède, en tenant son verre dans une main gantée de fil gris* (17).

Les dames, toutes sortes de dames (nous venons d'en entrevoir), ne sont pas absentes de ces cartons à dessins. Ravissant portrait qu'on croirait signé d'un maître du Symbolisme, Khnopff ou Klimt, voici Judith Gautier, peinte avec volupté par Goncourt à la sortie du Père-Lachaise, au convoi de François Hugo : *Dans une fourrure de plume, la fille de Théo est belle, d'une beauté étrange, presque effrayante. Son teint d'une blancheur à peine rosée, sa bouche découpée comme une bouche de primitif sur l'ivoire de larges dents, ses traits purs et comme sommeillants, ses grands yeux, où des cils d'animal, des cils durs et semblables à de petites épingles noires, n'adoucissent pas d'une pénombre le regard, donnent à la léthargique créature l'indéfinissable et le mystérieux d'une femme-sphinx ...*

Et la jeune femme a pour repoussoir à son éblouissante jeunesse (...) sa mère, la vieille Grisi, qui dans son ratatinement et son raccourcissement, ressemble à un vieux singe phtisique (18).

Pour faire pendant au duc d'Albuféra, Marie-Laure de Noailles, devenue à la fin de sa vie une caricature d'elle-même dont les propos incohérents étaient encore soulignés par une apparence physique ubuesque inspira ce dessin qui n'aurait pas déplu aux amis surréalistes de sa jeunesse : *Imaginez Louis XIV sur le point d'accoucher habillé en cartomancienne* (19). Dessin ressemblant, cruel et drôle.

Mais celui-ci n'est que cruel et terriblement ressemblant. Je ne le regarde jamais sans frémir, tant il est possédé par une charge hallucinante de férocité à vous glacer le sang. La férocité, cela va de soi, n'est pas dans le modèle, ni même dans le sujet du dessin, elle est tout entière dans le coup d'œil qui a tracé ce dessin, elle continue de l'imprégner jusqu'à la mort. Et j'imagine cet artiste génial, David, qui cohabite avec un homme atroce, appelé lui aussi David, embusqué, ce matin du 16 octobre 1793, sur le passage de la charrette, à une fenêtre de la rue Saint-Honoré, l'intelligence de celui-ci guidant sans trembler la main de celui-là, qui d'un seul trait a fixé la métamorphose de la reine de France et de Navarre en une pauvre, abandonnée de tous, humiliée aux yeux de tous, exposée dans l'équipage sordide des criminels aux insultes des tricoteuses, non pas méconnaissable mais au contraire à l'identité préservée malgré les coups du sort - port de tête altier, front haut et bombé, nez busqué, lèvres pendantes des Habsbourg -, ce qui réussit à transformer l'image de cette femme en icône incomparable du Malheur.

La poésie est l'autre caractère du coup d'œil que je voudrais illustrer. Mieux que personne, parce qu'il est un poète, Victor Hugo a su voir en peintre paysages, sites et monuments ; ses voyages lui offrent de multiples occasions de noter les choses vues et, dans le même temps, parce qu'il est Protée, de les dessiner à l'encre. Lui qui se laissait mener par *des diligences boiteuses à des auberges borgnes*, le long de chemins où il aimait *tant à rencontrer en route le beau groupe compliqué du cheval et du maréchal ferrant* (20) (saluez au passage ce superbe Géricault...), en 1837, d'Anvers à Bruxelles, il se réconcilie avec le chemin de fer après l'avoir trouvé "fort laid". C'est qu'il vient de découvrir une nouvelle peinture, due au mouvement, à la rapidité "inouïe" (pensez à Turner, à la même époque...) et vite il l'enregistre : *Les fleurs du bord du chemin ne sont plus des fleurs, ce sont des taches ou plutôt des raies rouges ou blanches ; plus de points, tout devient raie ; les blés sont de grandes chevelures jaunes, les luzernes sont de longues tresses vertes ; les villes, les clochers et les arbres dansent et se mêlent follement à l'horizon ; de temps en temps, une ombre, une forme, un spectre debout paraît et disparaît comme l'éclair à côté de la portière ; c'est un garde du chemin qui, selon l'usage, porte militairement les armes au convoi* (21).



Gabriel Lemonnier
Louis XVI, 1786
(Rouen, musée des Beaux-Arts)
(Photo C. Lancien/C. Loisel)



Jacques-Louis David

Marie-Antoinette conduite au supplice, 1793

(Paris, musée du Louvre)

Tempête et orage sur Guernesey, sombre lavis romantique : *Tout le ciel fond gris comme une grande ardoise. En travers, du sud au nord, un immense nuage blanchâtre transversal. Au point où il touche l'horizon, un vaste écrasement de vapeur rouge, sorte de lueur sinistre diffuse. La mer, autre ardoise énorme. De petits nuages noirs, près de terre, volent en sens contraire du grand, comme s'ils ne savaient que devenir. Les oiseaux se cachent. Feux de peloton dans la nuée. Le nuage crève. De grandes araignées de pluie s'écrasent autour de moi sur le rocher* (22).

En présence d'un site historique, réaction instantanée, il le décrit à la vitesse où l'on dessine. De Saint-Malo, il écrit à son cher Louis Boulanger : *Je veux absolument que vous voyiez Fougères. Figurez-vous une cuiller ; grâce encore pour ce commencement absurde. La cuiller, c'est le château ; le manche, c'est la ville. Sur le château rongé de verdure, mettez sept tours, toutes diverses de forme, de hauteur et d'époque : sur le manche de ma cuiller entassez une complication inextricable de tours, de tourelles, de vieux murs féodaux chargés de vieilles chaumières, de pignons dentelés, de toits aigus, de croisées de pierre, de balcons à jour, de mâchicoulis, de jardins en terrasses ; attachez ce château à cette ville et posez le tout en pente et de travers dans une des plus vertes et profondes vallées qu'il y ait. Coupez le tout avec les eaux vives et étroites du Couesnon sur lequel jappent nuit et jour quatre ou cinq moulins à eau. Faites fumer les toits, chanter les filles, crier les enfants, éclater les enclumes ; vous avez Fougères ; qu'en dites-vous ?* (23). Forcément, on applaudit le décor et le spectacle de cette kermesse héroïque et encore plus son prodigieux metteur en scène. Architecte du vertige et du déséquilibre, dans l'un et l'autre usage de la plume, Victor Hugo aime les rafales de pluie qui balaient la feuille en diagonale, la tempête qui bouleverse l'ordre de la nature, l'apparition de châteaux en ruine, de villes inhabitées à la lueur de clairs-obscurs étranges.

Peut-être ma préférence va-t-elle à une pièce d'anthologie qui se cache dans le voyage aux Pyrénées. Hugo vient de visiter longuement la cathédrale de Pampelune, allant jusqu'à relever des inscriptions, quand une femme lui lance par-dessus l'épaule : *Cavalier français qui regardez tout, allez donc voir la sacristie. (...) Oh ! Que c'était bien là en effet une sacristie selon le coeur d'une belle dévote espagnole ! Figurez-vous un immense boudoir rocaille, doré, contourné, fleuri, coquet, ambré, charmant. Le papier-tenture imite le damas qu'il a remplacé ; le pavé en brique et en pierre imite la mosaïque. Partout de beaux Christs d'ivoire, des Madeleines pâchées, des miroirs penchés, des sofas à gros coussins, des toilettes à pied de bouc, des encoignures à tablettes à brèche d'Alep ;*

un jour éclatant, des recoins mystérieux, des meubles inconnus et variés, les prêtres qui vont et viennent, les chasubles étincelantes dans les tiroirs entrouverts ; je ne sais quel parfum de marquis, je ne sais quelle odeur d'abbé, voilà la sacristie de Pampelune. (...) madame de Pompadour est dans la sacristie (24). De l'accumulation en cascade hétéroclite d'objets et de formes, du jeu de lumière et d'ombre, émane une vision vertigineuse de verve, d'abondance, d'invention, comparable à l'effet produit par un dessin audacieux, moins descriptif que riche de suggestion et de poésie.

La poésie, c'est aussi, et surtout, d'une personne qu'elle peut rayonner. Dans la galerie des portraits de J.-É. Blanche sur lesquels j'ai veillé pendant seize ans, il en est un qui conservait son entier mystère, en dépit de l'inscription portée par le peintre en haut à gauche : « Comtesse Bavarowska de Vienne, 1914 ». Son caractère d'esquisse infiniment séduisant, qui équivaut pour Blanche au premier jet, à l'ébauche d'une création littéraire, me laissait rêveur ; je devinais que le peintre était, avant moi, tombé sous le charme fou de cette femme à la grâce un peu mélancolique, dont l'élégance naturelle l'emporte sur la toilette assez banale, qui paraît presque souffrir de poser comme un modèle, fragile et légère à l'instar de sa capeline de tulle aussi impalpable qu'un souffle... Je ne sais quoi me laissait prévoir dans ce portrait comme une confidence.

La clé, un jour que je déchiffrais les *Carnets* de Blanche à la Bibliothèque de l'Institut, m'est tombée dans la main. Sur le ton un peu nonchalant, teinté de nostalgie, rehaussé de médisance, qui est naturel à Blanche, évocateur d'un monde englouti et d'une douceur de vivre désormais condamnée par le coup de tonnerre d'août 14, se trouvait dissipé le mystère de la belle inconnue, le meilleur commentaire possible de la peinture, beaucoup mieux : son équivalent littéraire, à l'instar de ceux que nous recherchons.

En voici la primeur : *17 août 1914 . - Sur la cheminée, en face de moi, j'ai l'adresse du Cte Georges Bavarowski pour coller sur la caisse du portrait de sa femme, le dernier peint, avant mon séjour à Lichenstein, et qui reste à Auteuil, qui y restera combien de mois ? Nous revoyons la comtesse, née Zamoïska, dans le jardin, chez nous. Son mari était obligé de retourner au Parlement autrichien. Elle était seule à Paris dans l'hôtel de son oncle Branicki, rue de Penthièvre. La charmante femme ! combien elle est pour nous toute l'âme polonaise, rieuse et émotive, sensible, prête aux larmes, impratique, simple, compliquée et fière, la Grande Dame ruinée, fermière maladroite, cheval échappé dans les champs... (...) Catherine Bavarowska ne pouvait garder la pose : elle était agitée ; son visage, tour à tour large ou mince, était déformé par le rire, ou s'allongeait démesurément. Les paupières se fermaient. Elle contait les*

misères de sa Galicie, la vie dure, là-bas, sur la frontière russe, sur ses terres improductives, la bonté de ses beaux-parents, l'ennui ; l'ennui rongeur de cette maison de jadis et ses devoirs, et son ennui surtout ; enfin on avait fait l'effort de mettre de côté de quoi commander son portrait, pendant de celui que Greuze peignit de sa grand-mère, la Ctesse Potocka (des Mémoires). Elle était venue à Paris ! et il allait déjà falloir reprendre le train-train monotone, à Vienne, pendant les sessions de la Chambre, et à Tarnopol. Ç'avait été une lutte pour décider de la robe. « Monsieur, je ne suis pas élégante ! mes frères disent qu'ils ne me reconnaîtraient pas, en toilette du soir. Faites-moi en blouse de toile, ou en amazone. Je ne sais pas me coiffer... je ne vais pas à la cour de l'Empereur, je ne veux pas parler allemand... nous sommes des vaincus et des parias. Oh ! généreuse France... »

Ces mots nous reviennent à la mémoire. C'était comme un prélude de Chopin, avant la guerre. (...) Comment correspondre avec les Bavarowski par-dessus les armées ? Pensent-ils à nous comme nous pensons à eux, aujourd'hui que les astres semblent jouer "aux quatre coins", changer de position, dans l'obscur couvercle du firmament sous lequel l'Europe bout, au feu attisé par les sorcières du Rhin ? (25).

L'entrée du portrait au musée de Rouen en 1923 apporte la réponse.

Un dessinateur : le Quatrevingt-treize de Pierre de L'Estoile

Comment n'aurait-on pas de sympathie pour cet homme-là, Pierre de L'Estoile, qui se place d'emblée sous l'égide de Montaigne, *le seigneur de Montaigne, mon vade mecum* (26) ? C'est un bourgeois de Paris, né rue de Tournon en 1546, qui a étudié le Droit à l'Université de Bourges, il habite le quartier de Saint-André-des-Arts (27) et exerce une charge de Grand Audiencier à la Chancellerie de France. Il a entrepris de relater ce qu'il voit et entend *en ces registres que j'appelle le magasin de mes curiosités, on m'y verra, comme dit le sieur de Montaigne, en ses Essais, parlant de soi tout nu, et tel que je suis, mon naturel au jour, mon âme libre et toute mienne, accoutumée à se conduire à sa mode, non toutefois méchante ni maligne, mais trop portée à une vaine curiosité et liberté (dont je suis marri)* (28). Le ton est donné, qui sera scrupuleusement respecté, dans une suite de dessins aigus, au trait précis, reportage de « petits faits vrais » dénué d'ornement. D'un jour à l'autre, on vit dans l'incertitude du lendemain : nous ne sommes pas invités à contempler un tableau de maître, nous partageons le sort des parisiens assiégés.



Jacques-Émile Blanche, *La comtesse Bavarowska*, 1914
(Rouen, musée des Beaux-Arts)
(Photo C. Lancien/C. Loisel)

Si j'ai retenu l'année 1593 (le *Quatrevingt-treize* de Pierre de L'Estoile est un clin d'œil, que je me suis autorisé, au célèbre roman de ce titre de Victor Hugo), c'est qu'elle est décisive pour Henri IV à la reconquête du royaume dont la mort d'Henri III, quatre ans plus tôt, l'a fait héritier. Le Béarnais assiège Paris, où règnent le clan des Guise avec à sa tête le duc de Mayenne, les ligueurs extrémistes excités par les Seize (représentants des 16 quartiers de la capitale), aidés des Espagnols et du Légat du pape. Autant que politique, le conflit est religieux, Henri de Navarre appartenant à la religion réformée. À quel parti rattacher notre chroniqueur ? À ceux qu'on appelle les « Politiques », des modérés qui, contre les fanatiques des deux camps, souhaitent la victoire d'Henri IV, parce qu'il représente la légitimité, la tolérance, la raison. Quatre « coups d'œil », quatre flashes, sur cette année terrible.

Les « manifs » de ce temps-là s'appellent processions. *La revue se fit en cet ordre ; Rose, évêque de Senlis, était à la tête comme commandant et premier capitaine, suivi des ecclésiastiques marchant de quatre en quatre. Après, était le prieur des chartreux avec ses religieux ; puis le prieur des feuillants, avec ses religieux, les quatre ordres mendiants, les capucins, les minimes, entre lesquels il y avait des rangs d'écoliers. Les chefs de ces différents religieux portaient d'une main un crucifix, et de l'autre une hallebarde, et les autres des arquebuses, des pertuisanes, des dagues et autres diverses espèces d'armes que leurs voisins leur avaient prêtées. Ils avaient tous leurs robes retroussées, et leurs capuchons abattus sur les épaules ; plusieurs portaient des casques, des corselets, des poitrinals. Hamilton, écossais de nation et curé de Saint-Côme, faisait l'office de sergent et les rangeait, tantôt les arrêtant pour chanter des hymnes, et tantôt les faisant marcher ; quelquefois il les faisait tirer de leurs mousquets. Tout le monde accourut à ces spectacles nouveaux, qui représentaient, à ce que les zélés disaient, l'Église militante (29).* « Spectacle » (le mot est prononcé) qui se produit à plusieurs reprises, popularisé par la *Satyre Ménippée*, des gravures, des peintures, dont vous avez sous les yeux la version d'après François II Bunel, conservée et exposée au musée de Rouen.

La rue est « supportée », enflammée par les harangues des curés de paroisse, d'une violence inouïe, *invectives qu'on appelait l'évangile des Seize (30)*. Un prédicateur nommé *Commolet cuida se rompre les mains ce jour, à force de frapper sur la chaire, qui n'était cotonnée ... (31)*. Un autre jour, *notre maître Martin, un des Seize, prêchant à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, devient fol en prêchant, parle de chanter la messe après dîner. Enfin étant descendu de la chaire, fut reconduit en son logis, où il devint tellement enragé qu'il le fallut lier (32)*. Ce jour, le prieur des

Carmes, qui prêchait le carême à Saint-André, appela le roi coquin (vrai terme de besacier) et dit qu'il eût valu mieux avoir le Turc pour roi que non pas lui (33).



Atelier de François II Bunel. *Procession de la Ligue, 1593*
(Rouen, musée des Beaux-Arts) (Photo C. Lancien/C. Loisel)

L'un des plus enragés est le curé de Saint-André, la paroisse de Pierre de L'Estoile. *Le dimanche 23^e de mai, il cria en sa chaire après le roi : au loup ! (...) On vous dit qu'il sera catholique et qu'il ira à la messe : eh, mes amis, les chiens y vont bien. (...) sa mort, je la souhaite et désire (...) Badauds que vous êtes qui ne connaissez pas que ce vieil loup fait le renard, seulement pour entrer et manger les poules ! (...) C'est chose horrible à penser seulement, qu'on veuille avoir la paix avec un diable, un loup, un hérétique, un vieil relaps, un excommunié, un vilain et un bâtard comme lui. (...) Plutôt mourir ! prenons les armes : ce sont armes de Dieu, encore qu'elles soient matérielles, car c'est contre les ennemis de Dieu. Qui frappe le premier a l'avantage. Je sais bien qu'il y en a ici qui diront, au sortir, que je suis un séditieux, et qu'il me faut jeter dans un sac en l'eau". (...) Desquelles paroles, commente L'Estoile, plusieurs assistants et des plus grands catholiques furent fort scandalisés, entre*

lesquels j' étais, qui pris plaisir, au sortir, de faire le présent extrait de ce vénérable sermon (34). Mais la limite est dépassée et le peuple bercé par les contes ordinaires des prédicateurs (...) n'en faisait plus que rire et s'en moquer (35).

Ce climat d'appel au meurtre et à sédition s'accompagne des rigueurs habituelles à l'état de siège. Le jour de Carême-Prenant, le chroniqueur va voir un conseiller de la cour, réduit à telle nécessité, avec sa femme et cinq petits enfants qu'il avait, qu'ils ne vivaient que de lait et de pain fort bis, dont ils n'avaient à moitié leur saoul, et si y avait treize jours entiers qu'ils n'avaient vu feu, encore qu'il fût fort froid. Voilà quelle était la nécessité de Paris, voire jusques aux meilleures maisons (36). Toutefois, il faut douze hommes pour relever Mayenne tombé de cheval, quant au Légat, qui ne dînait point, il soupait bien et après avoir soupé se faisait sangler comme les mulets pour aider à la digestion (37). On risque sa vie tous les jours en sortant de chez soi, comme ce gentilhomme tué de fortune, par un Sicilien. (...) Il était environ huit heures du soir, et me promenais lors avec M. de Gland et d'autres sur le quai des Augustins, qui me le menèrent voir. Il n'était encore mort, mais il expira demi-quart d'heure après, étendu sur un lit. (...) Entre neuf et dix heures du soir, fut pendu le Sicilien à une pierre sur le Pont-Neuf, avec grande réjouissance du peuple (...) Le pauvre patient était assisté du confesseur des Napolitains, lequel voyant ce pauvre homme fort effrayé et peu résolu à la mort, le consolait en son langage, et l'y voulant faire aller gaîment, lui répétait souvent ces mots : "Allegramente, allegramente !" (38).

Pour finir les artisans de paix l'emporteront, on admit que le roi n'était point Turc, ni païen, ni mameluk pour le vouloir astreindre à une telle abjuration ; qu'il était chrétien ; et s'il avait erré, qu'il fallait le réduire doucement de l'erreur à la vérité (39). Cependant qu'Henri s'apprête gaillardement à faire le saut périlleux (selon ses propres paroles), un évêque (que malheureusement L'Estoile ne nomme pas) dit à un mien ami sur cette conversion : « J'eusse trouvé bien aussi bon et meilleur que le roi fût demeuré en sa religion, que la changer comme il a fait : car en matière de conscience, il y a un Dieu là-haut qui nous juge ; le respect duquel seul doit forcer les consciences de rois, non le respect des royaumes et couronnes, et les forces des hommes. Je n'en attends que malheur » (40).

Gardez présent à l'esprit ce mot jusqu'à son écho final, qui retentit à la dernière ligne du *Journal* de Pierre de L'Estoile.

Caractères du "regard de la mémoire"

Le regard de la mémoire, mots que j'emprunte au titre donné par Jean Hugo à son ravissant livre de souvenirs, situe à la perfection, par rapport au « diariste », la position du mémorialiste. Celui-ci peut se prévaloir de toutes sortes de qualités, de quantité de mérites, il possède l'ampleur de vision, la richesse d'expression, l'abondance et la diversité d'information dont bénéficie tout individu qui a pris du recul par rapport à l'événement. Il connaît le dessous des cartes, il a en main toutes les clés. Non, pas en main, en mémoire, et c'est là l'important, car le passage par la mémoire, s'il est inévitable, est loin d'être anodin ou innocent. Ce qu'on pourrait prendre pour une connaissance scientifique du passé est battu en brèche par toutes sortes de facteurs qui relèvent des sentiments plutôt que de la raison pure. La mémoire, nous le savons tous, n'est pas une faculté intangible, immuable, elle s'use, hélas ! Mais avant d'atteindre ce stade, même inentamée elle est par nature un filtre - qui rappelle à ceux de ma génération l'image du "cône" renversé qui illustre dans les manuels de la classe de Philo la théorie bergsonienne de la mémoire - ; nous ne retenons qu'une infime proportion du passé, et c'est heureux pour notre équilibre ! Le contenu de cette sélection n'est pas pour autant figé. Ses couleurs varient selon les circonstances ; bien plus, elles défigurent une scène, un portrait, soit qu'elles l'embellissent, soit qu'elles l'enlaidissent. D'où un résultat contrasté, un bilan à double lecture : ce qui apparaît en positif, s'impose à notre admiration, c'est le style propre à chacun des grands Mémoires ; du côté négatif, leur crédibilité demeure sous haute surveillance.

L'exemple qui vient immédiatement à l'esprit est celui des *Mémoires d'outre-tombe*, à propos desquels Sainte-Beuve a été des premiers à écrire que « la littérature se met en lieu et place de la vérité première » (41). Chateaubriand d'ailleurs, dans ses jours d'espièglerie (qui n'étaient pas rares), s'amusait de ses infidélités envers la réalité objective ; quand ses camarades à l'armée de Condé lui demandent de raconter ses voyages en Amérique, il ne dissimule pas un aveu de mensonge, *comme un caporal au cabaret avec un conscrit qui paie l'écot* (42). Au lecteur de le payer, à son tour, l'écot.

Mise de côté la part de galéjade, le regard de la mémoire n'en reste pas moins suspect. Parce que son sujet est situé à distance, « dans le passé », ce qui oblige à le retrouver dans le temps et que, entre le temps où la scène s'est déroulée et celui où on s'apprête à la peindre, la

perception du sujet a évolué. Celui qui va l'écrire n'est plus celui qui l'a vécue ; revivre n'est jamais vivre, toute la différence est là.

On ne peut mieux suivre le passage d'un registre à l'autre, en d'autres termes du « coup d'œil » au « regard de la mémoire », que dans les souvenirs du cardinal de Retz, et de quel style ! Vous vous rappelez peut-être la promesse qu'il a faite à la dédicataire anonyme de son récit de quitter le « vestibule », de sortir des coulisses pour monter sur la scène, de renoncer aux « peintures légères » et autres « profils » ; elle se complète d'une proclamation : *Voici la galerie où les figures vous paraîtront dans leur étendue, et où je vous présenterai les tableaux des personnages ...* (43). Un ultime coup d'œil sur la chambre de Mme de Longueville, le Quartier général de la Fronde au coeur du quartier du Louvre, donne cet étonnant dessin enlevé à la diable : les conjurés s'y retrouvent *encore tous cuirassés, dans la chambre (...) qui était toute pleine de dames. Ce mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons, qui étaient dans la salle, de trompettes qui étaient dans la place, donnait un spectacle qui se voit plus souvent dans les romans qu'ailleurs. Noirmoutier, qui était grand amateur de L'Astrée, me dit : « Je m'imagine que nous sommes assiégés dans Marcilli . - Vous avez raison, lui répondis-je, Mme de Longueville est aussi belle que Galathée ; mais Marcillac n'est pas aussi honnête homme que Lindamor* (44).

Sur ce dessin où lignes et couleurs, galanteries et pointes précieuses s'affrontent dans la confusion irréfléchie d'une joyeuse mêlée baroque, Retz quitte sa première manière pour devenir le peintre, sinon assagi (ce qu'il ne saurait être), mais renseigné (du moins, le croit-il de bonne foi), documenté, des Héros de l'Histoire. Il inaugure cette nouvelle manière par une collection magistrale de portraits en pied, qui condensent tout ce que l'expérience et le temps ont appris au portraitiste sur chacun de ses modèles. Ces portraits forment la synthèse des connaissances qu'il a accumulées sur chaque personnage. Conséquence logique, ils commencent tous par une phrase de généralités qui contient en quelque sorte le résultat de la quête des faits et gestes multiples observés et recueillis au fil du temps - « *La Reine avait, plus que personne que j'aie jamais vu, de cette sorte d'esprit qui lui était nécessaire pour ne pas paraître sotte à ceux qui ne la connaissaient pas.* » « *M. le duc d'Orléans avait, à l'exception du courage, tout ce qui était nécessaire à un honnête homme.* » « *M. de Beaufort n'en était pas jusques à l'idée des grandes affaires : il n'en avait que l'intention* » (45) etc. Pour les mêmes raisons, ces portraits sont écrits à l'imparfait – Untel avait, untel était... –, parce qu'ils sont situés dans le passé. On est sorti du système de la chose vue, prise sur le vif ; on est entré dans le domaine de la peinture d'Histoire.

Les dessins de Retz sont des dessins de peintre, comme le sont ceux qu'on rencontre ça et là chez Chateaubriand. Dans mon musée imaginaire, j'ai accroché depuis longtemps en pendant à la « Chambre de Mme de Longueville », cet autre « spectacle » qui est la « Fête à la villa Médicis en l'honneur de la Grande-Duchesse Hélène de Russie » : ... *je vois passer devant moi ces femmes du printemps qui s'enfoncent parmi les fleurs, les concerts et les lustres de mes galeries successives : on dirait des cygnes qui nagent vers des climats radieux. À quel désennui vont-elles ? (...)* Ces flots de beauté, de diamants, de fleurs et de plumes roulent au son de la musique de Rossini qui se répète et s'affaiblit d'orchestre en orchestre (46). Une inoubliable féerie...

Devant ces figures entrevues plus que vraiment dépeintes, dans des esquisses de compositions où se superposent les gens et les choses, on pense tout naturellement aux merveilleux dessins de Delacroix, archétypes des dessins de peintre, comme les études qui préparent la *Justice de Trajan* : silhouettes à peine ébauchées, sans souci des détails. Le violent désespoir de la mère et la magnanimité de l'empereur entament leur rencontre, selon une approche progressive du sujet : la composition trop statique, le format horizontal ne sont pas retenus. Sur la seconde feuille, Delacroix appuie son idée grandiose en basculant verticalement la mise en page, ce qui lui permet de développer en hauteur un arrière-plan architectural, symbole de la puissance de Rome. *A contrario*, en bas, dans l'angle gauche, il écrase la silhouette de la suppliante reliée à celle de Trajan par une diagonale impérieuse, interrompue par le cheval qui se cabre. À coups de crayon redoublés, il saisit le mouvement en refusant d'emprisonner les formes dans un contour discipliné. Son dessin monochrome possède les vibrations caractéristiques de sa palette, il contient plus que la promesse de la peinture, il en possède l'esprit.

Un peintre : Gand, aller-retour, par Chateaubriand

Né sous le règne de Louis XV et mort à l'avènement de la II^e République, Chateaubriand a été le témoin et parfois l'acteur (dans une moindre mesure qu'il ne s'en vante) des bouleversements d'une époque à laquelle les épisodes tragiques et glorieux n'ont pas manqué. Mais avant tout, c'est l'intelligence exceptionnelle qu'il a de son époque qui aura fourni au peintre le thème d'une suite de tableaux d'Histoire, transformant les *Mémoires d'outre-tombe* en « un Louvre de peinture » (Francis Ponge).

Les tableaux que je retiendrai ont l'avantage de réunir, dans une tonalité générale de caractère dramatique, tous les styles, tous les rythmes, des mouvements de masses à l'arrêt sur image, des gros plans aux lointains. La matière est fournie par les journées de juin 1815, quand le sort de la France se joue à Waterloo et que Chateaubriand l'observe à Gand où, au terme d'une mémorable semaine sainte, Louis XVIII avait échoué en compagnie d'un quarteron de fidèles. Parmi eux, notre peintre.

Premier tableau : le retour de l'île d'Elbe, traité comme une vision surréaliste de cauchemar infernal, peuplé d'aigles et de lions, hanté de revenants, brûlé de soleil et de feu. *Dans le vide qui se forme autour de son ombre gigantesque, s'il entre quelques soldats, ils sont invinciblement entraînés par l'attraction de ses aigles. Ses ennemis fascinés le cherchent et ne le voient pas; il se cache dans sa gloire, comme le lion du Sahara se cache dans les rayons du soleil pour se dérober aux regards des chasseurs éblouis. Enveloppés dans une trombe ardente, les fantômes d'Arcole, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, d'Eylau, de la Moskowa, de Lützen, de Bautzen, lui font un cortège avec un million de morts. Du sein de cette colonne de feu et de nuée, sortent à l'entrée des villes quelques coups de trompette mêlés aux signaux du labarum tricolore : et les portes des villes tombent (47).*

La scène du deuxième tableau est aux Tuileries, où l'ambiance d'agitation est rendue par une succession de phrases saccadées ; formidable audace de peintre, Chateaubriand inclut des mots dans cette peinture de la panique (comme Monet écrira « Vive la France » dans le ciel de *la Rue Saint-Denis pavoisée*), ce « courir sus » terrible à force de ridicule. *Une double procession montait et descendait les escaliers du pavillon de Flore ; on s'enquérissait de ce qu'on avait à faire : point de réponse. On s'adressait au capitaine des gardes ; on interrogeait les chapelains, les chantres, les aumôniers : rien. De vaines causeries, de vains projets, de vains débits de nouvelles. Parvenir au roi, impossible ; l'étiquette fermait la porte. La grande mesure décrétée contre Bonaparte fut de courir sus : Louis XVIII, sans jambes, courir sus le conquérant qui enjambait la terre ! Cette formule des anciennes lois, renouvelée à cette occasion, suffit pour montrer la portée d'esprit des hommes d'État de cette époque. Courir sus en 1815 ! courir sus ! et sus qui ? sus un loup ? sus un chef de brigands ? sus un seigneur félon ? Non : sus Napoléon qui avait couru sus les rois, les avait saisis et marqués pour jamais à l'épaule de son N ineffaçable ! (48).*

Troisième tableau : scène de repos autour d'un tapis vert, à Gand, où le roi a formé son *shadow cabinet*. Chateaubriand y détient l'intérim du ministère de l'Intérieur, bien placé pour crayonner ses collègues : Lally-Tollendal qui prononce des discours *plus joufflus encore que sa personne* ; M. de Vaublanc *qui disait avoir de tout dans son portefeuille. Voulez-vous du Montesquieu ? en voici ; du Bossuet ? en voilà* (49). *Le chancelier de France, M. Dambray, habit vert, chapeau rond, un vieux roman sous le bras, se rendait au conseil pour amender la Charte. Le bon duc de Lévis allait faire sa cour avec des savates débordées qui lui sortaient des pieds, parce que fort brave et nouvel Achille, il avait été blessé au talon* (50). Pour finir sur une pochade pleine d'ironie : *Le duc de Wellington venait de temps en temps passer des revues. Louis XVIII sortait chaque après-dînée dans un carrosse à six chevaux avec son premier gentilhomme de la chambre et ses gardes, pour faire le tour de Gand, comme s'il eût été à Paris. S'il rencontrait dans son chemin le duc de Wellington, il lui faisait en passant un petit signe de tête de protection* (51).

Quatrième tableau : 18 juin, la bataille fatale et décisive. Elle n'est pas décrite pour elle-même, mais par ce que Chateaubriand, promeneur solitaire sur la grande route de Gand à Bruxelles, sous un ciel de plomb, entend et qu'il commence par prendre pour des grondements de tonnerre. C'est en réalité, dans les lointains, l'orage de la bataille qui ne sera jamais figurée sur le tableau, mais rendue par ces *signes irréfutables* que sont les bruits du canon. *Je poursuivis ma route : je n'avais pas fait trente pas que le roulement recommença, tantôt bref, tantôt long et à intervalles inégaux ; quelquefois il n'était sensible que par une trépidation de l'air, laquelle se communiquait à la terre sur ces plaines immenses (...). Ces détonations moins vastes, moins onduleuses, moins liées ensemble que celles de la foudre firent naître dans mon esprit l'idée d'un combat* (52). Peu après, un courrier qui passe répand la nouvelle de « la défaite définitive des alliés » et, aussi perdu que Fabrice del Dongo au milieu de la même bataille à laquelle il ne comprend rien, Chateaubriand, abusé, rentre à Gand, déchiré par la victoire de « l'oppresseur de la France » sur les « ennemis de la patrie ».

Un mois plus tard, un soir de juillet 1815, il attend en petite compagnie, dans une salle de l'abbaye de Saint-Denis, que le roi lui fasse signe. Il y a là, entre autres, un certain marquis de La Maisonfort, une tête brûlée plutôt sympathique, un vétéran de la résistance à l'Empire, qui escompte toucher ce soir les dividendes de ses (bonnes) actions d'agent royaliste. Au contraire : *C'est à Saint-Denis que vinrent expirer notre joie*

et nos espérances, écrit-il dans ses *Mémoires*. (...) Fouché arriva à minuit. Je le vis passer, nous en frémîmes tous ; Chateaubriand et moi, nous passâmes dans le cloître, nous étouffions. C'était à vingt toises du cercueil qui contenait les restes de Louis XVI. Quel Rapprochement ! Le duc d'Otrante, pour parler le langage d'alors, sortit à minuit, ministre de la Police. Talleyrand lui donnait la main. L'abbé Louis était aux anges : ils nous avaient frottés de leur boue (53). Reportage exemplaire d'une « chose vue », il a en outre l'intérêt de confirmer la présence de Chateaubriand (trop systématiquement soupçonné d'« embellissements pathétiques ») qui, à son tour, vingt ans après, dans ses *Mémoires*, ignorant ceux de son compagnon disparu depuis longtemps qui seront publiés tardivement en 1998, a peint Talleyrand, sortant de chez le roi soutenu par Fouché, traversant la pénombre, d'un pas boiteux, dans un interminable ralenti, *silencieusement le vice appuyé sur le bras du crime* (54). Changeant le plomb vil en or pur, le poète transfigure une « chose vue » en inoubliable allégorie, lourde des images sans nombre que font surgir ces deux mots terribles. N'est-ce pas le nom d'un peintre qui vient à l'esprit ? Et, ce jour-là, ne s'appelle-t-il pas Prud'hon ?

Entre le dessinateur et le peintre, entre L'Estoile et Chateaubriand, il y a toute la distance qui sépare un travail sur le motif d'un travail en atelier. Car profonde est la remarque d'E. de Goncourt qui distinguait les « dessins de dessinateur » des « dessins de peintre » (55) ; sa conséquence va, qui le croirait ?, jusqu'à la constitution de deux univers. Celui des amateurs de dessins n'est pas exactement celui des amateurs de tableaux, les experts en dessins ne sont pas nécessairement des experts en peinture, rares ceux qui étudient les deux à la fois.

Le Rêve

Au lieu de refermer notre rencontre sur une conclusion, je préfère l'ouvrir sur le rêve. Et, ce faisant, la prolonger.

Toute « chose vue » ne se limite pas à son contour. Des plus fortes perceptions, il émane une sorte d'*aura* que leur présentation suggère, oriente... Le visionnaire a le pouvoir de rendre son lecteur visionnaire. Un mot suffit parfois à enchanter une scène, comme une unique touche de couleur peut illuminer un récit.

Pour Victor Hugo dessinateur, nous l'avons constaté, la plume, qui est aussi l'outil de travail de l'écrivain, est de règle, à l'exclusion du crayon,

de la sanguine ou du pinceau. C'est un homme de l'encre, « l'encre, cette noirceur qui fait de la lumière ». Il répond de façon émouvante, par-delà l'énorme distance de trois siècles, à Pierre de L'Estoile dont l'ultime phrase de l'immense *Journal*, écrite un an après l'assassinat d'Henri IV, trois semaines seulement avant sa propre mort, m'a toujours tellement impressionné par sa résonance sans limite : *Tout est triste, comme noirci d'encre* (56). Il me semble que la tache d'encre qui vient d'éclabousser la page, ou la feuille, s'étale dangereusement, déborde en contours fantastiques, métaphore annonciatrice de la terreur des jours à venir. Alors se réveille en nous l'écho du pressentiment mystérieux : *Je n'en attends que du malheur*, comme si, pour l'un et l'autre, leur chambre de création, le salaire de leur vision, était l'épouvante.

En regard de ces dessinateurs, il existe une autre famille, celle des coloristes. Deux chefs-d'oeuvre de cette école sont venus au jour en même temps (à quatre ans près), un tableau et un livre. Au Salon de 1840, *Justice de Trajan*, beau comme un Titien, valut à Delacroix une volée de sarcasmes à cause de la robe rose du cheval de l'empereur. Sans négliger de prendre en compte le plaidoyer de Théophile Gautier en faveur du réalisme de son ami (57), pourquoi le peintre n'aurait-il pas le droit de choisir cette couleur, demandait Baudelaire, en justifiant la théorie du surnaturalisme.

En 1844, paraissait chez Delloye un mince volume de Chateaubriand, *Vie de Rancé*, dans lequel les contemporains aveuglés ne virent qu'un vide-poche, sans soupçonner les trésors qu'il contient. Dans la dédicace de cet ouvrage à l'abbé Séguin, la scène qui dépeint la visite du pénitent à son confesseur forme, avec le spectacle du *Trajan*, un contraste absolu - un espace clos s'oppose à un espace ouvert, la pauvreté au faste des palais et des étendards, le silence à la clameur des fanfares, la solitude à la foule -, contraste qui tient en une seule phrase, d'un minimalisme total, envahie, inondée par une unique tache de couleur pure : *Une vieille bonne vêtue de noir venait m'ouvrir : elle m'introduisait dans une antichambre sans meubles où il n'y avait qu'un chat jaune qui dormait sur une chaise* (58). Ce chat jaune, endormi sur le seuil de la misère, qui s'impose comme la métaphore du dénuement pastoral, possède une charge poétique égale au cheval rose, à l'ardeur contenue parmi le tumulte du cortège impérial, figure de la passion domptée ; pour retenir une autre observation fameuse de Baudelaire, l'un et l'autre introduisent, au-delà du « spectacle » offert aux yeux, « l'infini dans le fini ».

N'est-ce pas l'une des définitions qui conviendrait au rêve ?

LISTE DES PROJECTIONS

- Camille Pissarro, *Obsèques du cardinal de Bonnechose*, Paris, Musée d'Orsay.
- Gabriel Lemonnier, *Louis XVI*, Rouen, Musée des Beaux-Arts.
- Jacques-Louis David, *Marie-Antoinette conduite à l'échafaud*, Paris, Musée du Louvre.
- Victor Hugo, *Le bateau, vision*, Paris, Bibliothèque nationale.
- Victor Hugo, *Château*, Paris, Maison Victor Hugo.
- Jacques-Émile Blanche, *Comtesse Bavarowska*, Rouen, Musée des Beaux-Arts.
- François II Bunel (d'après), *Procession de la Ligue*, Rouen, Musée des Beaux-Arts.
- Eugène Delacroix, *Étude pour Justice de Trajan*, Rouen, Musée des Beaux-Arts.
- Eugène Delacroix, *Étude pour Justice de Trajan*, Rouen, Musée des Beaux-Arts.
- Eugène Delacroix, *Justice de Trajan*, Rouen, Musée des Beaux-Arts.

NOTES

1. Cardinal de Retz, *Mémoires*, Gallimard/Bibliothèque de la Pléiade, édit. Hipp et Pernot, 1984, p. 171.
2. Duc de Saint-Simon, *Mémoires*, Gallimard/Bibliothèque de la Pléiade, édit. Truc, t. III, 1944, p. 431.
3. V. Hugo, *Voyages, 1837, France et Belgique*, Robert Laffont/ Bouquins, édit. Gély, 1987, p. 608.
4. Id., *Voyages, 1839, Alpes*, cité par C. Gély, *Victor Hugo et les images*, Aux Amateurs de Livres, 1989, p. 43.
5. J.-É. Blanche, *Carnet 1928*, manuscrit, Paris, Bibliothèque de l'Institut.
6. Madame de Sévigné, *Lettres*, Gallimard/Bibliothèque de la Pléiade, édit. Gérard-Gailly, t. II, 1955, p. 741. - *À Madame de Grignan, aux Rochers, ce mercredi 12e juin 1680*.
7. M. Proust, *La Prisonnière*, Gallimard/Bibliothèque de la Pléiade, édit. Clarac et Ferré, 1954, p. 378.
8. M. Proust, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*, Gallimard/Bibliothèque de la Pléiade, édit. Clarac et Ferré, 1954, p. 653-654.
9. F. Cachin, « Pissarro regardé », dans le catalogue de l'exposition *Pissarro*, Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 1981, p. 37.

10. F. Bergot, « La donation François Depeaux au Musée des Beaux-Arts de Rouen », dans le catalogue de l'exposition *L'École de Rouen, des impressionnistes à Marcel Duchamp 1878-1914*, Rouen, Musée des Beaux-Arts, 1996, p. 16-17.
11. R. Brettell, « Camille Pissarro : une révision », dans le catalogue de l'exposition *Pissarro*, Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 1981, p. 29. Pissarro, qui inaugurerait à l'occasion de ce voyage ses vues de ville prises d'un site élevé, reviendra à Rouen pour des séjours prolongés en 1895, 1896, 1898.
12. E. de Goncourt, *Journal, mémoires de la vie littéraire, II, 1866-1886*, Robert Laffont/Bouquins, édit. Ricatte, 1956, p. 617.
13. Id., *ibid.*, III, 1887-1896, Robert Laffont/Bouquins, édit. Ricatte, 1956, p. 1272.
14. P. Morand, *Journal d'un attaché d'ambassade, 1916-1917*, La Table Ronde, 1947 et Gallimard, 1996, p. 101.
15. Id., *ibid.*, p. 274.
16. Id., *ibid.*, p. 171.
17. Id., *ibid.*, p. 184.
18. E. de Goncourt, *Journal, mémoires de la vie littéraire, II, 1866-1886*, Robert Laffont/Bouquins, édit. Ricatte, 1956, p. 561.
19. J.-N. Liaut, « Marie-Laure de Noailles », dans *Grandeur et crépuscule des salons littéraires*, Les Éditions de la Bouteille à la Mer, 2002, p. 94.
20. V. Hugo, *Voyages, 1837, France et Belgique*, Robert Laffont/Bouquins, édit. Gély, 1987, p. 608.
21. Id., *ibid.*, p. 611.
22. Id., *ibid.*, 1859, *Serk*, p. 921.
23. Id., *ibid.*, 1836, France et Belgique, p. 572.
24. Id., *ibid.*, 1843, *Pyrénées*, p. 835.
25. J.-É. Blanche, *Carnet 1914*, manuscrit, Paris, Bibliothèque de l'Institut.
26. P. de L'Estoile, *Journal pour le règne de Henri III, 1574-1589*, Gallimard, coll. « Mémoires du passé pour servir au temps présent », édit. Lefèvre, 1943, p. 31.
27. Situé entre l'actuel quai des Grands Augustins et le boulevard Saint-Germain.
28. P. de L'Estoile, *op. cit.*, p. 31.
29. P. de L'Estoile, *Journal pour le règne de Henri IV, I, 1589-1600*, Gallimard, coll. « Mémoires du passé pour servir au temps présent », édit. Lefèvre, 1948, p. 46.
30. Id., *ibid.*, p. 224.
31. Id., *ibid.*, p. 224.
32. Id., *ibid.*, p. 241.
33. Id., *ibid.*, p. 231.
34. Id., *ibid.*, p. 254-255.
35. Id., *ibid.*, p. 227.
36. Id., *ibid.*, p. 226.
37. Id., *ibid.*, p. 189.
38. Id., *ibid.*, p. 281.

39. Id., *ibid.*, p. 295.
40. Id., *ibid.*, p. 302.
41. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, Garnier frères, 1851, t. I, p. 447. Dans ce réquisitoire véritablement haineux du lundi 18 mars 1850 sur les « Mémoires d'outre-tombe de M. de Chateaubriand », Sainte-Beuve dénonce, en l'appliquant à Chateaubriand, la tentation du mémorialiste qui consiste à substituer « plus ou moins les sentiments qu'il se donnait dans le moment où il écrivait, à ceux qu'il avait réellement au moment qu'il raconte ».
42. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, édition du centenaire, Flammarion, 1948, t. I, p. 399.
43. Cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 286.
44. Id., *ibid.*, p. 285.
45. Id., *ibid.*, p. 286-287.
46. Chateaubriand, *op. cit.*, t. III, p. 529.
47. Id., *ibid.*, t. II, p. 556.
48. Id., *ibid.*, t. II, p. 563-564.
49. Id., *ibid.*, t. II, p. 574.
50. Id., *ibid.*, t. II, p. 582.
51. Id., *ibid.*, t. II, p. 582.
52. Id., *ibid.*, t. II, p. 582.
53. Marquis de La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste*, Mercure de France, 1998, p. 281.
54. Chateaubriand, *op. cit.*, t. II, p. 628.
55. E. de Goncourt, *op. cit.*, III, p. 1277. Goncourt émet cette réflexion à propos des panneaux de Puvis de Chavannes destinés à la Bibliothèque de Boston : « Je n'en démords pas, les bonshommes du peintre idéaliste me semblent des découpures de planches ».
56. P. de L'Estoile, *Journal pour le règne de Henri IV, III, 1610*, Gallimard, coll. « Mémoires du passé pour servir au temps présent », édit. Martin, 1960, p. 263.
57. Th. Gautier : « À Venta de Trigueros, l'on attela à notre galère un cheval rose d'une singulière beauté (l'on avait renoncé aux mules) qui justifiait pleinement le cheval tant critiqué du *Triomphe de Trajan (sic)* d'Eugène Delacroix. Le génie a toujours raison ; ce qu'il invente existe, et la nature l'imite presque dans ses plus excentriques fantaisies ». *Voyage en Espagne*, Julliard/littérature, 1964, p. 89. En application de l'article 13 de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, le tableau de Delacroix mis en dépôt par l'État en 1844 au musée de Rouen appartient désormais de plein droit à la Ville de Rouen.
58. Chateaubriand, *Vie de Rancé*, Gallimard/folio, édit. Berne-Joffroy, 1986, p. 42. Roland Barthes, le premier, a rendu célèbre ce chat qu'il déclarait typique de ce qui sépare l'écrivain de l'écrivain. Notons aussi que, parmi les surnoms que se distribuaient les intimes du cercle Joubert autour de 1800, Chateaubriand s'était vu attribuer celui du *Chat*.

PRAGUE, CAPITALE BAROQUE

Par M. Olivier CHALINE

Professeur d'Histoire à l'Université de Paris IV-Sorbonne

(Séance du 21 septembre 2002)

En 1723, l'abbé Jan-Florian Hammerschmidt, curé d'une des plus prestigieuses églises de Prague, Notre-Dame de Týn, publia son *Prodromus gloriae pragenae*. *Prodromus* est un mot latin peu fréquent, qui désigne le vent du nord-est soufflant une semaine avant la canicule. Le livre, dont le titre recherché manifeste éloquemment le goût des écrivains baroques pour les images inattendues, est donc conçu comme un signe avant-coureur, une sorte de messenger informant l'Europe de la gloire de Prague. Depuis plus d'un siècle, la capitale du royaume de Bohême n'a cessé de s'embellir, suscitant la légitime fierté de ses habitants et nourrissant un vif patriotisme. Depuis un peu plus de cent ans aussi, la ville se trouve au cœur d'un pays en train de revenir à la foi romaine dans un subtil mélange de contrainte, de séduction et d'adhésion, si bien que Prague est devenue une citadelle de la reconquête catholique, ce à quoi l'abbé Hammerschmidt ne saurait être indifférent¹.

¹ Pour resituer l'histoire de Prague dans son contexte, on pourra se reporter avantagement à trois ouvrages : Victor-Lucien Tapié, *Baroque et classicisme*, Paris, 1^{re} édition, 1953, Robert J.W. Evans, *The Making of the Habsburg Monarchy 1550-1700. An Interpretation*, Oxford, 1979, Jean Bérenger, *Histoire de l'empire des Habsbourg, 1273-1918*, Paris, 1990. Sur le changement religieux, voir O. Chaline, *La reconquête catholique de l'Europe centrale, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1998 et *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, 2000.

Beaucoup de guides, même fort commodes à utiliser ou dotés d'une excellente illustration, donnent encore une présentation historique qui semble sortir tout droit du XIX^e siècle. Mais on peut quand même en recommander deux pour la qualité

N'est-il pas le curé de l'église de Týn qui fut, avant la défaite des Etats de Bohême révoltés contre les Habsbourg en 1618-1620, le principal sanctuaire de l'Eglise héritière de Jean Hus ? Mais en 1723, la victoire de l'Eglise romaine est désormais bien assurée, même s'il reste à faire dans les campagnes. A Prague, cette décennie est quasiment triomphale, encadrée par deux cérémonies qui proclament le retour de la Bohême dans la catholicité : la béatification en 1721 du chanoine pragois Jean Népomucène, puis sa canonisation en 1729. Des fêtes somptueuses marquent l'apogée de la période baroque. Elles mettent en scène la capitale tout entière, tout spécialement le clergé et la noblesse qui ont tant fait pour transformer Prague en une étonnante métropole baroque. L'image de la place de la Vieille Ville avec les clochers de l'église de Týn, les maisons médiévales baroquisées et le palais Golz-Kinsky offre la meilleure annonce, *Prodromus* aurait dit l'abbé Hammerschmidt, de ce que nous allons découvrir maintenant.

1 - La capitale du royaume

Pendant la longue période de presque quatre siècles, de 1526 à 1918, des rois Habsbourg, Prague n'a cessé d'être capitale du royaume de Bohême, et à ce titre, l'une de celles de la monarchie autrichienne avec Vienne et Presbourg puis Budapest. Contrairement à ce qu'on pense parfois, la Bohême n'a pas disparu comme Etat pourvu d'un droit propre, de privilèges, ce qu'on a appelé le « droit d'Etat », après la défaite sans appel des révoltés en 1620 à la Montagne Blanche. Cette date, inlassablement rappelée et présentée comme le début d'un soi-disant « Temno » ou temps des Ténèbres, si elle marque une incontestable tournant dans l'histoire religieuse du royaume avec l'interdiction des diverses formes de protestantisme jusqu'alors largement majoritaires, ne signifie rien de plus, dans le domaine politique, qu'une réduction des privilèges des diètes, ces assemblées représentatives. On ne peut donc associer la période dite baroque à l'affirmation d'une brutale perte de l'indépendance qui ne serait retrouvée qu'en 1918. Au-delà de la répression d'une révolte improvisée et ratée, on assiste à une étape supplémentaire d'un phénomène de longue durée, l'intégration

de leur information : Léon et Xavier De Coster, *14 promenades dans Prague*, Éditions universitaires, Bruxelles, 1988, qui offre une très bonne introduction architecturale à la ville et le Guide Bleu évasion, *Prague et la Bohême*, rédigé par Thibaut Klinger, 1^{re} éd. Paris 2000.

commencée en 1526 des pays de la Couronne de Bohême à l'ensemble Habsbourg.

Car Prague est la capitale ancienne et prestigieuse d'un royaume fait de quatre territoires distincts, dont deux seulement appartiennent encore aujourd'hui intégralement à la République tchèque :

- le royaume de Bohême *stricto sensu*, dans le célèbre quadrilatère de montagnes et de collines autour de Prague, résidence du roi et siège archiépiscopal ;
- le margraviat de Moravie avec les villes de Brno où siège la diète et d'Olomouc, résidence de l'évêque ;
- le duché de Silésie, aujourd'hui en Pologne, avec pour capitale administrative et religieuse Breslau (Wroclau). Il est arraché au royaume et aux Habsbourg lors de l'agression prussienne de 1740, sauf quelques lambeaux proches de la Moravie ;
- enfin, signalons pour mémoire le margraviat de Haute et Basse Lusace dans la R.F.A. actuelle, cédés à l'électeur de Saxe en 1635.

Ces territoires forment ce qu'on appelle les pays de la Couronne de saint Venceslas, du nom du premier duc chrétien de Bohême. Mais leur intégration dans un Etat centralisé n'a jamais été vraiment réalisée, chaque territoire conservant sa propre diète et faisant preuve d'un vigoureux patriotisme local. Personne cependant ne conteste la prééminence d'honneur de Prague. C'est à la cathédrale saint Guy que se font couronner les rois de Bohême et avant François-Joseph, aucun Habsbourg n'a manqué à cette règle. Aussi, en 1723 le couronnement de Charles VI fut-il l'occasion de fêtes somptueuses, tel l'opéra *Costanza e fortitudine* donné dans la cour du Château. Prague est aussi historiquement davantage que la seule capitale d'un royaume. À deux reprises, elle fut la résidence de l'empereur romain germanique et le souvenir en est resté très vif. Ce fut d'abord le cas au milieu du XIV^e siècle avec Charles IV de Luxembourg, le constructeur du pont et de la cathédrale gothique, le fondateur de l'Université..., puis beaucoup plus récemment de 1583 à 1612 avec la présence au Château de l'empereur Rodolphe II. Après la ténébreuse fin de son règne, le monarque Habsbourg ne vient plus que de loin en loin à Prague où règne une certaine nostalgie de cette époque idéalisée. Toutefois il n'oublie pas que c'est comme roi de Bohême qu'il appartient au prestigieux collège des électeurs de l'empereur. Ainsi Prague se distingue-t-elle des autres villes du royaume.

Il est vrai qu'aucune ne peut lui être comparée en population et en étendue. Prague compte environ 50 à 60 000 habitants au début du XVII^e siècle, chiffre retrouvé cent ans plus tard après la récupération consécutive aux épreuves de la Guerre de Trente ans. Le XVIII^e siècle n'apporta qu'une paisible croissance. Cela signifie que Prague est bien moins peuplée que Rouen, mais largement plus que Breslau, la deuxième ville du royaume, et aussi que Vienne dont l'essor ne vient qu'à la fin du XVII^e siècle. A l'échelle de l'Europe centrale moins densément peuplée et urbanisée, c'est une grande ville. La capitale a aussi cette particularité, par rapport à Vienne et à Presbourg, cités longtemps modestes, enserrées dans des remparts que rend indispensables la proximité du péril turc jusqu'aux années 1680, d'être faite de quatre villes, voire de cinq.

- La colline du Château (Hradčany) forme une acropole dominant le passage de la Vltava, Práh signifiant le seuil. Hrad veut dire le Château. Là-haut, bat le cœur politique et religieux de la monarchie bohême avec la cathédrale qui est comme la chapelle du Château. Cet ensemble est la fois le Louvre, Notre-Dame et Saint-Denis réunis. La cathédrale reste inachevée jusqu'au XIX^e siècle, voire aux années 1920. Plus à l'ouest, s'étend une vaste place. Les anciennes dépendances du Château ne sont devenues juridiquement une ville à part entière qu'en 1592. Après l'incendie de 1541, la place est désormais libre pour les palais de la noblesse puis au XVII^e siècle les couvents de la Réforme catholique.
- Le Petit Côté (Malá Strana) se trouve en contrebas du Château, au débouché du Pont Charles. Il a été érigé en ville en 1257 selon le droit de Magdebourg. Au début du XVII^e siècle, on y trouve encore de grands espaces proches de la Vltava et surtout sur les pentes, utilisables pour les jardins et les nouveaux palais et couvents.
- La Vieille Ville (Staré Město) : cœur historique avec la place, l'hôtel de ville et l'église de Týn. Dans cet endroit hautement symbolique eurent lieu en 1621 l'exécution des seigneurs et bourgeois rebelles, puis, après l'échec de l'attaque suédoise de 1648, l'érection de la colonne mariale (détruite en 1918). Ce quartier commerçant densément bâti, comporte aussi des couvents médiévaux et l'Université confiée aux jésuites installés dans les vastes bâtiments du Clementinum.
- La Ville Neuve (Nové Město) se situe entre la Vieille Ville et la forteresse de Vyšehrad. Elle a été créée par Charles IV, d'où le nom de place Charles que porte sa principale place. Là aussi, il reste encore de la place à l'intérieur des murailles.

Mais il y a encore une autre ville, celle de l'importante communauté juive, le ghetto qui a non seulement ses murs et ses portes mais aussi ses institutions propres, dont témoigne son ancien hôtel de ville baroque qui a survécu aux travaux d'urbanisme du début du XX^e siècle.

Prague, c'est aussi plusieurs peuples et diverses religions. L'affirmation des nationalismes et la double catastrophe du XX^e siècle que fut l'extermination des juifs par l'occupant allemand et l'expulsion des Sudètes par les Tchèques, ont fait oublier ce qu'était l'ancienne Bohême peuplée de Tchèques, d'Allemands et de Juifs, sans compter qu'il y eut aussi à Prague des Italiens au XVII^e siècle. La réalité des formes de cette coexistence nous échappe en partie, mais il ne faut sans doute pas l'imaginer de la manière si conflictuelle propre à la fin du XIX^e siècle. A l'époque baroque, la prédication se fait en tchèque et en allemand et c'est dans ces deux langues que sont publiés les ouvrages de dévotion accessibles au plus grand nombre. Ce n'est qu'au cours du XVIII^e siècle que, progressivement, Prague devient une ville germanophone. Mais beaucoup de ces « Allemands » ont des patronymes indiscutablement tchèques. Quant aux Juifs, ils sont très proches de la culture allemande. On aimerait d'ailleurs en savoir plus sur ce que fut l'allemand de Prague comme langue. La ville est aussi celle de l'hébreu des rabbins et des écoles talmudiques, celle du latin des ecclésiastiques, des universitaires et des nobles, celle de l'italien des aristocrates et des gens cultivés, le français restant peu connu avant la fin de l'époque baroque.

Religieusement, Prague au début du XVII^e siècle, offre un étonnant bariolage de formes diverses et concurrentes de christianisme. Le catholicisme y a survécu tant bien que mal, sur un mode à la fois minoritaire et institutionnel, demeurant la religion du roi. Il regagne du terrain depuis le milieu du XVI^e siècle, grâce au rétablissement d'un archevêque, à l'arrivée des jésuites et au renouveau d'ordres anciens comme les prémontrés. L'utraquisme, né de la révolte hussite, a connu diverses scissions et métamorphoses et s'est rapproché, tantôt du luthéranisme, tantôt du calvinisme. Sa branche la plus dynamique, qui a pris son indépendance dès le XV^e siècle, l'Unité des Frères, joue un rôle de premier plan pour la culture tchèque. Un de ses pasteurs les plus éminents n'est autre que Comenius. Depuis 1609, il existe officiellement une Eglise utraquiste qui est, en fait, une Eglise protestante propre à la Bohême. Il y a aussi des luthériens allemands et des sectes. Tout cela est divers et mobile. Le catholicisme progresse, notamment dans

l'aristocratie, grâce à des conversions qui ne sont pas toutes liées à l'intérêt politique.

La défaite en 1620 des états protestants révoltés a entraîné un bouleversement sans précédent. Ferdinand II a pu appliquer dans le royaume son programme de retour autoritaire de ses sujets à sa religion, ce qu'il n'eût jamais pu mettre en œuvre sans la fatale imprudence de ses adversaires. Au nom de la théorie dite de la « forfaiture », les protestants vaincus furent progressivement privés de la reconnaissance légale qu'ils avaient tardivement arrachée à l'empereur Rodolphe II par la Lettre de Majesté de 1609. Certains sont partis dès la défaite, d'autres, pourtant fort compromis, ont cru pouvoir rester : funeste erreur, car ils furent exécutés en mai 1621 sur la place de la Vieille Ville. Les pasteurs sont bientôt chassés, d'abord les plus proches du calvinisme, puis les luthériens. Aux nobles et aux bourgeois, le choix est donné : le départ en vendant ses biens ou la conversion. C'est appliquer à la Bohême le principe « *cujus regio, ejus religio* » déjà en vigueur dans les pays germaniques depuis 1555 : les sujets doivent avoir la religion du prince. Pourtant la réalité reste ici confuse pendant une décennie. Il y a des départs et des retours, les exils définitifs ne survenant surtout qu'à la fin des années 1620 devant l'évidence des victoires militaires Habsbourg. Officiellement, il n'y a plus en Bohême que le catholicisme avec aussi, on l'oublie toujours, la religion juive. Si le clergé catholique est durablement hors d'état d'encadrer vraiment les populations rurales, il sait prendre en mains rapidement la capitale. On ne tarde pas à s'en rendre compte : en 1631, lors d'une brève occupation saxonne, la réouverture de quelques temples ne draine pas les foules et surtout en 1648, la ville se défend avec acharnement et succès contre les Suédois qui ont pris par trahison le Château et Malá Strana. Les élèves des jésuites tiennent le Pont Charles, l'abbé d'Emmaüs Caramuel pointe lui-même les canons et les habitants du ghetto veillent sur les murailles. En quelques décennies, la ville est devenue non seulement un bastion, mais une base de départ pour la reconquête catholique du royaume.

II - Un immense chantier

Prague aux XVII^e et XVIII^e siècles fut un chantier permanent qui assura la remise au goût du jour d'une ville dont la structure resta toutefois largement médiévale. Personne à l'époque ne parle de « baroque » (et moins encore de « style jésuite », cette fallacieuse invention d'un XIX^e siècle francocentrique et hostile). Ce qui se produit

est une italianisation de la ville, une des conséquences de cette extraordinaire remontée vers le Nord de la culture latine et méditerranéenne. Ce n'est pas en-soi un phénomène nouveau après 1620. Le développement de ce que nous appelons, nous aujourd'hui, le baroque et la recatholicisation, sont portés par la puissante marée montante de la culture italienne à partir des années 1530-1550. L'Italie, c'est tout à la fois l'architecture à l'antique ou supposée telle, la foi catholique renouvelée, la musique, l'art des jardins, une littérature, des manières de vivre, l'élégance et le rêve. Sans le prestige inouï de l'Italie dans les élites d'Europe centrale très tôt dans le XVI^e siècle, le retour à la religion de Rome eût été bien plus difficile. L'Italie, ce n'est pas seulement Rome, c'est aussi Venise, le Milanais qui appartient aux Habsbourg de Madrid, le Trentin qui est à ceux d'Europe centrale, le Tessin qui fournit tant d'architectes et de stucateurs. Les canaux de pénétration des modèles italiens sont, en Europe centrale, Salzbourg, Vienne, Munich, Cracovie... Prague quand s'y installe la Cour impériale avec le nonce du pape, des artistes et des artisans, des marchands et des soldats. A force de lectures, de voyages et de désirs, l'arrimage à l'Europe méditerranéenne se fait doucement, culturellement, avant de se faire, religieusement, de manière plus brutale. Les deux aspects de ce considérable phénomène se font sentir dans le chantier pragois.

Vers 1590-1600, discrètement, parmi les bâtiments du Clementinum, le vaste collège établi par les jésuites au débouché oriental du Pont Charles, est édifiée une petite chapelle dite « italienne ». Elle présente le premier cas de plan elliptique en Europe centrale. Le baroque pointe sous la Renaissance tardive. Puis en 1611-1614, la première véritable église baroque de Prague est bâtie par ... des protestants : c'est le temple luthérien de la Trinité, construit pour les Allemands. Architecturalement, son modèle est clairement romain, inspiré à la fois du *Gesù* et de la Trinité des Monts. C'est elle qui, dévolue aux carmes déchaux en 1624, devient Sainte-Marie de la Victoire, sanctuaire bien connu à cause de l'Enfant-Jésus de Prague qui y est vénéré depuis la fin de la Guerre de Trente ans. Il n'y a pas irruption du baroque, plutôt infusion. Les architectes italiens qui, à partir de 1625, construisent pour le généralissime impérial Wallenstein un immense palais à Malá Strana, mêlent différents styles. Sa façade sur la place combine des portails latéraux maniéristes, des lucarnes héritées de la Renaissance allemande, une *sala terrena* sur les jardins inspirée de la *Loggia dei Lanzi* de Florence, tandis qu'à l'intérieur une fresque montre sous les traits

avantageux de Mars le maître de céans. L'ensemble, s'il est très marqué par l'Italie, reste très Renaissance.

Entre les années 1640 et 1690, la ville est saisie par le baroque, grâce à l'arrivée d'architectes étrangers, italiens surtout. La romanisation du paysage urbain devient alors manifeste. Des coupoles apparaissent dans le ciel de Prague, des façades d'église tripartites sur ses places, des plans elliptiques dans son parcellaire et un ordre colossal dans ses façades de palais. Il est un endroit particulièrement extraordinaire pour suivre cette évolution. C'est au débouché du Pont Charles, la place des chevaliers de la croix à l'étoile rouge. Le Moyen Âge est bien présent avec la tour qui commande l'accès au pont. La Renaissance l'est aussi avec l'église Saint-Sauveur des jésuites édifiée de 1578 à 1601. Mais, à partir de 1638, Carlo Lurago modifie ce bâtiment. Il le dote d'une coupole aujourd'hui disparue, il fait de son porche un véritable portique avec une terrasse et des statues. Puis entre 1679 et 1689, c'est un Bourguignon, Jean-Baptiste Mathey qui dessine les plans de Saint-François et Saint-Séraphin au nord de la place. Il s'agit cette fois d'une église proprement romaine, avec plan centré, dôme et grande fresque à la coupole. Le bâtiment gothique attenant, du couvent des chevaliers, est complètement baroquisé.

De la fin du XVII^e siècle au milieu du siècle suivant, le baroque domine la ville. Eglises et palais se succèdent par dizaines. Evoquons seulement les deux Saint-Nicolas. Celui de Malá Strana (où Claudel situe le début de la troisième journée du *Soulier de satin*) est commencé en 1703 par Christophe Dientzenhofer qui y travaille jusqu'en 1717, donnant le plan et élevant façade et nef. De 1737 à 1752, Kilian Ignace, son fils, construit le chœur, la voûte et la coupole. L'achèvement vient quand Anselmo Lurago rajoute avec bonheur un clocher à côté du dôme. Mais entre 1732 et 1737, Kilian Ignace Dientzenhofer a conduit le chantier de l'autre Saint-Nicolas, celui de la Vieille Ville, tout près de la place. Par sa coupole centrale et ses entrées latérales, l'église n'est pas sans rappeler celle de Sainte-Agnès à Rome, construite par Borromini sur la place Navone. Mais ici, Dientzenhofer a su, à partir d'un soubassement unique et massif, très horizontal, développer à la verticale plusieurs éléments distincts : deux clochers encadrant un dôme.

Ainsi, le baroque a trouvé à Prague un terrain d'élection. Son acclimatation montre combien il a répondu aux attentes des commanditaires. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, la dynastie n'a pas joué ici un rôle important. La Cour impériale est désormais à

Vienne. L'empereur-roi de Bohême ne fait plus que d'épisodiques visites, même s'il vient se faire couronner à la cathédrale Saint-Guy. Celle-ci reste malencontreusement inachevée, limitée à un majestueux chœur gothique, une grosse tour et une ébauche de transepts. Rien à voir avec le vaisseau largement néo-gothique que nous pouvons voir aujourd'hui. Dans les années 1660-1670, l'achèvement sembla à portée et furent jetés les fondements d'une nef baroque, mais tout s'arrêta bientôt à cause des guerres contre les Turcs et contre Louis XIV. Le Château, dont la cathédrale est comme la chapelle, demeure lui aussi inchangé depuis la fin tragique du règne de Rodolphe II. Les gravures du XVII^e siècle montrent sa silhouette contrastée avec tours et corps de bâtiments bien distincts qui n'ont pas encore été homogénéisés par les longues façades un peu monotones que Nicola Pacassi déroula sur l'ordre de Marie-Thérèse au milieu du siècle suivant. Si la dynastie brille par son absence, deux groupes sociaux qui sont les vrais maîtres du royaume par leurs propriétés foncières et leur rôle politique et administratif à la diète de Bohême et dans celles de Moravie, et de Silésie, furent les véritables commanditaires : les « seigneurs », autrement dit l'aristocratie, et le clergé, notamment les réguliers.

Sans doute faut-il préciser à un public français longtemps nourri de lieux communs inexacts que la monarchie autrichienne du XVII^e siècle n'a rien d'absolu. Le pouvoir du Habsbourg de Vienne rencontre partout de vivaces limitations, notamment grâce à ces assemblées, les diètes, qui rassemblent les « ordres » : clergé, seigneurs, chevaliers (petite et moyenne noblesse), villes royales. Prélats et seigneurs forment d'efficaces contre-pouvoirs, avec lesquels le monarque doit compter. Ainsi loin d'être asservie à la dynastie, la Bohême a conservé ses institutions et une indéniable capacité de résistance antifiscale qui n'est pas sans évoquer, chez nous, les États de Bretagne. La haute noblesse des seigneurs n'est pas la caste de prédateurs étrangers installés dans le pays par Ferdinand II avec en récompense les biens des exilés protestants, comme l'a prétendu l'historiographie nationaliste tchèque dont les contre-vérités encombrant encore trop de guides touristiques. Un examen attentif des familles de seigneurs après 1620 montre vite le faible nombre de ces étrangers à avoir fait souche dans le royaume et la prédominance maintenue des lignages de vieille noblesse bohême restés catholiques ou redevenus tels. Regardons simplement les palais : pour un palais Buquoy, du nom de la famille du général impérial de la Montagne Blanche originaire de l'Artois, combien d'autres qui portent les noms des Valdštejn (Wallenstein), Černín, Lobkovic, Šternberk, Kinský... Dans

cette capitale qu'elle investit si largement avec l'Eglise, la très riche aristocratie bohême multiplie les palais. Elle pratique la multirésidence. Chaque famille a souvent plusieurs châteaux, tous de taille imposante, un palais à Vienne lorsque son chef exerce une charge à la Cour ou daigne s'y rendre, un autre à Prague, indispensable au moment des sessions de la diète. Un seul exemple suffira à rendre compte de la puissance de ce groupe aristocratique, celui du palais Černín, aujourd'hui le Ministère des Affaires Etrangères, place de Lorette. Au sommet (ou presque) des Hradčany, plus haut que la cathédrale et le Château, Humprecht Jan Černín a fait édifier à partir de 1667 et jusqu'à sa mort en 1682, une façade monumentale, écrasante même, de 150 m. de long avec 29 travées égales rythmées de 30 colonnes engagées, sur un soubassement de bossages à pointes de diamant. Ami de l'empereur Léopold, marié à une belle italienne de la Cour, ambassadeur à Venise, grand collectionneur, le comte Černín a voulu inscrire le rang de sa famille dans le paysage pragois par un palais digne de ce nom. Il était entré en contact avec le Bernin, puis pris à son service en 1667 l'architecte Francesco Caratti. Le modèle fut le palais de Porto-Breganze à Vicence, édifié un siècle auparavant par Palladio et Scamozzi. A nouveau, c'est l'Italie du Nord de la Renaissance qui est la grande source d'inspiration.

L'Eglise catholique triomphante est l'autre grand commanditaire. Elle joue la visibilité maximale, bien décidée à faire de Prague Rome en Bohême. La plupart des édifices médiévaux sont plus ou moins remis au goût du jour. Quand ce n'est pas une nef gothique, voire romane qui est reprise dans une enveloppe baroque comme à Saint-Barthélémy, c'est au moins le décor intérieur qui est fortement baroquisé avec de nombreux retables. Surtout, la capitale du royaume devient le point de rencontre de deux grands mouvements qui caractérisent la reconquête catholique. On y mesure d'abord le renouveau des ordres anciens : dès le début du XVII^e siècle, la quasi résurrection du grand monastère prémontré de Strahov sous l'impulsion de l'abbé (et futur archevêque) Lohel en a donné une preuve éloquente. A peu de distance, hors de la ville, c'est aussi le cas de l'abbaye bénédictine de Břevnov, dont l'église est magnifiquement reconstruite par les Dientzenhofer père et fils (Christophe et Kilian Ignace) entre 1700 et 1742. Au sud, c'est l'abbaye cistercienne de Zbraslav que rebâtit un autre architecte de talent, Santini-Aichl, également à partir de 1700. Mais Prague, comme l'ensemble du royaume, voit l'afflux des ordres nouveaux nés en Italie ou en Espagne du grand mouvement de réforme de l'Eglise. On pourrait presque parler d'un « Eldorado » des réguliers, tant ils sont nombreux, rivaux parfois. Les

jésuites ont été les premiers à arriver, en 1555, avec Pierre Canisius et ses compagnons. Mais il y a loin entre ce petit groupe de pionniers aventuré dans une ville hostile ou indifférente et la puissance que déploie désormais la Compagnie avec ses nombreux établissements. Depuis 1623, il y a même une province indépendante de Bohême, séparée de celle de Germanie. Trop souvent négligés alors qu'ils sont partout en Europe centrale, les capucins sont arrivés en 1600 lorsque la Cour était au Château. En 1602, ils ont fondé leur couvent de Notre-Dame des Anges, en 1626 le sanctuaire de Lorette qui est environné d'un cloître en 1661 et doté d'une façade baroque par les Dientzenhofer père et fils de 1716 à 1723. Le Carmel réformé est bien présent aussi. Les premières carmélites sont arrivées d'Italie via Graz et Vienne. C'est un carme déchaux espagnol, le P. Dominique de Jésus-Marie qui s'est illustré à la Montagne Blanche en poussant les généraux à livrer une bataille pour laquelle il promet la victoire au nom de la Vierge et des saints, en vengeance contre l'iconoclasme protestant. Aussi, le nouveau couvent carme de Malá Strana devient-il Sainte-Marie de la Victoire.

A Prague, l'Eglise est bien, selon la formule prêtée au cardinal jésuite Bellarmin, « *societas juridice perfecta* », une société dotée de tous les moyens de sa vie propre, assurant l'éducation, la charité et l'assistance, l'encadrement des fidèles par les paroisses et les confréries. Avec l'invasion des réguliers, ce sont là autant de raisons de multiplier les chantiers à la gloire de Dieu en donnant du travail à d'innombrables exécutants.

Tant de décennies de chantier ont créé un énorme appel de main d'œuvre, parfois très qualifiée. Si, pour des raisons compréhensibles, on s'est surtout soucié d'examiner les départs en exil de l'après Montagne Blanche, on s'est moins donné la peine de considérer dans la période suivante le foyer d'emploi que fut la capitale. En se relevant assez lentement des épreuves de la guerre de Trente ans, Prague attire des gens de toute l'Europe centrale et assimile des artistes et artisans qui font souche, le catholicisme servant de ciment à l'intégration. Il y a des célébrités comme la famille Dientzenhofer venue de Franconie. Il y aussi la masse quasi anonyme des ouvriers du bâtiment, des maçons, des couvreurs, des peintres, des stucateurs, des doreurs, des ébénistes... Les plus faciles à repérer sont bien sûr les architectes italiens : Lombards et Suisses italophones du Tessin bien souvent. Carlo Lurago (1615-1684) est un stucateur qui devient architecte. Il reconstruit les bâtiments du Clementinum entre 1654 et 1674 avec force bossages. Pour les chapelles, il s'inspire du plan du *Gesù* de Vignola : nef unique et chapelles latérales.

Après lui viennent les Orsi, les Santini, les Alliprandi, dont Giovanni Battista (1655-1720), l'architecte de cet étonnant palais Lobkovic qui reprend un des projets du Bernin pour le Louvre avec son avant-corps semi-circulaire. Des familles s'installent à Prague. Le célèbre Santini-Aichl (1677-1723) qui bâtit les palais Thun et Morzin est le petit-fils d'un maçon des bords du lac de Lugano, qui venu à Prague vers 1630, y épouse une femme originaire de Plzeň. La deuxième génération est celle d'un tailleur de pierre, la troisième, avec Jean-Blaise, qu'une infirmité empêche de reprendre cette activité, celle d'un architecte bientôt célèbre et fortuné.

Mais il n'y a pas que des Italiens. Est aussi arrivé à Prague le dijonnais Jean-Baptiste Mathey (1630-1696) qui a vécu à Rome dans l'entourage de Poussin. En 1679, il construit pour le comte Šternberk, au nord de la ville, le château de Troja. C'est une sorte de villa italienne transplantée en Bohême, mais articulée en trois parties de hauteurs différentes, et précédée d'un vaste escalier, ouvert et orné de nombreuses statues. L'histoire des Dientzenhofer est elle aussi révélatrice de l'attrait que Prague put exercer. Il était une fois cinq frères, gens du bâtiment, qui, tous, se retrouvèrent à Prague vers 1677-1678, leur sœur y vint aussi et s'y maria. Si les chantiers les dispersèrent de nouveau à travers les régions catholiques de l'Empire, l'un d'eux, Christophe (1655-1722) se fixa en Bohême, y prit femme et en eut un fils, Kilian Ignace (1689-1751). Si l'on regarde du côté des sculpteurs, on comprendra rapidement que Prague a attiré Johann Georg Bendl (1620-1680), venu d'Allemagne du Sud, les frères Brokoff, des luthériens de Slovaquie qui travaillèrent au Pont Charles, ou encore Mathias Braun qui réalisa les atlantes du Palais Clam-Gallas. On pourrait encore évoquer les peintres néerlandais au service de l'aristocratie. Et les Bohêmes dans toute cette efflorescence ? Ils ne sont pas restés passifs. Ils ont fourni sans doute le plus grand peintre pragois du temps, Karel Škreta (1610-1674), un petit noble protestant qui, jeune, prit le chemin de l'exil et la route de Rome pour y apprendre le métier et finalement s'y convertir avant de regagner Prague où une grande activité l'attendait. C'est surtout dans la musique que les habitants du royaume ont excellé. Il suffira d'évoquer ces compositeurs que l'on redécouvre : au XVII^e siècle, Adam Michna d'Otradovice, au siècle suivant François Xavier Bixi, maître de chapelle des jésuites, et le plus grand de tous, Jan Dismas Zelenka qui composa aussi pour les jésuites avant de partir à la Cour de Dresde. Dans tous ces domaines, un baroque pragois original est né, qui n'est pas celui de Vienne ou de la Bavière.

III - La gloire de Prague

L'extraordinaire vitalité artistique de Prague entre la fin de la guerre de Trente ans (1648) et le début du règne de Marie-Thérèse (1740-1780) tient à l'efflorescence d'une civilisation catholique et aristocratique, qu'anime un profond sentiment d'unité. C'est d'abord celle des arts au service de la foi. Saint Nicolas de Malá Strana réalise, en version jésuite, leur étonnante convergence apologétique. L'Eglise, ici par la Compagnie, proclame sans équivoque qu'elle a gagné, signe certain de son élection divine, et bénéficie de la maturité d'un baroque devenu pleinement pragois. Le bâtiment est, pour Prague, de dimensions exceptionnelles : 62 m. de long sur 26 de large, avec une hauteur de 79 m. sous la coupole. Le plan est, en apparence, déjà traditionnel puisqu'il semble reprendre celui du *Gesù*, avec sa succession de chapelles latérales le long de la nef. Pourtant, tout bouge : les travées de la nef sont en fait des ellipses qui se recoupent et non plus des arcs rectilignes entre piliers se faisant face. La façade principale ondule également avec ses lignes courbes, ses demi-cercles et l'alternance de courbures convexes et concaves. En s'inspirant à leur manière du romain Borromini, du turinois Guarini et du viennois Hildebrandt, les Dientzenhofer ont construit la première église en mouvement. A l'intérieur, ils ont créé un vaisseau tel que les pilastres sont en diagonale, la voûte une série d'ellipses qui se mêlent en faisant disparaître le rythme des travées pour susciter un espace unique propre à recevoir une immense fresque. Il n'y a plus, comme au siècle précédent, des médaillons peints insérés dans un blanc décor de stucs. Désormais, la continuité doit être totale entre la peinture et l'architecture, le regard passant, par le trompe-l'œil, du réel à l'imaginaire, du (faux) marbre à la vie de saint Nicolas qui se déroule tout au long de la nef d'une seule venue. La sculpture fait partie de l'ensemble puisque quatre Pères de l'Eglise, de proportions surhumaines, dont l'un écrasant l'hérésie, sont postés aux quatre piliers du dôme. Avec eux, on passe de l'horizontalité somptueuse à une soudaine aspiration vers le ciel de la coupole, en pleine lumière. La fresque montre le ciel avec la gloire de Dieu et, très haut, dans le lanternon, la colombe du Saint-Esprit. La cohérence de tout ce dispositif est à rechercher dans la liturgie, en particulier dans la messe qui rappelle la résurrection et anticipe sur la fin des temps. Une église baroque, et tout particulièrement Saint Nicolas de Malá Strana, a une dimension eschatologique : le fidèle doit s'y sentir déjà au ciel, en présence de la Trinité, parmi les saints. Cette proximité divine est signifiée par le tabernacle qui abrite le Saint-Sacrement. A l'unité des arts visuels chère au Bernin, s'ajoute celle des paroles. Il y a celles du

prédicateur en chaire dans la nef comme celles du célébrant dans leur efficacité souveraine lorsque, au moment de la consécration, il fait advenir Dieu réellement présent sur l'autel. Mais l'unité ne serait pas encore complète sans cette autre forme de langage qu'est la musique. Avec ses orgues mais aussi ses instrumentistes et ses chanteurs, Saint-Nicolas de Malá Strana fut un des hauts lieux de la liturgie pragoise.

L'unité de la culture baroque se mesure aussi dans les bibliothèques. Deux d'entre elles sont spécialement célèbres à Prague, celle du Clementinum, devenu université jésuite, celle des prémontrés de Strahov avec ses deux salles, de théologie, du XVII^e siècle, et de philosophie, des années 1780. Si chacune a son inflexion propre, dans des contextes intellectuels différents, à chaque fois est postulée une profonde cohérence du savoir. Les fresques et la disposition des armoires sont là pour la manifester. La Sagesse divine est la référence. L'alliance de la foi et de la raison, celle des vertus et des arts libéraux sont proclamées. Une telle organisation du savoir comprend la théologie, science de Dieu, et fait aussi place à l'unité des arts. C'est elle aussi qui est illustrée dans les frontispices des thèses que soutiennent, vers la fin du XVII^e siècle, de jeunes aristocrates à l'université jésuite.

Le souci d'unité se retrouve d'une autre manière - mais qui n'est pas contradictoire avec ce que nous venons de voir - dans le mode de vie et la culture aristocratiques. Les palais qui se multiplient dans un climat d'émulation entre les grands lignages réalisent à leur manière l'alliance de l'architecture, de la peinture et de la sculpture. L'idéal qui anime leurs propriétaires bâtisseurs est celui du *cortegiano* de la Renaissance italienne revu et adapté par la pédagogie jésuite. Il implique la rhétorique qui permet de parler avec élégance et toutes les formes de la maîtrise de soi que l'on apprend par la danse, dans les ballets, ou par le théâtre chez les jésuites, voire aussi par l'équitation. Il suppose aussi l'apprentissage de tout ce qui est utile pour la vie administrative et politique d'un seigneur ayant de grands biens, un rang à tenir et un rôle à jouer à la diète de Bohême, voire à la Cour de Vienne. Il n'est pas non plus de formation complète sans un « grand tour » qui conduit à différents endroits d'Europe, mais toujours en Italie. Et si nos seigneurs savent inégalement le tchèque, qu'ils connaissent beaucoup moins vers le milieu du XVIII^e siècle, ils parlent, en plus de l'allemand, l'italien, le latin, voire pour quelques-uns le français qui ne s'impose vraiment que sous Marie-Thérèse et François de Lorraine. Comme les ecclésiastiques, les aristocrates font preuve d'une véritable passion pour la musique. S'ils ne semblent pas avoir eux-même composé, certains jouent, la plupart

entretiennent des musiciens. En plus des messes, des psaumes et des litanies qu'on entend à l'église, les palais retentissent des symphonies, des suites, voire des opéras qui contribuent à développer une culture festive et raffinée. La scène fait écho à la liturgie et ce sont les mêmes compositeurs qui écrivent pour l'une et pour l'autre. Par la musique, ceux qui la jouent et ceux qui l'écoutent, cette culture à la fois ecclésiastique et aristocratique déborde d'une étroite élite et irrigue une bonne part de la société pragoise. L'éducation que dispensent les jésuites ne touche pas que la noblesse. Elle concerne aussi cette bourgeoisie des villes de Prague qui demeure fort mal connue, alors même qu'on la voit souvent baroquiser ses maisons médiévales ou Renaissance et contribuer ainsi à changer le visage de la capitale.

Le nouveau paysage urbain réussit une exceptionnelle prise en compte du site. Topographiquement, Prague, avec la Vltava qui la sépare en deux parties, avec son environnement de hauteurs, dont la colline du Château, offre un terrain plus accidenté que Vienne mais aussi plus propice à la mise en valeur des édifices. A Vienne, il faut aller sur la terrasse du Belvédère, le palais du Prince Eugène, pour avoir une silhouette urbaine que peint Bellotto vers 1759. Le site de Prague présente des pentes qui font du relief un élément majeur de l'identité urbaine. Les architectes savent en tenir compte, aussi les bâtisseurs de Saint-Nicolas de Malá Strana ont-ils élevé le dôme et le campanile de manière à les intégrer dans le vallon qui s'ouvre en contrebas des jardins de Strahov et à les placer précisément dans l'axe qui va de la cathédrale à la forteresse de Vyšehrad à l'autre extrémité de la ville. La nouvelle silhouette de Prague n'est plus celle, très médiévale, juste effleurée par la Renaissance, des gravures néerlandaises ou allemandes du début XVII^e siècle. C'est désormais un horizon saturé de dômes, de clochers, de grandes toitures et de frontons de couvents et de palais, avec ça et là les frondaisons d'un jardin. L'utilisation du relief conduit, *intra muros*, à l'aménagement des pentes des Hradčany et de la colline de Petřín (au sud-ouest). De somptueux jardins prolongent les palais, étagent leurs terrasses et leurs escaliers, parsèment les versants de pavillons qui offrent autant de belvédères. Car la ville baroque, avec une topographie aussi heurtée, multiplie les surprises et les vues inattendues. C'est l'apparition soudaine de la cathédrale au-dessus d'une ruelle de Malá Strana ou encore la découverte inopinée de ce qui apparaît comme la campagne en pleine ville.

A Prague, on ne trouvera pas d'urbanisme princier, comme c'est le cas au même moment à Rome, à Paris ou à Madrid. Il n'y a ni places royales

ni avenues, par conséquent pas ou peu de tracés rectilignes. L'alignement y est inconnu et la notion d'unité architecturale des façades aussi. La diversité est de règle, tant pour les formes que pour les volumes et les couleurs de l'enduit des façades. La plupart d'entre elles, même celles des palais ou des églises, sont faites pour être vues au dernier moment. Là encore, la surprise est un élément essentiel du paysage urbain. Il suffit pour s'en rendre compte de prendre le remarquable « chemin royal » qui va de la Tour poudrière à l'entrée orientale de la Vieille Ville au Château par le Pont Charles. On y verra aussi bien des maisons bourgeoises multicolores, souvent gothiques sous leur façade baroque, que ce palais Clam-Gallas dû à Fischer von Erlach et qu'on ne peut voir que de biais en étant surplombé par des paires d'atlantes.

Le paysage urbain est parsemé, voire saturé d'images. Celles-ci ne sont pas que sur les façades de palais ou de couvents, elles ornent aussi bien des maisons plus ordinaires mais pas, pour autant, dépourvues de caractère. Il y avait d'abord, souvent disparues aujourd'hui, d'innombrables enseignes. Le nom de certaines maisons conserve la mémoire de ces images colorées montrant souvent des animaux.

Davantage issus de la culture savante, les atlantes encadrent les portails aristocratiques, supportant des balcons qui présentent les armes de la famille, comme on le voit dans la rue Nerudová qui monte vers le Château. Les statues de saints sont nombreuses, dans de modestes niches ou au contraire, bien mises en évidence à un angle, tel le Saint-Michel du palais toscan qui monte la garde à l'entrée de la place de Hradčany. Il y a encore de nombreuses peintures sur les façades, notamment du saint de Prague, le chanoine Jean Népomucène. Plusieurs maisons de la rue Nerudová restaurées ou rebâties dans les années 1720-1730, autour de la canonisation de 1729, portent ainsi son image. Et il ne faudrait pas oublier ce que révèlent les inventaires après-décès. Dans leurs maisons, les Pragois avaient tableaux, gravures, objets et livrets de piété, médailles etc. autant de marques de la dévotion baroque au quotidien ainsi que d'un phénomène riche et complexe, la rencontre du triomphe de l'Eglise et du patriotisme bohême.

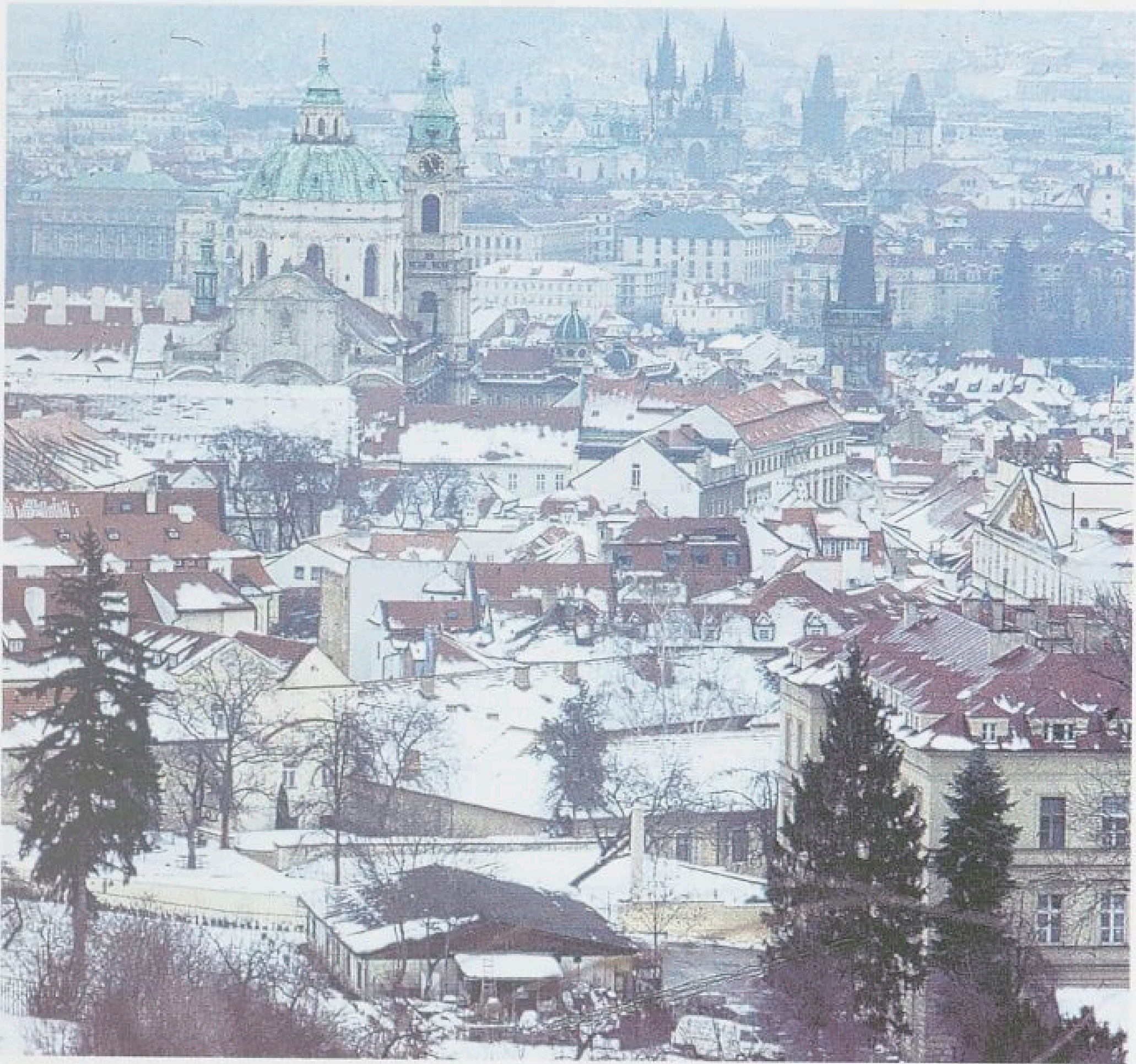
Qu'est-ce que la vraie Bohême ? Après tant de divisions et de crises, la question n'a cessé d'être posée au XVII^e siècle et ensuite. Les émigrés de l'après 1620 ont pensé qu'elle était toute avec eux, dans le refus de Rome et l'attachement dans l'exil à la langue tchèque, voire dans la revendication d'une continuité entre leurs formes de protestantisme et la lutte des hussites du XV^e siècle. Pour les Bohêmes restés ou redevenus

catholiques, le temps de Jean Hus puis des réformateurs protestants est une période sombre enfin révolue. La recatholicisation permet de rétablir la continuité avec les origines chrétiennes du royaume, avec saint Venceslas et sainte Ludmilla, comme avec l'époque glorieuse de l'empereur Charles IV de Luxembourg. Deux conceptions de la Bohême s'opposent depuis le XVI^e siècle, traçant deux manières de penser le destin du pays jusqu'à nos jours. Dans ce conflit, les écrits mais également l'image sont une arme. Quoi de plus éloquent à cet égard que le pignon de la façade de l'église Notre-Dame de Týn, à proximité de la place de la Vieille Ville ? Au XV^e siècle, ce bel édifice gothique aux flèches élancées, devenu le principal sanctuaire des hussites, présentait dans une mandorle le calice, symbole de leur combat pour la communion des laïcs sous les deux espèces (*sub utraque specie*, d'où le nom d'utraquistes). On le voit très bien sur une gravure du début du XVII^e siècle. Après la Montagne Blanche, il fut gratté. La mandorle entoura de nouveau l'image de la Vierge Marie, ce qui n'est pas, en-soi surprenant puisqu'elle est la patronne de l'église. Mais cette Vierge dans son noyau de flammes n'est autre que celle dont parle l'*Apocalypse*, avec le soleil pour manteau, évoquée juste avant la grande bataille dans les cieux et la défaite des anges rebelles. L'image démultiplie l'affirmation par l'Eglise de la victoire sur l'hérésie et de la réintégration du royaume dans la catholicité. Il y eut plusieurs manières complémentaires pour donner à voir un tel changement (qui, dans les faits, demanda un bon siècle d'efforts intermittents).

La première consista à faire venir à Prague des images qui y seraient vénérées. La plus célèbre de toutes, encore aujourd'hui, est la statuette de l'Enfant Jésus, chez les carmes déchaux de Sainte Marie de la Victoire. Venue d'Espagne lors du mariage, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, d'une aristocrate castillane avec un seigneur de Bohême, elle se transmet d'abord par les femmes à l'intérieur de cette famille, en étant l'objet d'une dévotion privée. Elle fut donnée aux carmes et dès lors sa renommée alla croissant. A partir de l'échec suédois de 1648 et de la fin de la guerre de Trente ans, sa vénération devint publique. A Strahov qui abrite, depuis 1627, les reliques de saint Norbert, une chapelle latérale permet d'exposer à la vénération des fidèles une copie d'une image de la Vierge dont l'original se trouve à Passau en Bavière. Il est ainsi possible de faire son pèlerinage sur place. Ce geste de piété qui consiste à aller vers un sanctuaire, une image, des reliques, demander une grâce ou rendre ses vœux, a connu un très grand développement à l'époque baroque en Bohême et fut, sans doute, un puissant moyen de recatholiciser l'espace et les esprits. De Prague, on pouvait se rendre, par une sorte de voie sacrée

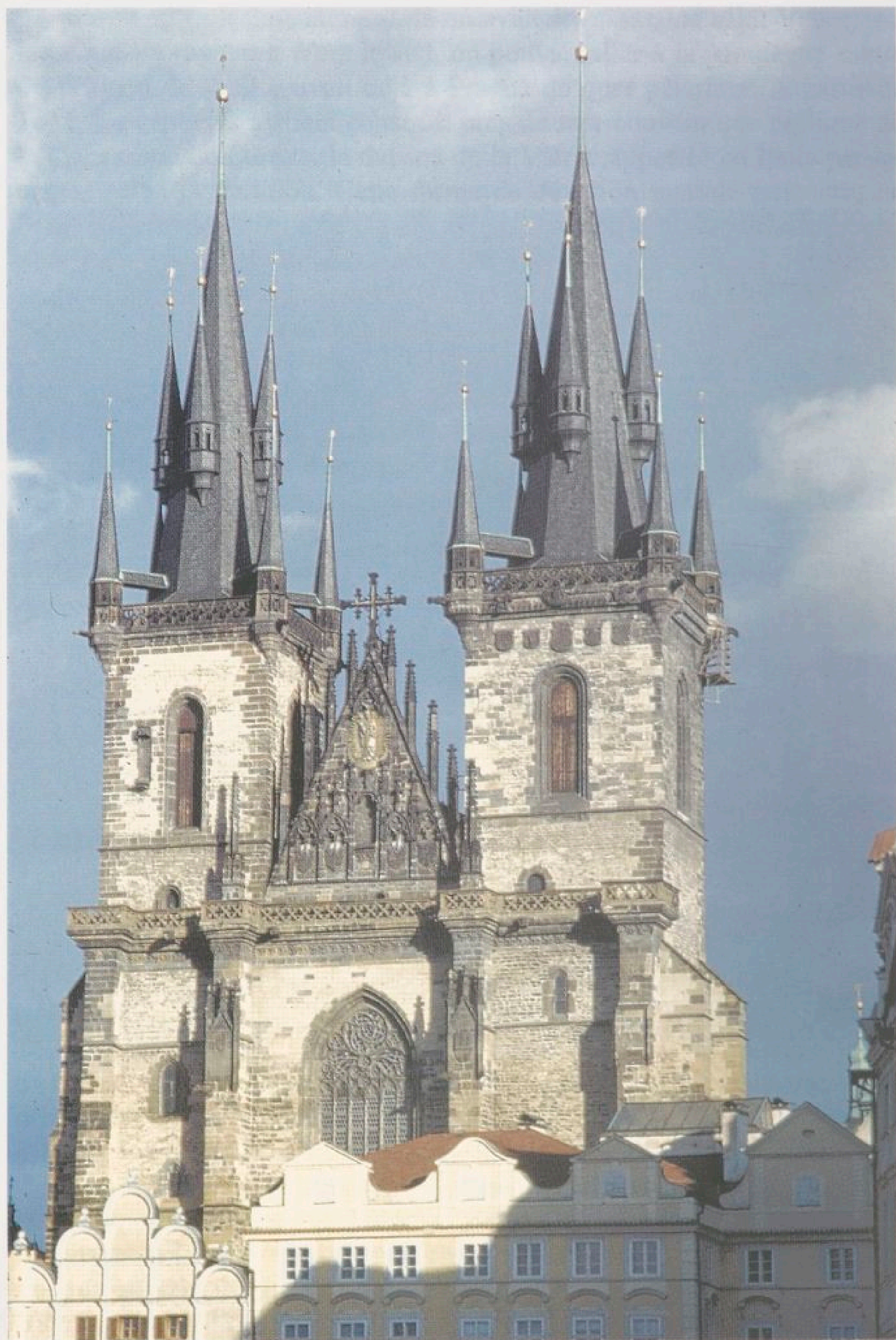
jusqu'à Stará Boleslav, au nord, là où avait été assassiné saint Venceslas, le patron du royaume. Vers le sud, on pouvait aller à la Montagne sainte de Příbram. Mais il y avait déjà à Prague de quoi pèleriner. A partir de 1631, les capucins avaient construit près de leur couvent une réplique de la *Casa santa* de Lorette, la maison de la Vierge apportée en Italie par les anges, selon la tradition. Cette forme de dévotion mariale rencontra un véritable engouement en Bohême et en Moravie. La Lorette de Prague n'est que la plus connue d'une abondante famille qui, à défaut d'avoir été transportée par les anges, était née de l'enthousiasme des pèlerins : 51 églises ou chapelles furent bâties sur ce modèle cubique, avec souvent autour un enclos à arcades en forme de cloître. A Prague, les fidèles, pouvaient en outre sous ces galeries s'arrêter à chaque travée pour méditer un verset des litanies et contempler diverses images de la Vierge. En un pèlerinage à la Lorette de Prague, on en faisait plusieurs d'un coup... En même temps, là où se trouvait la maison de la Vierge, n'était-ce pas par assimilation la Terre Sainte ? C'était rejoindre une propension déjà notable au Moyen âge à donner des noms bibliques à des fondations religieuses qui devenaient dès lors la Terre Sainte en Bohême, ainsi à Prague, Strahov était-il le Mont Sion ou le monastère des bénédictins fondé par Charles IV Emmaüs.

Une deuxième manière d'utiliser les images en les liant au sentiment patriotique fut de les installer sur le Pont Charles, à partir du modèle romain de *Ponte San Angelo* orné de statues d'anges par Le Bernin. C'était un haut lieu qui avait vu aussi bien précipiter dans la rivière le corps torturé de Jean Népomucène que les Pragois résister aux Suédois en 1648. Il y avait sur ce point de passage obligé, le seul sur la Vltava, un grand calvaire qui avait été détruit sur l'ordre de la reine protestante Elizabeth Stuart en 1619 puis rétabli. En 1681, une sorte de retable fut installé auprès de la croix, avec une lumière permanente. Puis en 1683 fut mise en place la première statue, le Jean Népomucène de Brokoff. En 1695, la fin d'une épidémie de peste conduisit à ériger une pieta, rejointe en 1700 par un Saint Venceslas. Désormais, ce qui était une suite d'initiatives séparées dans le temps, devient la prise de conscience qu'il y a là un endroit essentiel de l'espace urbain pour affirmer la victoire de l'Eglise et son lien consubstantiel à l'histoire du pays. De 1700 à 1706, les parapets du pont se peuplent de statues érigées par des ordres religieux, voire par quelques nobles. Ce sont les meilleurs sculpteurs pragois qui sont sollicités, notamment les Brokoff père et fils et Mathias Braun (1684-1738). De la statue isolée, on passe au groupe, au monument, ce que l'on n'avait pas fait à Rome.

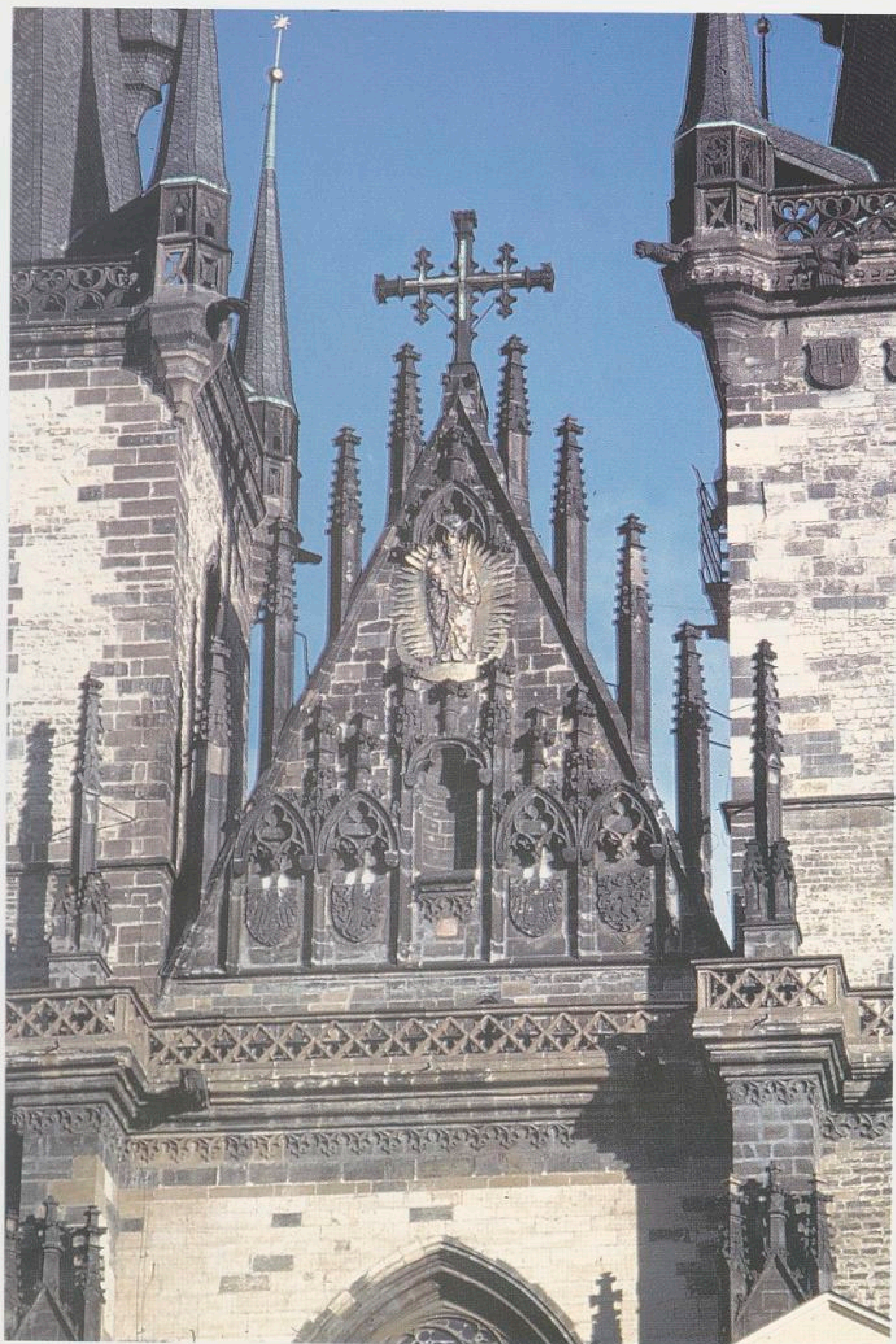


Malá Strana et la Vieille Ville

Les photographies illustrant cette conférence sont de l'auteur.



Notre-Dame de Týn



Notre-Dame de Týn. Détail avec la mandorle



Rue de Malá Strana avec vue sur la cathédrale



Malá Strana. Rue Neruda



Palais Černin



Palais Wallenstein. Malá Strana



Saint Nicolas. Malá Strana



Clementinum. Église Saint-Sauveur des Jésuites



Saint Jean Népomucène. Pont Charles



La vision de Sainte Luitgarde. Pont Charles



Prague. La Lorette



Saint François séraphique



Façade Baroque. Malá Strana



Portail à atlantes du Palais Clam Gallas



La cathédrale Saint-Guy depuis la terrasse de Strahov

Les prémontrés établissent saint Norbert avec sa monstrance rayonnante confondant l'hérétique Tanchelin qui ne croit pas à la présence réelle. Les jésuites font installer saint Ignace et saint François-Xavier, les trinitaires, qui rachètent les captifs, mettent en scène une extraordinaire prison gardée par un Turc à l'air féroce. Mais le groupe le plus extraordinaire de cette parade immobile est celui formé par la mystique cistercienne sainte Luitgarde avec le crucifié qui se penche vers elle. C'est une vision que Braun a sculptée dans la pierre. Pour qui emprunte le Pont à partir du début du XVIII^e siècle, il ne peut faire de doute que la Bohême est pleinement un pays catholique.

Mais il reste encore à conjuguer patriotisme bohême et universalité de l'Eglise. C'est la fonction de celui dont l'image devient omniprésente à Prague, Jean Népomucène. Ce chanoine mort victime en 1393 d'un conflit entre le roi et l'archevêque et dont le tombeau se trouve dans le déambulatoire de la cathédrale, est présenté, au prix d'une pieuse réélaboration due notamment aux jésuites et aux piaristes, comme le martyr du secret de la confession, puisqu'il n'aurait pas voulu révéler au roi le contenu de celle de la reine. Au cours du XVII^e siècle, il est devenu le symbole de la fidélité du chapitre cathédral à la foi catholique. La dynastie s'est assez vite intéressée à lui. Le mouvement, à partir des années 1680 – comme en témoigne la statue du Pont Charles – prend une très grande ampleur, ne touchant pas seulement les élites mais toute la société. Le chanoine avec son crucifix et autour de la tête les cinq étoiles apparues sur la berge de la Vltava là où s'était échoué son corps, devient un intercesseur apprécié et honoré. Il y a des miracles. Un véritable légendaire se constitue. Des procédures de béatification sont entreprises. En 1719, on retrouve dans le tombeau ce qu'on croit être la langue du martyr du silence. En 1721, le pape Innocent XIII signe le décret de béatification et la cérémonie a lieu à Prague, le 4 juillet devant l'impératrice. L'étape ultime est encore plus glorieuse : c'est la canonisation, à Rome à la fin de l'hiver 1729, à Prague pendant une octave à partir du 9 octobre. A un peu plus d'un siècle d'intervalle, les cérémonies en l'honneur du nouveau saint répondent par leur magnificence à celles de la canonisation de saint Ignace, saint François-Xavier et sainte Thérèse en 1622, et à celles de l'arrivée des reliques de saint Norbert en 1627. Sans doute est-ce l'apogée de la Prague baroque. L'image du saint est omniprésente : statues dans les rues ou sur les maisons, églises qui lui sont dédiées comme celle qu'édifie sur un rocher proche du monastère d'Emmaüs Kilian Ignace Dientzenhofer avec ses escaliers, sa façade courbe et ses tours obliques. La ville devient alors un

gigantesque dispositif népomucénien qui proclame à la face de toute l'Eglise que Prague a son saint.

Le mot latin *prodromus* désigne le vent annonciateur de la chaleur, de la lumière. Le P. Hammerschmidt avait raison de l'employer à propos de son livre sur la gloire de Prague. Un nouveau foyer baroque est bien né, d'une intensité exceptionnelle. En un siècle environ, la capitale de l'utraquisme est devenue un point d'appui essentiel de la reconquête catholique de l'Europe centrale. Un tel renversement est à la mesure du bouleversement religieux survenu dans la monarchie autrichienne au XVII^e siècle. La ville aux protestantismes divers mais majoritaires qu'avaient quittée les exilés des années 1620, a accueilli ordres religieux nouveaux et artistes étrangers en se les appropriant. Une telle métamorphose ne s'est pas faite sans douleurs ni ambiguïtés. Elle a toutefois transformé l'héritière quelque peu provinciale du hussitisme, adossée au luthéranisme et au calvinisme germaniques, en un des fleurons de la civilisation catholique en-deçà désormais d'une frontière religieuse repoussée vers le nord qui traverse l'Europe en courant d'Anvers à Riga.

ORIGINE ET ÉVOLUTION DE L'HOMME

par M. Jean-Pierre WATTÉ

Archéologue, Muséum d'histoire naturelle du Havre

Membre correspondant de l'Académie

(Séance du 5 octobre 2002)

L'Homme est l'aboutissement d'une longue évolution qui commence avec la formation des premières molécules organiques capables de se dupliquer, sans doute à partir de quelque trois milliards huit cents millions d'années. Les grandes étapes de cette longue marche vers la conscience réfléchie sont maintenant connues, marquées par l'apparition d'organismes de plus en plus complexes : bactéries (3,5 milliards d'années), protozoaires (3 milliards d'années), premiers métazoaires (1,5 milliard d'années), porifères et spongiaires (700 millions d'années), avec filets nerveux (Cambrien, 570-500 millions d'années), cœlentérés et échinodermes (Ordovicien, 500-435 millions d'années), premiers vertébrés - les cordés, poissons primitifs - (450 millions d'années), poissons dotés d'un vrai squelette (fin du Silurien, 400 millions d'années), batraciens (fin du Dévonien, 350 millions d'années), reptiles et très vite premiers reptiles mammaliens (300 millions d'années), ancêtres des mammifères (début du Trias, 225-190 millions d'années), mammifères placentaires (Crétacé, 100 millions d'années)...

Surtout, ces dernières années, nos connaissances ont été entièrement renouvelées à propos de l'apparition des premiers primates, de l'évolution des singes, du développement de l'Homme et ce grâce à la multiplication, d'une part, des études de terrain menées avec les méthodes modernes de fouilles, en particulier en Afrique, et, d'autre part, des analyses de laboratoire.

La réalité est devenue infiniment plus complexe qu'il n'y paraissait. Certes, des lacunes, dues à des manques de fossiles, subsistent ; certaines

déterminations demeurent ambiguës ; des filiations différentes peuvent être proposées dans certains cas : il est certain que les données actuelles seront précisées, révisées. Au moins est-il utile de les présenter ne serait-ce que pour les discuter.

UNE ÉVOLUTION BUISSONNANTE

Les premiers primates

Le plus ancien primate connu est le *Purgatorius*, ainsi nommé parce que ses restes ont été mis au jour sur la colline du Purgatoire, dans l'état du Montana, aux États-Unis. Il ressemble à une grosse souris et se nourrit d'insectes. Vivant à la fin de l'ère secondaire (67 millions d'années), il doit, comme ses cousins mammifères, résister difficilement à la prédation des reptiles qui pullulent alors. Mais ces derniers s'éteignent en grande partie à la charnière Secondaire-Tertiaire (65 millions d'années). A cette époque, l'Atlantique Nord n'est pas encore ouvert, l'Amérique du Nord et l'Europe se touchent toujours.

Les descendants des tout premiers primates peuvent ainsi se répandre dans l'ensemble du continent eurasiatique. Ils grandissent, engendrant les Plésiadapiformes (65-55 millions d'années) et autres formes prosimiennes voisines : *Adapis parisiensis*, retrouvé dans les gypses de Montmartre, *Adapis magnus* dans les phosphorites du Quercy, Omomyidae en Extrême-Orient, *Altiatlasius* au Maroc. Une bonne image peut en être donnée en regardant certains de leurs lointains descendants comme les Loris de Ceylan ou de l'Inde, le Galago d'Afrique, le Tarsier de Bornéo ou des Célèbes, le Lémurien de Madagascar ou des Comores.

Il est tout à fait possible qu'il faille rechercher dans les Omomyidae et anthropoïdes asiatiques, tels Eosimias (Chine centrale, 45 millions d'années) ou Bahania en Birmanie, les ancêtres des singes véritables qui apparaissent vers 40 millions d'années : suivant l'époque considérée, on peut donc placer le « berceau de l'humanité » aussi bien en Amérique, qu'en Asie ou en Afrique...

Aux alentours de 40-35 millions d'années, de nombreuses espèces de singes sont connues, en particulier grâce à l'exceptionnel gisement oligocène du Fayoum en Égypte. Les espèces les plus anciennes (40 millions d'années), auxquelles se rattachent Parapithèque et Apidium, possèdent 36 dents ; à partir de 35 millions d'années, apparaissent des formes à 32 dents : Oligopithèque, peut-être ancêtre des Cercopithèques

ou singes à longue queue, Aléopithèque, peut-être ancêtre des Gibbons, Aegyptopithèque et Propliopithèque, à l'origine semble-t-il des Pongidés, singes supérieurs caractérisés par l'absence de queue et une locomotion en partie redressée, et des Hominidés. Le milieu de l'ère Tertiaire, dont le climat chaud et humide a permis le développement d'une forêt tropicale sur l'ensemble des continents, connaît une vaste expansion des singes ; les uns, comme les Platyrrhiniens - singes à narines écartées et queue préhensile, comme le Ouistiti et l'Atèle d'aujourd'hui - occupent l'Amérique ; les autres, comme les Catarrhiniens - à narines rapprochées et queue non prenante comme les Cercopithèques, Macaques et Babouins actuels - peuplent tout l'ancien monde.

Les grandes étapes de l'évolution des singes sont maintenant assez bien connues. Contrairement à ce que l'on avait pensé, les ancêtres de l'Homme et ceux des grands Pongidés actuels ne se séparent pas vers 35 millions d'années ; cette radiation ne s'opère que vers 10-7 millions d'années.

Il ne faudrait cependant pas imaginer une telle progression vers les formes actuelles comme étant linéaire. Il existe des rameaux divergents dont certains s'éteignent sans laisser de descendants. En effet, le climat chaud et humide qui règne depuis le début de l'ère Tertiaire, engendrant de luxuriantes forêts tropicales favorables à toutes les espèces arboricoles, connaît dès le milieu du Miocène une certaine péjoration ; à partir de 20 millions d'années, le climat commence à devenir plus sec ; les forêts s'éclaircissent et même disparaissent de certaines régions. C'est le cas en Toscane, vers 8 millions ; l'Oréopithèque - caractérisé par de très longs bras qui lui permettent de se déplacer en se balançant de branche en branche pour sauter d'un arbre à un autre ; c'est la brachiation - ne peut s'adapter à vivre au sol ; handicapé par ses membres antérieurs démesurés, il s'éteint. De même, à peu près à la même période, l'Ouranopithèque disparaît aussi de l'Europe, le Gigantopithèque d'Asie du sud-est. D'autres variétés se transforment ainsi, le Sivapithèque engendre l'Orang-outan, qui vit dans l'archipel malais d'aujourd'hui ; c'est le premier à se détacher du rameau des Pongidés.

C'est en Afrique que s'opère l'évolution qui conduit aux singes supérieurs et à l'Homme : Proconsul (20 millions d'années), Moropithèque, Afropithèque, Kenyapithèque (15 millions d'années), Dryopithèque que l'on retrouve aussi de Saint-Gaudens en Haute-Garonne, jusque dans les Sivaliks, les contreforts de l'Himalaya (13 à 8 millions d'années).

Ce n'est qu'entre 10 et 7 millions d'années que s'opère la différenciation entre ces singes anthropoïdes vers gorille, chimpanzé et Homme actuel. Ces deux derniers apparaissent génétiquement très proches l'un de l'autre : sur nos vingt et une paires de chromosomes, nous en possédons douze en commun avec le chimpanzé. Le dernier ancêtre commun à ces grands singes et à l'Homme ou au moins un des tout derniers pourrait être le Samburupithèque, vieux de 9 millions d'années, encore que certains spécialistes en font l'ancêtre seulement du gorille.

Les derniers préhumains

Les quelques millions d'années qui suivent demeurent mal connus, faute de fossiles en nombre suffisant. Les derniers préhumains pourraient remonter aux environs de 7-6 millions d'années et Toumaï - *Sahelanthropus tchadensis* - trouvé par une équipe franco-tchadienne sous la direction d'Alain Beauvilain, un géographe yvetotais rattaché au laboratoire de Paléontologie de Poitiers dirigé par Michel Brunet, pourrait être l'ancêtre commun aux Hommes et aux chimpanzés. Dans cette mesure, il conviendrait de réviser l'hypothèse de l'*East Side Story* proposée par le paléontologue français Yves Coppens. D'après ce dernier, un isolat de population se serait formé autour de la corne nord-est de l'Afrique, entre fleuves et grands lacs qui occupent la Rift-valley et l'océan Indien. Cette région a connu un assèchement progressif ; la forêt tropicale est devenue de plus en plus claire, faisant place peu à peu à une savane arborée et, voici 2 millions d'années, à la steppe. Les animaux et nos ancêtres ont dû s'adapter : les derniers préhumains auraient été contraints d'abandonner de plus en plus les arbres qui leur apportaient nourriture et protection. Au sol, pour mieux surveiller l'horizon, pour courir plus vite en cas de danger, ils auraient eu tendance à vivre debout de plus en plus souvent. Le cerveau, pour se rééquilibrer, aurait vu se développer toute sa partie antérieure, siège de fonctions importantes liées à l'intelligence. Cette adaptation serait à l'origine de l'émergence de l'Homme. À l'inverse, à l'ouest de la Rift-valley, là où la grande forêt subsiste, gorilles et chimpanzés seraient le résultat d'un autre processus évolutif, les laissant inféodés à un milieu couvert. Pour Alain Beauvilain et Michel Brunet au contraire, c'est en Afrique centrale qu'il faut rechercher le berceau de l'humanité, donc loin de l'est africain - Toumaï a été découvert à 2 500 km à l'ouest de la Rift Valley - ; mais pour certains chercheurs, ce fossile ne serait qu'un ancêtre des gorilles.

À peu près à la même époque, à 6 millions d'années, mais au Kenya, donc dans une zone confortant au contraire la thèse d'Yves Coppens, *Orrorin tugenensis*, le « *Millenium ancestor* » pourrait être aussi bien

l'ancêtre de l'Homme que celui à la fois de l'Homme et du chimpanzé. De même on retrouve entre 5,1 et 4,4 millions d'années, en Éthiopie, *Ardipithecus ramidus* qui pourrait lui aussi constituer une forme archaïque intermédiaire ancêtre de l'Homme ou appartenir seulement à la généalogie des chimpanzés.

En fonction de ces dernières découvertes, deux schémas sont possibles pour aboutir à l'Homme : ou bien le genre *Homo* s'enracine directement dans ces formes, auquel cas toutes les espèces d'Australopithèques qui suivent constituent des rameaux divergents qui finissent par s'éteindre sans laisser de descendants, ou bien ces derniers fossiles ne sont que des formes intermédiaires, et dans ce cas, des Australopithèques figureraient bien parmi nos ancêtres.

C'est en 1924 que Raymond Dart, un paléontologue sud-africain, décrit le premier Australopithèque - singe du sud -. C'est le « chaînon manquant », dit-il, entre les anciens singes et l'Homme. Personne ne le croit à l'époque : cela aurait signifié que l'Homme était originaire d'Afrique et même que les ancêtres des Blancs avaient dû posséder une peau quelque peu colorée ; idées irrecevables en pleine période coloniale. On distingue aujourd'hui une douzaine d'espèces différentes d'Australopithécins évoluant de la mer Rouge à l'Afrique australe.

Dans l'hypothèse où un Australopithèque serait bien à l'origine du genre *Homo*, l'*Australopithecus anamensis* (Kenya, Tanzanie, 4,2 à 3,6 millions d'années) pourrait bien faire partie de notre lignée. On retrouve un peu plus tard des êtres plus évolués : *Australopithecus (Tchadanthropus) bahrelghazali*, surnommé « Abel » (Tchad, 3,5 à 3 millions d'années), un rameau sans doute divergent et qui montre que le « berceau de l'humanité » peut être effectivement quelque peu élargi par rapport à l'est-africain au sens strict, *Australopithecus afarensis* (Éthiopie, Kenya, Tanzanie, 4,1 à 2,9 millions d'années), *Australopithecus africanus* (Afrique du Sud, 3,5 à 2,5 millions d'années), *Australopithecus garhi* (Éthiopie, 2,6 millions d'années) et le très voisin *Kenyanthropus platyops* (Kenya, 3,5 à 3 millions d'années).

Les derniers Australopithèques et les premiers Hommes, quelle que soit l'origine de ces derniers, témoignent aussi, mais d'une façon différente, d'une adaptation aux nouvelles conditions environnementales liées à l'assèchement progressif du climat. Certains Australopithèques se spécialisent en consommant les nouveaux fruits plus coriaces et qu'une coque dure protège de la sécheresse ; ceux-ci développent un appareil masticatoire puissant : grosses dents, fortes mandibules, masséters

tellement volumineux qu'ils entravent la croissance de la boîte crânienne et de sa matière osseuse, provoquant la formation d'une véritable crête sagittale, comme chez les gorilles. Ces Australopithèques correspondent à des formes robustes : *Paranthropus aethiopicus* (Éthiopie, Kenya, 2,7 à 2,3 millions d'années), *Paranthropus boisei* (Éthiopie, Kenya, Tanzanie, 2,4 à 1,2 millions d'années), *Paranthropus robustus* (Afrique du Sud, 2,2 à 1 millions d'années). Les premiers Hommes, au contraire, pour remplacer les fruits qu'ils ont l'habitude de consommer et qui disparaissent, ajoutent un peu de viande à leur menu. Cette alimentation différente, plus digeste, permet une évolution vers des formes graciles présentant des cerveaux plus volumineux.

Dans cette hypothèse où les Australopithèques, ou du moins certains d'entre eux, constitueraient bien les derniers préhumains, deux schémas peuvent être envisagés. Les chercheurs américains proposent une filiation : *A. afarensis* - *A. africanus* - *Homo* ; les chercheurs français, avec en particulier Yves Coppens, pensent que l'*A. africanus* serait déjà un rameau divergent et qu'en conséquence il faudrait rechercher le dernier chaînon chez *A. afarensis* ou dans une forme encore plus archaïque, auquel cas *A. afarensis* pourrait même ne pas faire partie de nos ascendants directs et ne serait alors, lui aussi, qu'un simple cousin.

Il a été fait grand bruit ces dernières années autour de la découverte de « Lucy » ; *Australopithecus afarensis* trop tardif - vers 3,3 millions d'années - elle ne peut appartenir à la ligne humaine, mais nous avons avec elle des ancêtres communs : ce n'est pas notre grand-mère, c'est notre cousine... Surtout ses restes ont permis de mieux comprendre ce qu'étaient les Australopithèques : à l'époque de leur découverte, c'était, avec quelque 54 ossements, le squelette le plus complet de ce groupe jamais mis au jour. On pouvait avoir ainsi par exemple confirmation de la taille : Lucy mesurait 1,06 m ; l'étude en particulier de l'articulation de son genou a permis de déterminer son mode de locomotion : bien qu'elle soit bipède, elle ne pouvait courir ; elle était au contraire bien adaptée au grimper et elle a en conséquence passé une bonne partie de son existence dans les arbres...

Les Hommes anciens

Quelle que soit l'hypothèse retenue, les premiers représentants du genre *Homo* apparaissent vers 3-2,5 millions d'années ; on les retrouve de l'Éthiopie à l'Afrique du Sud, en passant par le Kenya. Ce sont de petits personnages, mesurant 1,15 à 1,30 m, pesant 30 à 40 kg et dont la capacité endocrânienne atteint 550 à 680 cm³. Ils sont adaptés à la fois au

grimper et à la marche. Ils concassent des galets dont ils utilisent le sommet rendu tranchant ou les petits éclats qui en résultent : fabricants d'outils, on les a baptisés *Homo habilis*. Les plus évolués d'entre eux, entre 2,4 et 1,7 millions d'années, sont individualisés pour former l'*Homo rudolfensis*.

Aux alentours de 2 millions d'années, et sans doute légèrement avant, l'Homme quitte le berceau africain pour occuper l'Europe et l'Asie. On retrouve peu après sa trace aussi bien au Pakistan qu'en Espagne ou près de la mer Noire. Ainsi, des fragments de crâne associés à des os longs viennent d'être mis au jour en Géorgie par une équipe dans laquelle figurait Antoinette de Lumley ; il s'agit bien d'un *Homo habilis*, alors que l'on pensait jusque-là que l'Eurasie n'avait été occupée en premier que par des *Homo erectus*. Les *Homo erectus* les plus anciens sont maintenant classés comme *Homo ergaster* (1,9 à 1 million d'années) ; ceux-ci ont grandi, atteignant une taille de 1,55 à 1,70 m, pour un poids estimé de 50 à 65 kg. Ils vivent en Afrique orientale, au Maghreb, au Proche-Orient, dans le Sud de l'Europe...

Au fur et à mesure que l'occupation de nouveaux territoires s'étend, les groupes d'Hommes s'éloignent les uns des autres, engendrant des évolutions divergentes. Les *Homo erectus* présentent donc des variantes suivant les continents où ils vivent : on peut ainsi individualiser des *Homo erectus* asiatiques avec le Sinanthrope de Pékin ou le Pithécanthrope de Java, des *Homo erectus* européen avec l'*Homo heidelbergensis* et aussi des *Homo erectus* africains. Les premiers, un peu plus anciens, atteignent une taille de 1,50 à 1,65 m, pour un poids de 45 à 57 kg ; la boîte crânienne, d'un volume de 900 à 1 100 cm³, présente un front très fuyant avec un fort bourrelet susorbitaire continu. L'Homme de Heidelberg, de 0,80 à 0,3 million d'années, dont on retrouve des homologues tout autour du bassin méditerranéen accuse une capacité endocrânienne plus forte, de 1 000 à 1 300 cm³, avec encore un front fuyant, présentant un torus puissant divisé en deux parties. On peut rattacher à cette forme l'Homme de Montmaurin (Haute-Garonne) connu par une mâchoire et surtout l'Homme de Tautavel, mis au jour par l'équipe du professeur Henry de Lumley, dans les Pyrénées-Orientales. Des ossements appartenant à plusieurs individus, datés d'environ 450 000 ans, y ont été mis au jour ; surtout, une face et une boîte crânienne presque complètes permettent de présenter l'apparence du « plus vieux des Français ». Front fuyant et arcades sourcilières proéminentes en font un Prénéandertalien. L'*Homo erectus* d'Europe engendre en effet l'Homme de Néandertal (120 000 à 32 000 ans) qui occupe une poche allant de l'Atlantique au Moyen-Orient. Très spécialisé, avec un front toujours fuyant, le sommet du crâne

étiré en chignon, un torus susorbitaire formant visière, un nasal très développé mais une capacité endocrânienne de 1 500 à 1 750 cm³, donc plus forte que celle de l'Homme actuel, il ne peut constituer comme on l'a cru jusqu'à une date récente l'ancêtre de l'Homme moderne : on le considère aujourd'hui comme une espèce à part. Ses derniers représentants, parvenus à un terme évolutif ultime, ne se rencontrent plus que dans l'extrême ouest ou le sud de l'Europe : Saint-Cézaire dans les Deux-Sèvres ou Gibraltar. Mais l'Homme de Néandertal enterre ses morts : il les dépose dans une fosse, parfois garnie de fleurs comme pour l'enfant de Qafzeh en Palestine, il dispose des offrandes autour du corps : massacre de cervidés, armes et outils... Ces préoccupations nouvelles, mais qu'il partage dès la même époque - 100 000 ans avant nous - avec l'Homme moderne, le font ranger parmi les *sapiens*, mais un *sapiens* spécifiquement différent : l'*Homo sapiens neandertalensis*.

L'*Homo erectus* africain connaît une autre évolution : vers -150 000, il engendre l'Homme moderne, l'*Homo sapiens sapiens*. On le retrouve en Afrique du Nord et au Proche-Orient vers -100 000. Que ce soit en Afrique, en Asie, en Europe, c'est cet *Homo sapiens sapiens* qui peu à peu remplace tous les autres Hommes. On discute toujours des formes de rapports qu'ont pu avoir ensemble les uns et les autres : élimination brutale des types archaïques par les plus évolués, assimilation génétique et acculturation, évolutions parallèles engendrant des rameaux divergents qui finissent par s'éteindre tout à fait naturellement... Il est possible que les premiers *sapiens sapiens* se soient métissés avec les derniers *erectus* d'Asie ; en revanche, en Europe, un tel mélange n'a pu avoir lieu avec l'Homme de Néandertal comme le montrent les études génétiques qui ont pu être menées ; on a parfois envisagé que ces derniers avaient été exterminés par les premiers : on a même parlé du « premier génocide de l'histoire... ». En fait, les uns et les autres ont cohabité au Proche-Orient pendant près de 70 000 ans. Quoi qu'il en soit, on suit bien la progression vers l'Europe occidentale de ces Hommes modernes : en Grèce à -45 000, en Allemagne à -40 000, en France à -35 000.

Ces nouveaux arrivants ne constituent pas cependant le fondement de la population française d'aujourd'hui : en France comme ailleurs, au cours des temps, se sont succédées de multiples nappes de peuplements, sans qu'il y ait eu forcément évolution ou contacts sur place ; les grands courants migratoires ont été permanents et à raison par exemple de quelques kilomètres par an, en quelques siècles, on traverse un continent. Ces Hommes modernes connaissent la fin de la dernière glaciation. Quand le temps se réchauffe, entre -13 000 et -10 000, on assiste à la disparition de la grande faune quaternaire : mammoths, rhinocéros

laineux, bisons, rennes, chevaux... sont remplacés par les animaux que nous connaissons aujourd'hui. À la steppe froide succède la forêt, d'abord de bouleaux et de résineux, un peu plus tard de feuillus. Les Hommes ont du mal à s'adapter aux nouvelles conditions de vie ; il est par exemple plus facile de chasser chevaux et rennes qui vivent en grands troupeaux compacts que les cerfs d'une harde de quelques individus qui se dispersent à la moindre alerte. Certains Hommes remontent vers le nord en suivant les troupeaux de rennes, d'autres se réfugient dans les montagnes : Pyrénées, Caucase ; on comprend maintenant, phénomène remarqué dès le XIX^e siècle, pourquoi les langues basque et caucasienne présentent de nombreux points communs : les peuples de ces régions ont les mêmes ancêtres...

Entre -10 000 et -5 000, la France apparaît très peu peuplée : peut-être seulement quelques dizaines de milliers d'habitants.

Une nouvelle vague d'immigrants venus du Proche-Orient réoccupe peu à peu l'Europe occidentale. Des navigateurs s'installent dès -6 000 sur les côtes méditerranéennes. Surtout, des agriculteurs, cherchant des terres nouvelles à mettre en valeur, génération après génération, migrent lentement vers l'ouest. Ce mouvement s'explique dans la mesure où la production et la conservation de la nourriture - les céréales, aliment très énergétique sous un faible volume - engendrent une mortalité, infantile en particulier, moindre, provoquant le début d'une explosion démographique qui dure encore. Ces paysans contournent la mer Noire, remontent la vallée du Danube, s'installent pour un temps dans les régions rhénanes, pour gagner ensuite la Belgique, l'Alsace et de là, le Bassin parisien, vers -5 000.

Ce sont ces derniers arrivants qui constituent vraiment le substrat de la population d'Europe occidentale, sur laquelle bien sûr aux temps protohistoriques puis historiques d'autres arrivées sont venues se greffer, tandis que des mouvements internes entraînaient des remaniements permanents.

ÉVOLUTION TECHNO-CULTURELLE

L'Homme n'a pas seulement connu une évolution physiologique. Issu de faibles hominoïdes arboricoles adaptés à la vie en savane, il n'a pu survivre et coloniser les régions les plus inhospitalières que par l'acquisition de pratiques particulières lui permettant de compenser la faiblesse de sa constitution physique : la culture a pallié les insuffisances de la nature.

L'utilisation d'outils en ce domaine s'est révélée primordiale. Les premiers outils en matière périssable - bois, os... - ne nous sont pas parvenus ; par contre, ceux fabriqués en pierre ont presque toujours bien résisté aux attaques de l'érosion physico-chimique.

Dans la mesure où armes et outils en pierre apparaissent souvent comme les seuls témoignages de la vie des Hommes anciens, ils ont servi à établir une chronologie fondée sur leur évolution typologique et technologique. Dès le XIX^e siècle, on oppose le Paléolithique ou Âge de la Pierre Taillée au Néolithique ou Âge de la Pierre Polie. Dans la mesure où l'outillage de cette dernière période reste essentiellement taillé, on préfère aujourd'hui fonder cette différence sur le mode de vie : les Hommes du Paléolithique sont des prédateurs - chasseurs, pêcheurs, cueilleurs - et nomades, des origines jusqu'à -9 000 pour le Moyen-Orient, ceux du Néolithique sont des producteurs - éleveurs, cultivateurs - et sédentaires, dans le Bassin parisien, de -5 000 à -1 800. Entre ces deux phases, s'intercale le Mésolithique. Jusque dans les années 1880, on avait bien analysé celles-ci que tout semblait opposer : outillage, climat, faune..., sans que l'on discerne le passage de l'une à l'autre. Quand le « hiatus » entre Paléolithique et Néolithique fut compris et comblé, on parla de Mésolithique pour caractériser cette phase intermédiaire ; en fait, les Hommes de cette séquence poursuivent le mode de vie antérieur, fondé en particulier sur la chasse et le nomadisme ; deux éléments permettent cependant de l'individualiser par rapport au Paléolithique, l'un chronologique, l'autre technologique : le Mésolithique se situe après le réchauffement qui met fin à la dernière glaciation, donc après -10 000, tandis que l'arc et les flèches remplacent comme armes de chasse le propulseur et les sagaies du Paléolithique supérieur.

L'évolution de l'outillage se révèle fondamentale pour suivre et comprendre celle de l'Homme ; les outils permettent d'analyser le niveau psychique de nos ancêtres : au travers du caillou taillé, il faut savoir retrouver l'Homme. Ainsi les premiers outils (très vieux Paléolithique, Oldowayen, à partir de 2,5 millions d'années) sont représentés par des galets éclatés et les éclats qui résultent de ces aménagements. Choppers à biseau simple et chopping-tools à biseau double ont servi à dépecer les carcasses, à sectionner les tendons, les polyèdres à briser les os pour en extraire la moelle, les éclats tranchants à débiter la viande, à couper les végétaux, nettoyer les racines comestibles. Peu à peu, on aménage mieux les tranchants dont la longueur s'accroît ; surtout, au Paléolithique inférieur (Acheuléen, au moins 1,2 million d'années en Afrique - peut-être 1,8 -, mais 600 000 seulement en Europe), après avoir dégrossi le bloc au percuteur de pierre, l'ébauche est ensuite affinée au percuteur de

bois végétal ou animal : on obtient les bifaces, outils en forme d'amande présentant de nombreuses variantes, pour lesquels la recherche évidente de la symétrie est interprétée comme un éveil à des préoccupations esthétiques. Les nouveaux outils servent à débiter la viande, à racler les peaux pour fabriquer tentes et vêtements, à couper des végétaux pour construire les abris et sont peut-être, emmanchés, de haches. À la fin de cette dernière période et surtout au Paléolithique moyen (Moustérien, 200 000 - 40 000 ans), après une préparation particulière du bloc - le nucléus Levallois - l'artisan détache en série, à partir de la face supérieure de ce dernier, des produits de dimensions et de formes standardisées : éclats larges pour fabriquer les racloirs destinés au travail des peaux, pointes pour armer les épieux, lames pour couper viandes et végétaux. Au Paléolithique supérieur (-40 000 -10 000), après quelques essais sans suite au Moustérien, on extrait systématiquement, par un débitage tournant qui affecte le pourtour du nucléus, des lames qui servent de support pour toute une foule d'outils : grattoirs pour le travail des peaux, burins pour graver, sculpter, couteaux, perçoirs... L'outillage de l'os ou de bois de rennes atteint alors son apogée : aiguille à chas, poinçons, harpons, redresseurs de flèches souvent décorés.

Le Paléolithique supérieur est aussi l'époque des grottes ornées ; celles-ci n'ont pas servi d'habitats mais de sanctuaires : gravures et peintures, figuratives ou abstraites, témoignent de cérémonies magiques ou religieuses dont la signification exacte nous échappe : envoûtements des animaux pour une chasse propice, symboles mâles et femelles rendant compte de l'opposition ou de la complémentarité de principes masculin-féminin, chamanisme... Au moins, ces manifestations témoignent-elles d'un psychisme élevé et d'une pensée complexe : de ce point de vue, l'Homme de Cro-Magnon qui a peint Lascaux était tout à fait semblable à nous-mêmes.

Au Mésolithique (-8 000 -5 000), l'outillage s'allège encore, reposant très largement sur l'aménagement de fines lamelles. Celles-ci, tronçonnées, aux bords régularisés ou amincis, servent en particulier à armer l'extrémité des flèches de pointes légères.

Au Néolithique (-5 000 -1 800), à côté d'un outillage sur lames et sur éclats qui se perpétue, se développent de lourds outils adaptés au travail du bois et de la terre : haches, herminettes, taillées ou polies, tranchets, ciseaux... Ces populations sédentarisées ont besoin en effet d'abattre des arbres pour construire leurs maisons, d'enclos pour parquer le bétail, d'outils pour ameubler la terre avant les semailles ; les Hommes se révèlent également capables de construire des barques dans les troncs

d'arbres pour naviguer sur les cours d'eau et sur la mer : la Manche ne constitue pas un obstacle et des relations suivies s'établissent entre continent et îles britanniques. Les Hommes, sédentarisés, vivent dans des villages regroupant plusieurs dizaines d'habitants. Ils peuvent unir leurs efforts pour construire d'imposants monuments religieux : les menhirs, pierres dressées verticalement, et les dolmens, tables de pierre à l'architecture plus ou moins compliquée, toujours recouverts par une chape de terre ou de pierres souvent soigneusement appareillées. Les menhirs peuvent correspondre suivant les cas à des monuments commémoratifs, à des bornes indiquant des routes ou des limites territoriales, à des stèles anthropomorphes, à des symboles phalliques. Ils sont parfois liés à des monuments funéraires. Les dolmens sont des sépultures collectives qui témoignent de rites religieux complexes liés à la mort.

*

L'Homme d'aujourd'hui résulte de l'aboutissement d'une longue évolution qui nous enracine directement dans le monde animal. Celle-ci se révèle infiniment plus complexe qu'il n'y paraissait jusqu'au milieu du XX^e siècle : à l'époque par exemple d'Henri Breuil ou de Pierre Teilhard de Chardin, on ne connaissait que quelques jalons de l'hominisation : Sinanthrope et Pithécantrope, Homme de Heidelberg, néandertaliens, Cro-Magnon. Il était facile de tracer une ligne droite les reliant jusqu'à nous...

On sait maintenant que l'évolution humaine a été au contraire largement buissonnante et qu'en conséquence, à de multiples reprises, et en même temps, plusieurs espèces d'hominidés, voire d'Hommes, ont cohabité.

Des caractères dont on se servait pour démontrer la spécificité de la nature humaine ne peuvent plus être retenus. On a ainsi défini l'Homme comme l'*Homo faber*, le seul être capable de fabriquer des outils. On sait aujourd'hui que certains Australopithèques sont les artisans d'industries tout à fait semblables au matériel taillé par les *Homo habilis* ; les études actuelles des grands singes montrent que ces derniers possèdent de véritables traits culturels, c'est-à-dire des comportements acquis, étrangers à toute influence génétique, propres à un groupe donné, transmis par imitation et même par apprentissage dans certains cas. De nombreux singes se servent aussi d'outils, et parfois d'outils fabriqués, tels les chimpanzés graciles, les bonobos...

Nous savons aussi que l'Homme d'aujourd'hui est deux fois africain : par les tout premiers Hommes (3 millions d'années), par les premiers Hommes modernes (150 000 ans).

Nous savons enfin que nous descendons tous d'immigrés arrivés en France récemment (5 000 ans avant J.-C.). Les Hommes ont accompli en permanence de vastes mouvements migratoires et par conséquent, chaque pays, chaque région du monde a connu de multiples vagues de peuplements, des métissages.

Nos ancêtres non humains, préhumains, humains ont été tour à tour américains, européens, asiatiques, africains : nous, leurs descendants, sommes véritablement fils de la terre entière et par là citoyens du monde. La Préhistoire nous fait vraiment comprendre d'où nous venons et par là qui nous sommes. Connaître notre passé devrait nous aider à mieux comprendre notre présent et à réfléchir sur notre avenir.

Références bibliographiques

- COPPENS (Y.) (dir.) (1976). - *Origines de l'Homme*. Musée de l'Homme, Muséum national d'histoire naturelle. Paris, 1976, 148 p., fig.
- COPPENS (Y.) & PICQ (P.) (dir.) (2001). - *Aux origines de l'humanité*. Vol. 1 : *De l'apparition de la vie à l'homme moderne*, 643 p., fig. ; vol. 2 : *Le propre de l'homme*, 563 p., fig., Fayard.
- LUMLEY (H. de) (dir.) (1981). - *Les premiers habitants de l'Europe. 1 500 000 - 100 000 ans*. Laboratoire de Préhistoire du Musée de l'Homme. Paris, 1981, 199 p., fig.
- LUMLEY (H. de) (dir.) (1982). - *Origine et évolution de l'Homme*. Laboratoire de Préhistoire du Musée de l'Homme. Paris, 1982, 255 p., fig.
- TRINKAUS (E.) & SHIPMAN (P.) (1996). - *Les hommes de Néandertal*. Le Seuil, 1996, 429 p.

ÉLOGE DE LA VERTU

VERTU PUBLIQUE ET VERTUS PRIVÉES

par Maître Renaud DELUBAC

Vice-président de l'Académie

(Séance des Prix du 14 décembre 2002)

Notre académie a, tout comme son illustre parente du quai Conti, une tradition bien établie mais, à première vue, curieuse, celle de célébrer « la Vertu » une fois par an. Je dis que cette tradition est curieuse parce qu'on ne sait pas ce qu'est la vertu : le Littré donne dix définitions du mot, le Larousse, moins prolix, quatre ou cinq... Tradition curieuse encore puisque notre Compagnie, tout comme l'Académie française, n'est pas une société philanthropique mais une « Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts » et que l'éloge de l'une de ces disciplines serait sans doute plus naturel. Le public entendrait alors des discours d'une plus haute tenue littéraire car l'on sait, depuis Gide au moins, qu'*on ne fait pas de bonne littérature avec de bons sentiments*.

Un éloge de la vertu prononcé sous la coupole de l'Institut de France égala-t-il jamais le discours en réponse d'André Maurois lors de la réception de Jean Cocteau le 20 octobre 1955 :

Monsieur,

Vous avez souvent cherché au cirque une école de travail, de force discrète et de courage. Vous aviez raison. Les acrobates sont les plus sérieux des artistes, car la corde raide ne ment pas, ni le trapèze. A vous voir jongler, au sommet de votre pile de chaises, nous avons eu, par instant, le vertige. Mais vos dangereux et brillants exercices se sont, comme il convient, terminés par un salut et un sourire. Votre discours s'inscrit, sans la déformer, dans la courbe de votre vie. En devenant académicien, vous n'êtes pas devenu académique.

Notre Compagnie, Monsieur, vous a élu dès votre première candidature. Ce prompt accueil, assez rare chez nous, a surpris quelques augures. Ils ne croyaient pas à votre succès. Vous n'y croyiez pas vous-même. Vous pensiez que tout vrai poète est un enfant et qu'il y a témérité de sa part à prétendre s'asseoir parmi les grandes personnes. Mais les grandes personnes aiment les enfants et les poètes. Vous avez fait, de vos visites, autant d'œuvres d'art. Votre conversation, paradoxale à force de bon sens, vous a conquis plus d'un suffrage rebelle. Elle aurait pu se transformer en monologue sans que vos interlocuteurs s'en plaignissent. Vous avez eu la coquetterie de maintenir l'échange et auriez dit volontiers, comme ce roi d'Angleterre à un courtisan : « Tâchez donc de me contredire, de temps à autre, afin que nous soyons deux. »

Il est évidemment plus facile de briller sur l'auteur de l'aphorisme fameux, *en France, l'égalité veut dire couper les têtes qui dépassent* que dans un essai sur les mérites respectifs des vertus cardinales et des vertus théologiques !

C'est sans doute pour cette raison que ni Richelieu, fondateur de l'Académie française, ni Louis XV, fondateur de celle de Rouen, n'imposèrent un discours annuel sur la vertu.

A Rouen, c'est en 1968 que l'éloge de la vertu fut institué.

A Paris, le baron de Montyon en fixa les règles dès 1782 lorsqu'il créa le prix de vertu : *L'Académie française fera tous les ans, dans une de ses assemblées publiques, lecture d'un discours qui contiendra l'éloge d'un acte de vertu. L'auteur de l'action célébrée, homme ou femme, ne pourra être d'un état au-dessus de la bourgeoisie, et il est à désirer qu'il soit choisi dans les derniers rangs de la société. Le discours sera en prose et ne sera pas de plus d'un demi-quart d'heure de lecture.*

Sage précaution que je reprends bien volontiers en me limitant à quelques propos sur la vertu de l'Etat et celle des individus. La vertu de

l'Etat est de plus en plus chancelante. Deux exemples accablants choisis parmi de nombreux autres permettent de l'affirmer : la non-exécution des lois et la faillite du système éducatif.

Est-il un autre Etat qui promulgue autant de lois que l'Etat français ? La plupart d'entre elles sont parfaitement inutiles notamment parce qu'elle ne seront jamais appliquées. La loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française est bafouée quotidiennement dans la presse et dans la publicité et celle sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics est battue en brèche jusque dans les couloirs et salles des pas perdus des palais de justice où magistrats, avocats et finalement aussi les justiciables s'adonnent sans retenue au vice de la nicotine.

L'avertissement de Montesquieu, *lorsque dans un gouvernement populaire, les lois ont cessé d'être exécutées, comme cela ne peut venir que de la corruption de la république, l'Etat est déjà perdu, sera t-il entendu ?*

Ouvrir une école, c'est fermer une prison, cette phrase de Victor Hugo, auteur qu'on peut encore citer puisque « l'année » du grand homme ne finira que dans quelques jours, cette phrase est-elle encore vraie à l'heure des « naufrages de l'enseignement » que dénoncent Claire Laux et Isabel Weiss dans leur pamphlet « Ignare Academy » récemment paru et qui dépeint une école devenue *une vaste institution sociale, annexe de l'Armée du Salut, productrice en série d'illettrés choyés ?* Ce naufrage n'est certes pas une « exception française » (le rapport P.I.S.A. de l'O.C.D.E. a montré l'année dernière l'état catastrophique de l'enseignement allemand et il est permis de s'interroger sur la qualité des écoles américaines : un journaliste européen qui a mené une enquête dans « l'Amérique profonde » sur la guerre probable en Irak, a constaté avec stupéfaction que ses interlocuteurs confondaient Saddam Hussein et Ben Laden tout comme Irak et Israël !).

Mais la responsabilité de l'État est avérée et on ne peut que stigmatiser son obstination à cacher la situation réelle ainsi que le fait le rapport du Ministère de l'Éducation nationale de décembre 2002 qui conclut : *après une forte progression, le niveau scolaire stagne* alors que pour tous les esprits lucides la régression ne peut être niée : Georges Steiner n'annonce t-il pas « la faillite des humanités » ? On assiste en

matière d'éducation au même phénomène qu'en matière d'insécurité : *il a fallu dix ans à la sphère médiatico-politique pour cesser de concevoir l'insécurité urbaine comme un fantasme ; près de quinze ans pour qu'elle se persuade de la gravité de la situation puis entreprenne d'informer et de réagir*¹.

Le monde sera sauvé par quelques-uns prétendait André Gide.

Il en ira de même pour la vertu, synonyme de courage qui n'est pas à coup sûr l'apanage des foules. Courage d'aller à contre courant, courage de résister au laxisme, à la facilité et à la démagogie, courage de chercher et de proclamer la vérité comme Albert Camus : *mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde*, courage de maintenir et de vouloir rétablir des valeurs aujourd'hui décriées.

Dans la conférence qu'il a donnée à Harvard en 1978, Soljenitzyne a montré que *le déclin du courage est particulièrement sensible dans la couche dirigeante et intellectuelle dominante, d'où l'impression que le courage a déserté la société tout entière. Bien sûr, il y a encore beaucoup de courage individuel mais ce ne sont pas ces gens là qui donnent la direction à la vie de la société*. Je crois que le grand écrivain russe se trompe. Le salut viendra des hommes et des femmes, anonymes ou non, qui, surmontant leur égoïsme naturel, mènent les combats du dévouement et de la beauté ainsi que le disait excellemment Marc Fumaroli dans son « Éloge de la vertu » en 2002 à l'Académie française, *la vertu est amour éclairé et fécond du bien, mais aussi du beau, du rare, du merveilleux*.

A la réflexion, la tradition académique que je viens de perpétuer n'est pas une « curiosité » mais bien au contraire une nécessité.

J'espère en avoir apporté la preuve dans ce discours « en prose d'un demi-quart d'heure de lecture » et, pied de nez final au jargon de notre époque, vous avoir « interpellé quelque part », de préférence au cœur et au cerveau.

¹ Alain BAUER et Xavier RAUFER : *Violences et insécurité urbaines, Que sais-je ?* P.U.F, Paris, 7^e édition, 2002).

**HOMMAGE DE LA
COMPAGNIE**

À SES

MEMBRES DÉCÉDÉS

2002

... et de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la

... et de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la

... et de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la

... et de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la

... et de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la

... et de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la

... et de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la

... et de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la
 ... de la sorte, on se rend compte que ce n'est pas seulement la

JACQUES GUILLOUET

1913 - 2002

Originaire de Rouen, où il était né le 3 octobre 1913, 110 rue Saint-Hilaire, dans une famille amie du peintre Charles Angrand, Jacques Guillouet commença par suivre les cours de l'École des Beaux-arts, de 1927 à 1938. Pierre Chirol et Fernand Guey, entre autres, l'encouragèrent, dans ses choix et vers sa carrière, à poursuivre à l'École du Louvre des études qu'interrompit la mobilisation, suivie d'une captivité de cinq ans.

À partir du 1^{er} novembre 1945, attaché au musée des Beaux-Arts de Rouen, Jacques Guillouet fut nommé en juillet 1947 conservateur du musée de Dieppe. Outre un travail de restauration et de modernisation d'un monument historique en ruine, il organisa des expositions, notamment sur l'art religieux dans la région dieppoise. En 1952, il était transféré à la tête du musée de Douai, poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite en 1980 ; en même temps, lui était confiée la charge de conservateur des Antiquités et Objets d'art du département du Nord qu'il exerça jusqu'en 1984. À Douai, il réussit, en collaboration avec le service des Monuments historiques, à transformer l'ancienne Chartreuse, siège d'une caserne depuis la Révolution, en un magnifique musée, complétant les collections, présentant des expositions de qualité, publiant des recherches érudites dans les domaines de l'archéologie et de l'histoire de l'art (le polyptyque de l'abbaye de Marchiennes, par Jan Van Scorel).

Jacques Guillouet n'était pas qu'un excellent professionnel, il fut un collègue actif et écouté au sein de l'Association générale des conservateurs de collections publiques. Sa générosité naturelle, son optimisme, son sens de l'équité, l'ardeur qu'il apportait à défendre des causes difficiles, lui ont valu une sympathie unanime.

Sur présentation par Élisabeth Chirol, il avait été élu, le 8 mars 1969, membre correspondant de notre Académie. Jacques Guillouet est décédé

le 28 juin 2002 à Lambersart, où il s'était retiré. Selon les mots de sa fille, Claire, il « était monté vers le Nord par choix professionnel ; il s'y est profondément investi et attaché ; (...) Mais c'est la terre normande qui l'a nourri et qu'il a aimée par-dessus tout ».

Il repose depuis la Toussaint 2003 au cimetière de Jumièges, à côté de plusieurs membres de sa famille.

François BERGOT

MAURICE REMY

1911 - 2002

C'était une procession symbolique bien émouvante qui sortait de l'église de Fleury-sur-Andelle, le 21 décembre 2002.

Le porte-drapeau national marchait en tête.

Après lui étaient portés sur un coussin la croix d'Officier de la Légion d'honneur et le collier de Commandeur des palmes académiques.

Derrière le cercueil qui avait été pendant la messe recouvert par le drapeau tricolore, s'avancait la famille, une grande famille, l'épouse, les enfants, les petits-enfants et six arrière-petits-enfants.

Venait ensuite le président de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur, entouré d'une importante délégation de légionnaires portant ostensiblement la croix pendante.

Puis les confrères de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen précédaient une foule nombreuse et recueillie.

Tous venaient de rendre hommage à Monsieur Maurice Remy.

Ce jour-là, Monsieur Leclercq, président du comité d'entraide des membres de la Légion d'honneur, a prononcé un hommage plein de sensibilité, véritable biographie précise et détaillée à laquelle je me suis référé pour résumer les étapes de la vie de M. Remy.

Enfant, né le 14 mars 1911 à Villers-le-Pautel en Haute-Saône, il avait deux ans lorsque mourut son père qui était instituteur.

Étudiant modèle, toujours premier de sa classe, il réussit brillamment brevet élémentaire et examen d'entrée à l'école normale. Puis à la faculté des lettres de Dijon, il obtient les licences d'allemand et de philologie, et réussit l'agrégation d'allemand.

Devenu enseignant, il est affecté en 1938 au lycée de Chaumont comme agrégé d'allemand. Il y demeurera après une interruption due à la guerre de 1939-1940.

C'est en 1941 qu'il épouse une enseignante : tous deux forment un ménage d'enseignants unis par le même idéal.

En 1948, M. Remy fait « le grand saut ». C'est l'expression qu'il emploie pour expliquer comment le professeur de lycée qui enseignait

l'allemand aux élèves de la classe, devient inspecteur d'académie chargé d'un travail de réorganisation et de rénovation pédagogique.

Le voici donc « Inspecteur de l'Académie de Montpellier en résidence à Mende » de 1948 à 1951, puis « Vice-recteur de Corse » de 1951 à 1961.

Enfin, il vient à Rouen en 1963. Il demeurera à ce poste jusqu'à sa retraite en 1976.

Voilà donc très sommairement et très imparfaitement résumées cinquante-trois années consacrées à l'Éducation nationale, une belle carrière indissociable d'une vie de famille exemplaire avec son épouse aussi dévouée que lui à l'Éducation nationale et à ses enfants, Jean-Claude né le 13 février 1944 et Elisabeth née le 17 juillet 1950.

Mais cet exposé déjà si incomplet le serait encore bien davantage si nous n'évoquions pas les engagements, expression de son dévouement, que M. Remy prit au cours de sa vie.

Dans sa profession même, il développa les associations de germanistes. En Corse, il fonda l'association archéologique et participa aux actions rotariennes. A Rouen, il fut membre du Club du mardi qui regroupe les grands fonctionnaires et il devint vice-président du comité d'entraide des membres de la Légion d'honneur.

Enfin c'est surtout à l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen qu'après sa retraite, M. Remy développa une activité remarquable. Jugez-en plutôt !

Le 5 novembre 1977, M. Remy est reçu à l'Académie.

En guise de remerciements, il apporte en hommage l'histoire de son dictionnaire, « Le dictionnaire usuel du français moderne », édité chez Hatier en 1967 et 1969, couramment appelé *le Remy*. Avec l'humour et la simplicité qu'on lui connaît, il explique la genèse de l'affaire : l'éditeur lui avait proposé de « rajeunir » un dictionnaire scolaire à l'usage du Canada. En fait, il comprit qu'il valait mieux faire du neuf. Ainsi l'entreprise qui devait prendre deux ans, allait en requérir largement le quadruple et une édition pour la France succéda à l'édition destinée au Canada.

Le problème essentiel pour M. Remy était d'être aussi complet et bien informé que possible, mais en même temps, en raison de l'exiguïté de la place disponible, de faire des choix difficiles, de résoudre des questions laissées à la responsabilité du maître d'œuvre concernant le vocabulaire, les noms propres, la présentation.

La formule qu'il emploie est saisissante : « un dictionnaire, c'est tout l'univers par ordre alphabétique ». Que de réflexions et de tracas pour choisir les mots à retenir : mots familiers ou populaires, mots savants ou techniques, néologismes, archaïsmes, provincialismes, mots étrangers. Et que de problèmes pour les noms propres et d'abord lesquels choisir...

Pour nous – car plusieurs confrères ont adopté « le Remy » – l'utilité du dictionnaire est évidente pour vérifier l'orthographe d'un mot dont on n'est pas sûr ou chaque fois que l'on rencontre un mot ou un nom propre ignoré.

Pour M. Remy, auteur du dictionnaire, l'aventure fut passionnante, car, c'est une citation de Platon, « la connaissance des mots conduit à la connaissance des choses ».

Désormais et pendant 25 ans, M. Remy devait apporter à notre Compagnie l'expérience de sa profession et sa culture philologique.

Le 26 janvier 1980, il présente une communication intitulée *Regards sur une carrière d'inspecteur d'académie*.

Comme il s'agit de sa propre carrière, il s'excuse de parler de lui. Pourtant, « les exemples vivants sont d'un autre pouvoir ». Et comment pourrions-nous connaître, s'il ne nous les révélait pas, les fonctions complexes d'un inspecteur d'académie ?

Aurions-nous deviné la pauvreté et la précarité de plusieurs écoles de Lozère, le courage et le dévouement de certaines institutrices comme celle qui se perdit et mourut avec sa sœur dans une tempête de neige en essayant, par devoir, de regagner son misérable poste lors d'une rentrée de janvier.

En Corse, le souvenir de quelques anecdotes de fraude aux examens s'estompe auprès du récit des manifestations du 24 mai 1958. Lorsque les journées d'Alger faisaient appel au général de Gaulle, les activistes s'efforcèrent de pénétrer dans les lycées et d'entraîner les élèves vers quelques manifestations. Il fallut le sang froid de l'inspecteur d'académie et du corps enseignant pour maintenir l'ordre dans les écoles.

A Rouen, enfin, c'est l'importance du poste qui est évoquée dans le récit car les événements de mai 1968 ne posent pas de problèmes à l'auteur.

Dans une autre communication qu'il fit le 18 juin 1983, intitulée *Promenades scolaires à l'étranger. Souvenirs et réflexions*, M. Remy apparaît très marqué par sa profession, car dans tous les voyages qu'il fit, son attention fut essentiellement attirée vers les écoles, leur organisation et leur fonctionnement. Et pourtant quel parcours en 45 ans !

D'abord en Allemagne en 1929, 1932, 1935 (où il découvre le salut hitlérien et le duel chez les étudiants), 1963, puis en Angleterre en 1972 (où il apprécie de déjeuner avec les élèves). A Leningrad en 1977, la rentrée des classes au mois d'août est fêtée dans les rues comme un joyeux événement public.

Suivant les usages de notre Académie, le moment vint pour M. Remy de participer à la gestion de notre Compagnie et d'entrer au bureau.

Le 17 décembre 1983, étant vice-président et il lui incombait, selon la coutume de prononcer « l'Éloge de la Vertu ». L'homme du dictionnaire se devait de reprendre l'étymologie du mot « vertu », son histoire, ses analogies dans les autres langues pour conclure, après quelques allusions pleines d'humour, par cette réflexion : *Métamorphoses et relativité de la Vertu*.

Vint alors la présidence de M. Remy. Elle fut brillante et mémorable marquée par la célébration du « Tricentenaire de la mort de Pierre Corneille ». On se souvient de cette séance solennelle du 6 octobre 1984 où dans la chapelle du lycée Corneille, en présence de M. le professeur Wolff, représentant l'Académie française, après que Jean Chevrin, directeur du Conservatoire régional d'art dramatique eut dit quelques extraits de l'œuvre de Pierre Corneille, le Président Remy remit leurs prix aux lauréats du concours organisé par l'Académie à cette occasion. Puis il intervenait avec éloquence pour donner la parole à M. Marc Fumaroli et à M. le professeur Wolff.

Le président Remy devait encore, cette année-là, conduire la sortie de l'Académie à la Centrale de Paluel, organiser une grande conférence publique avec débats sur « *Une mission économique en Chine* » avec la participation de M. de Rochebouët, président du Port autonome de Rouen et de M. Mouchard, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen.

Il accueillit le président de la République du Sénégal, Léopold Sédar Senghor lors de sa visite du 5 mai.

Enfin la même année, le 17 novembre, le célèbre Paul Guth fut reçu en notre Académie en qualité de membre associé. Il prononça un « discours en remerciement » intitulé *Un professeur d'autrefois au Lycée Corneille*. Pour lui répondre M. Remy adopta le même ton enjoué habituel à Paul Guth.

N'avait-il pas connu dans l'enfance la même passion que lui pour la lecture au point d'inventer un petit subterfuge pour s'échapper du dortoir au milieu de la nuit afin de rejoindre la salle d'étude et d'y retrouver quelque roman.

N'avaient-ils pas suivi tous deux des carrières parallèles ? Paul Guth n'avait-il pas un jour dédicacé un exemplaire des « Mémoires d'un Naïf » en écrivant : « Pour M. Remy par qui j'aurais tant voulu être inspecté ». N'était-ce pas une invitation ? M. Remy avec délice et humour, explique comment les choses se seraient vraisemblablement passées s'il avait eu à inspecter la classe du professeur Paul Guth. Et, puisqu'il accueillait dans notre Compagnie le nouveau membre associé, M. Remy lui racontait l'histoire de notre Académie comme un passionnant roman d'aventures avec ses épisodes dramatiques et ses moments glorieux. Il méprisait en s'en moquant les méchancetés de L'Académiade de Richard et promettait au nouveau venu une compagnie choisie.

La présidence de l'Académie, si riche, si mémorable soit-elle, ne dure qu'une année et M. Remy devait encore nous apporter beaucoup !

Le 16 mars 1985, il fait une communication intitulée *Réflexions sur un voyage au Japon*. Après avoir projeté quinze diapositives, il nous livre les impressions que lui laisse ce pays pittoresque, varié, couvert de temples bouddhistes : ce sont la propreté, la politesse, l'impression de sécurité.

Puis viennent les réflexions : comment ce pays de superficie réduite, aux ressources naturelles limitées, récemment dévasté par la guerre, s'est-il hissé dans le peloton de tête des grandes nations industrielles ? Pour sa part, M. Remy retient le rôle de la discipline, du travail, de l'ingéniosité, sans trop insister sur l'effet du métissage cher à Léopold Sedar Senghor qui avait développé cette thèse lors de sa réception dans notre Compagnie.

Et M. Remy de conclure, c'était en 1985, « le Japon n'a pas fini de nous étonner ni de nous donner à réfléchir ».

Ces dernières années, M. Remy reprenait ses travaux de germaniste et ses souvenirs de jeunesse.

Le 15 janvier 2000, il présentait *Le Ring d'Heinrich Wittenweiler*. Il avait étudié ce texte écrit en alémanique ancien de 9700 vers lors de son diplôme d'études supérieures en 1931 et le reprenait pour nous près de 60 ans plus tard, au moment où, sortant de l'oubli, ce texte figurait au programme de l'agrégation d'allemand de l'année 2000.

Une autre communication intitulée « Mes Allemagne(s) » était inscrite pour le début de cette année. La production n'était pas tarie !

Les communications originales de M. Remy étaient toujours très appréciées parce qu'elles étaient sérieusement documentées, solidement charpentées, exprimées toujours en un langage clair, précis, châtié.

Mais au-delà du discours, nous profitons de la solide compétence de M. Remy dans les travaux des commissions. Je pense en particulier au « jury des prix littéraires ». M. Remy était un expert très écouté lorsqu'il fallait juger les œuvres poétiques.

Et je n'oublie pas la « défense de la langue française ». Il nous apportait alors le secours de sa compétence particulière que lui conféraient sa culture, son expérience professionnelle et celle qu'il avait acquise par la confection du *dictionnaire Remy*.

Toutes ces qualités intellectuelles qui ont fait de M. Remy, pendant 25 ans, un académicien modèle, reposaient sur de solides valeurs humaines de droiture, de loyauté, de franchise et de courtoisie qui faisaient de lui un confrère de très bonne, très agréable, très amicale compagnie.

Si nous sommes tristes en nous inclinant respectueusement devant Madame Remy et devant les membres de sa famille et en leur exprimant nos condoléances émues, c'est aussi parce que la disparition d'un académicien de cette valeur, d'un confrère et d'un ami si attachant, ne peut que créer un grand vide au sein de notre Compagnie.

Jean-Pierre LEMERCIER

Table des Matières

Tableau de l'Académie au 31 décembre 2002	5
Bureau de l'Académie	14
Chronique des séances de l'Académie	15
Prix de l'Académie	21

DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de réception de M. Jean MORIN (8 juin 2002) <i>Justice et Société</i>	25
Discours en réponse de M. Joseph LAFOND <i>Justice et Mondialisation</i>	43

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

<i>Plantes médicinales du monde</i> <i>Réalités et croyances</i>	55
par M. Bernard BOULLARD	
<i>La « révolution » des mathématiques au XX^e siècle</i> <i>Le groupe Bourbaki</i>	79
par M. Alain CHAMARAUX	
<i>Un humaniste philanthrope</i> <i>Le rabbin Moïse Schuhl (Alsace 1845-Rouen 1911)</i>	87
par Mme Eliane ROOS SCHUHL	
<i>L'affaire Perruche et ses suites</i> <i>Débats autour de la responsabilité médicale</i>	103

par Maître Jean CASONI

La reproduction humaine

Biologie et société au commencement du XXI^e siècle 115

par M. le Professeur Bertrand MACÉ

Choses vues... Choses peintes

Des Carnets aux Mémoires, du dessin au tableau 133

par M. François BERGOT

Prague, capitale baroque 159

par M. Olivier CHALINE

Origine et évolution de l'homme 195

par M. Jean-Pierre WATTÉ

Éloge de la vertu

Vertu publique, vertus privées 209

par M. Renaud DELUBAC

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE À SES MEMBRES DÉCÉDÉS

M. Jacques GUILLOUET 215

M. Maurice REMY 217

Le Miroir de CAMYSE

Le représentant français

du Comité d'Europe des Universitaires de XX^e siècle

par M. le Professeur Bernard HENRI

Chaque page a son titre

Des Écrivains de l'Europe, au de l'autre océan

par M. François HENRI

Les Écrivains étrangers

par M. Claude CHALIN

Organismes de la culture

par M. Jean Pierre WALTER

États de la France

Les Écrivains de la France

par M. René HENRI

MONTAGE DE LA "YNDALNIRA" SUR SIMPSON LITTÉRAIRE

M. Jacques CHILANOFF

M. Pierre RENE

Yndalnira
sur Simpson
Littéraire
par Jacques
Chilano



